UCLouvain

FIAL
Un éventail de formations, une multitude d'horizons

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'interprète français-LSFB face aux registres de langue

Étude de la prise en compte de ce paramètre discursif en situation d'interprétation

Auteur : Jessica Dejemeppe
Promotrice : Anne De Smet
Co-promotrice : Sílvia Gabarró Lóppez
Année académique 2019-2020
Master en interprétation de conférence

L’interprète français-LSFB face aux registres de langue

Étude de la prise en compte de ce paramètre discursif en situation d’interprétation

Jessica DEJEMEPPE
Année académique 2019-2020
Supervision : Anne DE SMET
Co-promotrice : Sílvia GABARRÓ-LÓPEZ

Mémoire présenté en vue
de l'obtention du diplôme de
Master en Interprétation
de conférence

[REMERCIEMENTS]

La réalisation de ce travail nous a donné du fil à retordre et il n'aurait pas pu voir le jour sans le précieux soutien de notre entourage. Au fil de notre avancement, il a rassemblé de nombreuses personnes et a suscité un vif intérêt tant par sa thématique que pour le défi scientifique et personnel qu'il représentait. Ainsi, c'est portée par la collectivité que nous avons pu mener notre recherche au gré des aléas de la vie. Et c'est pleine de gratitude que nous mettons un point final à cet ouvrage, en période d'épidémie de Covid-19.

Nos remerciements vont d'abord à Anne De Smet qui a accepté de relever le défi de reprendre en cours de route l'encadrement de notre mémoire, aussi atypique qu'il ait pu lui paraitre. Sa confiance et sa bienveillance nous ont touchée. Son expérience d'interprète et d'enseignante à l'UCL, son regard neuf, sa maitrise fine de la langue française nous ont permis de prendre du recul sur divers aspects de notre production. Nous la remercions également pour ses encouragements lorsque nous étions dans la dernière ligne droite.

Nous remercions Sílvia Gabarró-López qui fut garante du fil rouge de notre travail et de la cohérence de l'ensemble. Son investissement sans bornes depuis la Suède, ses encouragements, sa présence constante durant ces deux années ont été un beau cadeau. Son profil de linguiste et d'interprète en langue des signes nous a aidée à mettre en perspective nos propositions théoriques. Elle nous a également aiguillée dans la réalisation de notre enquête de terrain.

Nous tenons à remercier Aurore Paligot qui nous a permis d'entamer l'aventure, en acceptant l'encadrement de notre mémoire à ses débuts, et de la poursuivre, en intervenant ponctuellement, notamment comme référente extérieure, jusqu'à l'aboutissement de notre travail. Spécialiste de la question des registres de langue de la LSFB dans ses aspects phonologiques et du traitement des données d'un corpus, elle nous a orientée à maintes reprises dans l'avancement de notre

recherche. Nos nombreux échanges et son regard poétique sur notre thématique ont alimenté notre réflexion.

Merci à tous ceux qui ont pris part à notre enquête de terrain, durant sa phase préparatoire ou officielle, en répondant à notre questionnaire. Sans eux, notre exploration n'aurait pas pu s'appuyer sur l'analyse de données empiriques. Nous adressons un remerciement particulier à nos camarades de cours de M2 qui nous ont soutenue dans cette étape.

Merci à Yves Marchal et à Chloé qui se sont attelés à la relecture de notre travail avec souplesse et générosité. Leur soutien discret a été particulièrement précieux pour nous. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissante.

Enfin, merci à nos amis, nos proches et tous ceux qui nous ont manifesté leur soutien par un mot, un geste, un clin d'œil.

Merci à Céline et à David dont l'amitié nous a accompagnée dans les moments de doutes et ceux de grand enthousiasme. Merci à Nicolas, Marie et Mathilde pour leur soutien avisé de fins connaisseurs de cette étape du Master en interprétation.

Merci à mon père, à mes frères et à ma sœur pour leurs encouragements, leurs conseils, leur regard décalé sur la matière. Merci à ceux d'en haut, d'avoir été là.

Table des matières

Table des matières....7
Préface....12
Introduction....13
PARTIE I : DÉFINITIONS....18
1. Présentation de l'interprète en français-LSFB....19
1.1 Une profession peu reconnue....19
1.2 L'interprète professionnel....21
1.3 Cadre déontologique de l'interprétation....22
1.4 Spécificité de l'interprète français-LSFB....26
1.5 La formation des interprètes français-LSFB....28
1.5.1 Bref historique des formations mises en place jusqu'à nos jours....28
1.6 Définition de l'interprète français-LSFB....31
2. Les registres de langue....32
2.1. Définition de la notion de registre de langue....32
2.1.1. Appellations qui prêtent à confusion....33
2.1.2. Différents registres de langue....46
2.1.3. Paramètres qui influencent le choix du registre de langue....48
2.1.4. Un paramètre spécifique à prendre en compte par l'interprète....50
2.1.5. Récapitulatif....52
2.2. Les registres de la LSFB....53
2.2.1. Les registres des langues des signes....53
2.2.2. Les registres de la LSFB....55
2.2.3. Représentation mentale d'une « belle LSFB » chez les signeurs sourds de Belgique francophone....56
2.2.3.1. Cadre d'analyse....57
2.2.3.2. Récolte des données....62
2.2.3.3. Analyse des données récoltées....65
2.2.3.4. Conclusions de notre étude des critères de définition d'une « belle LSFB » et mise en lien avec l'objet de notre mémoire....68
2.3. Fonction des registres de langue dans le discours....70
2.3.1. La conversion dialogique, définition d'un sujet de discours....71

2.3.2. Les registres de langue, appel à la définition d'un sujet social.....74
2.3.3. Un positionnement comme « sujet social » temporaire et multiple 79
2.3.3.1. Changement de registre au cours du dialogue 80
2.3.3.2. Autres marqueurs du statut social du sujet en lien.....80
PARTIE II : LES REGISTRES DE LANGUE EN SITUATION D'INTERPRÉTATION.....82
3. Les registres de langue et l'interprétation dans la recherche 83
3.1. Évolution de la recherche en interprétation 83
3.1.1. Bref aperçu historique de l'évolution de la recherche autour de l'interprétation (Pöchhacker, 2015, pp. 62-74) 84
3.1.2. Textes et démarches de recherche sur l'interprétation selon Daniel Gile 88
3.2. Recherches faites sur les registres de langue en interprétation 90
3.2.1. Les registres de langue en interprétation en langues vocales 90
3.2.2. Les registres de langue en interprétation en langue des signes 95
4. L'interprète face aux registres de langue 100
4.1. Participation de l'interprète au processus de conversion du registre.....100
4.2. Limites dans la variation des registres de langue de l'interprète 104
4.3. Spécificités de l'interprète français -LSFB face aux registres de langue ..105
PARTIE III : ENQUÊTE DE TERRAIN.....107
5. Méthodologie.....108
5.1. Pertinence 109
5.1.1. Formulation de notre question de recherche.....109
5.1.2. Formulation d'hypothèses 111
5.2. Plagiat.....115
5.2.1. Le questionnaire comme méthode de recherche 115
5.2.1.1. Les freins de l'entretien individuel 116
5.2.1.2. Avantages et limites du questionnaire en ligne 119
5.2.2. Format du questionnaire en ligne.....122
5.3. Parcimonie.....123
5.3.1. Récolte de données quantitatives – qualitatives.....124
5.3.2. Variables nécessitant une attention particulière à la forme des questions.....126

5.3.2.1. Conception des schémas 127
5.3.2.2. Formulation des questions en français et rédaction des textes explicatifs 137
5.3.2.3. Ordre des questions 138
5.4. Pré-test 140
5.4.1. Par nous-même 140
5.4.2. Par d'autres 141
5.5. Performances 142
5.5.1. Fiabilité du questionnaire 143
5.5.2. Validité du questionnaire 146
5.6. P supplémentaire : Publication - Administration du questionnaire 147
6. Présentation et analyse des données récoltées 149
6.1. Profils des participants à l'enquête 150
6.2. Les éléments constitutifs des registres de langue 155
6.3. L'interprète prend davantage en compte les registres de langue du français que ceux de la LSFB 159
6.4. L'interprète a plus de facilité à percevoir les registres de langue qu'à les produire 161
6.5. Rendre en interprétation le registre de langue du discours source par un autre paramètre que celui du registre de langue dans le discours cible 164
6.6. L'interprète pose des choix de registres de langue différents face à un interlocuteur sourd ou entendant 165
6.7. Les facteurs qui influencent le choix du registre de langue de l'interprète 171
6.8. Contextes dans lesquels le registre de langue met systématiquement en difficulté l'interprète 173
6.9. Des tendances par profil d'interprète 174
6.10. Commentaires récoltés 175
6.11. Ce qu'il y a à retenir 176
PARTIE IV : OUVERTURE 178
7. Pistes de recherche autour des registres de langue en situation d'interprétation français-LSFB 179
7.1. Exploration et classement des marqueurs des registres de langue 179

7.2. Pertinence des marqueurs du registre en fonction de la modalité de langue dans laquelle ils sont exprimés 180
7.3. Mises en situation réelle et analyse de corpus 182
7.4. Impact de la prise en compte des registres de langue sur l'interprétation 183
7.5. Un registre de langue propre à l'interprétation 183
7.6. Choix de registre de langue et positionnement éthique 184
7.7. Choix de registre de langue par l'interprète en présence d'un médiateur. 185
7.8. Choix de registres de langue par les interlocuteurs en situation d'interprétation 186
7.9. Registres de langue, attendus culturels et représentation de l'autre 187
7.10. Variation des registres de langue en fonction du contenu du discours ... 187
Conclusion 189
Abréviations et acronymes 198
Table des illustrations 199
Liste des tableaux 201
ANNEXES 202
Annexe I : Avis n°13 de la Commission Consultative de la Langue des Signes sur la définition de l'interprète français-LSFB 203
Annexe II : Annexe 1 de l'arrêté 2008/293 du Collège de la Commission communautaire française établissant la liste des interprètes en langue des signes 204
Annexe III : Présentation de la tâche 5 du Corpus LSFB par le modérateur sourd pour chaque session retenue dans notre étude des critères de définition d'une « belle LSFB » 205
Annexe IV : Répertoire par signeur des points abordés dans la tâche 5 du Corpus LSFB 207
Annexe V : Tableau synthétique des critères de définition d'une « belle LSFB » cités par les signeurs de notre étude 208
Annexe VI : Questionnaire de l'enquête de terrain 210
Annexe VII : Tableau des éléments constitutifs des registres de langues du français cités par les interprètes de notre échantillon d'enquête 234

Annexe VIII : Tableau des éléments constitutifs des registres de langues de la LSFB cités par les interprètes de notre échantillon d'enquête.....235
Annexe IX : Liste des éléments cités en réponse à la question 54 de notre questionnaire.....236
Annexe X : Tableau des réponses aux mises en situation dans l'absolu comparées deux à deux.....237
Annexe XI : Tableaux des réponses aux mises en situation contextualisées..238
Bibliographie.....240

Préface

L'ironie de l'exercice présent veut que nous passions par la codification du français scientifique à l'écrit pour « parler » de la gestion des registres de langues à l'oral. Cet aspect invite, d'entrée de jeu, le lecteur au décalage nécessaire pour appréhender une telle matière. Comme nous le soulignerons dans ce travail, le registre est intrinsèque à la langue dès qu'elle est matérialisée. Nous avons dès lors dû nous plier à cette loi de l'empirique et produire le texte présent dans un registre choisi. C'est au lecteur que reviendra cependant la tâche d'estimer le positionnement auquel notre choix l'invite. Il le fera selon sa propre perception au moment de sa lecture.

Rien n'est figé une fois pour toutes. La perception du lecteur peut changer d'une lecture à l'autre. De la même manière, le contenu de ces pages révèle notre réflexion et notre analyse du terrain au temps T.

Nous n'avons pas la prétention d'énoncer une vérité absolue mais le désir d'initier une réflexion sur la thématique choisie à partir des données actuellement présentes en Belgique.

Nous espérons dès lors que ces premiers pas autour de la prise en compte des registres de langues par l'interprète français-LSFB en situation d'interprétation susciteront chez le lecteur l'envie d'en faire d'autres.

Introduction

Nous avons tous une sensibilité plus ou moins grande au paramètre discursif qu'est le registre de langue. Depuis notre naissance, nous évoluons au sein de la société et de ses normes. Par conséquent, nous nous sommes aperçus tôt ou tard que certaines manières de nous exprimer faisaient grincer des dents dans l'un ou l'autre contexte spécifique. Nous avons appris à « bien parler », c'est-à-dire à avoir un usage de la langue convenu en fonction du lieu où nous nous trouvions. Nous avons intégré, consciemment ou non, comment exprimer nos propos et surtout comment *y mettre les formes*. Certains d'entre nous ont saisi l'opportunité d'en jouer pour gravir les échelons d'une hiérarchie sociale bien ancrée dans l'imaginaire collectif, d'autre l'ont appréhendé comme un code de conduite pour s'intégrer ou se fondre dans la masse. Nous y sommes tous attachés et, d'une certaine façon, contraints de l'être. Dans notre culture, tout ce qui est dit l'est forcément dans un registre de langue. Chaque fois que nous nous exprimons, nous faisons le choix du registre linguistique dans lequel nous désirons le faire. Nous avons une palette de registres à investir à chaque prise de parole et, comme auditeur, à chaque écoute des propos d'autrui. En maitriser les nuances permet de se positionner librement dans la relation discursive à l'autre.

L'interprète est doublement relié à la problématique des registres linguistiques : d'une part comme individu doué de langage au sein d'une société déterminée, au même titre que les autres êtres humains sur terre, et d'autre part comme professionnel de la communication. En effet, tout travail d'interprétation nécessite la prise en compte du registre de langue du discours de départ et de celui d'arrivée. L'interprète doit être capable de percevoir les registres, de leur assigner un sens, et de les rendre dans chacune de ses langues de travail en fonction des cultures qui y sont associées.

L'interprète français-LSFB (langue des signes de Belgique francophone) se trouve à la croisée de deux cultures au sein desquelles l'usage des registres de langues n'est pas codifié de manière similaire. Dans l'une, les normes sociales sont

relativement strictes en la matière, dans l'autre, la pertinence d'une telle notion est encore interrogée. Pourtant, tant en français qu'en LSFB, nous trouvons des indicateurs de registres de langue distincts. Le lexique utilisé et les constructions de phrases choisies varient bel et bien selon la situation de communication. Ils vont de pairs avec d'autres éléments de l'ordre de la phonologie ou du non-verbal.

Le discours étant un tout, en extraire la notion de registre de langue, intrinsèquement liée à d'autres paramètres discursifs, est un défi de taille. Dans la littérature, les termes « niveaux de langue », « style », « genre » et « mode discursif » sont tour à tour utilisés pour faire référence à ce qui nous occupe sans en délimiter les contours. La notion de « registre de langue » est une notion fourre-tout avec laquelle les interprètes sont supposés jongler. Tant qu'elle n'aura pas de traits spécifiques clairement définis, elle restera difficile à appréhender.

Cependant, tout interprète perçoit intuitivement le registre de langue d'un discours et le prend dès lors en compte au sein de son interprétation même si c'est à son insu. Nous sommes partie de ce postulat pour définir la question de recherche qui nous a occupée au sein de ce travail : Comment les interprètes français-LSFB prennent-ils en compte les registres de langue en situation d'interprétation ? Cette question en a soulevé d'autres et, de fil en aiguille, nous nous sommes interrogée sur les marqueurs des registres du français et de la LSFB, sur la fonction de ces registres au sein d'un échange, sur les facteurs qui influencent les choix de registre d'un interprète, et sur la marge de manœuvre qu'il a vis-à-vis de ce paramètre discursif au sein de son interprétation. À partir de là, de nombreuses hypothèses et pistes de recherches ont émergé. Nous n'avons pas pu toutes les explorer mais nous avons structuré notre travail de manière à poser les bases d'une première réflexion sur cette matière en Belgique francophone. Au fur et à mesure de nos découvertes, nous avons pris conscience de l'étendue du champ à investiguer. C'est dès lors avec humilité que nous proposons au lecteur de voyager avec nous dans ces pages pour y découvrir notre recherche exploratoire.

Nous avons scindé notre mémoire en quatre parties qui pourraient être appréhendées indépendamment mais que nous avons délibérément reliées entre elles, notamment par des renvois entre les différents chapitres. Elles forment ensemble un tout cohérent et permettent au lecteur de saisir la complexité de la thématique. Par ailleurs, c'est en croisant les éléments théoriques de chacune de ces parties que nous avons pu nuancer notre réflexion et répondre le plus précisément possible à notre question de recherche. La première partie comprend les chapitres 1 et 2. Nous y avons défini les notions de notre thématique en explicitant ce que nous entendions par « interprète français-LSFB » et « registres de langue ». Dans la seconde, à travers les chapitres 3 et 4, nous nous sommes penchée sur les registres de langue en situation d'interprétation. Nous avons consacré la troisième partie de notre mémoire, comprenant les chapitres 5 et 6, à la présentation de l'enquête de terrain que nous avons réalisée auprès des interprètes français-LSFB afin d'analyser la manière dont ils prennent en compte les registres de langue en situation d'interprétation. Enfin, la dernière partie de ce travail est dotée d'un seul chapitre d'ouverture sur des pistes de recherche à explorer dans le futur.

Le chapitre 1 a pour objectif de permettre au lecteur de prendre conscience de la réalité du métier d'interprète français-LSFB à l'heure actuelle. Nous y relayons les grandes lignes de l'histoire de la profession en Belgique francophone, y présentons le cadre déontologique dans lequel l'interprète français-LSFB opère et ce qui fait sa spécificité par rapport aux interprètes de langues vocales. Nous revenons également sur la fragilité de l'offre de formation proposée aux interprètes français-LSFB durant ces dernières décennies, fragilité qui explique en partie la diversité des profils présents dans la profession de nos jours.

Au chapitre 2, nous proposons une définition de la notion de « registre de langue ». Dans un premier temps, nous la distinguons d'autres notions avec lesquelles elle est souvent confondue. Nous présentons ensuite les différents registres de langue existants en proposant de les placer sur un continuum. Nous nous attardons enfin sur les paramètres qui influencent le choix du registre de langue dans un discours

et l'importance de prendre en compte ces registres linguistiques en situation d'interprétation. Dans un second temps, nous nous interrogeons sur les registres des langues signées et plus spécifiquement sur ceux de la LSFB. Nous proposons d'observer les critères de définition d'une « belle LSFB » nommés par différents locuteurs sourds du Corpus LSFB (Meurant, 2015) afin de pouvoir les comparer ultérieurement aux éléments constitutifs des registres de langue cités par les interprètes français-LSFB au sein de notre enquête de terrain. Enfin, dans un troisième temps, nous définissons le rôle des registres de langue au sein d'un échange discursif en nous appuyant sur la théorie de la conversion dialogique de Jacques Coursil (1997).

Le chapitre 3 donne un bref aperçu de l'évolution de la recherche en interprétation au cours du dernier siècle puis se concentre sur la littérature autour des registres de langue en situation d'interprétation. Nous avons fait le choix de présenter le point de vue de Karla Déjean le Féal (1985) sur ce dernier point pour mettre en relief notre propre réflexion. Nous avons ensuite souligné les ressemblances et différences entre le travail du traducteur et de l'interprète par rapport aux registres de langue. Par ailleurs, l'enquête de Risa Shaw (1987) nous a permis d'aborder le domaine de la recherche autour des registres de langue en interprétation en langue des signes par le biais de l'observation de la prise en compte de ce paramètre par des interprètes anglais-ASL (langue des signes américaine). Nous avons également relayé en partie l'enquête de Granville Tate et de Graham H. Turner (1997) autour du positionnement de l'interprète anglais-BSL (langue des signes britannique) dans diverses situations d'interprétation où son éthique est mise à l'épreuve. Elle nous a permis de constater que les choix de registres de l'interprète en langue des signes vont de pair avec son positionnement éthique.

Le chapitre 4 présente l'interprète face aux registres de langue. Nous y observons la manière dont il participe au processus de conversion du registre, les limites qu'il rencontre dans la variation de ce paramètre et la spécificité de l'interprète français-LSFB face aux registres linguistiques.

Au chapitre 5, nous présentons la méthodologie que nous avons adoptée pour réaliser notre enquête de terrain auprès des interprètes français-LSFB par le biais d'un questionnaire en ligne autour de la prise en compte des registres de langue en situation d'interprétation. Nous détaillons les étapes de ce travail d'enquête en nous référant aux « cinq P » présentés par Thomas Perneger comme éléments nécessaires à la constitution d'un questionnaire de recherche (2004). C'est au sein de ce chapitre que nous explicitons les hypothèses que nous avons soulevées pour répondre à notre question de recherche : l'influence du profil de l'interprète sur la prise en compte des registres de langues, un traitement différent des registres de langue en français et en LSFB, des choix différents face à l'interlocuteur sourd ou entendant, l'influence du contexte sur le choix du registre de langue en expression et, enfin, la possibilité de rendre le registre d'un discours par un autre élément dans l'interprétation.

Nous présentons et analysons les données récoltées lors de notre enquête au chapitre 6. Pour ce faire, nous passons en revue chacune de nos hypothèses de départ afin d'y apporter des éléments de réponses. Nous listons également les commentaires libres reçus de la part des interprètes interrogés. Nous concluons ce chapitre par un résumé de ce que nous pouvons retenir de l'analyse des données de l'enquête.

Enfin, au chapitre 7, nous proposons des pistes de recherche pour aller plus loin dans l'exploration de la prise en compte du paramètre des registres de langue par l'interprète français-LSFB.

PARTIE I : DÉFINITIONS

1. Présentation de l'interprète en français-LSFB

Dans ce chapitre, nous désirons présenter au lecteur la réalité de l'interprète français-LSFB (langue des signes de Belgique francophone), peu connue du grand public. Proche de celle de l'interprète en langues vocales, elle a pourtant ses spécificités liées, notamment, à l'histoire de la profession en Belgique francophone.

1.1 Une profession peu reconnue

En 2004, le dictionnaire *Le Petit Robert* définissait l'interprète comme une « [p]ersonne qui donne oralement, dans une langue, l'équivalent de ce qui a été dit dans une autre, servant d'intermédiaire entre personnes parlant des langues différentes » (2004). Ainsi, selon cette définition, tout un chacun peut être considéré comme interprète à un temps T lorsqu'il passe « ce qui a été dit » d'une langue à une autre. Non seulement, les langues signées ne semblent pas être prises en compte dans cette définition si on prend les termes « oralement » et « parlant » dans leur sens restreint, mais en outre l'activité de l'interprète n'est pas vue comme un métier. En 2017, *Le Grand Robert de la langue française* a rectifié le tir. Une définition « spécialité » a été ajoutée à l'entrée du mot « interprète » : « Professionnel capable de traduire oralement et immédiatement d'une langue dans une autre et réciproquement, dans une situation de communication réciproque réelle » (version en ligne, 2017). Cependant, dans l'imaginaire collectif, la pratique de l'interprétation reste accessible à tout un chacun et particulièrement lorsqu'il s'agit de rendre un message en langue des signes. Nombreux sont ceux qui, parce qu'ils ont quelques notions de LSFB et de français, s'improvisent interprètes français-LSFB en Belgique francophone. Pourtant, la pratique de l'interprète s'est professionnalisée à travers l'Histoire et, en Europe, notamment avec l'apparition de l'interprétation simultanée à la suite du procès de Nuremberg, après la seconde guerre mondiale (voir Baigorri-Jalón, 2015, pp. 15-25).

L'interprète en langue des signes n'échappe pas à ce mouvement. Il y entre cependant plus tardivement, à la suite d'autres événements historiques tels que la reconnaissance des langues des signes comme langues à part entière dans les années 1960 (voir Bernard, Encrevé, & Jeggli, 2008). En Belgique, la première association d'interprètes français-LSFB nait en 1986 (ABILS, s. d.-b). « Parole et Geste » devenu par la suite l'ABILS (Association Belge francophone des Interprètes en Langue des Signes) a pour but de rassembler les personnes faisant fonction d'interprètes et d'uniformiser la pratique pour tendre vers une pratique d'interprétation de qualité en Belgique francophone. L'association rencontre cependant des résistances de la part de certains interprètes du terrain et diverses tensions voient le jour entre ses membres. La récente ouverture d'un Master en interprétation français-LSFB à l'UCL modifiera certainement le paysage de l'interprétation en Belgique francophone dans les années à venir. Comme nous le verrons plus loin, la formation n'en est cependant qu'à ses débuts et la transition vers une professionnalisation du métier également.

Les profils des personnes se disant « interprète français-LSFB » en Belgique sont, par conséquent, extrêmement variés, encore à l'heure actuelle. Des professionnels qualifiés, conscients des difficultés spécifiques au métier et de leurs propres limites, côtoient des personnes débutant l'apprentissage de la LSFB qui offrent leur service « d'interprète » à tout venant, persuadées du bienfondé de leur pratique. Il est particulièrement difficile, pour un citoyen non-averti, de distinguer ces deux profils, d'autant plus s'il ne maitrise qu'une des deux langues. Par ailleurs, le métier d'interprète est peu connu et souvent considéré comme aisé. Pour la plupart des gens, il s'agit de trouver les mots correspondants dans deux langues différentes. Le passage du français vers la langue des signes et vice-versa est perçu comme d'autant plus simple que cette dernière est souvent considérée comme universelle et exclusivement iconique.[1] Nous retrouvons dès lors de nombreuses personnes en Belgique francophone travaillant sous l'étiquette « d'interprète français-LSFB » sans avoir une réelle pratique

[1] *La* langue des signes n'est pas universelle et, contrairement à une idée reçue, *elle* ne s'apparente pas au mime (voir Dejemeppe, 2010). Chaque langue des signes répond à des critères langagiers propres qui lui donnent le statut de langue à part entière. La LSFB illustre la capacité anthropologique de langage au même titre que la langue française. Chacune le fait cependant selon une modalité différente.

d'interprétation. C'est pourquoi il nous parait crucial de définir d'entrée de jeu ce que nous désignerons par cette appellation.[2]

1.2 L'interprète professionnel

L'interprète est un professionnel de l'interprétation qui rend non pas *l'équivalent* de ce qui a été dit, comme le suggère *Le Petit Robert* (2004), mais presque. Il est conscient de l'impossibilité de rendre exactement la même chose dans deux langues distinctes mais est cependant outillé pour tendre vers une adéquation des plus abouties entre le discours original et son interprétation.

Interpréter est un art complexe qui va bien au-delà de la langue. Il est le parent direct de la traduction. En effet, si elle s'exerce à partir de textes repris sur des supports matériels et n'est pas soumise dès lors à la même contrainte temporelle de l'instant que l'interprétation, la traduction tend vers un même but : *dire presque la même chose* (Eco, 2006). Nous partirons dès lors de la conception qu'Umberto Eco a de l'art de traduire pour définir ce qui nous occupe.

> Traduire signifie comprendre le système intérieur d'une langue et la structure d'un texte donné dans cette langue, et construire un double du système textuel qui, *sous une certaine description*, puisse produire des effets analogues chez le lecteur, tant sur le plan sémantique et syntaxique que sur la plan stylistique, métrique, phonosymbolique […]. (Eco, 2006, p.17)

L'interprète travaille dans un espace-temps défini. Il « construit un double » du discours source dans une autre langue afin de « produire des effets analogues »

[2] La Commission Consultative de la Langue des Signes, créée suite à la reconnaissance de la LSFB comme langue de la communauté sourde de Belgique francophone en 2003, propose sa propre définition de l'interprète français-LSFB. Elle rejoint en grande partie la nôtre. Le lecteur la trouvera à l'Annexe I. (La Commission Consultative de la Langue des Signes, 2010)

chez l'auditeur[3]. Pour ce faire, il tient compte de différents « plans » discursifs et langagiers mais aussi d'aspects contextuels et sociaux. Il jongle entre deux mondes et doit sans cesse faire des choix pour donner ce qu'il a reçu de façon à permettre l'échange entre les interlocuteurs. Il jouit d'une grande liberté de décision face à la multitude d'aspects à rendre dans son interprétation et à la manière de le faire. Contraint par l'urgence du moment, par la quantité d'énergie qu'il a et les difficultés rencontrées au fil du discours, il doit cependant se décider très rapidement et réajuster constamment ses choix en fonction de l'évolution de la situation. Certaines décisions se prennent parfois par défaut. Aussi, c'est par l'expérience et le recul sur sa pratique, que l'interprète développe des stratégies pour prendre des décisions pertinentes et intégrer des automatismes adéquats.

Comme tiers maitrisant la langue de chacun des interlocuteurs, l'interprète est tenu pour responsable non pas des propos échangés mais bien de la réussite conversationnelle (Malheiros-Poulet, 1995, p.137). C'est en fonction de ses choix d'interprétation que les interlocuteurs pourront se rencontrer ou non dans l'échange. Aussi, l'interprète est souvent amené « à expliciter un certain nombre de comportements qui seraient implicites, tacites dans un dialogue unilingue. Il sert de *révélateur* [souligné dans le texte] de certaines stratégies conversationnelles « naturelles ».» (Malheiros-Poulet, 1995, p.137). Comme nous le verrons au point 2.3., le choix d'un registre de langue plutôt qu'un autre par l'orateur pourrait être considéré comme une de ces stratégies conversationnelles et nécessiter dès lors que l'interprète le *révèle* au sein de son interprétation.

1.3 Cadre déontologique de l'interprétation

L'interprète construit son interprétation dans un cadre déontologique commun aux professionnels du métier reposant sur trois socles : la neutralité, la fidélité, le secret professionnel. Ces trois piliers se retrouvent également au cœur de la

[3] Nous utiliserons les termes « locuteur », « orateur » ou « Parlant » (Coursil, 1997) pour désigner l'individu qui formule le discours source et les termes « auditeur » ou « Ecoutant » (Coursil, 1997) pour désigner celui qui le reçoit. Ces termes ne font nullement référence à la capacité motrice ou auditive des interlocuteurs. Ainsi l'orateur peut tout aussi bien être un Sourd qui s'exprime en langue des signes qu'un entendant utilisant une langue vocale. De même, l'auditeur peut être sourd ou entendant et recevoir le discours visuellement ou par le canal sonore.

déontologie de l'interprète français-langue des signes. Ils sont d'ailleurs présentés comme tels dans le code éthique de l'association française des interprètes et traducteurs en langue des signes, l'AFILS, dans les articles 1,2 et 3 (AFILS, s. d.) et, de manière moins explicite, dans celui de l'ABILS aux articles 7,8,9 (s. d.-a).

Les situations de communication requérant la présence d'un interprète ont une spécificité : elles tendent à se dérouler *comme si* l'interprète n'était pas présent. Compte tenu de la barrière linguistique, les interlocuteurs sont contraints de passer par un intermédiaire pour se comprendre. Dès lors, selon M. E. Malheiros-Poulet, une interaction qui se veut « dilogue », interaction entre deux entités, un locuteur et un ou plusieurs auditeurs, devient par nécessité un « trilogue » définit comme « une structure conversationnelle formée par trois sujets d'énonciation qui prennent la place du ***je*** et du ***tu*** à tour de rôle, à n'importe quel moment du discours » (Malheiros-Poulet, 1995, p.134).

Or, dans cette configuration, lorsque l'interprète s'exprime en ***je***, il rend la parole d'un autre et ne fait dès lors pas référence à sa propre personne. Malgré sa présence, il peut donc difficilement être considéré comme « un sujet d'énonciation » au sein de l'échange. Aussi, nous postulons que le dilogue en question ne devient pas trilogue dès lors qu'il nécessite un tiers interprétant. En effet, l'interprète en fonction neutralise son potentiel énonciatif durant le temps de l'interprétation.[4] Il ne devient dès lors pas un troisième sujet au sens où M. E. Malheiros-Poulet l'entend. En revanche, nous la rejoignons dans sa proposition d'y voir un cas de polyphonie (1995, p.140). L'interprète endosse le rôle de locuteur polyphonique portant l'énonciation de chacun des interlocuteurs. S'il est responsable de la formulation de son discours, il n'est pas responsable du contenu ou de la structure de celui-ci. À tour de rôle, l'interprète rend les propos de A dans la langue de B et les propos de B dans la langue de A. Il porte ainsi plusieurs voix et se positionne comme locuteur polyphonique bilingue au service

[4] Il est courant que l'interprète, surtout lorsqu'il est en présentiel, s'exprime brièvement en son nom ou soit interpelé au cours de l'échange pour régler des aspects pratiques nécessaires au bon déroulement de la communication et à l'interprétation des propos des interlocuteurs. Un orateur peut, par exemple, demander à l'interprète s'il a besoin d'une pause. Un interprète français-LSFB peut signaler qu'il n'a pas le contact visuel de l'interlocuteur sourd, nécessaire à l'interprétation vers la langue des signes, et demander un positionnement différent dans l'espace. Nous pouvons considérer ces brefs retours de l'interprète au statut de sujet comme des moments hors interprétation et nous ne les prendrons, dès lors, pas en compte ici.

de locuteurs-énonciateurs de langues différentes. Nous pouvons illustrer la relation discursive qui s'installe comme ceci :

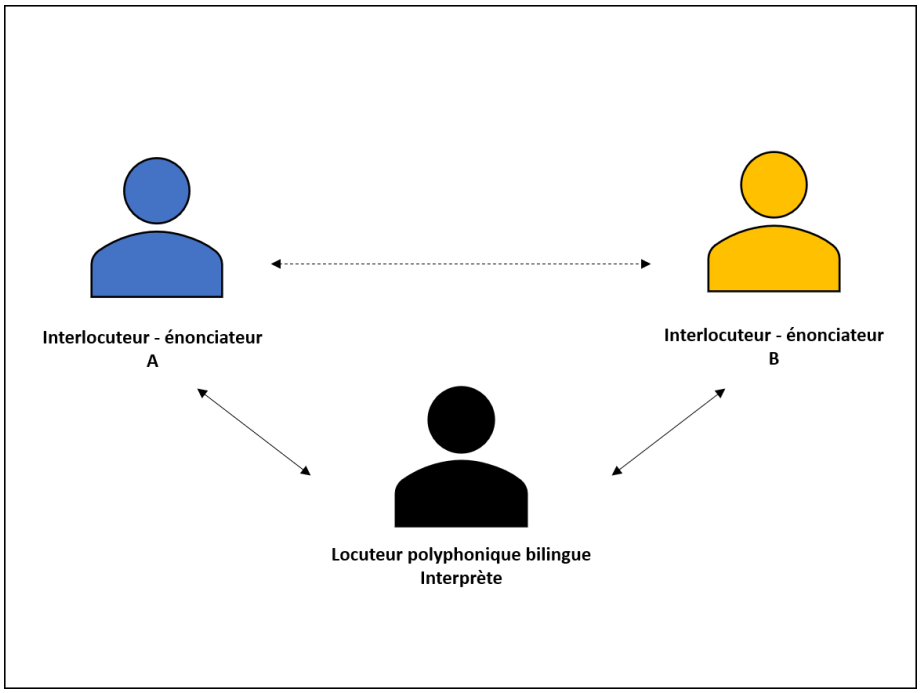

Illustration 1 : Dilogue entre deux interlocuteurs-énonciateurs en présence d'un interprète locuteur polyphonique bilingue

Dans cette relation, l'interprète ne devient jamais énonciateur. Il n'exprime pas son avis sur le contenu mais rendra le plus fidèlement possible la *voix* de l'autre et le monde dans lequel celui-ci évolue. Ainsi par exemple, si un locuteur sourd se lève, s'excuse, et dit d'un air entendu qu'il va « téléphoner » tel un entendant, l'interprète fera en sorte de rendre dans son interprétation le fait que la personne sourde va utiliser les commodités et la subtilité socio-culturelle de la formulation - un Sourd[5] ne « téléphone » pas comme un entendant « auditivement parlant ». Dans cet exemple, l'interprète transmet les propos exprimés en se positionnant de

5 Les termes « Sourd » et « entendant » renvoient respectivement à un individu ayant une perte auditive significative et à un individu n'en ayant pas. Au-delà de l'aspect médical, la déficience auditive donne lieu à un rapport au monde qui passe essentiellement par le visuel. Une culture a émergé de ce rapport au monde spécifique, culture revendiquée par la communauté des Sourds comme faisant partie de leur identité propre. C'est pourquoi nous utiliserons le S majuscule en début de mot pour référer aux Sourds, tout comme il est d'usage de mettre une majuscule en début de mot pour référer aux Belges. Les entendants ne revendiquant pas de « culture entendante » comme telle, nous écrirons l'intégralité du mot en lettres minuscules.

manière distincte de celle de l'individu entendant qu'il est, et de celle de l'individu sourd dont il porte la voix. En effet, durant l'interprétation, il prend le rôle du professionnel qui a conscience des réalités de langue et de culture des deux interlocuteurs présents et qui permet le lien entre ces deux mondes. Nous sommes donc bel et bien face à un dilogue entre seulement deux interlocuteurs-énonciateurs en présence d'un interprète qui est, lui, locuteur polyphonique bilingue et biculturel.

> Comme toute idée est formulée en fonction de l'image que les interlocuteurs se font l'un de l'autre, la restitution du discours d'origine par [l'interprète] doit être adaptée. Etant au courant des références socio-culturelles et des situations langagières contextuelles de la communauté linguistique de chaque interlocuteur, il adapte l'explicite et l'implicite selon les destinataires. (Malheiros-Poulet, 1995, p.138)

Comme nous venons de le voir dans l'exemple précédent, pour être fidèle au discours source, l'interprète doit pallier les différences linguistiques et socio-culturelles. Il ne rend pas simplement le discours mais l'inscription d'un monde dans un espace-temps déterminé. La fidélité dépasse le linguistique pour prendre en compte l'ensemble du contexte de l'échange.

L'interprète se plie dès lors à une neutralité avertie. Il fait des choix d'interprétation subjectifs pour être le plus fidèle possible à ce qu'il a perçu du message du locuteur. Dans une même situation d'interprétation, des interprètes différents sont susceptibles de prendre des décisions différentes tout en ayant une même intention de fidélité au discours de départ. Dans notre dernier exemple, un interprète aurait pu interpréter la phrase « je vais *téléphoner* » du locuteur sourd par « je vais aux toilettes », quand un autre aurait choisi de garder la phrase de départ et un troisième de dire d'un air convenu « je vais me laver les mains ». En effet, l'interprète est avant tout un être humain doté d'une perception propre à partir de laquelle il peut agir. Affuter cette perception afin de faire des choix

d'interprétation adéquats dans chaque situation de communication est le travail de toute une vie. L'interprète s'exerce constamment à devenir le double d'un autre, à s'assimiler à lui le temps de transmettre sa parole (s'il est orateur), ou de recevoir celle de son interlocuteur (s'il est auditeur).

Aussi, s'il est témoin des échanges, l'interprète n'y participe pas comme sujet. Cette position peut susciter la méfiance des parties prenant part à la discussion. C'est pourquoi l'interprète est tenu au secret professionnel. Ce code de conduite permet d'instaurer un climat de confiance entre les interlocuteurs et l'interprète. Il protège, par ailleurs, la vie privée des premiers et évite au second d'être sujet à des pressions extérieures pour avoir accès aux informations échangées.

1.4 Spécificité de l'interprète français-LSFB

Comme tout interprète, l'interprète français-LSFB[6] fait le lien entre deux mondes linguistiquement et culturellement différents. Cependant, contrairement à un interprète de langues vocales, il est confronté à deux univers dont la modalité langagière et le mode d'accès à la réalité est autre. L'un filtre l'information essentiellement par le biais de l'auditif, l'autre essentiellement par le biais du visuel. Les Sourds perçoivent le monde dans lequel ils évoluent par le regard alors que les entendants intègrent une grande partie de ce qui se passe autour d'eux par l'ouïe. Aussi, naturellement, la langue de chacun s'est développée selon une modalité qui leur est accessible. Les langues des signes sont visuo-gestuelles, les langues vocales audio-orales.

Le passage d'une modalité à l'autre demande à l'interprète de développer une aptitude particulière et d'affiner les deux perceptions. Ce paramètre discursif est à gérer, en plus des autres, au sein de son interprétation tant linguistiquement parlant que dans le rendu du contexte. En effet, l'interprète sera dès lors attentif à

[6] Dans le cadre de ce travail, nous avons fait le choix d'observer la prise en compte des registres du français par l'interprète exclusivement à l'oral. Nous considérerons donc dans ces pages que « l'interprète français-LSFB » est toujours entendant. Malgré l'intérêt qu'elle peut susciter au niveau de la recherche, la pratique de la traduction à vue du français écrit vers la LSFB et inversement, réalisée lors d'échanges en présentiel par certains interprètes sourds, ne sera dès lors pas traitée ici.

signaler aux Sourds les bruits remarquables, tels que ceux d'une alarme ou de travaux, empêchant les interlocuteurs entendants d'entendre ce qui se dit. De même, il informera les entendants d'un contre-jour ou de tout autre facteur lumineux empêchant les interlocuteurs sourds de voir le discours en langue des signes.

En raison de ces modalités langagières différentes qui peuvent facilement co-exister au sein d'un échange puisqu'utilisant des canaux différents, l'interprète français-LSFB travaille presqu'exclusivement en interprétation simultanée. À titre personnel, nous n'avons jamais vu d'interprète professionnel réaliser une interprétation entièrement de manière consécutive. Il peut arriver que des fractions de discours particulièrement complexes ou délicates soient rendues consécutivement mais cela reste actuellement des cas isolés. Pourtant, au vu de la diversité des situations dans lesquelles l'interprète français-LSFB est amené à travailler, développer ce type d'interprétation nous semble pertinent. Les interprètes pourraient ainsi faire le choix d'une manière de fonctionner ou d'une autre en fonction du cadre et du discours pour lesquels ils interviennent. Interpréter de manière consécutive le discours confus d'un locuteur pris par l'émotion qui a du mal à structurer ses idées phrase par phrase, par exemple, permettrait à l'interprète de saisir l'ensemble du propos avant de le rendre et lui éviterait de potentiellement interrompre le locuteur lorsqu'il s'exprime pour lui demander des précisions de sens à plusieurs reprises. Ce type de discours pourrait voir le jour dans diverses situations : lors d'un interrogatoire dans un commissariat, dans le cadre d'un suivi de recherche d'emploi ou encore aux urgences d'un hôpital lors de l'explication d'un accident.

La communauté des Sourds a en effet de nombreux besoins en interprétation. De la consultation médicale au rendez-vous à la banque, de la réunion d'équipe à la formation en cours du soir ou, même, du témoignage à la radio à la conférence de presse, l'interprète français-LSFB passe par des contextes d'interprétation très différents ayant chacun leurs codes socio-culturels propres. Il est amené à faire de l'interprétation de liaison - interprétation d'échanges relativement brefs entre les interlocuteurs - et de conférence, interprétation de discours plus longs, type

présentations ou cours ex cathedra. Etant peu nombreux en Belgique francophone, les interprètes français-LSFB ont été contraints de diversifier leur pratique. Cependant, il est de notoriété publique que certains professionnels se sont davantage tournés vers l'interprétation de liaison quand d'autres font, de nos jours, essentiellement de l'interprétation de conférence.

1.5 La formation des interprètes français-LSFB

Comme nous venons de le voir, le métier d'interprète est complexe et requiert diverses compétences. Il est dès lors nécessaire que les professionnels du terrain soient outillés pour faire face aux différentes situations pour lesquelles ils interviennent. En Belgique francophone, la mise en place d'une formation complète et de qualité a cependant pris plusieurs années. Plusieurs formations sont ouvertes puis fermées notamment en raison de l'inégalité du niveau de compétences des interprètes certifiés par celles-ci. Pour pallier cela, une formation de cinq ans dont deux de Master en interprétation français-LSFB ouvre ses portes en septembre 2014 s'alignant ainsi avec la formation dispensée pour les interprètes de langues vocales.

1.5.1 Bref historique des formations mises en place jusqu'à nos jours

En 2007, la Belgique signe la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Elle la ratifie en 2009, confirmant ainsi son engagement à appliquer notamment l'article 21 de celle-ci :

> Article 21 : Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information[7]
>
> […] Les États Parties [a]cceptent et facilitent le recours par les personnes handicapées, pour leurs démarches officielles, à la langue des signes, au braille, à la communication améliorée et alternative et à tous les autres moyens, modes et formes accessibles de communication de leur choix. […]

[7] « Convention des Nations-Unies sur les droits des personnes handicapées »

La mise en place d'une formation de qualité pour les interprètes en langues des signes du territoire répond à l'engagement pris à l'époque. Le nord et le sud du pays n'ont pourtant pas la même politique et surtout la même vitesse de réaction.

En Flandre, dès 2008, un bachelier en linguistique appliquée offre la possibilité de choisir la langue des signes flamande (Vlaamse Gebarentaal ou VGT) au sein de la combinaison de langues d'étude imposée. À partir de 2011, un master en interprétation de 60 crédits permet ensuite aux étudiants qui le désirent de se professionnaliser comme interprètes en langue des signes.

Au sud du pays, plusieurs filières de certification pour les interprètes français-LSFB ont été explorées avant la mise en place de la formation universitaire actuelle en Communauté française. Malgré cela, même les interprètes ayant été accrédités dans une de ces premières formules ne sont pas tous reconnus, aujourd'hui, par la communauté des Sourds comme de « vrais interprètes » et le paysage de l'interprétation en français-LSFB reste très fragile. En effet, de nombreuses personnes sourdes en Belgique francophone se sentent lésées dans leur droit d'accès à la communication en raison de la variation de qualité des interprétations proposées. Cette variation est due notamment au type de formations offertes ces trois dernières décennies aux interprètes en fonction. En effet, les premières formations à destination des interprètes français-LSFB sont courtes et n'offrent pas la possibilité d'explorer tous les outils nécessaires pour exercer adéquatement ensuite.

En 1983, un post-graduat permettant d'acquérir un certificat d'aptitude en interprétation pour handicapés sensoriels est créé à l'Université de Mons au sein des facultés des sciences psychopédagogiques. Il prend fin en septembre 1995.

À la même période, de 1985 à 1994, l'Institut Libre Marie Haps propose des cycles de formation d'interprètes en langue des signes. Ceux-ci se répartissent sur deux années précédées d'un cours d'initiation pour les débutants. Cependant, en raison du faible niveau de compétences des candidats et dans l'optique d'un relais vers une formation en promotion sociale, ces cycles ne sont pas maintenus.

De 2002 à 2005, une formation en promotion sociale de deux ans est proposée à Liège et Bruxelles. Les résultats de cette formation furent cependant peu probants. Moins de la moitié des élèves en sortaient diplômés (40%) et toutes les compétences nécessaires au métier d'interprète ne semblaient pas toujours acquises à la fin de celle-ci. Aussi, en raison également du peu d'inscriptions, cette formation n'a pas été réitérée après 2005.

Parallèlement, un Comité de Conduite des Interprètes (CCI) a été mis en place par la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) pour traiter de problématiques du terrain. Afin de répondre au manque de certification de nombreux interprètes en fonction, le CCI a organisé une évaluation de 44 interprètes, évaluation aux exigences de laquelle 9 d'entre eux seulement ont répondu. Notons que cette évaluation a été fort critiquée dans le milieu de l'interprétation français-LSFB notamment pour la manière dont elle a été mise en place. Il en a résulté une grande insécurité de nombreux professionnels par rapport à leur pratique et des tensions au sein de la profession.

Les noms des interprètes ayant reçu une validation de leur compétence professionnelle, soit par le biais de la formation de promotion sociale soit par le biais du CCI soit encore par le biais d'un tutorat au sein des Service d'Interprétation des Sourds de Bruxelles ou de Wallonie (SISB et SISW), ont été rassemblés sur une « liste officielle » d'interprètes français-LSFB (voir Annexe II). Seuls ces interprètes peuvent exercer comme indépendants. Concrètement, bien que cette liste soit fermée, certains interprètes n'ayant pas réussi les épreuves précédemment citées ont pu y figurer. Par ailleurs des interprètes ne se trouvant pas sur cette liste travaillent actuellement au sein d'associations diverses, certains avec des compétences en interprétation reconnues dans la communauté des Sourds, d'autres non. Cette liste a dès lors perdu de sa crédibilité aux yeux de nombreuses personnes sourdes et personnes du métier. Néanmoins, en raison de l'absence d'autre cadre, elle reste, aujourd'hui encore, un élément de référence - auquel nous aurons d'ailleurs recours lors de notre enquête de terrain (voir PARTIE III).

Face au changement actuel du paysage de l'interprétation en français-LSFB dû notamment à l'ouverture de la formation universitaire, une nouvelle liste d'interprètes français-LSFB reconnus verra prochainement le jour. Elle reprendra tous les interprètes français-LSFB inscrits sur la première liste avant la date d'ouverture du Master en 2014, les interprètes diplômés de ce Master et les interprètes ayant un diplôme étranger de Master en interprétation français-langue des signes et une validation de leur niveau en LSFB.

1.6 Définition de l'interprète français-LSFB

Nous pouvons synthétiser ce chapitre en disant que l'interprète français-LSFB, comme tout interprète, est un professionnel de l'interprétation qui permet le passage d'un discours à un autre appartenant à deux mondes linguistiquement et culturellement distincts. Il fait preuve d'une neutralité à taille humaine, d'une fidélité contextuelle et d'un respect de la confidentialité des échanges dont il est le témoin.

Malgré la diversité de niveaux de compétence des professionnels actuellement sur le terrain en Belgique francophone en raison de leur formation respective, l'interprète français-LSFB garde une particularité : celle de faire lien entre deux rapports au monde différents, visuel et auditif. Il interprète essentiellement de manière simultanée dans des situations très diversifiées ayant leurs codes socio-culturels et discursifs propres. Les registres de langues auxquels l'interprète est confronté au sein de son interprétation sont dès lors également nombreux et divers. Aussi, nous allons nous arrêter sur cette notion au chapitre suivant afin de la définir et d'analyser ensuite comment l'interprète la prend en compte dans son travail.

2. Les registres de langue

La notion de « registre de langue » n'est pas définie de manière unanime dans la littérature scientifique. Nous commencerons dès lors par expliciter la réalité que nous désignerons par ce syntagme dans le cadre de notre travail. Nous explorerons ensuite ce qu'elle recouvre en LSFB. Nous nous pencherons enfin sur la fonction des registres linguistiques dans le discours.

2.1. Définition de la notion de registre de langue

Les registres de langue sont des utilisations spécifiques de certains paramètres de la langue en fonction de la situation de communication. En effet, chaque individu s'exprime dans un registre de langue choisi en adéquation avec le contexte dans lequel il se trouve.

Nous rejoignons ainsi Christopher Stone, linguiste et interprète anglais – BSL (langue des signes britannique), actuellement président de la *World Association of Sign Language Interpreters* (WASLI), dans la définition première qu'il donne du registre : « Register is a linguistic outcome of a particular social situation ; in different social situations people alter the way they use language. » (Stone, s. d., p.1)

Cette réalité est cependant désignée par différents termes dans la littérature scientifique. Certains auteurs parlent de niveaux de langue, d'autres de registres discursifs. On retrouve ainsi, aussi bien en français qu'en anglais, des nuances lexicales variées pour distinguer des réalités proches ou similaires : « *Register* has become familiar in English linguistic usage for reference to specific situations ; *varieties* or "*functional varieties*", has been used in American linguistics in relation to broad domains (e.g., vernacular vs. standard). » (J. Gumperz and D. Hymes, 1972, cité dans Montgomery, 2008, p. 92) Aucune nomenclature n'est communément admise aujourd'hui pour désigner ce qui nous occupe. La diversité des appellations qui existent rend difficile le regroupement des recherches et théories sur cette matière linguistique.

Par ailleurs le terme « registre » est également utilisé par différents auteurs pour faire référence à d'autres notions linguistiques ou discursives que celle que nous mettons derrière ce vocable.

Face au flou - artistique ou conceptuel - que peut engendrer la notion de « registre de langue », nous avons décidé d'y consacrer une partie de notre travail et de présenter le sens que nous lui assignons dans notre réflexion.

Pour ce faire, nous reviendrons dans un premier temps sur la notion désignée par ce terme de « registre de langue » et nous la confronterons à des dimensions discursives voisines avec lesquelles elle est souvent confondue. Ensuite, nous présenterons la classification des différents registres de langue faite par Joss (1996 cité par Stone, s.d.) et en proposerons une grille de lecture inspirée des paramètres d'influence du registre de Halliday (1978, cité par Stone, s. d.). Nous évoquerons également quelques éléments discursifs à prendre en compte par l'interprète qui sont souvent assimilés à tort au registre linguistique.

2.1.1. Appellations qui prêtent à confusion

a. Le terme « registre »

Le terme « registre » tel qu'il est défini dans *Le Grand Robert* (2017) renvoie à plusieurs réalités. Nous en avons sélectionné quelques-unes reprises dans l'illustration suivante :

Registre : n.m.

1. Cahier sur lequel on note des faits, des noms, des chiffres dont on veut garder le souvenir. […] *Inscrire sur (*rare *dans) un registre.*
2. Mus. Commande de chacun des jeux de l'orgue.
3. Chacun des étages de la voix d'un chanteur, quant à la hauteur des sons […]
4. Fig. caractères particuliers, « tonalité » propre (d'une œuvre, du discours) […] *Registres d'usage. Un registre familier, soutenu.*

Illustration 2 : Sélection de définitions du terme « registre » (Le Grand Robert, 2017, version en ligne)

Avant de nous arrêter sur la première définition donnée, nous voulons attirer l'attention du lecteur sur l'intérêt métaphorique des définitions 2 et 3 de l'illustration 2. Ces deux définitions induisent l'existence d'une diversité de jeux d'orgue ou d'étages vocaux avec laquelle le musicien ou le chanteur peut jongler en fonction de l'effet qu'il vise. De la même façon, selon nous, les différents registres de langue sont à la disposition du locuteur pour qu'il atteigne un objectif précis : celui de se positionner comme sujet social au sein de l'interaction discursive à laquelle il participe. Nous décrirons plus spécifiquement cet objectif socio-discursif au point 2.3. sur la fonction des registres de langue dans le discours. Retenons pour l'instant que tout locuteur choisit la *« tonalité » propre* qu'il veut donner à son discours, comme l'annonce la définition 4. Il le fait notamment en fonction des *usages* liés au contexte dans lequel il se trouve. Le syntagme nominal « registres d'usage » présenté comme exemple dans la définition 4 nous semble dès lors pertinent mais réducteur pour désigner la notion qui nous occupe. En effet, le choix d'un registre de langue ne dépend pas que des usages mais de nombreux autres paramètres également que nous évoquerons au point 2.1.3.

La première définition de l'illustration 2 est également la première qui apparait à l'entrée « registre » dans *Le Grand Robert* (version en ligne, 2017). Nous avons

été agréablement surprise par l'exploitation qu'en fait Béatrice Fraenkel comme point de départ de son analyse exploratoire de l'objet d'écriture qu'est le registre des nouveau-nés à l'état civil (Fraenkel, 2008, p. 59-71). Sans nous arrêter sur ses conclusions qui concernent un autre objet que le nôtre (dans son cas : l'acte d'écriture institutionnalisé), nous nous inspirerons de sa démarche pour aborder, au point 2.1.1.c, l'aspect performatif du langage illustré dans l'emploi des registres de langue. Gardons en tête deux éléments de cette définition 1 : l'acte d'*inscrire* sur un registre et la volonté de *garder le souvenir*. Un registre-cahier permet donc de recueillir l'inscription d'un fait pour s'en rappeler. Analogiquement, le registre de langue d'un locuteur lui permet d'inscrire au sein de son discours son positionnement dans la relation qui l'unit à son interlocuteur. En maintenant son registre durant l'échange discursif, ce locuteur garde la trace du lien convenu tacitement et en réactive constamment la mémoire. Ainsi, un professeur peut par exemple utiliser un registre de langue soutenu, incluant le vouvoiement, pour s'adresser à un étudiant. Par ce choix de registre, il se positionne comme supérieur hiérarchique face à son interlocuteur et instaure une certaine distance. Tant qu'il continue à s'adresser à son élève dans ce registre, il maintient son positionnement au sein de la relation discursive qui s'est établie entre eux. Par ailleurs, ce même professeur peut également décider de s'exprimer dans un registre tout aussi formel mais incluant le tutoiement de son élève. Par ce choix-ci, il inscrit un autre type de lien avec son interlocuteur : une relation d'égal à égal malgré la distance qu'implique leurs statuts respectifs d'enseignant et d'étudiant.

Quelles que soient les métaphores et analogies que nous pouvons tirer des définitions du terme « registre » observées dans l'illustration 2 pour décrire la notion de « registre de langue », notons que celle-ci n'apparaît nulle part au sein de la version en ligne du dictionnaire *Le Grand Robert* (2017) que nous avons consulté.

Nous nous sommes dès lors tournée vers un ouvrage plus spécialisé : *Le dictionnaire du littéraire* (Aron, Saint-Jacques, & Viala, 2004, p. 529-531). Avant de nous renvoyer vers la notion de « niveaux de langue », celui-ci place les

registres de langue dans une toute autre perspective, historique, qui les relient aux « registres littéraires ».

b. Genres littéraires, registres littéraires et registres de langue

« Les registres littéraires et les registres – ou niveaux- de langage ont historiquement partie liée mais sont distincts. » (Viala dans Aron, Saint-Jacques, & Viala, 2004, p. 529)

Dans l'Antiquité grecque, genres littéraires, registres littéraires et registres de langue sont intimement liés. Les premiers renvoient au contenu d'une œuvre, les seconds à l'émotion qu'elle provoque et les troisièmes à la variété de langue choisie pour les exprimer. Ainsi, des dialectes anciens et considérés comme nobles sont utilisés au sein de l'épopée – qui suscite l'admiration- et de la tragédie – qui suscite le désespoir et la compassion - alors que la comédie – qui suscite la gaité - est rendue dans un dialecte commun. Trois dialectes différents pour trois gentes différents. Nous retrouvons un même principe de classification chez Virgile puis, au Moyen Âge, chez ses glossateurs, représenté schématiquement par « la roue de Virgile » :

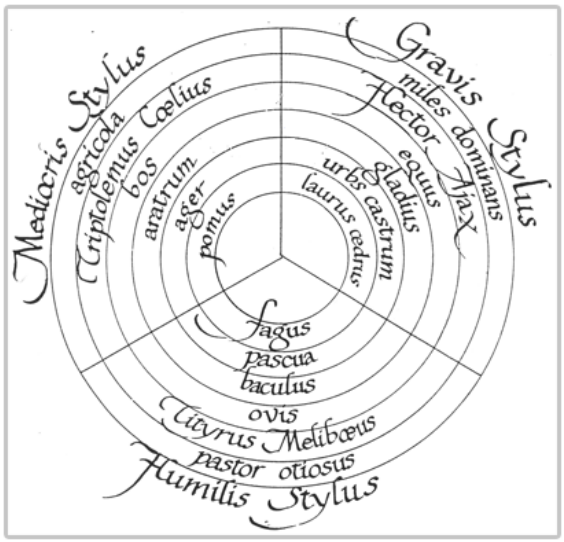

Illustration 3 : La roue de Virgile – classification selon les « styles » (*La roue de Virgile*, s. d.)

Virgile distingue trois styles : le style soutenu (*Gravis Stylus,* littéralement « style sérieux » ou « style important ») de l'épique ou l'héroïque pour parler de héros tel que dans l'*Énéide*, le style moyen (*Mediocris Stylus*) du didactique pour aborder des sujets tels que les travaux de l'homme libre comme ceux des *Géorgiques*, et le style familier (*Humilis Stylus*, littéralement « style bas » ou « style faible ») du bucolique, style de l'œuvre du même nom les *Bucoliques*, où les bergers sont l'objet de l'attention.

Nous constatons à travers cet exemple que poétique et variété linguistique s'entremêlent. La distinction entre le genre et le registre littéraires et le registre linguistique n'a pas lieu d'être puisque ces trois aspects de l'œuvre se recoupent systématiquement autour d'une organisation hiérarchique convenue.

Cette organisation est cependant remise en question avec l'évolution des genres dans la littérature et des pensées, et nous pouvons aujourd'hui distinguer les notions de genre littéraire, de registre littéraire et de registre de langue afin de les analyser séparément. Notons que ces trois notions sont complexes, varient d'une culture à l'autre et que les théoriciens se distinguent par les nuances qu'ils apportent à leurs descriptions. De grandes lignes se dégagent tout de même des discours à ce propos. Nous pouvons les résumer ainsi : le genre littéraire correspond au type de texte (poésie, roman, théâtre, …), le registre littéraire à son ton (comique, tragique, lyrique, didactique, …) et le registre de langue, comme nous l'avons dit plus tôt, à l'utilisation de la langue choisie en fonction du contexte, ici en fonction du type de texte (langage soutenu, courant, familier ou autre).

En tant qu'être créateur, l'être humain ne cesse de croiser ces trois dimensions pour obtenir un résultat spécifique. De nos jours, la poésie tragique exprimée dans un registre soutenu côtoie le slam, texte de genre poétique exprimé dans le registre littéraire du réel dans un registre de langue familier. Nous pouvons réaliser le même exercice en dehors des sphères littéraires et artistiques et transposer cette distinction au discours de manière plus globale. Nous ne parlerons plus de genres et registres littéraires mais de genres et registres discursifs.

c. Genres discursifs, registres discursifs et registres de langue

Ici aussi les termes utilisés pour désigner ces trois paramètres discursifs et leur classification varient d'un théoricien à l'autre.

Dans son article, *Register, Discourse and Genre in British Sign Language (BSL)*, Christopher Stone cite, par exemple, les « six types de discours » - narratif, procédural, persuasif, explicatif, argumentatif et conversationnel - décrits par Callow (1974, cité dans Stone, s.d., p.6) :

- *Narrative - recounts a series of events orders more or less chronologically*
- *Procedural - give(s) instructions as to the accomplishing of a task or achieving of an object*
- *Hortatory - which we might also call persuasive discourse, attempts to influence conduct*
- *Explanatory - seeks to provide information required in particular circumstances*
- *Argumentative - attempts to prove something to the hearer*
- *Conversational - is a conversation between two or more people*

Nous pouvons nous interroger sur l'appartenance de ces types de discours aux genres ou aux registres discursifs. Zimmer, également citée par Stone, distingue, quant à elle, les conférences (qu'elle nomme « lectures ») et le discours informel (qu'elle nomme « informal discourse ») (1989, cité dans Stone, s.d., p. 5).

La difficulté rencontrée ici est la suivante : la notion de « genre discursif » - et celle de « registre discursif » également, d'ailleurs - n'a pas de définition unanime dans la littérature scientifique. Jean-Claude Beacco l'appréhende d'une part comme

une « expérience humaine, collective et réflexive de la communication verbale » et d'autre part, comme « une catégorisation ordinaire, intrinsèquement floue mais qui peut être objectivée, de la communication verbale » (Beacco, 2004, p. 109). Selon lui, trois points de vue théoriques autour de la question coexistent : l'un décrit le genre discursif comme une représentation « populaire » de la communication appartenant à un savoir collectif accessible à tout un chacun, le second le considère comme un objet verbal à mettre en parallèle avec l'énoncé, le type de textes, le registre de langue, etc. – c'est ce point de vue que nous adopterons – et le troisième y voit une structuration formelle de la communication sociale.

Le genre discursif n'étant pas l'objet de notre travail, nous n'approfondirons pas ici la réflexion sur les paramètres qui le définissent. Nous retiendrons cependant que « la catégorie du genre du discours tend à être définie sous forme extensionnelle plutôt qu'intensionnelle » (Beacco, 2004, p. 111). Aussi, afin de la distinguer de la catégorie du registre linguistique dont nous traitons, nous proposons de nous en remettre à l'énumération des différents genres que Hymnes y met : « Genre. Ce mot s'applique aux catégories telles que : poème, mythe, conte, proverbe, devinette, imprécation, prière, discours solennel, conférence, lettre commerciale, éditorial, etc. » (1972, p. 145, cité par Beacco, 2004, p. 111) À ces catégories, nous ajoutons le dialogue et l'entretien qui sont des genres que l'interprète rencontre en situation d'interprétation de liaison. Notons que, selon nous, des nuances peuvent être apportées à l'énumération de Hymnes pour donner lieu à une classification avec des sous-catégories. Un psaume lu par un prêtre devant une assemblée lors d'une cérémonie religieuse relève à la fois du genre de la poésie et de celui de la prière. Par contraste, et afin d'être au plus près de la distinction entre genres et registres littéraires proposée au point précédent, nous considérerons que les registres discursifs renvoient au ton utilisé au sein du discours. Voici l'énumération que nous pouvons dès lors en proposer : registre comique, satirique, lyrique, etc. À ces deux paramètres du discours nous pouvons ajouter celui du « mode discursif » - correspondant davantage aux « types de discours » de Callow présentés ci-dessus (1974, cité dans Stone, s.d., p.6)- : mode argumentatif, narratif, explicatif, etc.

Nous percevons ainsi que registre de langue et genre, registre ou mode discursif désignent des réalités du discours différentes bien qu'intrinsèquement liées. « Les formes de la langue et les formes des types d'énoncés, c'est-à-dire les genres du discours, s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue » (Bakhtine, 1984, p. 285, cité par Beacco, 2004, p. 110). Martine Montgomery souligne d'ailleurs que l'école de linguistique « Sydney School » de Halliday poursuit le débat sur la relation entre les concepts de registre et de genre (Montgomery, 2008, p. 93).

Puisque tous les paramètres du discours sont liés mais que la terminologie qui les désigne porte à confusion, nous aurions pu nous tourner vers la dénomination « niveaux de langue » plutôt que « registres de langue » dans le cadre de notre travail afin de lever l'ambiguïté contenue dans le terme « registre ». En effet, l'appellation « niveaux de langue » est privilégiée pour cette raison par de nombreux auteurs. Cependant, le terme « niveaux » induit une hiérarchie là où nous considérons qu'il n'y en a pas.

d. Registres ou niveaux de langue ?

Comme les auteurs de l'ouvrage *Du signe à la plume. Traduction de la langue des signes de Belgique francophone vers le français* qui abordent la question des registres de langue en LSFB et de leur traduction en français (François, Hulin, & Jamart, 2017, pp. 170-174), nous préfèrerons le terme « registres » à celui de « niveaux » pour privilégier une forme d'horizontalité dans la prise en compte de cette variable du discours. En effet, le dictionnaire Le Robert introduit dans la définition de « niveau » un recours à la comparaison et à une élévation sous-entendant une verticalité de classement (*Le Petit Robert*, 2004, p. 1731 ; *Le Grand Robert*, 2017, version en ligne) :

Niveau : n.m.

1. Fig. Élévation comparative, degré comparatif. […] *Niveau social* : degré de l'échelle sociale.

2. Ling. Niveaux de langue : caractère d'une langue (littéraire, didactique, courant, familier, vulgaire), en rapport avec le niveau social, culturel de ceux qui la parlent. […] (*Le Petit Robert*, 2004)

   Ling. Niveaux de langue : actualisations, selon les caractéristiques d'un usage déterminé, d'une langue, d'après la situation de communication, les possibilités et les intentions du locuteur, manifestées par des stratégies de discours. *Les niveaux de langue, comme les registres et les styles, sont variables suivant le niveau social, culturel, de ceux qui parlent.* (*Le Grand Robert*, 2017)

Illustration 4 : Sélection de définitions du terme « niveau » (*Le Petit Robert*, 2004 ; *Le Grand Robert*, 2017, version en ligne)

Par ailleurs, la définition crée une confusion entre ce que nous avons décrit comme des catégories distinctes, à savoir celle du genre discursif, celle du mode discursif et celle du registre de langue. En outre, nous pouvons constater dans la définition 2. une mise en lien des niveaux de langue avec le *niveau social* et *culturel* des locuteurs. Cette définition se rapproche de la conception que défend Jean-Marie Klinkenberg dans *Le dictionnaire du littéraire* (Klinkenberg dans Aron, Saint-Jacques, & Viala, 2004, p. 413) :

> L'expression « niveau de langue » désigne un des axes de variation de la langue. Celle-ci varie en effet, dans tous les composants de sa grammaire (phonétique, syntaxe, pragmatique…) mais aussi dans son vocabulaire, selon trois grands axes en étroite relation les uns avec les autres : le temps

> (variation dite diachronique), l'espace (variation diatopique) et la société. C'est sur ce dernier axe que l'on situera deux types de variation : la variation diastratique, correspondant aux différents statuts (économique, social, culturel) des locuteurs et au contexte (social, référentiel, instrumental) de l'énonciation, et la variation stylistique, ou diaphasique, qui correspond au choix entre les différentes variables possibles opéré dans un échange précis. Les niveaux - ou registres - de langue correspondent aux différences de statut (de « strates ») et de contexte sociaux. […]

Klinkenberg considère les niveaux de langue comme une variation diastratique. Il rejoint ainsi l'image qu'en donne Labov lorsqu'il décrit cinq niveaux de langue observés dans son étude sur le parler new-yorkais qu'il met en relation avec cinq classes sociales : le sous prolétariat, le prolétariat (classe haute et classe basse), la petite bourgeoisie, la moyenne bourgeoisie et la haute bourgeoisie (Labov, 1972, cité par Jeggli, 2000, p. 3). Nous nous démarquons de ce point de vue et considérons que la variation du registre de langue est une variation *diaphasique*. En effet, selon nous, chaque individu peut modifier le registre de langue dans lequel il s'exprime en fonction du contexte dans lequel il se trouve mais peut difficilement modifier les marques linguistiques qui le rattachent à une classe sociale propre. Il nous importe dès lors de distinguer dans notre terminologie les registres linguistiques qui relèvent de la variation diaphasique et ce que nous nommerons ici « le parler » qui relève de la variation diastratique.

e. Les registres de langue et le parler

Les différents registres de langue sont vus sur une échelle de valeur en raison de leur assimilation au parler des classes sociales inscrites elles-mêmes dans une organisation hiérarchisée. « [D]es locuteurs sont à même, sans toujours s'en rendre compte, de se jauger mutuellement à l'aune de leurs niveaux de langue respectifs pour s'étiqueter dans une catégorie sociale » (Goffman, 1974, cité par

Jeggli, 2000, p. 9). Ce qui en jeu dans cette différentiation sociale, selon nous, n'est pas le registre de langue utilisé mais la maitrise de celui-ci.

Déjà au début du siècle passé, Bakhtine définit le locuteur par son « répertoire discursif » c'est-à-dire sa capacité à jouer avec les paramètres du discours en fonction de ses besoins (Bakhtine, 1930, cité par Beacco, 2004, p. 110). Plus récemment, Klinkenberg glose sur le concept d'insécurité linguistique, défini par Labov, qui repose sur un double constat : D'une part, certaines variétés de langues sont considérées comme plus légitimes que d'autres et d'autre part, « les groupes sociaux ne sont pas tous capables de maîtriser pratiquement le même éventail de variétés » (Klinkenberg, 1993, p. 185). Un locuteur peut avoir conscience de la norme qu'il désire respecter sans être certain d'avoir la capacité de le faire. L'école joue un rôle important dans cette insécurité linguistique puisqu'elle renseigne sur les variétés linguistiques à privilégier dans des cadres définis sans assurer l'apprentissage pratique de la maîtrise des différents registres. Ce (non-)apprentissage est à l'origine des maladresses que nous pouvons observer, par exemple, dans l'emploi étrange de certaines formes du subjonctif ou de formules de politesses inexistantes par des locuteurs soucieux de bien faire.

Nous formulons l'hypothèse qu'un locuteur maitrise davantage un registre de langue auquel il a souvent recours qu'un registre qu'il emploie peu. Ainsi, en raison des lieux qu'ils fréquentent et du type de registres de langue que ces lieux privilégient, des individus de classes sociales différentes auraient des registres de prédilection distincts. Cette théorie expliquerait en partie l'amalgame fait entre les parlers et les registres linguistiques. Pourtant, Riegel, Pellat et Rioul distinguent clairement ces notions au sein de leur *Grammaire méthodique du français* dans les types de variétés de la langue française qu'ils listent (Riegel, Pellat, & Rioul, 2004, p. 10) :

- Les variétés **régionales** : parlers et usages locaux du français ;
- Les variétés **situationnelles** : langue soignée, courante, familière, etc. ;

- Les variétés **techniques** : langues de spécialités (juridique, médicale, technologique, etc.)
- Les variétés **sociales** : parler populaire, argot, etc., et sans doute aussi français standard ;
- Les variétés **stylistiques** : langue littéraire, administrative, philosophique, mais aussi poétique, archaïque, etc.

Selon cette classification, les parlers sont des variétés sociales et régionales alors que les registres de langue sont des variétés situationnelles. Les variétés *stylistiques* correspondent quant à elles aux genres discursifs tels que nous les avons définis. Les auteurs poursuivent ainsi : « L'idiolecte d'un locuteur, c'est-à-dire l'ensemble des usages linguistiques qui lui sont propres, se présente généralement comme la conjonction de plusieurs variétés : p. ex., d'une variété régionale et d'une variété sociale, toutes deux fixes, et de plusieurs variétés situationnelles adaptées à divers types d'échanges verbaux. » (Riegel, Pellat, & Rioul, 2004, p. 11). Ils soulignent par là d'une part que les variétés de langue se combinent et d'autre part que certaines sont *fixes* et d'autres non. Ce dernier élément nous permet d'introduire une classification des variations linguistiques qui apportera un éclairage sur la manière d'appréhender les registres de langue dans une perspective différente que celle des parlers.

f. Variation extra-personnelle et intra-personnelle

Les variétés de la langue peuvent être réparties selon quatre dimensions de la variation linguistique : une variation à travers le temps dite diachronique, à travers l'espace dite diatopique, à travers les strates de la population (classes sociales, démographie) dite diastratique et selon la situation de communication dite variation diaphasique.

Les trois premières dimensions de la variation sont extra-personnelles ou extra-locuteurs. En effet c'est par la comparaison de locuteurs distincts que ces

variations nous apparaissent. Un locuteur francophone du 18e siècle ne s'exprime pas comme un locuteur francophone de notre époque. De la même manière, nous observons des différences entre le français d'un locuteur québécois et d'un locuteur bruxellois. Enfin, la variation linguistique est palpable entre une personne âgée et un adolescent ou entre deux locuteurs de classes sociales distinctes (sociolectes).

La variation da la langue dite diaphasique est, quant à elle, intra-personnelle ou intra-locuteur. Le locuteur lui-même utilise la langue différemment en fonction des situations dans lesquelles il se trouve. Les registres de langue sont des réalisations empiriques témoins de cette variation. Quel que soit son profil, le locuteur a la possibilité de varier de registres linguistiques. Ce paramètre discursif lui donne une marge de manœuvre et donc une forme de pouvoir que les variations extra-locuteurs ne lui concèdent pas. Il peut être acteur de son positionnement comme sujet social au sein d'un échange discursif grâce à sa palette de registres de langue.

g. L'utilisation d'un registre de langue, un acte de langage performatif

Un locuteur riche est un locuteur qui peut voyager entre différents registres de langue à son gré. Cette richesse n'est pas seulement linguistique mais également sociale ou relationnelle. En effet, l'utilisation d'un registre de langue est un acte de langage performatif. Par le choix de l'un ou l'autre de ces registres, le locuteur se positionne comme sujet social dans la relation qu'il entretient avec son ou ses interlocuteurs. Tout comme l'acte de baptiser est contenu dans la phrase « Je te baptise » prononcée par un prêtre, l'acte de se définir socialement au sein de la relation discursive est contenu dans l'utilisation d'un registre de langue spécifique faite par le locuteur. Reprenons l'image du registre d'état civil développée par Fraenkel dans sa recherche autour du lien entre le registre et l'écrit (2008, p.64-65) pour illustrer notre propos.

Fraenkel fait référence à une scène, extraite du roman *L'Insurgé* de Jules Vallès, dans laquelle un nouvel employé renverse par inadvertance de l'encre sur un nom

inscrit sur le registre de l'état-civil nécessitant la présence de témoins pour que ce nom apparaisse à nouveau en bonne et due forme sur ce registre, avec les signatures requises, afin que l'enfant ait un état-civil. « Cette scène présente le mérite de nous plonger au cœur d'une pratique institutionnelle qui articule deux actes distincts : la déclaration, acte de parole, et l'inscription, acte d'écriture, d'une naissance à l'état-civil. » (Fraenkel, 2008, p.65) Cet exemple met en évidence la nécessité d'être inscrit sur le registre pour avoir un statut au sein de la société et y être reconnu. Par analogie, un locuteur doit impérativement *s'inscrire* comme sujet social à travers l'usage d'un certain registre de langue pour *être reconnu* par son interlocuteur dans leur relation socio-discursive. Le choix d'un registre de langue par un individu peut être considéré, selon nous, comme un acte performatif de langage à deux niveaux : d'une part l'individu se situe socialement et propose à son vis-à-vis d'en faire de même et d'autre part, grâce à sa prise de position, il permet de définir le type de relation (amicale, respectueuse, hiérarchique, etc.) dans laquelle ils vont tous deux évoluer durant leur échange. Nous considérons dès lors que le registre de langue est un paramètre sociolinguistique du discours.

Pour parvenir à faire une proposition adéquate à son interlocuteur, le locuteur doit connaître les différents registres de langue existant et, idéalement, avoir une maitrise fine des éléments constitutifs de chacun d'eux.

2.1.2. Différents registres de langue

De nombreux auteurs distinguent trois registres de langue au sens où nous l'entendons : familier, courant, soutenu. Joos en répertorie cinq : intime (« intime »), informel (« casual »), consultatif (« consultative »), formel (« formal ») et figé (« frozen ») (Joos, 1961, cité par Stone, s.d., p.1).

Nous proposons de considérer ces différents registres comme un continuum de « soutenu ».

Partant du sens premier du terme soutenu – qui ne peut tomber- nous postulons que les registres se distinguent notamment par leur degré de « soutien » dans la réalisation phonétique et phonologique de la langue.

Joss cite l'extraction et l'ellipse pour exemplifier les caractéristiques qu'il associe respectivement aux registres intime et informel. Dans le cas de l'extraction, le locuteur *laisse tomber* un mot de la phrase, dans celui de l'ellipse, il *laisse tomber* un phonème.

> E.g. 'Cold' as opposed to 'Coffee's cold'; the former is extraction and the latter is ellipsis. 'Cold' is intimate because it extends to the addressee that they share this intimate code, whereas 'Coffee's cold' gives the addressee enough information to be able to understand the utterance whilst treating them as an insider. So intimate style differs from casual style […]. (Joos, 1961, cité par Stone, s.d., p.2)

Plus récemment, Aurore Paligot souligne dans sa thèse que la réduction phonétique peut être un marqueur des registres en LSFB (Paligot, 2018).

Nous pourrions dès lors représenter le continuum des registres de langue ainsi :

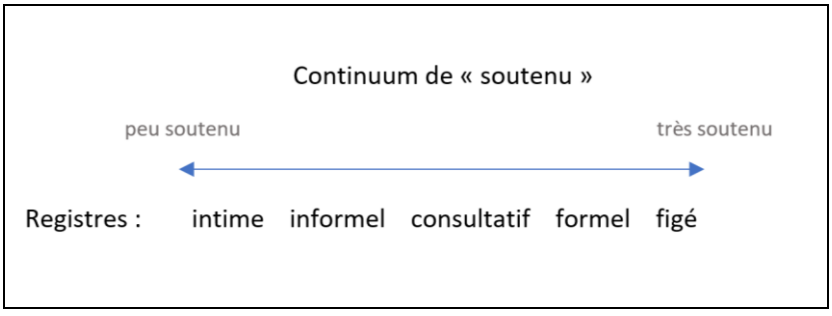

Illustration 5 : Continuum de « soutenu » des registres de langue

Chaque locuteur choisit un registre de langue plus ou moins soutenu en fonction du contexte dans lequel il se trouve. Ce contexte est défini par différents paramètres.

2.1.3. Paramètres qui influencent le choix du registre de langue

Halliday place le registre au croisement de trois paramètres : le champ (« field »), le régime énonciatif (« tenor ») et le mode (« mode ») (1978, cité par Stone, s. d., p.1). Ces trois paramètres ne sont pas constitutifs des registres mais en influencent leurs choix par les locuteurs.

Le champ fait référence à la « sphère d'activité » (Bakthine, 1984, cité par Fraenkel, 2008, P.59) ou au domaine d'activité dans lequel le discours est produit, voire au type de contenu de celui-ci (Montgomery, 2008, pp. 90-91). Il renvoie dès lors en partie à la notion de genre discursif que nous avons évoquée précédemment. Le champ peut induire l'utilisation de vocabulaire spécifique propre à un domaine ou à une thématique.

Le régime énonciatif renvoie ici au type de relation que les interlocuteurs entretiennent entre eux. Il en découle un niveau de formalité de la langue lié par exemple à des aspects de politesse. Si le registre permet aux interlocuteurs de proposer un lien spécifique au sein de leur échange discursif, il n'en existe pas moins une relation définie préalablement par le statut des individus et la distance qui les sépare. Un employeur et un employé ont, par leur statut respectif, un lien hiérarchique. Lorsqu'ils entament une discussion, ils peuvent décider consciemment de se positionner sur un pied d'égalité à travers le type de registre qu'ils choisissent.

Le mode correspond au moyen d'interaction entre les individus concernés. Celui-ci peut permettre un contact immédiat (oralité) ou différé (passage par l'écrit par exemple). Ce paramètre est moins significatif dans le cadre de notre travail que les deux précédents puisque notre étude se concentre exclusivement sur les interactions directes (expression à l'orale en français ou en LSFB).

Un locuteur peut choisir son registre de langue en fonction des degrés de formalité et de technicité de la langue induits par les paramètres contextuels proposés par Halliday. L'addition des différents degrés de ces variables lui permet de se situer sur le continuum de « soutenu » du registre.

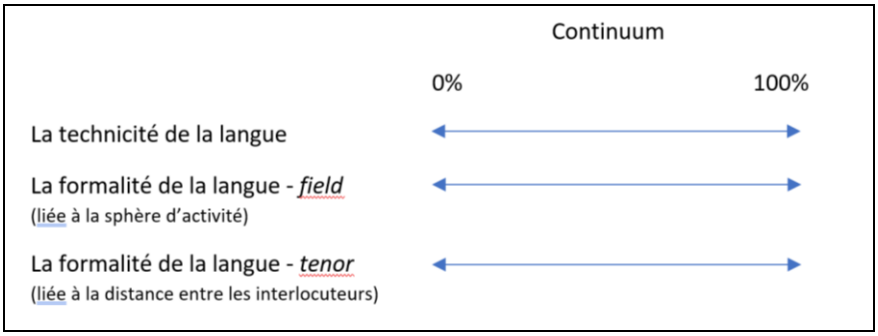

Illustration 6 : Continuum des variables linguistiques induites par les paramètres contextuels de Halliday

Deux amants de longue date qui se retrouvent dans l'intimité échangeront avec un degré de technicité de langue proche de 0% et une formalité de langue (*field* et *tenor*) avoisinant les 0% également. Ils s'exprimeront dès lors dans un registre linguistique situé à l'extrémité gauche du continuum de soutenu, le registre *intime*. Si deux individus se retrouvent dans la même situation alors qu'ils se rencontrent pour la première fois, le degré de formalité de la langue liée à la distance entre eux sera sans doute plus élevé. Le curseur sur le continuum de soutenu du registre se déplacera alors légèrement vers la droite entre le registre intime et le registre informel.

La formalité et la technicité de la langue peuvent se décliner à travers différents éléments dans le discours tels que le lexique, les constructions syntaxiques, les formules de politesse. Le choix de ceux-ci est le résultat de la prise en compte du contexte dans lequel se trouvent les interlocuteurs. Christopher Stone s'interroge dès lors sur la possibilité de déduire le registre de langue d'un discours à partir de la connaissance qu'on aurait des paramètres environnementaux qui l'entourent. Si

c'est le cas, un interprète pourrait choisir son registre de langue en fonction du contexte avant même d'avoir entendu le discours qu'il doit interpréter. (Stone, s.d., p.3) Cela serait oublier la liberté qu'a le locuteur de se conformer ou non au registre attendu dans une situation donnée. Par ailleurs, cela supposerait qu'il n'y ait qu'un registre de langue adéquat pour chaque situation et que tout locuteur en ait connaissance. Wardhaugh soulignait l'importance de garder en tête l'aspect pragmatique de la langue: « A recognition of variation implies that we must recognize that a language is not just some kind of abstract object of study. It is also something that people use. » (2006, p. 5) L'interprète sait, par expérience, que l'emploi des registres est multiple et que ce paramètre discursif personnalisable à souhait est dès lors à prendre en compte au sein de l'interprétation.

2.1.4. Un paramètre spécifique à prendre en compte par l'interprète

Les registres de langue participent au discours conjointement à d'autres paramètres tels que le genre discursif, le ton de l'orateur ou sa gestuelle. Comme tous ces paramètres du discours se matérialisent en même temps l'interprète peut les prendre en compte sans pour autant les distinguer conceptuellement. Aussi, nous aimerions brièvement revenir sur quelques aspects discursifs qui, contrairement aux idées reçues, sont distincts du registre de langue.

a. La question des genres de discours

Nous l'avons vu, les registres de langue sont à distinguer des genres discursifs. Tout interprète est amené à traiter le paramètre des registres linguistiques dans sa diversité alors qu'il peut se spécialiser dans un type de discours renvoyant à un genre bien précis par exemple celui du discours théâtral. Même si les genres discursifs induisent souvent l'utilisation de certains registres de langue plutôt que

d'autres, le locuteur reste libre de son choix et l'interprète doit par conséquent resté vigilent au registre qui est actualisé au moment T de chaque prise de parole.

b. La question de la faute de langue

Certains registres, les moins soutenus, auraient comme marqueurs la faute de langue. Ils sont dès lors globalement moins bien considérés que les registres plus soutenus. Or, selon nous, la faute de langue relève d'une utilisation maladroite de la langue et peut être présente au sein d'un discours quel que soit le registre de langue de celui-ci. Une erreur d'accord ou l'usage d'un terme à mauvais escient peuvent en effet se retrouver dans les propos tenus dans un langage soutenu lors d'une conférence scientifique aussi bien que dans ceux de deux sœurs qui dialoguent dans un langage informel.

Cependant certaines variations de langue à l'oral sont estimées moins correctes que d'autres. Il en va de la forme « j'te l'dis » par rapport à celle que prône l'Académie française « je te le dis ». La première relève d'un registre de langue moins soutenu que la seconde. Elle serait le lot du locuteur savant alors que la seconde serait celui du locuteur ignorant. Or, aucune de ces deux formes n'est aléatoire. Les formes de registre jugées incorrectes sont stables, on y trouve une récurrence de construction (Wardhaugh, 2006, p. 53). Des formes telles que « il m'le r'vaudra » ou « nous l'r'trouverons » sont usitées contrairement à « je te le d's » ou « 'l me le revaudr' ».

Nous postulons dès lors que le locuteur n'est pas conscient de la faute de langue alors qu'il est conscient de l'utilisation de forme acceptable ou non en fonction du contexte où il s'exprime. L'interprète est devant deux éléments linguistiques différents, à traiter donc différemment. Face à la faute, il peut potentiellement se placer en correcteur, face au choix d'un registre de langue, il peut potentiellement faire le choix d'un autre registre.

c. La question de l'accent

L'accent du locuteur est un des éléments de la variation diatopique et éventuellement de la variation diastratique. Il n'est nullement lié aux registres de langue. Certains locuteurs sont capables de gommer leur accent et le font dans des contextes spécifiques, requérant souvent un registre soutenu, tel que celui de la conférence. Contrairement au registre de langue, l'interprète ne rend jamais dans son discours l'accent du locuteur. Il le signale tout au plus.

d. La question des marques de politesse

Les marques de politesse sont un des éléments constitutifs des registres de langue même si elles ne se réduisent pas à la sphère du linguistique. Elles répondent la plupart du temps à un code de bienséance propre à chaque culture. Comme l'interprète relie deux cultures distinctes, il peut être confronté à des marques de politesse formulées dans une langue et devoir les exprimer par d'autres marques dans le discours cible.

L'interprétation des marques de politesse a suscité beaucoup d'intérêt parmi les chercheurs. Cette question pourrait faire l'objet d'un mémoire à elle seule. Nous ne développerons pas cet aspect du registre dans ce travail mais sommes d'avis qu'il serait une porte d'entrée intéressante pour la constitution d'un corpus d'interprétation français-LSFB ayant pour but d'observer la prise en compte des registres de langue par l'interprète français-LSFB au travail.

2.1.5. Récapitulatif

Nous avons vu dans ce chapitre que les registres de langue renvoient à l'utilisation spécifique de la langue en fonction de la situation de communication. Ils sont à distinguer des genres et registres littéraires et discursifs et du parler. Malgré l'usage répandu du syntagme « niveaux de langue » pour désigner notre objet, nous avons choisi de garder le terme « registres » pour deux raisons : d'une

part, pour la non-hiérarchisation qu'il suppose et d'autre part, pour l'aspect performatif de langage qu'il souligne implicitement. Les registres de langue sont définis en fonction des degrés de technicité et de formalité de la langue requis par le contexte du discours. Nous proposons de les concevoir comme un continuum de soutenu. Ce paramètre discursif complexe, qui ne s'arrête pas aux marques de politesse, est à prendre en compte par l'interprète au sein de son interprétation indépendamment de la faute de langue, du ton de l'orateur ou de son accent. En effet, chaque individu en a une maitrise propre. L'interprète doit dès lors rester vigilent aux choix de registres du locuteur quelle qu'en soit la réalisation pragmatique. Pour ce faire, il doit lui-même avoir une connaissance fine des registres de ses langues de travail, dans le cas présent le français et la LSFB. Etant donné l'ampleur restreinte de ce travail, nous ne décrirons pas les registres de la langue française dans ces pages. Nous consacrerons en revanche le point suivant aux registres de langue de la LSFB, moins connus du grand public.

2.2. Les registres de la LSFB

L'étude des langues signées comme langues à part entière ne remonte qu'à la seconde moitié du siècle dernier. Le phénomène de variation des registres de ces langues a suscité la curiosité de quelques chercheurs sans devenir pour autant l'objet de nombreuses recherches. La description des registres des langues signées en est dès lors encore à ses débuts. Nous citerons ici cinq études réalisées sur les registres d'une langue signée, dont une sur ceux de la LSFB. Nous étudierons ensuite la vision de neufs signeurs sourds, locuteur de la LSFB, sur les critères de définition d'une « belle LSFB », critères que nous mettrons en lien avec la notion de registre de langue.

2.2.1. Les registres des langues des signes

Nous l'avons vu, les registres de langue, bien qu'ils soient une réalité palpable dans tout échange discursif, trouvent difficilement une description commune au sein de la littérature. C'est d'autant plus vrai pour les registres des langues

signées. Sans nous arrêter sur les critères de définitions de registre qu'ils ont observés, nous présentons dans cette section quelques auteurs qui ont analysé ce paramètre discursif dans une langue des signes.

En 2000, Francis Jeggli, interprète français-LSF (langue des signes française) et formateur, constate que les enseignants sourds de la LSF qu'il interroge ne connaissent pas le concept de registre de langue. Il émet alors l'hypothèse que les spécialistes de la LSF n'utilisent pas la notion de registre linguistique parce qu'elle est moins pertinente pour le locuteur sourd que pour le locuteur entendant. Selon lui, « le simple fait d'utiliser la LSF [serait] un signe d'appartenance suffisamment puissant pour que les niveaux de langues utilisés passent pour très secondaires par les sourds » (2000, p. 11). Il réalise cependant une étude afin de dresser une liste des éléments de la LSF qui seraient pertinents pour distinguer différents registres dans la langue. Pour ce faire, il constitue un corpus de deux discours d'un même locuteur qui s'exprime dans des contextes différents et qui utilise dès lors, a priori, des registres distincts. Il compare ensuite ces deux discours et tire de ses observations une série d'éléments verbaux et non-verbaux qui entrent en compte, selon lui, dans la définition des registres de la LSF.

Dix ans plus tôt, Zimmer réalise une étude sur les registres de langue de l'ASL (langue des signes américaine) centrée sur les différences phonologiques, lexicales et morphologiques existant entre des types de discours distincts, en occurrence des discours de conférences et des discours informels (1989, cité par Stone, s.d., pp. 4-5).

En 1999, Sutton-Spence et Woll ont le même type de démarche vis-à-vis de la BSL (langue des signes britannique). Ils opposent les caractéristiques de la BSL formelle et celles de la BSL informelle et s'accordent pour dire que les locuteurs de la BSL changent leur langue en fonction du nombre d'interlocuteurs qu'ils ont, du lien de proximité qu'ils entretiennent avec eux et du degré de formalité du contexte dans lequel ils se trouvent (1999, cité par Stone, s.d., pp. 3-4). Christopher Stone réalise également, à leur suite, une analyse de deux discours en BSL afin d'identifier des caractéristiques propres aux registres de langue et aux types de discours (s.d., pp. 10-33). Il soutient l'idée qu'avoir conscience des

éléments constitutifs des registres de langue permet à l'interprète de les prendre en compte de manière moins intuitive et plus consciente au sein de l'interprétation.

2.2.2. Les registres de la LSFB

L'étude de la LSFB comme objet linguistique est relativement récente - la première recherche date de 2006 (voir à ce propos Notarrigo, 2017, p.3). Elle s'est développée ces dernières années notamment grâce à la constitution d'un corpus de discours en LSFB, sous la direction de Laurence Meurant, corpus qui donne de la matière à analyser (Meurant, 2015).

En 2018, Aurore Paligot publie sa thèse sur les aspects phonologiques et les variations phonétiques dans la description des registres de la LSFB (2018). Elle se base sur l'analyse de plusieurs vidéos du Corpus LSFB pour mener sa recherche. Les résultats de son travail montrent l'existence d'une variation phonétique de la langue en fonction du type de discours produit. Paligot étudie cette variation à travers l'observation de trois phénomènes de réductions spécifiques aux langues signées : l'abaissement des signes frontaux, l'abaissement de la main dominée dans les signes symétriques et la suppression de la main dominée dans les signes symétriques et asymétriques. Ces trois phénomènes seraient des marqueurs phonologiques du registre de langue en LSFB. L'interprète français-LSFB gagnerait dès lors à les prendre en compte dans son interprétation.

La recherche de Paligot est récente et très ciblée. Nous désirons ouvrir notre exploration des registres de la LSFB à d'autres paramètres et surtout interroger le public sourd, dont la LSFB est la langue d'expression première, sur sa propre vision de cet aspect du discours afin de la confronter à la vision qu'en ont les interprètes français-LSFB. Nous avons dès lors décidé de réaliser une étude exploratoire de cet aspect à partir d'une analyse de quelques vidéos du Corpus LSFB sur la définition de ce qu'est une « belle LSFB ».

2.2.3. Représentation mentale d'une « belle LSFB » chez les signeurs sourds de Belgique francophone

Pour réaliser notre étude sur la vision que les locuteurs sourds de Belgique francophone ont des registres de leur langue, nous nous sommes concentrée sur la tâche cinq du Corpus LSFB. Dans celle-ci, les locuteurs sont interrogés sur leur représentation d'une « belle LSFB ». En effet, le concept de registre de langue n'est pas abordé comme tel au sein des tâches du Corpus LSFB. Nous émettons l'hypothèse que cette terminologie spécifique est volontairement remplacée par des termes plus accessibles au grand public afin de ne pas susciter de confusion dans la compréhension des questions posées. En effet, selon nous, face à des termes plus spécifiques à la linguistique ou socio-linguistique, certains locuteurs sourds interrogés risquent de ne pas s'y retrouver ou de restreindre leur réponse en fonction des attentes de leur interlocuteur.

Comme nous l'avons vu précédemment, la notion de registre de langue est souvent associée à une hiérarchisation de l'utilisation de la langue. Dans l'imaginaire collectif, il y aurait des utilisations plus acceptables que d'autres (les premières correspondant aux registres les plus soutenus, les secondes aux moins soutenus). Nous supposons que les utilisations valorisées renvoient à la représentation de ce qu'est une « belle langue » pour le locuteur lambda. Aussi, en récoltant la liste des critères de définition d'une « belle LSFB », nous récolterions la liste de potentiels marqueurs des registres linguistiques de cette langue des signes. C'est dans ce sens que nous avons effectué l'étude présentée à ce point. Dans la troisième partie de notre mémoire, nous confronterons les résultats obtenus ici aux données de définitions des registres de la LSFB récoltées dans notre enquête de terrain sur la prise en compte des registres de langue par les interprètes français-LSFB (voir la partie III de ce travail).

La question de recherche qui va nous occuper ici est la suivante : « Quels sont les critères proposés par les locuteurs de la LSFB sourds qui permettent de définir ce qu'est une « belle LSFB » ?» Nous avons émis comme hypothèse de réponse à cette question que les locuteurs sourds utilisent différents types de critères pour parler de la LSFB : linguistiques, esthétiques, sociaux, grammaticaux ou autres.

Pour vérifier celle-ci nous définirons dans un premier temps brièvement le cadre d'analyse de notre étude en nous référant aux chapitres « 1.1.3 Acquisition d'une langue et Mythe du signeur natif » et « 1.2.1 Corpus » de la thèse d'Ingrid Notarrigo (I. Notarrigo, 2017). Ensuite, nous partagerons la méthode de travail que nous avons utilisée : d'une part pour sélectionner au sein du corpus LSFB un matériel pertinent à analyser et d'autre part pour en extraire des éléments de réponse à notre question de recherche. Nous émettrons un avis critique sur notre manière de procéder. Dans un troisième temps nous présenterons les résultats de notre analyse et évaluerons la pertinence des résultats obtenus. Nous conclurons par une mise en lien avec l'objet de notre mémoire – la prise en compte des registres de langue par l'interprète français-LSFB en situation d'interprétation - et par une description des limites de cette étude.

2.2.3.1. Cadre d'analyse

Qu'est-ce qu'une « belle langue » ? Certes la question est large et peut paraitre, dans un premier temps, peu scientifique. La notion de beauté étant totalement subjective, nous risquons d'obtenir des réponses qui ne font aucunement référence à des aspects linguistiques ou à des critères grammaticaux. Or de tels critères sont nécessaires pour une analyse normative de la langue. Norme qui permettra ensuite à tout locuteur de situer son expression par rapport à un étalon de mesure commun.

La langue française a une norme très formalisée, répertoriée et enseignée à ses locuteurs dès leur plus jeune âge. Aussi, il est probable que ces derniers fassent référence à la norme pour définir leur conception d'une « belle langue française ». Nous supposons que, pour la plupart d'entre eux, une « belle langue » sera une langue qui respecte la norme, norme qui valorise les registres de langue les plus soutenus et condamne les autres.

La LSFB n'a pas de norme définie communément admise par ses locuteurs. En effet, en raison de sa reconnaissance tardive comme langue à part entière au même titre que les langues vocales, de l'absence d'écriture de la LSFB et de

l'hétérogénéité des modalités de transmissions de celle-ci, il est difficile de trouver un modèle de référence.

Face à l'absence de matériel d'analyse de cette langue, Laurence Meurant a constitué, avec une équipe de collaborateurs, un corpus de discours en LSFB. Ce Corpus LSFB (L. Meurant, 2015) collecte les réponses de 100 signeurs sourds ou codas[8], interrogés deux par deux, à diverses tâches présentées par des modérateurs sourds. Ces tâches recouvrent une variété de genres discursifs et abordent différentes thématiques. La base de données récoltées est dès lors non seulement un outil pour la recherche linguistique, pour l'enseignement et pour la traduction et l'interprétation mais aussi « la conservation d'un héritage linguistique et culturel de la Communauté des Sourds de Belgique francophone » (I. Notarrigo, 2017). C'est au sein de cet héritage que nous allons chercher une réponse à la question qui nous occupe ici, à savoir la définition d'une « belle LSFB ».

a. Regard métalinguistique de la communauté sourde sur la LSFB

Nous avons fait le choix de nous concentrer sur le point de vue des personnes sourdes de naissance. En effet, des personnes devenues sourdes à l'âge adulte ou des entendants apprenant la LSFB n'ont certainement pas la même vision de cette langue que les signeurs dont c'est la langue quotidienne. D'ailleurs, la plupart des chercheurs considèrent que la langue des signes est, pour le locuteur sourd, une L1 même si celle-ci est apprise tardivement. En effet, la LS est une langue à laquelle l'individu sourd a naturellement accès. C'est par elle qu'il investit sa capacité de langage, tout comme l'entendant le fait à travers une langue vocale. Cependant, contrairement à son homologue francophone, le locuteur de la LSFB a peu d'opportunités de porter un regard métalinguistique sur sa langue.

[8] Les codas sont des signeurs entendants nés de parents sourds s'exprimant en LSFB.

Diversité dans l'acquisition de la LSFB

Comme Ingrid Notarrigo le souligne dans sa thèse (2017), l'acquisition par les Sourds de naissance d'une langue des signes est particulière. En effet, quelques-uns d'entre eux, moins de dix pour cent, reçoivent la langue des signes comme langue maternelle. Ils sont considérés dès lors comme des signeurs natifs. Les signeurs non-natifs apprennent la langue des signes plus tardivement à l'école ou à travers la vie communautaire. Parmi ces derniers, certains ont une bonne maitrise d'une langue vocale avant de découvrir la langue des signes. Cormier et al. (2012, cité par Notarrigo, 2017) ont observé que les locuteurs tardifs de la BSL (langue des signes britannique) maitrisant l'anglais en amont ont une sensibilité plus développée au jugement de grammaticalité de la BSL que ceux qui ne maitrisent pas l'anglais. La distinction entre les locuteurs tardifs de la LSFB maitrisant le français comme L1 et les locuteurs n'en ayant pas la maitrise peut dès lors être pertinente pour notre étude. Les critères amenés par les deux types de locuteurs tardifs pour définir une « belle LSFB » peuvent être de natures différentes. Si cette hypothèse se confirme, leurs attentes vis-à-vis de la LSFB de l'interprète en situation d'interprétation peuvent également différer.

Costello et al. (2008, cités par Notarrigo, 2017), quant à eux, se sont interrogés sur la diversité des emplois de phénomènes langagiers chez les signeurs. De nettes différences de style apparaissent entre les signeurs natifs et non-natifs notamment dans l'utilisation au sein de leurs discours du jeu de rôle, de l'espace et du mouvement. Le maniement de l'un ou l'autre de ces paramètres pourrait dès lors être mentionné comme critère de définition d'une « belle LSFB ».

Absence d'enseignement métalinguistique

Contrairement au français, la LSFB est absente du programme scolaire de la fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, en Belgique, seuls les élèves sourds des classes bilingues français-LSFB de Sainte-Marie Namur reçoivent un enseignement métalinguistique de la LSFB. La majorité des enfants sourds sont scolarisés dans des écoles qui ne dispensent que des cours de français et non de

LSFB. Le francophone apprend très tôt que sa langue est structurée selon des systèmes morphologique et syntaxique complexes. En primaire, il suit des cours de grammaire et de conjugaison. Plus tard, ses professeurs lui enseignent l'art de l'argumentation et de la dissertation. Le locuteur de langue des signes a rarement l'occasion de prendre autant de recul sur sa langue.

Nous ne remettons nullement en cause la capacité pour les locuteurs de LSFB de s'exprimer dans une langue complexe. En revanche, nous émettons l'hypothèse que la plupart d'entre eux n'ont pas conscience de la complexité de celle-ci.

b. Notre corpus extrait du Corpus en LSFB

Comme Ingrid Notarrigo dans sa thèse, nous adopterons dans le cadre de notre étude la définition de corpus de Schembri et Crasborn (2010, cité par Notarrigo, 2017, p.36) : « a representative collection of language samples in a machine-readable form that can be used to study the type and frequency of linguistic units ». Les vidéos choisies pour notre échantillon d'analyse sont toutes compatibles avec le logiciel d'annotation ELAN créé par le Max Planck Institute. Grâce à ce logiciel, une recherche d'entité lexicale spécifique ou de collocation de lemmes au sein des productions filmées est possible.

Les signeurs sélectionnés

Notre analyse portera sur des extraits de conversations spontanées en LSFB de neuf signeurs sourds représentants quatre catégories de signeurs : 2 signeurs natifs ou quasi-natifs n'ayant pas une bonne maitrise du français, 3 signeurs natifs ou quasi-natifs ayant une bonne maitrise du français, 2 signeurs tardifs ayant une bonne maitrise du français, 2 signeurs tardifs n'ayant pas une bonne maitrise du français.

	Non-maitrise du français	Maitrise du français
Signeur natif – quasi-natif	Session 15 – S035 Session 17 – S022	Session 26 – S054 Session 41 – S083 Session 41 – S084
Signeur tardif	Session 34 – S070 Session 07 – S015	Session 15 – S034 Session 17 – S023

Tableau 1 : Profils des signeurs sélectionnés pour notre étude des critères de définition d'une « belle LSFB »

Nous nous sommes basée sur les métadonnées du Corpus LSFB pour distinguer les signeurs natifs ou quasi-natifs et les signeurs tardifs afin d'avoir une diversité de profils au sein de notre corpus. N'ayant pas de donnée sur le niveau de français des participants au corpus LSFB, nous avons sélectionné les signeurs de notre échantillon d'analyse en fonction de la connaissance que nous en avions.

Afin d'avoir un échantillon représentatif des différents profils de signeurs évoqués au point 2.2.3.1.a, nous avons opté pour deux locuteurs minimum par catégorie. Dès lors, dans notre analyse, nous pourrons possiblement dégager des tendances liées à l'un ou l'autre profil dans la manière de définir une « belle LSFB ».

La catégorie des signeurs natifs ou quasi-natifs maitrisant le français regroupe trois locuteurs et ce pour deux raisons : d'une part nous ne connaissons pas avec exactitude le niveau de maitrise du français par les signeurs S054 et S084 et d'autre part, nous savons que les trois signeurs ont également une bonne connaissance du néerlandais. Il nous a semblé dès lors judicieux de vérifier une éventuelle tendance auprès de trois locuteurs plutôt que deux.

Les discours sélectionnés

La tâche 5 du corpus LSFB répond totalement, dans sa description, à notre question de départ : « Le modérateur demande aux signeurs ce que signifie, pour eux, « bien signer » ou « avoir une belle langue des signes », ou au contraire, ce que signifie « mal signer ». » (Meurant, 2015) Nous avons dès lors décidé de limiter le choix des discours de notre corpus d'analyse aux productions filmées de cette tâche.

Bien que la tâche 5 soit désignée par la même appellation dans tout le corpus LSFB, les signeurs de notre corpus ne reçoivent pas tous la même description de celle-ci. En effet, le modérateur sourd présent n'est pas toujours le même d'une session à l'autre. Chaque modérateur présente la question à sa manière (voir Annexe III). Or la formulation d'une question peut induire certains éléments de réponses. Aussi, nous serons attentive à ce point dans l'analyse de nos résultats.

2.2.3.2. Récolte des données

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons dans un premier temps listé les différents critères utilisés par les signeurs de notre corpus au sein de la tâche 5 précitée pour définir une belle langue des signes ou une belle façon de signer. Nous avons ensuite rassemblé ces critères par catégorie au sein d'un tableau pour en avoir une vue d'ensemble et pouvoir éventuellement y observer une tendance.

Deux méthodes de récolte des données pertinentes ont été mises à l'épreuve pour réaliser notre étude : l'une, qualitative, l'autre, quantitative.

a. Méthode qualitative

Le visionnage des discours de chaque signeur nous a permis de lister manuellement les éléments de leurs propos qui nous ont semblé pertinents pour notre recherche (voir Annexe IV). À de nombreuses reprises, nous avons dû

expliciter l'implicite ou généraliser des évidences présentées par le locuteur sous forme d'exemple.

Une fois ces données récoltées, nous les avons transposées dans un tableau comparatif des critères cités par chaque signeur (voir Annexe V).

Cette méthode permet de récolter un maximum de données mais est particulièrement lente. En effet si elle donne la possibilité de passer au peigne fin tous les dires des signeurs jusqu'à ceux transmis de la manière la plus subtile qui soit (haussement de sourcil, implicite), elle ne permet pas un tri de l'information en amont. En effet, le chercheur récolte une grande quantité de contenu sans pour autant que celui-ci soit pertinent dans sa totalité pour la recherche ciblée. Il doit, dans un second temps, effectuer un travail de tri de données conséquent. Nous avons dès lors exploré une seconde méthode de récolte des données, quantitative, qui permettrait d'obtenir des résultats plus ciblés en un temps plus restreint.

b. Méthode quantitative

Visualiser quelques productions filmées pour en extraire des données est possible, le faire pour une quantité de vidéos plus importante serait particulièrement long et potentiellement contre-productif. Nous avons dès lors réfléchi à une méthode de récolte de données plus efficiente reposant sur les collocations de lemmes, notations des signes du Corpus LSFB, pertinentes pour la recherche. Après avoir sélectionné ces lemmes, nous les avons recherchés au sein d'une production filmée de la tâche 5 qui nous occupe ici, via le logiciel Elan puis via le moteur de recherche du Corpus LSFB.

Sélection de lemmes

Nous avons établi une liste de signes pouvant être associés entre eux dans un discours pour parler de la LSFB et du « bien signer ».[9] Nous avons ensuite réparti ces signes en quatre groupes selon leurs combinaisons possibles.

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 2'	Groupe 3
BELLE	LS	(seulement après LS)	Pour la négation :
BELLE.FLEUR	LS-PAS	Pour regarder :	NON
BIEN	LS.NOUVELLE	POINT-DE-VUE	NON.N
BIEN.PAPIER	LS(ASL)		
FIN			
JUSTE.F			
NUL.A			
MAUVAIS			

Tableau 2 : Groupe de signes pouvant être associés entre eux pour parler de la LSFB

Les combinaisons possibles sont les suivantes : 1-2 ; 2-1 ; 2-2' ; 3-2 ; 2-3 ; 3-1-2 ; 1-3-2 ; 1-2-3 ; 3-2-1 ; 2-3-1 ; 2-1-3.

De cette démarche nous avons retiré deux observations. D'une part, nous avons pu remarquer la difficulté d'amener la négation dans une recherche se limitant à deux termes successifs tout en en gardant la pertinence. D'autre part, nous avons constaté qu'avec les gloses actuelles au sein du Corpus LSFB nos possibilités de recherche étaient limitées. En effet, seules les composantes manuelles de la LSFB sont annotées. Le mouvement de la tête ou l'expression faciale d'un signeur ne peut donc pas être pris en compte comme unité morphologique exploitable au sein d'une combinaison telle que celles que nous proposons.

[9] La glose des signes utilisée dans ce travail correspond à celle du corpus LSFB (Meurant, 2015). Vous trouverez un lexique de tous les signes du corpus à cette adresse : https://www.corpus-lsfb.be/lexique.php

Résultats de la recherche de données par la méthode quantitative

Les moteurs de recherche d'Elan et du corpus LSFB n'ont récolté que peu de résultats au sein de la tâche 5 de la session 19. Par ailleurs, les résultats obtenus sont non-pertinents pour notre recherche.

Nous avions envisagé que la méthode quantitative de récolte de données puisse combler les lacunes de la méthode qualitative testée dans un premier temps. Nous nous sommes cependant vite heurtée aux limites de cette seconde méthode. Elle nécessite d'une part que les informations recherchées soient explicitement exprimées par le signeur et d'autre part, que ces informations soient rendues par le biais des composantes manuelles de la langue des signes.

Face à ce constat, nous nous sommes limitée aux données récoltées par le biais de la méthode qualitative pour répondre à notre question sur les critères définition d'une « belle LSFB ».

2.2.3.3. Analyse des données récoltées

Les données récoltées au sein de notre corpus ont été regroupées en huit types de critères. Ceux-ci permettent de répondre à notre question de départ : « Quels sont les critères proposés par les locuteurs de la LSFB sourds qui permettent de définir ce qu'est une « belle LSFB » ?» et de confirmer notre hypothèse selon laquelle ces critères relèveraient de différents domaines. Aucun domaine n'est cité par tous les signeurs de notre corpus. Nous avons repris les huit critères issus des données récoltées dans le tableau suivant :

CRITÈRES	DÉTAIL	NOMBRE DE SIGNEURS SUR 9
Grammatical	Expression faciale, structure grammaticale	4
Lexical	Variété du signaire (vocabulaire en langue des signes), nuance lexicale, néologisme	3
Sociolinguistique	Usage lexical, distinction selon l'âge, adaptation à la situation sociale	7
Syntaxique	Structure syntaxique condensée	3
Stylistique	Amplitude de signation, expression faciale, répétition, efficacité discursive, rythme de signation, langue visuelle, utilisation de l'image, « mouthing », fluidité, style personnel	8
Linguistique	Mélange de deux langues, oralisation, français signé (signes organisés dans la phrase selon la structure syntaxique du français), LPC (aide visuelle à la lecture labiale)	5
Psychologique	Confiance du signeur en sa LS	1
Social	Adaptation à l'interlocuteur	1

Tableau 3 : Critères de définition d'une « belle LSFB » retenus

Les critères repris ci-dessus ont été listés exclusivement à partir des données qui ont été verbalisées par les signeurs et des déductions que nous en avons faites. De même n'ont été comptabilisés dans notre tableau que les signeurs qui ont eux-mêmes exprimé une opinion en lien avec le critère cité. Ainsi, un signeur expliquant qu'il n'aime pas quand quelqu'un signe très vite fait partie, dans notre analyse, des signeurs qui considèrent le critère stylistique dans la définition d'une « belle LSFB ». Si son interlocuteur acquiesce sans parler ensuite du rythme de

signation dans son propre discours, nous ne l'avons pas pris en compte dans nos calculs pour cette donnée. C'est la raison pour laquelle le signeur S023 n'apparait qu'une seule fois dans notre tableau synthétique des critères de définition d'une « belle LSFB » cités (voir Annexe V). En effet, ce dernier ne s'exprime que sur une seule donnée : l'importance de l'aspect visuel dans la LSFB.

Notons par ailleurs que sur les 51 données retenues pour notre analyse, 13 d'entre elles ont pu être suscitées par le modérateur sourd. En effet, certains critères apparaissent dans l'introduction de la tâche 5 comme exemples de réponse (voir Annexe III).

Critères les plus cités

Les signeurs ne font pas référence avec la même proportion aux différents domaines auxquels renvoient leurs données. Les critères de définition stylistique et sociolinguistique sont ceux qui ont été mentionnés par le plus de signeurs de notre corpus d'analyse comme représentatifs d'une « belle LSFB ». Les critères linguistique et grammatical les suivent de près. Nous émettons l'hypothèse que pour certains signeurs interrogés ces deux derniers critères vont de soi et n'ont dès lors pas besoin d'être cités. Pour être considérée comme « belle » ou non, une langue devrait en amont être linguistiquement et grammaticalement correcte.

Divergence de positionnement

Si tous les signeurs qui ont mentionné cette donnée sont d'accord sur l'inadéquation du mélange de deux langues - quelle que soit la modalité utilisée – les avis divergent quant à la valeur d'une langue des signes condensée. Ainsi la liste des critères de définition d'une « Belle LSFB » obtenus ne nous permet pas de dégager un modèle de langue communément admis, consciemment ou non, par la communauté sourde.

Tendances par profil de signeurs

Nous avions formulé l'hypothèse d'une différence entre les types de critères proposés par les signeurs natifs et les non-natifs et par les signeurs maitrisant le français et ceux ne le maitrisant pas. Les résultats de notre analyse ne nous permettent pas de confirmer celle-ci. En effet, aucune tendance ne se dégage pour l'un ou l'autre profil de signeurs.

2.2.3.4. Conclusions de notre étude des critères de définition d'une « belle LSFB » et mise en lien avec l'objet de notre mémoire

Nous avions émis comme hypothèse à la question de départ de notre étude que les signeurs sourds utilisent diverses catégories de critères pour définir ce qu'est une « belle LSFB ». En effet, notre hypothèse a pu être confirmée puisque nous avons répertorié au sein de notre corpus de travail huit critères de définition différents : stylistique, sociolinguistique, linguistique, grammatical, lexical, syntaxique, psychologique et social.

Pour arriver à ce résultat nous avons dans un premier temps défini à quel point les signeurs sourds de naissance ont des profils variés. Pour ce faire, nous avons présenté brièvement les modalités d'acquisition de la LSFB et l'absence d'enseignement métalinguistique autour de cette langue. Ensuite, nous avons sélectionné des signeurs au sein du Corpus LSFB (Meurant, 2015) afin d'avoir un échantillon représentatif des différents profils de signeurs au sein de notre propre corpus de travail. Nous avons choisi également de nous concentrer sur les discours de la tâche 5 du Corpus LSFB comme matériel à analyser. Les données pertinentes pour répondre à notre question de départ y ont été récoltées grâce au visionnage de chaque extrait de bout en bout. Une méthode plus rapide d'extraction des données par le biais des moteurs de recherche d'Elan et du corpus LSFB a été testée mais sans résultat prégnant. En effet, notre variable relevant du contenu discursif, il est difficile de pouvoir y accéder par une méthode

qui ne tient pas compte de l'implicite exprimé par les signeurs. Enfin, une fois les données « en main » nous avons pu les analyser et constater qu'aucun critère ne fait l'unanimité. Les domaines de définition les plus cités sont ceux du style discursif et de la sociolinguistique. Les critères linguistique et grammatical viennent juste après. Si certaines données rencontrent l'aval de tous, d'autres sont sujettes à des divergences d'opinion de la part des signeurs. Nous n'avons cependant pas pu dégager de nos observations une tendance de définition propre aux différents profils de nos locuteurs.

Grace à notre étude, nous avons pu récolter des critères de définition d'une « belle LSFB » utilisés par des signeurs, sourds de naissance. Nous pourrons dès lors les confronter aux réponses des interprètes interrogés lors de notre enquête de terrain (Partie III) par rapport aux éléments constitutifs des registres de langue de la LSFB. Nous aimerions cependant attirer l'attention du lecteur sur deux aspects : d'une part la prudence avec laquelle nous devons considérer ces résultats et d'autre part les limites de l'utilisation que nous pouvons en faire.

Limites de notre étude

Les neuf signeurs sélectionnés pour notre étude ne sont qu'un infime échantillon de la population sourde de Belgique francophone. Bien que nous ayons été vigilante à avoir des profils de locuteurs différents, nous ne pouvons tirer, à partir des résultats obtenus, des conclusions générales à assigner à l'ensemble de la communauté sourde. Par ailleurs, les signeurs dont nous avons analysés les propos sont conscients qu'ils sont filmés lorsqu'ils s'expriment. Cette dimension a pu influencer le contenu de leur réponse. Aussi, nous devons garder en tête le cadre dans lequel la liste de critères de définition d'une belle LSFB a été réalisée.

Au vu des résultats obtenus, force est de constater par ailleurs que la liste des critères récoltés ne nous permet pas de situer sur un continuum chacune des variables qui leur sont associées. Prenons l'exemple du critère syntaxique. Une belle LSFB serait reconnaissable notamment par sa syntaxe. Aussi, dans le cadre selon lequel une belle LSFB est associée à un certain type de registre linguistique,

le fait d'avoir une structure de phrases plus ou moins condensée (déclinaison empirique du critère syntaxique de définition d'une belle LSFB) permettrait au locuteur de se situer dans un registre de langue plutôt qu'un autre. Pour pouvoir observer à quel type de registre correspond chaque degré de « condensabilité » de la phrase, il faudrait analyser la forme que prend cette variable syntaxique dans différents discours en fonction du contexte dans lequel ils sont produits. En effet, notre étude n'a de sens que si elle s'inscrit dans un objectif plus large que celui de définir un catalogue de critères de définition d'une LSFB modèle. Extraire l'essence de cette définition, à savoir les points d'attention de la communauté sourde de Belgique francophone au sein de sa langue, a pour ambition de donner un outil aux interprètes en français-LSFB pour prendre en compte les registres de langue de la LSFB. Nous constatons cependant que cet outil ne peut être utile que s'il est associé à une description minutieuse de la variation possible de chacun des critères en fonction de la situation de communication. C'est par la combinaison de ces variations au sein de son discours qu'un locuteur peut manifester le registre dans lequel il se situe. Par ce registre, il propose à son interlocuteur de se situer comme « sujet social » et de définir ainsi le lien discursif qui les unit. Analysons plus en détail cette fonction des registres de langue au point suivant.

2.3. Fonction des registres de langue dans le discours

Puisque l'objet de notre recherche est l'observation de la manière dont l'interprète français-LSFB prend en compte les registres de langue dans son discours, il nous semble primordial de nous interroger sur la fonction de ces registres au sein des échanges discursifs. En effet, selon nous, s'il a conscience du rôle du registre choisi par un locuteur pour s'exprimer, l'interprète pourra se positionner adéquatement face à celui-ci.

Dans ce point, nous proposons de partir de la théorie de la conversion dialogique de Jacques Coursil (1997) pour définir la fonction des registres de langues dans le discours.

2.3.1. La conversion dialogique, définition d'un sujet de discours

La subjectivité de tout individu émerge dans l'exercice de la langue (Benveniste, 1966 cité par Coursil, 1997, p. 225).

En effet, c'est par la langue que l'être humain se positionne comme être singulier capable de formuler une pensée et de s'exprimer en ***je***. Or, pour pouvoir se constituer comme être de discours, l'individu doit être en présence d'un pair avec qui dialoguer. Nous ne formulons pas un fait de langue seul, nous l'adressons à un autre. Et quand bien même nous nous parlerions à nous même, nous dissocierions alors en nous deux entités, l'une formulant le discours, l'autre l'écoutant.

Avant d'aller plus loin sur la question, nous tenons à souligner deux points (Coursil & Giot, s.d.) :

- D'une part les « sujets » dont il sera question ici ne font nullement référence à des sujets empiriques ou psychosociaux, ils renvoient à des « êtres de discours ». Ainsi, dans tout dialogue l'échange s'effectue entre un Parlant **P** et un Écoutant **E**[10]. Le premier énonce le discours alors que le second le reçoit. Ni **P** ni **E** ne sont des êtres de chair et d'os. Ils sont rôles dialogiques (Coursil & Giot, s. d.).
- D'autre part, pour faciliter la compréhension du lecteur, nous avons fait le choix de nous en tenir à des exemples en français. Ces exemples sont cependant à appréhender comme des énoncés discursifs indépendamment de la langue dans laquelle ils sont exprimés.

[10] Comme dit précédemment, les termes « Parlant » et « Ecoutant » ne sont pas à mettre en lien avec un statut moteur ou auditif des sujets qu'ils désignent.

Dans la langue, la subjectivité nait de l'appropriation d'un ***je*** au sein d'un discours. Aussi, c'est par le biais de la catégorie grammaticale de la personne verbale que Benveniste (1966, cité par Coursil, 1997) puis Coursil (1992 et 1995, cité par Coursil, 1997) ont formulé leurs théories.

Selon Coursil, les personnes verbales peuvent être représentées par six positions neutres <1, 2, 3, 4, 5, 6> (1997, p. 228). Chacune de ces valeurs pures de « la langue » peut être traduite par différents morphèmes en fonction des langues empiriques (pronoms ou désinences verbales). En français, elles pourront être illustrées comme suit :

Indices	Exemples
1	je, moi
2	tu, toi
3	il, elle, lui
4	nous
5	vous
6	ils, elles, eux

Tableau 4 : Classement neutre des positions des personnes verbales (Coursil, 1997, p.228)

Pour Benveniste (1966, pp. 228-232 cité par Coursil & Giot, s.d., p.1), le ***je*** est la personne subjective par excellence. C'est l'indice qu'utilise **P** pour se définir comme sujet de discours dans son énonciation. Le ***tu*** est une personne non subjective puisque nécessairement désignée par ***je*** et le ***il*** est une non-personne puisqu'absent de la conversation. Dans cette vision l'acte de langue est produit par **P**. Ce dernier se définit comme sujet grâce au rapport qu'il entretient avec un ***tu***, qui est un **E** face à lui, quel que soit le degré d'écoute de ce dernier. Le sujet parlant pose un acte conçu comme individuel, celui de produire un énoncé. **E** pourra ensuite prendre le rôle de **P** et s'auto-proclamer sujet de discours en s'exprimant à son tour en ***je***. Benveniste s'inscrit ainsi dans la pensée d'un régime

binaire opposant locuteur et allocutaire, subjectif et non-subjectif, ***je*** et ***tu***. Il place l'acte de langue du côté de **P** comme si la langue n'existait que dans l'expression.

Coursil (1997 et 2000 cité par Coursil & Giot, s.d.) revisite cette vision bipolaire de l'énonciation en se plaçant du côté de **E**. Il rompt avec l'idée d'une langue exclusivement outil de communication pour s'intéresser à sa fonction phatique. **E** est invité à convertir les indices des personnes verbales du discours de **P**. Il le fait selon deux modes : l'inclusion ou l'exclusion de lui-même au sein du discours. Ainsi si **P** dit « je suis heureux », **E** convertira en « il est heureux ». Si **P** dit « tu es courageux », **E** convertira soit en « je suis courageux », s'il considère qu'il est pris en compte dans le discours de **P**, soit en « il est courageux », s'il considère ne pas être pris en compte dans ce discours (**P** parle à un tiers). Aussi, le schéma des différentes conversions dialogiques possibles est le suivant (Coursil,1997, p. 231) :

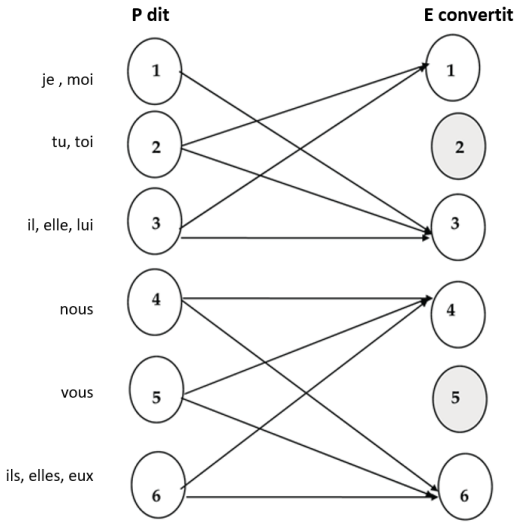

Illustration 7 : Graphe des conversions dialogiques (Coursil, 1997, p.231)

Nous pouvons observer que les indices 2 et 5 des personnes verbales ne sont jamais sollicités du côté de **E** : aucune conversion n'y aboutit. Pour Coursil, le ***tu*** et le ***vous*** sont des places vides qui n'ont pas de statut propre dans l'univers de **E**. Ils sont « fonction d'appel à la conversion ». Lacan le disait en ces termes : « Le ***tu*** est dans le signifiant […] une façon de hameçonner l'autre, le hameçonner

dans le discours […]. Il ne se confond nullement avec l'allocutaire. » (Lacan, 1981 cité par Coursil, 1997, p. 233) C'est dans la conversion de ce ***tu*** en ***je*** par **E** que nait la subjectivité de l'être de discours. Il n'existe dès lors pas un sujet de langage transcendant posé comme un a priori. Tout ***je*** émerge au sein du dialogue.

Comme nous l'avons vu, le dialogue nécessite un parlant **P** et un écoutant **E**. Alors que nous pourrions croire naïvement que la langue est exclusivement du côté de celui qui produit l'énoncé, la conversion dialogique souligne la participation de **E** à cette activité langagière. Il y a « activité silencieuse de langage ». L'écoutant se positionne comme sujet de discours grâce à la conversion des personnes verbales contenue dans cette activité silencieuse. « ***Je*** vient dans la trace de l'appel, recueilli, à un ***tu***. Hors cette conversion, point de ***je*** ». (Coursil & Giot, s.d., p.3)

À la suite de Coursil, nous aimerions envisager la fonction du registre de langue d'un discours en nous positionnant du côté de l'écoutant. Le registre de langue ne serait-il pas lui aussi un « hameçon » lancé par le parlant ? Un appel à la définition d'un « sujet social » au sein de la relation discursive.

2.3.2. Les registres de langue, appel à la définition d'un sujet social

Tout en restant dans une réflexion autour de la langue et de la relation qui s'établit au sein du dialogue entre **P** et **E** comme « êtres de discours », nous posons l'hypothèse que le registre de langue est fonction d'appel à la définition du « sujet social », un être de discours socialement relié.

Tout acte d'énonciation implique le choix d'un registre de langue. Une phrase ne peut être prononcée empiriquement sans contenir en sa structure un registre x ou y. Une phrase *aregistrée*, donc sans registre de langue, ne peut exister qu'en théorie. Dès lors qu'elle est formulée dans une langue, elle est dotée d'un registre. Nous dirons qu'elle est *registrée*. Ainsi nous complétons « le principe général

d'exprimabilité » auquel Coursil fait référence et selon lequel « tout ce qui peut se penser peut se dire et tout ce qui se dit se dit nécessairement sous un rang de personne verbale » (Coursil, 1997, p. 229). Tout ce qui se dit se dit nécessairement dans un registre de langue. À la conversion dialogique des personnes verbales s'ajouterait alors une conversion des registres linguistiques.

Si nous ne tenons pas compte du registre dans lequel chacune des phrases reprises dans l'exemple ci-dessous est exprimée, nous pouvons conclure à une quasi-similarité sémantique.

a. *Peux-tu me donner le sel ?*

b. *Mec, tu peux me passer le sel ?*

c. *Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ?*

d. *Votre Majesté aura-t-elle l'amabilité de nous donner le sel ?*

e. *Jeune homme, peux-tu me donner le sel ?*

Illustration 8 : Exemple de variation du registre de langue française

Nous pouvons aisément imaginer une réponse à cette question, quelle qu'en soit la formulation, telle que : *Oui, le voici.*

Or, nous présentons que chacune des formulations renvoie à un contexte et un lien entre les individus différents. En entendant « Peux-tu me donner le sel ? » nous pouvons nous représenter un échange entre deux amis. L'image d'un rendez-vous professionnel au restaurant correspondrait davantage à la phrase « Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ? ». Cela est vrai dans notre culture entendante de Belgique francophone.

Nous soutenons dès lors que l'utilisation d'un registre plutôt qu'un autre est un appel de la part de **P** à **E** afin qu'il se positionne pour répondre à un attendu

culturel et social. Pour pouvoir répondre à cet appel, **E** doit d'une part interpréter la proposition de **P** contenue dans le registre choisi, d'autre part choisir le registre qu'il va lui-même utiliser pour faire part de son positionnement. Pour ce faire, selon nous, **E** passe par différentes étapes :

1) Dans un premier temps, il identifie le registre de langue utilisé par **P** dans son discours et détermine son degré de « soutenu » (voir à ce propos le point 2.1.2).

Reprenons les phrases a et c de notre exemple précédent (Illustration 8) :

> « Peux-tu me donner le sel ? » est formulé dans un registre moyennement soutenu.
>
> « Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ? » l'est dans un registre soutenu.

2) Ensuite, **E** définit le sens de ce registre en fonction du contexte.

> Le choix du registre moyennement soutenu par un ami s'adressant à un autre peut souligner le lien de proximité qui les unit ou la banalité de cet échange. « Peux-tu me donner le sel ? » intervient dans un contexte quotidien.
>
> Le choix du registre soutenu de « Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ? » indique une volonté de marque de politesse d'un partenaire professionnel vis-à-vis d'un autre. Il montre également la distance qui sépare les deux individus qui se côtoient uniquement dans le cadre professionnel.

3) Dans un troisième temps, **E** confronte sa réponse au registre attendu dans ce même contexte.

La marque linguistique d'un lien de proximité et d'une banalité d'échange convient, dans notre culture de Belgique francophone, à ce qui est attendu dans un dialogue entre amis.

De même, la distance de courtoisie et la forme de politesse sont attendues dans le cadre d'un échange verbal entre deux partenaires professionnels.

4) Si les deux registres ne coïncident pas, **E** observe les différents paramètres qui ont pu intervenir dans le choix d'un registre « inattendu » et en déduit le sens que **P** a voulu lui donner.

Imaginons que, dans notre première situation, une conversation entre deux amis, **P** dise à **E** « Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ? ». La marque de distance et de respect portée par le registre soutenu choisi ne coïncide pas avec notre attente, culturellement façonnée, d'un lien de proximité et de quotidienneté apparent. **E** peut alors déduire que **P**, par le choix de ce registre inattendu, veut lui signifier autre chose. Le registre soutenu pourrait être la marque d'une taquinerie - **P** se moque gentiment des manières de son ami -, celle d'un reproche implicite - **P** souligne le snobisme de son camarade -, ou celle d'un compliment - **P** attire l'attention sur le chic de la tenue vestimentaire de son compagnon.

Si lors de l'échange professionnel qui a lieu au restaurant dans notre seconde situation, **P** dit à **E** « Peux-tu me donner le sel ? », il rompt, par le choix de son registre de langue, avec l'attendu culturel. Il peut ainsi signifier la volonté d'une distance moindre avec son interlocuteur - par exemple après avoir signé un accord de collaboration entre les deux entreprises qui relèguerait les partenaires à un statut de collègues directs - ou la maladresse de **P** dans son expression - s'il est d'origine anglophone par exemple et n'a pas intégré l'usage du vouvoiement de politesse en français

allant peut-être même formuler sa demande ainsi : « Monsieur, peux-tu me donner le sel ? »

5) **E** choisit le registre dans lequel il répond à **P**.

Soit il marque son accord avec la proposition de **P** et se définit ainsi comme sujet socialement déterminé dans la relation, de commun accord, pour le temps du dialogue. Il répond alors à **P** dans un registre convenu en adéquation avec celui de l'énoncé initial.

Soit il propose un autre lien social à **P** et l'incite ainsi à ajuster son positionnement comme sujet socialement défini au sein de la relation discursive. Il s'exprime alors dans un registre autre que celui attendu par **P** afin de relancer l'appel.

À l'injonction de **P** « Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ? », **E** peut répondre : « Le voici, Monsieur. » Il marque ainsi son accord avec la forme de politesse et la distance de courtoisie proposée. Il se définit comme sujet social dans la relation à **P** et se positionne dans une hiérarchie culturelle implicite. Par exemple, cette réponse de **E** peut marquer une relation d'égal à égal dans le cadre d'une rencontre entre partenaires professionnels ou une relation de subordination dans le cadre d'un échange entre un patron et son employé.

E peut également marquer son désaccord avec la proposition de **P** et lui en soumettre une autre en répondant, par exemple, à l'injonction « Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ? » : « Tiens ! » Par le choix du registre de sa réponse, **E** propose à **P**, par exemple, une distance relationnelle moindre. Il émet la possibilité d'un lien plus intime ou moins conventionnel. **P** se retrouve à la place de l'écoutant (**P** devient **E**) et passe ainsi par toutes les étapes précédemment citées avant de se positionner comme sujet social face à son interlocuteur (**E** devenu **P**). Il

marque alors son accord ou non avec la place proposée dans la hiérarchie culturelle implicite.

Face à l'appel lancé par **P**, **E** se positionne comme sujet discursif socialement relié. Après avoir identifié le registre d'expression de **P**, évalué le sens de ce registre (évaluation sémantique), l'avoir confronté au registre attendu en fonction du contexte (évaluation pragmatique), après avoir éventuellement réajusté l'analyse pragmatique de ce registre en fonction de facteurs inattendus (maladresse linguistique, émotion ou autre), **E** choisit lui-même le registre de langue de sa réponse à **P**. Il confirme ainsi le positionnement social attendu par **P** ou lui fait une autre proposition. Les interlocuteurs s'affirment chacun comme « sujet social » face à la proposition de l'autre renforçant les attendus implicites ou donnant une direction nouvelle au lien socialement défini au sein du dialogue.

2.3.3. Un positionnement comme « sujet social » temporaire et multiple

La définition d'un « sujet social » simple et permanente est une illusion réductrice. Le monde est complexe et en mouvement et nous sommes sans cesse invités à nous repositionner. Il en va de même pour notre propre définition comme « sujet social ». Nous n'entretenons pas le même lien avec les différents interlocuteurs que nous croisons. Par ailleurs, notre lien à autrui peut varier en fonction du contexte dans lequel nous le rencontrons. Un collègue de travail peut être un ami dans nos heures de loisir. Ces variations de liens sont marquées discursivement par le choix du registre de langue utilisé dans les échanges verbaux. Non seulement nous pouvons nous définir différemment comme sujet social en fonction des contextes d'interaction mais nous pouvons aussi changer de positionnement au cours d'un même dialogue. Nous avons fait le choix de nous concentrer ici sur les variations de registres linguistiques qui témoignent de ce positionnement social, mais il va de soi que d'autres marqueurs peuvent coexister tels que des éléments non-verbaux.

2.3.3.1. Changement de registre au cours du dialogue

Chaque positionnement comme sujet social discursif est temporaire. Il est ré-évalué à chaque prise d'écoute de **E**. Soit **E** renforce son positionnement premier tout au long du dialogue en gardant un même registre de langue à chaque fois qu'il fait le choix de son registre d'expression. Soit il change de direction et endosse un nouveau manteau social d'une prise d'écoute à l'autre.

Nous pouvons concevoir que deux partenaires professionnels commencent une discussion en se vouvoyant et passent au tutoiement après avoir signé un accord de collaboration, par exemple, modifiant ainsi la teneur du lien social qui les unit. Dans d'autres cas, l'un des deux interlocuteurs pourrait passer au tutoiement sans avoir de répondant de la part de l'autre et revenir dès lors ensuite au vouvoiement tel que dans l'exemple ci-dessous :

Interlocuteur A : « Monsieur, pouvez-vous me donner le sel ? »
Interlocuteur B : « Tiens, le voici. »
Interlocuteur A : « Je vous remercie. »
Interlocuteur B : « Je vous en prie. »

Illustration 9 : Exemple de changement de registre au cours d'un dialogue

2.3.3.2. Autres marqueurs du statut social du sujet en lien

Sans nous attarder sur la question, nous tenons à souligner que le registre de langue n'est pas le seul marqueur de définition du « sujet social ». En effet, dans certaines cultures, la posture corporelle indique un positionnement dans une hiérarchie implicite vis-à-vis de l'autre. L'adresse du regard, par exemple, peut être prise comme un affront si elle véhicule l'implicite d'une égalité de statut entre

deux êtres là où une relation de soumission de l'un à l'autre est culturellement exigée.

Les différents marqueurs de définition du sujet social coexistent et peuvent se renforcer ou être discordants. Ainsi un individu pourrait à la fois baisser le regard face à son interlocuteur en guise de respect et lui adresser la parole dans un registre peu soutenu indicateur d'un lien de proximité fort. Les deux marqueurs peuvent s'additionner, et proposer ainsi des nuances dans le lien social, ou s'annuler l'un l'autre, forçant l'interlocuteur à faire une nouvelle proposition de lien.

Dans tous les cas, nous maintenons l'hypothèse que le registre de langue d'un discours est une fonction d'appel à la définition du « sujet social » par **E** face à la proposition de **P**. Lorsqu'un discours ou un échange est interprété, l'interprète peut intervenir dans ce processus de conversion du registre. Il agit comme un filtre entre **P** et **E** et peut dès lors avoir un impact significatif sur le lien qui se crée entre eux.

PARTIE II : LES REGISTRES DE LANGUE EN SITUATION D'INTERPRÉTATION

3. Les registres de langue et l'interprétation dans la recherche

Le registre de langue d'un locuteur est plus susceptible de varier lors d'échanges qu'en situation de conférence. Or, pour des raisons historiques, l'interprétation de conférence a été considérée pendant longtemps comme le seul objet d'étude valable pour les chercheurs en interprétation, au détriment de l'interprétation de liaison. Ce fait explique sans-doute pourquoi nous avons trouvé peu de littérature sur la thématique spécifique de la gestion des registres de langue par l'interprète. Nous allons dès lors présenter brièvement l'évolution de la recherche en interprétation durant ces cent dernières années afin que le lecteur puisse replacer dans un contexte global les études réalisées autour de notre thématique. Nous observerons ensuite, de manière plus ciblée, différents points de vue sur la question de la prise en compte des registres de langue en situation d'interprétation afin de nourrir notre réflexion.

3.1. Évolution de la recherche en interprétation

Tout comme la professionnalisation du métier d'interprète, la recherche sur l'interprétation et les interprètes est relativement récente dans l'histoire. En effet, l'intérêt des chercheurs pour cette pratique ne s'éveille que dans les années 1920. Divers points de vue sont adoptés et s'inscrivent dans la ligne des disciplines qui voient le jour ou se développent durant ces cent dernières années. Les théories et méthodologies de recherche sur l'interprétation se succèdent et s'influencent l'une l'autre de sorte qu'aujourd'hui encore nous retrouvons dans ce domaine la trace des premiers pas en la matière.

Nous allons, dans un premier temps, retracer brièvement l'évolution de la recherche autour de l'interprétation à partir de l'article de Franz Pöchhacker sur le sujet (2015, pp. 62-74). Dans un second temps, nous présenterons la classification des textes et démarches de recherche sur l'interprétation que propose Daniel Gile (1995, p. 25-30) et y situerons notre travail.

3.1.1. Bref aperçu historique de l'évolution de la recherche autour de l'interprétation (Pöchhacker, 2015, pp. 62-74)

Comme nous l'avons évoqué au chapitre 1, la professionnalisation du métier d'interprète lui permet de se déployer. Cette professionnalisation va de pair avec le regard posé sur la pratique. Aussi la recherche sur l'interprétation de conférence se développe naturellement lorsque les chefs d'État et les diplomates commencent à avoir recours à des interprètes dans des réunions politiques multilingues au lendemain de la seconde guerre mondiale. La première recherche empirique systématique sur le métier est réalisée cependant quelques années plus tôt, à la suite du travail des interprètes lors des négociations pour le Traité de Versailles.

a. Premiers pas

À la fin des années 1920, Jesús Sanz Poch, un enseignant espagnol, mène une étude sur les aptitudes nécessaires à la pratique d'interprétation dans les organisations internationales (1930, cité par Pöchhacker, 2015, p. 63). Pour ce faire, il interroge une vingtaine d'interprètes dits parlementaires qui travaillaient exclusivement en interprétation consécutive, mode de travail le plus courant à l'époque. Sanz Poch se penche cependant également sur le type d'interprétation émergent qu'est la simultanée et y consacre une section distincte dans son rapport de recherche. Dans les deux cas, il mentionne diverses qualités comportementales et cognitives requises pour interpréter. Il pose ainsi les jalons de nombreuses recherches ultérieures.

b. Collaboration entre psychologues et interprètes

L'interprétation simultanée qui a pris son essor à la suite du procès de Nuremberg a attiré l'attention de nombreux psychologues. Ainsi, à partir des années 1960, plusieurs études ont été menées impliquant chercheurs et praticiens menant tantôt à des tensions tantôt à des collaborations particulièrement fructueuses. La

thématique du temps de décalage entre la production de discours source par l'orateur et celle du discours cible par l'interprète, notamment, a fait couler beaucoup d'encre dans le milieu de la recherche (Treisman, 1965 ; Oléron et Nanpon, [1965] 2002 ; Barik, 1969, cités par Pöchhacker, 2015, p. 63).

Parmi les nombreux psychologues s'étant arrêtés sur la pratique des interprètes, le britannique David Gerver sort du lot par sa contribution aux progrès dans le domaine. En effet, il réalise une thèse à l'Université d'Oxford sur l'interprétation simultanée (1971 cité par Pöchhacker, 2015, p. 64). Dans ce cadre, il mène plusieurs études expérimentales auprès d'interprètes qui ont de nombreuses années d'expérience et est le premier à concevoir l'interprétation comme un processus. Par ailleurs, il co-organise, en 1977, la première conférence internationale sur l'interprétation qui rassemble, à Venise, des spécialistes de l'interprétation de conférence et de l'interprétation en langues signées, des scientifiques et des interprètes (Grever et Sinaiko, 1978, cité par Pöchhacker, 2015, p. 64).

c. La théorie du sens

C'est cependant l'École de Paris, avec la théorie du sens de Danica Seleskovitch, qui va s'imposer à la fin des années 1960 comme paradigme des études sur l'interprétation. Face à l'idée répandue à l'époque que l'interprète traduit des mots, Seleskovitch propose de voir dans le processus d'interprétation la transmission du sens d'un discours donné dans un contexte spécifique. Cette nouvelle approche théorique et également la rigueur de sa méthodologie auront un impact considérable tant dans la recherche que sur la formation des interprètes. Pour appuyer ses dires, elle base sa thèse sur l'analyse d'un corpus expérimental d'interprétations consécutives ([1975] 2002, citée par Pöchhacker, 2015, p. 65). À sa suite, plusieurs de ses collègues, dont Marianne Lederer (1981, citée par Pöchhacker, 2015, p. 65), appliquent sa théorie à l'interprétation simultanée. En 1989, Seleskovitch et Lederer rédigent un manuel d'enseignement qui ancrera cet héritage dans la pratique jusqu'à nos jours. À la fois ex-secrétaire de l'AIIC,

Association Internationale des Interprètes de Conférence, chercheuse et formatrice à l'ESIT, l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs, à Paris, Seleskovitch est devenue le symbole du lien qui s'opère à cette époque entre les pratiques des professionnels sur le terrain et l'apprentissage du métier dans les institutions. Elle est incontournable dans le domaine et il est difficile dès lors d'ouvrir la réflexion à des concepts et méthodes venus d'autres horizons. Cependant, quelques chercheurs tels que Daniel Gile et Barbara Moser-Mercer se sont positionnés en dehors du paradigme établi et ont poursuivi la recherche sur l'interprétation en s'inspirant d'autres domaines. En 1986, une conférence internationale organisée au sein de l'Université de Trieste offre le cadre institutionnel nécessaire pour de nouvelles avancées dans la recherche dans une perspective interdisciplinaire.

d. Recherche interdisciplinaire d'envergure internationale

De nouvelles explorations sont réalisées s'inspirant notamment des recherches en linguistique sur le traitement du langage selon des approches neurophysiologiques et neuropsychologiques. Par ailleurs, par souci d'ouverture internationale et de création d'un réseau de chercheurs et de praticiens autour de l'interprétation, le secteur a adopté l'anglais comme première langue de communication. En 1988, le premier journal consacré à la recherche en interprétation, *The Interpreter's Newsletter*, publié à la suite de la conférence de Trieste, voit le jour. Les différentes recherches et publications réalisées dans le domaine y sont listées. Parallèlement, dans le même objectif, Daniel Gile, crée le *Bulletin IRTIN*, publié semestriellement, renforçant ainsi le réseau naissant.

Malgré cette communauté scientifique internationale en pleine expansion, le statut du domaine au sein des diverses disciplines académiques reste flou. Il est pourtant nourri par une volonté de rigueur et un recours aux normes scientifiques allant de pair avec une recherche accrue de données empiriques valides. C'est d'ailleurs dans cette optique de rigueur scientifique que nous avons réalisé notre enquête de terrain (voir la PARTIE III).

En 1996, la première revue scientifique sur l'interprétation, *Interpreting*, comprend des articles relayant le point de vue de différents domaines et diverses perspectives sur la profession telles que l'interprétation communautaire et l'interprétation en langue des signes. Elle est le témoin de l'évolution de la recherche en interprétation dès le début des années 1990. Comme nous allons le voir au point suivant, la pratique de l'interprète ne se résume plus à de l'interprétation de conférence - elle s'ouvre à l'interprétation de liaison - et la réflexion qui y est liée élargit son champ également.

e. Interprétation de conférence et interprétation de liaison

Si les recherches réalisées dans les années 1970 et 1980 se concentrent sur l'interprétation de conférence ayant lieu dans des institutions, organisations et tribunaux au niveau international, l'interprétation de liaison est pourtant une réalité déjà bien présente, notamment pour répondre aux besoins des migrants et de la communauté des Sourds. Aux États-Unis, la formation d'interprètes en langue des signes à ce type de pratique est promue dès les années 1980. Dans les pays où l'immigration est importante, tels que l'Australie ou la Suède, des dispositifs d'aide à la communication sont mis en place pour les nouveaux arrivants. Là, l'accès à des services d'interprétation est traité au niveau politique. C'est dans ce contexte que des études sur l'interprétation communautaire sont menées dans les années 1990 en Suède et aux États-Unis parallèlement aux recherches faites sur l'interprétation de conférence. Ces études élargissent le champ d'analyse du métier et en diversifient les approches. Peu à peu, les interprètes de langues vocales et des langues signées se rencontrent autour d'une pratique de l'interprétation davantage sociale et qui n'est qu'au début de sa professionnalisation. En effet, l'interprétation communautaire, considérée longtemps comme le parent pauvre de l'interprétation de conférence, est souvent assurée par des individus non-formés à la pratique interprétative. En devenant un objet d'étude pour les chercheurs, elle a des chances d'être un jour également reconnue comme une pratique à prendre en compte au sein de la formation des

futurs interprètes en langue des signes. En attendant, elle façonne les orientations théoriques et méthodologiques du secteur.

f. Vaste domaine de recherche

Après avoir été dominée par l'approche de la psychologie cognitive, puis des neurosciences, l'interprétation passe sous le prisme de la linguistique « discursive ». Cecilia Wadensjö (1998, citée par Pöchhacker, 2015, p. 68), notamment, conçoit l'interprétation en tant qu'activité socialement située et centre sa recherche sur l'analyse descriptive du discours au sein d'interactions. La préoccupation de l'interprétation de dialogues introduit une perspective sociologique dans le domaine. Ainsi, des méthodes de recherche issues des sciences sociales tels que les entretiens qualitatifs viennent s'ajouter aux outils usités précédemment. Le domaine de la recherche sur l'interprétation est devenu tellement vaste qu'il est difficile d'en dessiner le paysage de manière exclusive aujourd'hui. Nous pouvons cependant identifier certaines thématiques récurrentes au cœur de la réflexion telles que le rôle de la mémoire dans le travail d'interprétation, l'évaluation de la performance de l'interprète par l'analyse de son discours ou des stratégies d'interprétation mises en place, les critères qui dévoilent une aptitude à l'interprétation chez un individu, la manière d'enseigner l'interprétation, la recherche sur les interprètes et l'interprétation dans l'Histoire, le rôle de l'interprète, et enfin, la technologie au service de l'interprétation permettant notamment l'interprétation à distance.

Malgré l'étendue du domaine, nous pouvons établir une classification des types de démarches et de textes produits au sein de la recherche sur l'interprétation.

3.1.2. Textes et démarches de recherche sur l'interprétation selon Daniel Gile

Daniel Gile propose une autre grille de lecture de la recherche en interprétation que celle des thématiques abordées (1995, p. 25-30). Il s'attarde sur les

différentes démarches entreprises par les chercheurs et les types de textes produits dans ce secteur. De l'avis personnel à l'analyse de terrain, de l'écriture libre à l'écriture scientifique, le fond et la forme des textes sur l'interprétation sont diversifiés.

Nous avons repris dans le tableau ci-dessous les descriptions des neuf catégories que Gile propose dans sa classification mixte des textes et démarches de recherche pour y situer ensuite notre travail.

Type de textes et démarches	**Description**
Textes introductifs	Informations et idées générales sur l'interprétation à destination du grand public
Textes factuels professionnels	Informations factuelles sur l'interprétation (statistiques professionnelles, conditions de travail, normes ISO pour les cabines d'interprétation, etc.) = référence informationnelle
Textes anecdotiques	Anecdotes personnelles d'interprètes sur leur expérience professionnelle
Textes historiques	Histoire de l'interprétation
Textes réflexifs ou de réflexion	Réflexions et opinions d'interprètes sur leur expérience personnelle et sur l'interprétation, reposent sur l'intuition plutôt que sur l'étude systématique d'un corpus ou de travaux scientifique
Textes normatifs	Conseils, instructions, normes qui ont trait à l'interprétation
Comptes rendus et bibliographies	Comptes rendus de travaux et de publications et listes bibliographiques
Textes théoriques	Textes universitaires qui se distinguent des textes réflexifs par un degré d'abstraction et de formalisation plus poussé
Textes relevant de la recherche empirique	Textes qui rendent compte d'une observation systématique de phénomènes sur le terrain

Tableau 5 : Description des textes et démarches de recherche sur l'interprétation selon Daniel Gile (1995, p. 25-30)

Notre travail ne peut être classé dans une seule des catégories décrites par Gile. Il est mixte. La description de l'interprète français-LSFB, réalisée au chapitre 1, rappelle les textes de type introductif. La proposition d'un cadre d'analyse pour observer le fonctionnement du choix des registres de langue dans l'absolu, au point 2.3., et au sein de l'interprétation, au point 4.1., relève davantage du texte théorique. Le bref aperçu de l'évolution de la recherche sur les registres de langue, sur l'interprétation et sur les registres de langue au sein de l'interprétation est de l'ordre des textes historiques ou des comptes rendus. Et enfin, notre enquête de terrain s'inscrit dans la ligne des textes qui relèvent de la recherche empirique. La diversité de notre approche pour traiter la thématique de la place accordée aux registres de langue en situation d'interprétation français-LSFB s'inscrit dans un souci de construction méthodique de notre recherche afin d'aboutir à des conclusions fiables et valides.

3.2. Recherches faites sur les registres de langue en interprétation

Dans ce point, nous procéderons en deux temps. Nous porterons d'abord notre attention sur des réflexions théoriques autour du travail de gestion des registres linguistiques par l'interprète en langues vocales. Nous aborderons ensuite la question de la recherche réalisée autour de cet aspect dans le cadre de l'interprétation en langues signées.

3.2.1. Les registres de langue en interprétation en langues vocales

La diversité des définitions de la notion de registre de langue dans la littérature scientifique rend cette notion difficilement exploitable dans une réflexion sur la prise en compte des registres linguistiques dans le cadre de l'interprétation. Nous présenterons cependant ici quelques réflexions de Karla Déjean le Féal qui nous semblent dignes d'intérêt autour de la gestion de ce paramètre du discours par l'interprète. Nous nous pencherons ensuite brièvement sur ce qui rassemble et distingue les interprètes des traducteurs dans le traitement des registres de

langue. Souvent confondus avec les registres littéraires, les styles discursifs ou les différents types de parlers, les registres linguistiques attirent pourtant l'attention des traducteurs qui tentent de « mettre un peu d'ordre dans ce sac à malice linguistique » (Bensimon cité par Koustas, 1994, p. 224).

a. Gestion de registres de langue plus ou moins confortables par l'interprète

En 1985, Karla Déjean le Féal se penche sur l'interprétation simultanée des discours de conférence exprimés dans un registre littéraire. Elle s'attarde dès lors davantage sur la problématique du style du discours que sur celle du registre linguistique tel que nous l'avons défini précédemment. Cependant, puisque ces deux paramètres discursifs vont généralement de pair, elle introduit son propos par une réflexion sur les registres de langue - qu'elle nomme tantôt registres, tantôt niveaux de langue. Malgré le cadre historique dans lequel sa réflexion s'inscrit, il nous semble intéressant d'observer ses propos dans le cadre de ce travail.

Déjean le Féal constate que la majorité des discours prononcés dans les conférences internationales sont transmis par le locuteur dans un « niveau de langue moyen ». Elle souligne que ce registre de langue moyen est celui que la plupart des conférenciers ont l'habitude d'utiliser et qu'il correspond dès lors à un registre de confort pour eux. Par conséquent, il en est de même pour les interprètes qui travaillent régulièrement dans ce type de cadre. Le registre de langue moyen est un registre avec lequel ils ont l'habitude de jongler et qui leur est devenu naturel.

Il arrive cependant que l'interprète soit confronté à un autre registre que ce registre « de confort ». Déjean le Féal affirme que, pour assurer une fidélité au discours source au sein de son interprétation, l'interprète est tenu de rendre le discours dans le même registre que celui de l'orateur sous peine de commettre une faute professionnelle : « […] l'inobservation du registre original conduit à une infidélité de la traduction plus grave et plus lourde de conséquences que celle

causée par une erreur matérielle […] » (1985). En effet, selon elle, le registre de langue d'un locuteur va de pair avec l'image que ce locuteur renvoie à ses interlocuteurs. L'interprète qui rend dans un registre inapproprié des propos tenus dans le cadre d'une conférence risque de décrédibiliser l'orateur aux yeux de son public. Les auditeurs auront tendance à attribuer ce choix de registre à l'orateur plutôt qu'à l'interprète et à en faire de fausses déductions.

La question de l'image du locuteur associée aux registres de langue qu'il utilise est particulièrement intéressante dans le cadre de l'interprétation français-LSFB. Déjean le Féal fait état d'une réflexion qu'elle a à propos de l'interprétation de conférence, type d'interprétation qui occupe une place centrale dans la recherche à l'époque, mais celle-ci peut s'élargir, selon nous, à tout type d'interprétation. Il nous semble que ce qui est en jeu n'est pas tant l'utilisation d'un registre plutôt qu'un autre mais bien l'adéquation de ce registre de langue au registre attendu dans le contexte de l'échange. Un orateur qui prend la parole au sein d'une institution internationale peut perdre de son crédit en s'exprimant dans un registre jugé inapproprié au cadre de la conférence. De la même manière, un individu qui s'exprime dans un registre de langue estimé non-professionnel dans le cadre d'un entretien d'embauche risque de se voir refuser le poste pour lequel il postule. L'interprète de conférence et celui qui fait de l'interprétation de liaison sont tous deux susceptibles de devoir gérer des difficultés liées aux registres de langue des discours. L'interprète français-LSFB y est régulièrement confronté. Il arrive souvent qu'un locuteur sourd n'ait pas conscience du registre attendu dans le contexte de communication dans lequel il se trouve. Comme nous l'avons vu précédemment, les registres de langue de la LSFB ne sont pas aussi formalisés que ceux du français. La communauté des Sourds n'accorde pas autant d'importance à ce paramètre discursif que les entendants francophones et ne réalise dès lors pas toujours l'impact qu'il peut avoir sur la perception que des interlocuteurs ont les uns des autres. L'interprète français-LSFB se trouve face à un fossé culturel à gérer. S'il suit la ligne de conduite préconisée par Déjean le Féal, il rend simplement le discours de la personne sourde à l'auditeur entendant dans le registre original, quel qu'il soit. En pratique, le choix des interprètes varie d'un professionnel à l'autre et selon le contexte de l'interprétation. Nous le verrons

à travers les résultats de l'enquête de Tate et Turner (1997) rapportés au point 3.2.2 de ce travail. Nous interrogerons par ailleurs la pratique actuelle des interprètes français-LSFB à travers notre enquête de terrain décrite dans la troisième partie de notre mémoire.

Déjean le Féal souligne enfin que l'interprète est plus apte à rendre le registre d'un discours littéraire en interprétation consécutive qu'en interprétation simultanée. Elle explique cela par le fait que le style littéraire est un style de discours rencontré plus souvent à l'écrit qu'à l'oral et qu'il est exprimé dans une « langue noble » qui n'est pas spontanée à l'interprète. L'allusion à la modalité de langue dans laquelle un discours est rendu induit l'idée que les registres de langue ne sont pas utilisés de la même manière à l'écrit et à l'oral. Le traducteur et l'interprète seraient dès lors confrontés différemment à la problématique des registres linguistiques au sein de leur travail.

b. Les registres de langue en traduction et en interprétation

> « La confusion des niveaux de langues [sic] et/ou des registres est un des critères d'évaluation de la médiocrité d'une traduction. » (Bensimon cité par Koustas, 1994, p. 224)
>
> « […] An interpretation can be quite accurate at the level of content but still be inadequate if expressed in an inappropriate register. » (Zimmer, 1989, cité par Stone, s.d., p. 5)

La prise en compte des registres de langue d'un propos dans le passage d'une langue à une autre est cruciale que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Bien qu'en français les registres de langue ne rencontrent pas le même usage dans ces deux modalités, le traducteur et l'interprète sont tous deux confrontés à ce paramètre

discursif au sein de leur pratique. Nous allons dès lors brièvement souligner les points communs et les différences dans leur gestion des registres de langue.

Comme le rappelle Bensimon dans sa prise de parole au colloque international du Centre de recherche en traduction et en stylistique comparée de l'anglais et du français sur les « Niveaux de langue et registres en traduction », la maitrise des registres de langue fait partie du bilinguisme et du biculturalisme du traducteur (cité par Koustas, 1994). Comme l'interprète, il doit être capable de les reconnaître dans la langue source puis de les reproduire dans la langue cible. Il doit également connaître les usages culturels des différents registres selon les contextes de communication. En effet, la gestion des paramètres de langue amène parfois l'interprète et le traducteur aux limites du traduisible. Certains usages langagiers sont connotés dans une culture et pas dans l'autre, souvent à l'insu des bénéficiaires de l'interprétation ou de la traduction. Or, comme le dit Ludwig Söll, « la traduisibilité ne trouve ses limites que là où commence l'ignorance des choses » (1971, p. 26). Le traducteur et l'interprète doivent dès lors pallier cette ignorance dans leur production. Ils peuvent le faire par différents procédés soit en trouvant l'équivalence linguistique dans la culture de l'autre – la marque de respect contenue dans l'usage du vouvoiement en français peut être transmise par un marqueur linguistique différent dans d'autres langues – soit en ayant une réflexion méta-communicationnelle, explicitant l'usage culturel de tel ou tel indicateur de registre. La présence de l'interprète au moment de l'échange entre les interlocuteurs lui permettra de mettre en place d'autres stratégies que le traducteur.

Le traducteur peut facilement avoir recours aux notes de bas de page et expliciter l'implicite contenu dans un aspect ou l'autre du texte source notamment celui du registre de langue. L'interprète quant à lui a rarement le temps de gloser sur les aspects d'usages culturels des interlocuteurs. En revanche, il peut soutenir ses choix linguistiques par des éléments non-verbaux. Ainsi, sa prosodie et son intonation rentreront en compte lors de la restitution des registres de langue. En français, certains registres sont d'ailleurs associés davantage à l'oral qu'à l'écrit et inversement. Lorsqu'un auteur veut rendre un registre « peu soutenu » à l'écrit, il

transcrira la plupart du temps la prononciation des mots et des phrases qu'induit l'usage de ce registre (Queneau est souvent cité comme exemple d'auteur ayant ce type de pratique). Les traducteurs sont alors face à un défi de taille : ils doivent se conformer aux règles de l'oral pour rendre un texte écrit. Les interprètes sont face au même type de défi lorsqu'un orateur s'exprime dans un registre « très soutenu » utilisé en général exclusivement à l'écrit (c'est le cas notamment de nombreux discours dans la sphère juridique). Contrairement à son homologue dans la traduction, il doit agir dans l'instant et ne peut prendre de recul sur ses choix qu'après l'interprétation. La qualité de rendu d'une traduction et celle d'une interprétation ne sont dès lors pas comparable. Les stratégies mises en place par le traducteur et l'interprète pour rendre les registres de langue ne sont pas les mêmes. Ils peuvent cependant s'inspirer l'un de l'autre pour enrichir leur pratique. En raison de l'ampleur réduite de ce travail nous n'explorerons pas davantage dans ces pages les liens que nous pouvons faire entre la prise en compte des registres de langue par le traducteur et celle des interprètes. Nous estimons cependant que cette thématique pourrait faire l'objet d'une recherche ultérieure.

3.2.2. Les registres de langue en interprétation en langue des signes

L'exploration de la notion de registre de langue en langue des signes est relativement récente. La recherche sur la prise en compte de ce paramètre discursif par l'interprète en langues des signes est par conséquent à ses débuts également. L'enquête de Risa Shaw sur la question auprès d'interprètes anglais-ASL (langue des signes américaine) a cependant attiré notre attention (1987). Nous avons également trouvé matière à réflexion dans l'enquête de Granville Tate et de Graham H. Turner autour du positionnement de l'interprète anglais-BSL (langue des signes britannique) dans diverses situations d'interprétation où son éthique est mise à l'épreuve (1997).

a. Présentation de l'enquête de Risa Shaw (1987)

Shaw rappelle dans un premier temps que le registre de langue est un phénomène complexe qui relève de plusieurs domaines : linguistique, sociologique, psychologique. Elle souligne cependant, dans un second temps, que cette complexité n'empêche pas d'analyser ce paramètre discursif pour observer quels sont ses indicateurs. Elle réalise dès lors une enquête dont l'objectif est de donner des outils aux interprètes pour prendre en compte les registres au sein de leurs interprétations.

Pour réaliser son enquête, Shaw compare deux conférences données en ASL par des orateurs sourds et leur interprétation par deux interprètes anglais-ASL.

Les deux orateurs ont pour langue première l'ASL, ils ont l'habitude de donner des conférences et de travailler avec des interprètes. L'un traite de l'enseignement de l'anglais par l'intermédiaire de l'ASL. L'autre raconte son expérience d'homme au foyer. Le registre de langue du premier exposé est considéré comme plus soutenu que celui du second. Les interprètes ont tous les deux l'ASL comme langue maternelle. Ils ont chacun plus de quinze ans d'expérience du métier d'interprète et sont habitués à interpréter des conférences.

Shaw analyse les interprétations d'un extrait de chacune des conférences. Elle porte son attention sur cinq aspects du discours des interprètes qui relèvent, selon elle, du registre : le taux de parole, les pauses, la syntaxe, l'intonation et les choix lexicaux. À la suite de son analyse, elle constate une différence de registres utilisés par les interprètes pour rendre le discours des deux orateurs sourds. Dans les interprétations de la première présentation, plus formelle, elle remarque davantage de temps de pauses, une prononciation plus nette et l'utilisation d'une syntaxe plus complexe que dans les interprétations du second exposé. Dans ce dernier, elle observe un taux de parole plus élevé, l'utilisation de mots et de phrases moins formels, des structures syntaxiques plus simples et la présence de contractions et d'assimilations dans la prononciation des interprètes. Si les deux interprètes interprètent les deux discours dans des registres distincts, en s'adaptant à celui de l'orateur, ils ne le font pas avec les mêmes indicateurs de

registre au sein de leur interprétation. Shaw en déduit que les registres de langue n'ont pas de limites rigides entre eux mais sont pourtant identifiables : « […] registers exist within ranges and lack discrete boundaries but have definable properties » (1987, p. 306). Elle soutient que la description détaillée des indicateurs des différents registres et de la manière de les utiliser conjointement peut être un outil majeur pour les interprètes. S'approprier le fonctionnement de ce paramètre discursif leur permettrait une plus grande souplesse dans leurs interprétations et diminuerait le stress lié à son utilisation.

Une meilleure connaissance des registres de langue permettrait d'apprendre aux jeunes interprètes à les percevoir et à les utiliser. Cet apprentissage renforcerait leur capacité à interpréter de manière fine des discours de divers horizons. Rien ne remplace cependant l'expérience du terrain. Une connaissance théorique des indicateurs de ce paramètre discursif doit aller de pair avec la pratique. C'est d'ailleurs dans la pratique que l'interprète est confronté à une question d'un autre ordre : l'implication que peut avoir son choix de registre de langue.

b. Point de vue éthique sur la prise en compte du registre en interprétation en langue des signes

Granville Tate et Graham H. Turner proposent une réflexion sur la mise en pratique par les interprètes anglais-BSL des recommandations des codes d'éthique professionnelle (1997). Ils constatent, à l'époque, que les premiers codes de déontologie ont été rédigés avec l'idée que les interprètes fonctionnent comme des machines : ils font ce qu'on leur dit. Ainsi, l'interprète y est considéré comme réactif et non proactif. En toute situation d'interprétation il existe une seule manière de faire et l'interprète doit s'y conformer. En ce qui concerne la prise en compte des registres de langue, comme nous l'avons vu à travers la ligne de conduite préconisée par Déjean le Féal, l'interprète doit rendre dans son interprétation le registre du discours source sans se poser de question. C'était compter sans la complexité de nombreuses situations de communication. Tate et Turner constatent dès lors une évolution de la considération de l'interprète. Il n'est

plus vu comme une machine mais comme un professionnel qui doit faire des choix et qui est dès lors responsable de ceux-ci. Ils explorent dès lors au sein de leur enquête la manière dont plusieurs interprètes se positionnent face à des dilemmes d'ordre éthique. Pour ce faire, ils confrontent, par le biais d'un questionnaire dont les réponses sont anonymes, plusieurs interprètes anglais-BSL à six mises en situation dans lesquelles ils doivent faire un choix d'interprétation potentiellement en marge de celui que le code éthique préconise. Nous nous concentrerons dans le cadre de notre travail sur la mise en situation qui implique un choix par rapport aux registres de langue à savoir l'interprétation d'un entretien d'embauche.

Le scénario présenté par Tate et Turner est le suivant : L'interprète interprète un entretien d'embauche. La personne sourde est la seule candidate pour le poste. Durant l'entretien, l'interprète se rend compte que la manière dont le Sourd se présente en BSL va jouer en sa défaveur. Or l'interprète est convaincu que le Sourd est parfaitement compétent pour le poste vacant. Il peut « polir » sa voix afin de répondre aux attentes de l'interlocuteur qui fait passer l'entretien.

La question posée à chacun des interprètes interrogés est la suivante : Que faites-vous dans cette situation et pourquoi ? Deux tiers des interprètes disent qu'ils rendent tels quels les propos de la personne sourde. Ils considèrent que s'assurer que la personne sourde se présente adéquatement ne relève pas de leur responsabilité et que, par ailleurs, ils pourraient donner une fausse image de celle-ci en agissant différemment. Les interprètes restants laissent entendre qu'ils tenteraient de mettre en place une stratégie pour que l'information passe autrement. Seize d'entre eux affirment qu'ils interprèteraient le discours du locuteur sourd dans un registre de l'anglais supérieur sans en modifier le contenu. D'autres considèrent que le discours cible devrait être exprimé dans un registre formel, adéquat à ce type d'entretien, quel que soit le registre de la personne sourde. Certains sont plus nuancés dans leur réponse et disent qu'ils envisageraient de relever le registre, suggérant qu'ils amélioreraient ainsi le discours du locuteur. Enfin, l'un des répondants souligne l'importance de prendre en compte les différences culturelles afin d'être juste. D'autres réponses apportent des solutions indépendantes du registre de langue, telle que celle de suggérer à la

personne sourde de modifier sa présentation, que nous ne décrirons pas ici en détails.

Nous pouvons observer que le choix que fait l'interprète est dicté par sa motivation. Les interprètes qui maintiennent le registre de langue du locuteur sourd le font dans l'optique de rester neutres et de ne pas donner une fausse image du candidat à l'interlocuteur entendant. Ceux qui font le choix de modifier ce registre peuvent le faire soit pour être juste, en tenant compte des différences culturelles, soit parce que le contexte exige un registre défini, soit, implicitement, pour soutenir la personne sourde. Nous n'avons ici aucune information sur l'intention du locuteur et la conscience ou l'ignorance qu'il a du registre attendu. Cette donnée aurait pu avoir un impact sur les réponses. Dans tous les cas, nous pouvons en tirer comme conclusion que l'interprète endosse une responsabilité lorsqu'il fait un choix de registre de langue. Cette responsabilité est d'ordre éthique puisqu'il doit agir en fonction de ce qui lui semble juste dans le cadre de la situation de communication dans laquelle il se trouve.

4. L'interprète face aux registres de langue

Puisqu'il traite l'information du discours qu'il reçoit pour pouvoir l'interpréter, tout interprète réalise des conversions de registres lorsqu'il est en situation d'interprétation.

Nous présenterons ici son parcours dans ce processus, les limites auxquelles il peut être confronté à l'étape du choix de son registre d'expression, et enfin, les aspects propres à l'interprète français-LSFB dans la gestion des registres de langue.

4.1. Participation de l'interprète au processus de conversion du registre

Le professionnel qui interprète les propos d'un locuteur dans une autre langue se place successivement - et simultanément lorsqu'il interprète de manière simultanée - comme écoutant et parlant, E et P. Il reçoit le discours, le traite, comme le ferait un auditeur classique, pour en extraire le sens mais au lieu de se positionner par rapport à l'information reçue afin d'y répondre, il reconstruit cette information dans une autre langue afin de la rendre le plus exactement possible à l'interlocuteur. Comme nous l'avons vu précédemment, il est locuteur polyphonique et rend à tour de rôle la voix des interlocuteurs présents sans jamais assumer personnellement le contenu énonciatif de leurs discours. Puisqu'il est dans un premier temps en réception du discours du locuteur, il va réaliser le processus de conversion du registre de langue choisi par celui-ci. À la différence de l'auditeur classique, l'interprète ne va pas répondre au registre proposé en faisant à son tour une proposition. Il va au contraire le transmettre dans la langue de l'interlocuteur en fonction de ce qu'il en aura perçu et selon ses ressources. Malgré son objectif d'interférer le moins possible dans la communication, l'interprète est susceptible de modifier la donnée du registre de départ à chaque étape de sa conversion. Il peut dès lors avoir un impact considérable sur la définition de chacun des interlocuteurs comme sujet social et par conséquent sur la relation dialogique qui s'établit entre eux. Afin de mieux percevoir la tâche qui

incombe à l'interprète dans la prise en compte des registres de langue, passons en revue chacune des étapes de la conversion du registre par lesquelles il passe avant de produire le discours cible.

1) Identification du registre du discours source

L'interprète doit être capable d'identifier le ou les registre(s) de langue utilisé(s) par le locuteur dans son discours. Les registres sont nuancés et leurs marqueurs peuvent varier d'une langue à l'autre. Si l'interprète éprouve des difficultés à percevoir le registre du discours source, il risque d'y consacrer beaucoup d'énergie - au détriment d'autres aspects du discours à prendre en compte dans son interprétation - ou au contraire de le laisser de côté. Pour éviter l'un et l'autre de ses écueils, il doit avoir une maitrise fine de ses langues de travail, maitrise qui vient avec l'entrainement et les années d'expérience. Il peut par ailleurs anticiper le type de registres linguistiques auxquels il a des chances d'être confronté en fonction du contexte dans lequel il intervient et des interlocuteurs présents. Halliday soulignait déjà ce fait : « Given that we know the situation, the social context of language use, we can predict a great deal about the language that will occur, with reasonable probability of being right » (1978, cite par Stone, s.d., p. 3).

2) Assignation d'un sens au registre perçu

Après avoir perçu le registre du locuteur, l'interprète doit pouvoir lui assigner un sens. Les possibilités sont multiples. Le sens peut être conventionnel ou personnalisé. En effet, chaque registre de langue a un sens qui lui est attribué à priori. Dans notre culture francophone de Belgique, par exemple, l'usage du registre soutenu ou formel est associé à une marque de respect, celui du registre familier à une marque de proximité, celui du registre intime à une marque de connivence. L'interprète va, dans

un premier temps, saisir le sens conventionnel du registre choisi pour pouvoir le confronter à celui du registre attendu.

3) Confrontation au registre attendu

L'utilisation des registres de langue est codifiée socialement. Les registres sont jugés plus ou moins acceptables selon le contexte. L'interprète doit être au fait de ces conventions sociales pour pouvoir évaluer l'adéquation du registre du discours qu'il doit interpréter à celles-ci et en tirer des conclusions sur l'intention du locuteur. Lors d'un entretien d'embauche pour un poste administratif, par exemple, le recruteur s'attend à ce que les candidats au poste s'adressent à lui dans un registre relativement formel et vice versa. Si l'interprète a identifié que le discours du candidat qu'il doit interpréter est formulé dans un registre familier, qu'il y a vu à priori la marque d'un lien de proximité entre les interlocuteurs, et qu'il confronte ce registre au registre attendu, il constatera un décalage. Il va dès lors réévaluer dans ce contexte spécifique le sens du registre familier utilisé par le locuteur pour y déceler l'intention de ce dernier.

4) Réajustement potentiel du sens assigné à première vue au registre du locuteur

Comme nous l'avons dit, le sens d'un registre de langue peut être conventionnel ou personnalisé. Si l'interprète remarque une inadéquation entre le registre du locuteur - chargé d'un sens à priori - et celui attendu dans le contexte de l'échange, il évaluera le sens particulier que le locuteur assigne au registre de son discours. En effet, ce dernier peut utiliser un registre inattendu pour souligner un aspect de la relation discursive qu'il désire mettre en place. L'usage d'un registre familier par l'intervieweur lors d'un entretien d'embauche peut signifier, par exemple, une volonté de la part de celui-ci de mettre à l'aise les candidats en se positionnant sur un

pied d'égalité avec eux. Il peut aussi être la marque d'une maladresse ou d'une méconnaissance des conventions sociales. L'interprète rendra différemment le registre de langue dans son discours cible en fonction du sens qu'il lui aura attribué. Il ne s'agit pas de choisir un sens parmi l'éventail de significations envisageables mais de percevoir celui que le locuteur y met. C'est en effet l'intention de ce dernier qui est évaluée par l'interprète pour la rendre dans son interprétation.

5) Choix du registre du discours cible

Lorsque l'interprète a assigné un sens au registre du discours source en fonction de l'intention du locuteur, il doit choisir le registre dans lequel il va exprimer le discours cible. Il peut garder le registre du discours premier ou en choisir un autre. Cependant, l'interprète n'est pas toujours outillé pour rendre le discours dans un registre linguistique similaire à l'original. Il peut dès lors décider de transmettre par un autre biais l'information qu'il a perçue dans le registre du locuteur - par exemple une volonté de se positionner sur un pied d'égalité avec son interlocuteur. Il pourra notamment avoir recours à des indicateurs de registre non-verbaux tels que l'intonation, la posture corporelle, le rythme de la parole. Il peut par ailleurs faire le choix de ne pas tenir compte du registre source - par exemple s'il considère que le choix du locuteur est inadéquat en raison de facteurs culturels - et aligner son registre sur celui attendu par l'interlocuteur.

S'il interprète un dialogue, l'interprète peut ne pas faire le même choix de restitution du registre à chaque prise de parole et ajuster sa décision en fonction de la tournure que prend l'échange. Il peut, par exemple, décider, dans un premier temps, d'ajuster son registre au registre attendu par l'interlocuteur - parce qu'il estime que le choix du registre du locuteur est dû à une maladresse - puis se rendre compte que l'interlocuteur perçoit mal le niveau d'autonomie de ce locuteur - pour faire des démarches

administratives par exemple - en raison de son choix de registre et décider alors, dans un second temps, de rendre le registre du locuteur tel quel durant la suite de l'échange. Quel que soit son choix, il doit cependant veiller à garder une cohérence globale dans son interprétation.

L'interprète peut donc intervenir à chaque niveau de la conversion de registre et interférer ainsi dans la communication volontairement ou non. Il peut ne pas percevoir le registre de langue du discours source, lui attribuer un sens erroné, mal évaluer le registre attendu ou l'intention du locuteur, ou enfin rendre le registre de manière maladroite voire inadéquate dans le discours cible. Prendre conscience de la place qu'occupe le registre linguistique dans une interaction donne la possibilité à l'interprète de faire des choix en conséquence. Il peut cependant se sentir limité dans sa marge de manœuvre en raison de ses compétences ou de ses croyances.

4.2. Limites dans la variation des registres de langue de l'interprète

Nous émettons l'hypothèse que les interprètes ne se permettent pas d'aller dans certaines « zones » de registres par défaut ou par choix. À l'instar de Shaw, nous pensons qu'ils travaillent généralement dans des registres « moyens » et qu'ils n'utilisent pas les registres extrêmement soutenus (sauf peut-être dans le cadre de cérémonies religieuses ou protocolaires) et les registres peu soutenus de l'ordre de l'intime (voir à ce propos Shaw, 1987). Hormis le fait que les situations de communication pour lesquelles ils interviennent requièrent rarement ces deux derniers types de registre, nous postulons que les interprètes sont susceptibles de se heurter à des barrières linguistique, sociale, morale ou professionnelle dans leur choix de registres linguistiques.

D'une part, l'interprète peut être limité dans sa capacité à produire un discours dans certains registres qu'il n'a pas l'habitude d'utiliser. D'autre part, il peut vouloir

correspondre aux attentes qu'il croit que les interlocuteurs projettent sur lui en tant que professionnel. Il pourrait, par exemple, estimer que certains registres seraient jugés grossiers dans la bouche d'un interprète - même s'ils ne le seraient pas dans la bouche du locuteur - et refuser de les utiliser. Cette croyance serait liée à la méconnaissance du métier d'interprète par le grand public qui n'aurait pas conscience que l'interprète rend les choix discursifs du locuteur le plus fidèlement possible, quels qu'ils soient. Par ailleurs, l'interprète peut également estimer que certains registres sont à bannir dans l'absolu dans certains contextes et décider dès lors de ne jamais les utiliser dans ces contextes-là, indépendamment du choix du locuteur. Enfin, il peut s'être donné une ligne de conduite dans sa pratique à laquelle il ne veut pas déroger et s'astreindre à rendre, par exemple, l'implicite du discours source sans tenir compte de la matérialité de sa forme. Il interpréterait par exemple toujours dans un registre formel et rendrait l'implicite contenu dans le registre du discours source par un autre paramètre discursif au sein de son interprétation.

4.3. Spécificités de l'interprète français -LSFB face aux registres de langue

Les interprètes de langues vocales travaillent la plupart du temps vers leur langue maternelle – ne fut-ce que tant qu'ils ne proposent pas de langue B, à savoir une langue étrangère dans laquelle ils sont capables de s'exprimer aussi bien qu'un locuteur natif. Puisqu'un interprète sourd ne peut entendre un discours exprimé oralement par le locuteur afin de le rendre en langue des signes, cette pratique est l'apanage des interprètes entendants. Elle n'exclut pas pour autant de travailler selon un système de relais avec des interprètes ou « re-formulateurs » sourds mais nous n'aborderons pas ici cet aspect. L'interprète entendants français-LSFB doit donc travailler de manière bidirectionnelle. Il interprète tant vers le français que vers la LSFB. Or, pouvoir manier les registres d'une langue requiert une maitrise de celle-ci particulièrement fine. Il y a toujours un décalage entre le niveau de maitrise des registres que l'interprète a dans sa L1 et dans sa L2. L'interprète français-LSFB doit dès lors jongler avec ce paramètre discursif en

s'accoutumant à l'inconfort dû à ce décalage. Il doit être capable de mettre en place des stratégies adaptées à chacune de ses langues d'expression en fonction de ses ressources linguistiques. Il peut par exemple avoir plus de facilité à rendre un discours en français dans un registre familier qu'à le faire en LSFB et avoir par conséquent davantage recours à des marqueurs non-verbaux dans le second cas.

Par ailleurs, l'interprète français-LSFB doit composer avec deux modalités de langue différentes au sein de son interprétation : l'une audio-orale, l'autre visuo-gestuelle. Le passage d'une modalité à l'autre demande un effort spécifique qui peut avoir des conséquences sur l'énergie disponible pour prendre en compte les registres linguistiques. Certains éléments paralinguistiques qui renforcent le choix d'un registre de langue sont, en outre, difficilement transposables entre ces deux modalités - c'est le cas de l'intonation du locuteur francophone par exemple. Ces éléments devront être rendus par d'autres paramètres dans le discours cible et demandent dès lors à l'interprète français-LSFB d'avoir les ressources nécessaires pour le faire. Encore une fois, l'interprète plus expérimenté aura à priori davantage d'outils et de stratégies pour faire face à ce type de problématique qu'un jeune interprète. Nous pouvons supposer également que les interprètes qui ont grandi dans les deux langues - ceux qui ont par exemple eu la LSFB comme langue de communication à la maison et le français à l'école - gèrent plus facilement le passage d'une modalité à l'autre en raison de leur expérience personnelle et qu'ils ont dès lors une plus grande liberté d'action dans leur choix de registre linguistique.

Curieuse de découvrir comment les interprètes français-LSFB prennent en compte les registres de langue dans leur pratique actuelle, nous avons réalisé une enquête de terrain en interrogeant les professionnels concernés par le biais d'un questionnaire en ligne. Les données récoltées permettront d'avoir un premier aperçu de cette réalité en Belgique francophone.

PARTIE III : ENQUÊTE DE TERRAIN

5. Méthodologie

La mise en place de notre enquête de terrain s'est faite progressivement par des allers-retours entre question de recherche, hypothèses et formulation de questions. Malgré la dynamique de ce processus, la forme de la langue française nécessite de transmettre notre réflexion de manière linéaire. Aussi, nous avons choisi de présenter notre méthodologie en nous référant aux « cinq P » nécessaires à la constitution d'un questionnaire de recherche selon Thomas Perneger (2004)[11] : Pertinence, Parcimonie, Plagiat, Pré-test et Performances.

Les « cinq P » à observer lors de l'utilisation de questionnaires en recherche.	
Pertinence	La question de recherche (ou l'objectif scientifique du projet de recherche) détermine quelles variables seront mesurées.
Parcimonie	Pour ne pas galvauder ses ressources, éviter de mesurer des variables subsidiaires qui ne sont pas justifiées par la question de recherche.
Plagiat	Reprendre les instruments publiés est efficient, augmente la crédibilité des résultats, et permet de se comparer aux autres.
Pré-test	Etape indispensable pour vérifier l'acceptabilité des instruments pour la population de l'étude et s'assurer de son bon déroulement.
Performances	Le questionnaire choisi doit mesurer ce qu'il est censé mesurer (validité) de façon reproductible (fiabilité), et ses résultats doivent être interprétables

Illustration 10 : Les « cinq P » du questionnaire de recherche (Perneger, 2004)

Nous détaillerons chacune de nos étapes méthodologiques en les reliant à l'un ou l'autre de ces principes d'utilisation du questionnaire de recherche. Nous ajouterons un sixième « P » à cette proposition de base afin de rendre la totalité de notre démarche dans ces pages. Nous l'intitulerons « Publication » et le relierons à l'étape d'administration du questionnaire à notre public cible. Mais

[11] Le Docteur Thomas Perneger est diplômé en épidémiologie, en biostatistique et en santé publique. Il est spécialisé notamment dans la recherche sur le développement et la validation de questionnaires, indicateurs, et scores prédictifs et dans les méthodes en recherche clinique.

avant d'en arriver là, commençons par interroger la « Pertinence » de notre enquête.

5.1. Pertinence

> « La question de recherche (ou l'objectif scientifique du projet de recherche) détermine quelles variables seront mesurées. » (Perneger, 2004)

Après avoir précisé notre question de recherche, nous avons émis différentes hypothèses permettant de relier notre enquête de terrain aux notions théoriques présentées précédemment. Nous avons ensuite déterminé les variables que nous désirons mesurer afin de vérifier nos hypothèses.

5.1.1. Formulation de notre question de recherche

Notre travail se penche sur la place au sein de l'interprétation français-LSFB du paramètre discursif que sont les registres de langue. Différentes questions de recherche peuvent voir le jour à partir de cette thématique. Nous nous sommes arrêtée sur quatre d'entre elles :

a. L'interprète français-LSFB intègre-t-il le paramètre des registres de langue dans son interprétation ?

b. Comment l'interprète français-LSFB intègre-t-il le paramètre des registres de langue dans son interprétation ?

c. Comment l'interprète français-LSFB gère-t-il le paramètre des registres de langue dans son interprétation ?

d. Comment l'interprète français-LSFB prend-il en compte les registres de langue dans son interprétation ?

La question a. étant une question fermée, nous l'avons écartée au profit d'une question induisant une réponse plus détaillée telles que les questions b., c. et d. Cependant, la formulation de ces trois dernières implique que, dans tous les cas, l'interprète français-LSFB intègre, gère ou prend en compte les registres de langue au sein de son interprétation. N'est-ce pas abusif ? L'interprète ne peut-il pas ne pas intégrer ou ne pas gérer ce paramètre lors de sa prestation ? De notre point de vue, si. L'interprète pourrait décider de ne pas intégrer le registre de langue du discours source dans le discours cible, parce qu'il estime, par exemple, que cet aspect du discours n'est pas pertinent au vu du contexte. Il pourrait également ne pas réussir à gérer ce paramètre discursif faute d'outils ou d'énergie pour le faire. En revanche, puisque, comme nous l'avons dit au chapitre 2, le registre est intrinsèque à la langue, l'interprète ne peut pas ne pas le prendre en compte, ne fut-ce qu'inconsciemment. Automatiquement, en tant qu'Écoutant du discours source avant d'en être le transmetteur (voir point 4.1.), il va procéder à une conversion de cet appel au positionnement comme sujet social. Il va assigner un sens au choix du registre qu'a fait le locuteur.

Selon cette description, l'interprète prend donc toujours en compte le registre de langue donné. S'il le fait consciemment, il peut ensuite décider de l'intégrer ou non dans le discours qu'il rend, décision prise en fonction de sa capacité à le gérer dans l'espace-temps de l'interprétation présente. Aussi, le point qui nous occupe n'est pas tant de découvrir si l'interprète prend en compte le registre de langue mais bien d'observer la manière dont il le fait. Est-ce consciemment ou inconsciemment ? Intègre-t-il ce paramètre dans les aspects discursifs à gérer lors de son interprétation ? Est-il capable de le gérer ? Quand décide-t-il de le rendre à l'auditeur ? Comment le rend-il ? Tant de directions possibles dans la recherche.

Ce travail étant un premier pas en la matière, nous désirons ouvrir la réflexion et ne pas trop restreindre le champ des réponses possibles. Aussi, nous avons

décidé de garder la question de recherche d. pour notre enquête de terrain à savoir : « Comment l'interprète français-LSFB prend-il en compte les registres de langue dans son interprétation ? » Cependant, en raison de la diversité des possibilités de recherche que cette question offre, nous tenons à la lier à des hypothèses spécifiques, issues de notre cadre théorique, et à limiter les aspects observés.

5.1.2. Formulation d'hypothèses

Lors de la prise en compte des registres de langue au sein de son interprétation, l'interprète passe par différentes étapes de conversion de ces registres (voir à ce propos le point 4.1.) Pour rappel, ces étapes sont les suivantes :

1) Identification du registre du discours source

2) Assignation d'un sens au registre perçu

3) Confrontation au registre attendu

4) Réajustement potentiel (modification du sens assigné à première vue)

5) Choix d'expression (Pour l'interprète : choix du registre dans lequel il va produire son interprétation)

Au vu de l'ampleur de ce travail de recherche, nous n'avons pas l'occasion d'interroger les interprètes sur chacune de ces étapes. Aussi, nous avons fait le choix de nous concentrer sur les étapes 1 et 5 dans notre enquête à savoir la perception et l'expression des registres de langue. Nous avons dès lors formulé nos hypothèses uniquement autour de ces deux moments.

Il serait cependant intéressant d'observer dans le cadre de recherches futures quel(s) sens les interprètes français-LSFB assignent aux différents registres de langue auxquels ils sont confrontés dans leur travail, comment ils définissent le

registre attendu en fonction du contexte et comment ils comparent ces registres entre eux de manière à pouvoir réajuster éventuellement leur interprétation du registre du locuteur.

a. Influence du profil de l'interprète sur la prise en compte des registres de langue

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, le paysage de l'interprétation français-LSFB est très hétérogène. Les profils d'interprètes sur le terrain sont multiples, ainsi que leurs parcours en amont et, par la suite, au sein du métier. Notre première hypothèse est dès lors la suivante : les interprètes prennent différemment en compte les registres de langue au sein de leur interprétation en fonction de leur(s) formation(s) de base, du nombre d'années durant lesquelles ils ont exercé le métier et de leur expérience du terrain. En effet, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'un interprète ayant une formation littéraire ou linguistique sera plus attentif aux registres de langue qu'un de ses collègues ayant une formation scientifique, parce qu'il est sensibilisé à cet aspect langagier. De même les interprètes ayant eu une formation à l'interprétation français-LSFB seraient potentiellement plus outillés pour prendre en compte ce paramètre que ceux qui sont autodidactes. Par ailleurs, des interprètes plus expérimentés auront sans doute acquis des automatismes de travail permettant de gérer leur énergie et de se concentrer davantage sur la prise en compte des registres de langue que les interprètes novices. Enfin, l'interprète pratiquant essentiellement en situation de conférence n'aura sans doute pas le même rapport aux registres de langue que celui interprétant en situation de liaison. En effet, si nous considérons le choix du registre de langue de l'orateur comme une proposition à son interlocuteur de se définir comme sujet social (voir point 2.3.), la probabilité que cet interlocuteur fasse à son tour un choix de registre et que l'interprète doive jongler entre des registres différents est plus grande lors de l'interprétation d'un dialogue que lors de celle d'un exposé.

Afin de vérifier ces hypothèses, nous devons obtenir les informations nécessaires pour définir le profil de l'interprète qui répond : ses années d'expérience, sa formation de base, le type d'interprétation qu'il pratique. À partir de ces éléments, nous pourrons croiser les données obtenues pour les interprètes ayant un même trait de profil et comparer leurs réponses à celles d'interprètes qui ne l'a pas. Les résultats obtenus nous permettront de définir si ces traits sont significatifs au sein de notre échantillon et de proposer dès lors de les tester dans d'autres contextes que celui de ce travail pour en éprouver la fiabilité.

b. L'interprète a plus de facilité à percevoir les registres de langue qu'à les produire

Nous émettons l'hypothèse qu'il est plus simple de repérer les registres des discours d'autrui que de produire soi-même un discours dans une variété de registres différents. L'interprète pourrait donc percevoir les nuances de registre d'un discours sans réussir à rendre celles-ci dans son interprétation. Pour rendre le plus fidèlement possible le discours source, il devra alors mettre en place des stratégies pour pallier sa difficulté et transmettre autrement l'information contenue dans le choix de registre du locuteur.

c. Traitement différent des registres de langue en français et en LSFB

Le français, contrairement à la LSFB, est une langue extrêmement codifiée dont on apprend les codes à l'école. Aussi, nous pouvons escompter qu'il recevra un traitement différent au sein de l'interprétation. En effet, les registres du français, étudiés par l'interprète dès son plus jeune âge, seraient davantage pris consciemment en compte par celui-ci que ceux de la LSFB. Par ailleurs, les interprètes auraient plus de facilité à énumérer les éléments constitutifs des registres du français qu'à citer les éléments constitutifs des registres de la LSFB. Ils arriveraient à des réponses relativement similaires entre eux dans le premier cas et, comme c'est le cas pour les locuteurs sourds définissant les critères d'une

« belle LSFB » (voir point 2.2.3), auraient des réponses hétérogènes pour définir ce qui participe aux registres de la LSFB dans le second cas.

d. Choix différents face à l'interlocuteur sourd ou entendant

Nous émettons l'hypothèse qu'un interprète français-LSFB fait des choix différents dans une même situation si le locuteur/auditeur est sourd ou entendant. Selon nous, il adapterait le registre de langue de son interprétation davantage en fonction de l'interlocuteur sourd qu'en fonction de l'interlocuteur entendant. Cette hypothèse rejoint l'idée que l'interprète n'est jamais totalement neutre et se place davantage du côté du bénéficiaire « faible » aux yeux de la société. Elle s'inscrit par ailleurs dans la ligne de ce que nous avons pu observer empiriquement sur le terrain.

e. Influence du contexte sur le choix du registre de langue en expression

Comme nous l'avons vu au point 2.1.3., Hallyday propose de définir les registres de langue en prenant en considération trois paramètres : le champ (« field »), le régime énonciatif (« tenor ») et le mode (« mode ») (1978, cité par Stone, s. d.). Selon nous, ces paramètres contextuels influenceraient le choix du registre de langue utilisé par l'interprète en situation d'interprétation. Le degré de technicité de la langue et son degré de formalité, liée à la sphère d'activité et au statut des interlocuteurs les uns vis-à-vis des autres, pourraient avoir un impact sur le registre du discours prononcé par l'interprète.

Par ailleurs, l'interprète pourrait se retrouver systématiquement en difficulté dans certains contextes à cause du registre de langue.

f. Possibilité de rendre le registre d'un discours par un autre élément dans l'interprétation

Enfin, même si nous l'explorerons peu dans ce cadre-ci, nous pensons que l'interprète peut rendre l'information qu'il a retirée du registre de langue de l'orateur par un autre biais discursif que celui du registre au sein de son interprétation. Cette hypothèse peut, à elle seule, faire l'objet d'un travail de recherche isolé. Nécessitant idéalement une mise en situation pour être vérifiée, elle ne sera dès lors que brièvement abordée dans notre enquête de terrain réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne.

5.2. Plagiat

> « Reprendre les instruments publiés est efficient, augmente la crédibilité des résultats, et permet de se comparer aux autres. » (Perneger, 2004)

La prise en compte des registres de langue par les interprètes en langue des signes n'ayant pas encore fait l'objet de recherches par le biais d'un questionnaire, nous ne réaliserons pas ici de plagiat au sens où Perneger l'entend. Cependant, nous nous sommes inspirée des conseils prodigués par Sandra Hale et Jamina Napier (2014) et de notre expérience empirique de participation à des enquêtes de terrain pour former notre outil de récolte de données. Dans un premier temps, nous avons fait le choix de passer par un questionnaire en ligne et avons ensuite cherché, dans un second temps, à affiner ce questionnaire pour qu'il nous permette d'atteindre le but souhaité.

5.2.1. Le questionnaire comme méthode de recherche

Nous avons estimé, relativement tôt dans le processus de conception de notre enquête de terrain, que les données que nous cherchons à récolter seraient essentiellement qualitatives (voir à ce propos le point 5.3.1). En effet, notre question de recherche de départ se veut assez large pour que chaque interprète

interrogé puisse y répondre à partir de sa propre pratique sans se sentir prisonnier de chemins préétablis. Nous avons dès lors envisagé, dans un premier temps, de mener l'enquête sous forme d'entretiens individuels à partir de questions-réponses. Cependant, en raison du non-anonymat et de l'organisation d'emploi du temps qu'implique ce mode d'enquête, nous avons choisi, dans un second temps, de nous tourner vers le questionnaire en ligne comme outil de récolte de données du terrain.

5.2.1.1. Les freins de l'entretien individuel

L'entretien individuel est une rencontre lors de laquelle nous aurions pu soumettre diverses questions à l'interprète qui participe à l'enquête. Cette formule nous aurait permis de vérifier directement la bonne compréhension des différentes questions par l'interprète interrogé, de lui fournir des explications supplémentaires si nécessaire, et de guider l'échange afin de récolter des données les plus pertinentes possibles pour notre recherche. Nous aurions pu insister, par exemple, à travers notre intonation, sur des termes ou des aspects de certaines questions pour attirer l'attention de notre interlocuteur sur ceux-ci.

> À la question 52 : « Dans votre pratique actuelle, de manière générale, éprouvez-vous des difficultés à vous EXPRIMER dans différents registres de langue en situation d'interprétation ? » Nous aurions pu légèrement mettre en exergue les éléments suivants : « pratique actuelle », « de manière générale », « vous exprimer » tant par notre intonation que par la rythmique de notre phrase ou par des éléments non-verbaux tels qu'un hochement de tête ou une avancée du buste.

De même, pour les questions sur base de schémas, l'entretien en présentiel nous aurait permis de reformuler à voix haute les informations données par le dessin et de pointer du doigt les éléments en les nommant. Nous aurions ainsi attiré l'attention de notre interlocuteur sur les aspects qui nous intéressent spécifiquement à chacune de ces questions.

> Pour la question 17 suivante, cela aurait donné ce résultat :

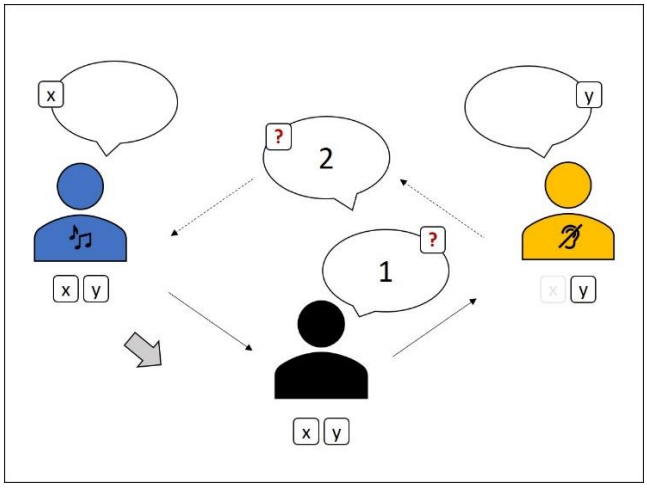

Illustration 11 : Mise en situation dans l'absolu – situation 9

Formulation de la situation à voix haute et notation en italique des éléments pointés lors de celle-ci :

« Le premier locuteur est entendant. [*pointage du bonhomme bleu*] Il maitrise les registres « x » et « y ». [*pointage des registres maitrisés « x » et « y » indiqués sous le bonhomme bleu*] Il exprime son discours dans le registre « x ». [*pointage du « x » accolé à la bulle du bonhomme bleu*].

Son interlocuteur est sourd. [*pointage du bonhomme jaune*] Il maitrise le registre « y » mais pas le registre « x ». [*pointage du registre maitrisé « y » et du registre non-maitrisé « x » indiqués sous le bonhomme jaune*] Après avoir reçu, par le biais de l'interprète, les propos de son interlocuteur entendant [*tracé du trajet parcouru par le discours du locuteur entendant, partant du bonhomme bleu suivant la flèche jusqu'au bonhomme noir puis suivant la flèche du bonhomme noir jusqu'au bonhomme jaune*], il y répond [*tracé du trajet parcouru par le discours du locuteur sourd, partant du bonhomme jaune suivant la flèche jusqu' à la bulle 2 du bonhomme noir puis suivant la flèche de cette bulle 2 jusqu'au bonhomme bleu*]en exprimant son discours dans le registre « y ». [*pointage du « y » accolé à la bulle du bonhomme jaune*]

> Dans quel registre l'interprète rend-t-il le premier discours ? [*tracé du trajet parcouru par le discours du locuteur entendant, partant du bonhomme bleu suivant la flèche jusqu'au bonhomme noir puis suivant la flèche du bonhomme noir jusqu'au bonhomme jaune*]
>
> Puis, dans quel registre rend-t-il le second discours ? [*tracé du trajet parcouru par le discours du locuteur sourd, partant du bonhomme jaune suivant la flèche jusqu' à la bulle 2 du bonhomme noir puis suivant la flèche de cette bulle 2 jusqu'au bonhomme bleu*] »

Cependant, malgré ces avantages, nous avons relevé deux aspects de l'entretien individuel qui pourraient être des freins à la participation pour plusieurs interprètes de notre public cible : le non-anonymat et le temps nécessaire à la rencontre.

En effet, nous avons constaté que la démarche de mener l'enquête en présentiel risquait de diminuer considérablement le nombre d'interprètes acceptant d'y participer et ce, essentiellement en raison des deux aspects que nous venons d'évoquer.

Tous les interprètes français-LSFB que nous croisons ont un emploi du temps extrêmement chargé. Nous avons le sentiment qu'ils accepteraient plus facilement de libérer vingt minutes de leur temps pour répondre à un questionnaire en ligne quand ils le souhaitent (entre deux interprétations pendant une pause, le soir chez eux, etc.) plutôt que de fixer un rendez-vous avec nous dans leur planning afin de répondre à nos questions. Nous avons été particulièrement attentive à ce facteur temps dans la réalisation de notre questionnaire faisant en sorte que la longueur de celui-ci et la complexité des questions permettent d'y répondre en moins d'une demi-heure.

Par ailleurs, si nous rencontrons les participants à l'enquête, cela implique que nous soyons témoin de leurs réponses aux différentes questions et ce, même si nous gardons leur identité secrète par la suite. Le milieu de l'interprétation français-LSFB étant en pleine évolution aujourd'hui (voir chapitre 1), le non-anonymat par la confrontation de certains interprètes à notre propre personne pourrait engendrer un certain inconfort chez le participant en raison de nos statuts

respectifs (ancien collègue, ancien professeur) ou d'une vision différente du métier. Ce facteur est d'autant plus fort que nous avons depuis peu la casquette de membre du conseil d'administration de l'ABILS (Association de Belgique francophone des Interprètes en Langue des Signes), association qui suscite encore la prudence chez certains (voir chapitre 1). Nous craignions dès lors que cette "personnalisation" de la participation de chacun soit un frein pour l'enquête.

C'est pourquoi nous nous sommes orientée vers l'envoi d'un questionnaire en ligne dont les réponses sont anonymes. Nous sommes bien consciente que cet outil présente d'autres types de freins mais il nous parait être, au vu du contexte dans lequel nous évoluons, le plus adéquat pour espérer récolter un échantillon de données relativement conséquent et donc, représentatif des professionnels qui exercent actuellement.

5.2.1.2. Avantages et limites du questionnaire en ligne

Contrairement à l'entretien individuel, le questionnaire en ligne permet aux participants à l'enquête de répondre anonymement et au moment où cela leur convient. Cet outil a par ailleurs d'autres avantages tels que la similitude de la forme des questions posées, la facilité de traitement des données récoltées et l'économie de notre énergie dans cette phase de l'enquête. Chacun de ces trois points a cependant sa conséquence limitante. Nous nous sommes efforcée de tenir compte de ces limites du questionnaire en ligne et de les pallier par les moyens dont nous disposions.

a. Similitude de la forme des questions posées

Puisque les questions du questionnaire en ligne sont figées étant donnée leur forme écrite, chaque participant y sera soumis exactement selon la même formulation. Ainsi, contrairement à l'entretien individuel, nous sommes certaine que tous les interprètes interrogés sont mis sur un pied d'égalité face à cette

composante de l'enquête. La question ne risque pas d'être présentée différemment en fonction du contexte, de la personne en face de nous ou de notre état. Elle peut être considérée comme une valeur constante.

Cependant, cette homogénéité de traitement ne garantit pas une uniformité de compréhension de chacune des questions. En effet, face à une même question, les interprètes peuvent chacun avoir leur propre interprétation du sens de celle-ci. Le format du questionnaire en ligne ne permet pas d'avoir de garde-fou si l'un ou l'autre participant part dans une direction erronée par rapport aux données que nous désirons récolter. C'est pourquoi, nous avons porté une attention particulière à la formulation des questions ainsi qu'aux explications introductives de chaque section du questionnaire afin d'orienter l'interprète interrogé dans le sens qui nous intéresse. Nous avons également cadenassé certaines réponses en restreignant les choix possibles via des propositions de réponses préétablies.

Par ailleurs, si nous n'avons pas d'indice sur la compréhension des questions, nous n'en avons pas non plus sur le sérieux avec lequel chacun répond, ni sur l'honnêteté des réponses données. Là où un entretien personnalisé permet de saisir une expression faciale ou une attitude reflétant le positionnement de l'interprète par rapport à ce qui lui est demandé, le questionnaire en ligne passe par une neutralisation liée à la forme écrite tant pour les questions que pour les réponses. Ce risque nous semble cependant minime au vu de l'anonymat des réponses et du public interrogé. En effet, le nombre d'interprètes français-LSFB sur le terrain aujourd'hui étant réduit, nous situons chacun d'entre eux. Dès lors qu'ils décident de participer à l'enquête, nous escomptons qu'ils le feront sérieusement afin soit de soutenir notre démarche, soit de s'interroger sur leur pratique dans un contexte professionnel en pleine évolution. Nous avons néanmoins laissé la possibilité d'écrire un commentaire dans différentes sections du questionnaire afin que le participant puisse, s'il le désire, exprimer son incertitude face à certaines de ses réponses.

b. Facilité de traitement des données

Les données du questionnaire en lignes sont facilement exploitables car regroupées à l'écrit au sein du logiciel choisi pour le récolter. Les données quantitatives sont exportables dans des tableaux ou sous forme de graphiques. Celles qualitatives apparaissent sous forme de listes. Contrairement à celles récoltées lors d'un entretien individuel, elles ne nécessitent pas de traitement manuel en amont tels que la retranscription d'enregistrement audio ou la mise en forme de notes prises au vol.

La difficulté réside dans l'impossibilité de réajuster le type de questions posées en cours de route. En effet, une fois que le questionnaire est publié, y apporter des modifications reviendrait à fausser les résultats car tous les participants à l'enquête n'auraient pas eu accès aux mêmes informations. Aussi, il est important que les choix de départs soient les bons. C'est pourquoi nous avons, d'entrée de jeu, ciblé avec attention les variables qui nous intéressent en gardant en tête notre question de recherche et nos hypothèses de départ. Nous avons également testé notre questionnaire auprès de plusieurs personnes, aux profils variés, afin de le réajuster en fonction des réponses et des retours reçus. Ce n'est qu'ensuite que nous l'avons transmis à notre public cible.

c. Economie d'énergie

Enfin, le questionnaire en ligne offre un confort certain dans la récolte des données. Contrairement à l'entretien individuel, il ne nécessite pas de rencontres et, par conséquent, pas de déplacements dans toute la Belgique dans notre cas. Nous pouvons ainsi économiser l'énergie physique et mentale obligatoire à l'organisation pratique de rendez-vous personnalisés tant pour nous que pour les interprètes interrogés. En effet, le questionnaire offre aussi la possibilité à chacun de répondre calmement, là où il le souhaite en prenant le temps qu'il désire.

Le pendant de ce confort organisationnel est l'inconfort que peut provoquer le côté artificiel d'un questions-réponses accessible à travers un écran. La non-personnalisation de l'enquête risque de diminuer la motivation de l'interprète sollicité pour y répondre. Dans le cas présent, ce risque nous paraît réduit car presque tous les interprètes voient qui nous sommes et tous connaissent le cadre du Master en interprétation de conférence dans lequel l'enquête est réalisée. Une personnalisation implicite est donc bien présente. Malgré cela, nous avons été particulièrement attentive à la manière de transmettre le questionnaire et à la formulation du courriel d'accroche afin que celui-ci suscite la curiosité de l'interprète et l'envie d'en découvrir davantage en participant à l'enquête.

5.2.2. Format du questionnaire en ligne

N'ayant jamais nous-même créé un questionnaire en ligne auparavant, nous nous sommes inspirée de notre expérience comme participante à diverses enquêtes pour réaliser celui-ci. Nous avons également demandé conseil à deux personnes de notre entourage qui utilisent régulièrement ce type d'outil dans leur pratique professionnelle l'une pour la recherche, l'autre pour faire des études de marché. Nous rejoignons ainsi d'une certaine manière le « plagiat » de Perneger (2004) quant au format de notre questionnaire en ligne. L'outil « Google Forms » que nous avons choisi d'utiliser a été éprouvé pour son efficience à maintes reprises. Il répondait par ailleurs à nos exigences.

Nous voulions un outil simple, facile d'utilisation tant pour nous que pour notre public cible, attrayant et accessible gratuitement. Par ailleurs, nous souhaitions avoir la possibilité de gérer différents paramètres du questionnaire : anonymat des réponses, réponses obligatoires ou non, insertion d'images ou de vidéos.

Nous avons dès lors testé ce format de questionnaire en ligne « Google Forms » avant de le valider. La seule limite que nous lui avons trouvée est l'impossibilité d'empêcher le répondant de revenir sur ses réponses par un retour en arrière. En effet, nous avons conçu notre enquête afin qu'elle soit progressive. Cela implique

que l'ordre des questions a de l'importance. Nous désirons, par conséquent, que l'interprète interrogé réponde aux premières questions sans avoir en tête la réflexion induite par les suivantes. Un répondant pourrait, par exemple, être convaincu que c'est toujours le registre du locuteur qu'il rend au sein de son interprétation avant de constater qu'il agit parfois différemment en fonction du contexte dans lequel il se trouve. Dans ce cas, il est primordial que le paramètre contextuel n'apparaisse que dans un second temps au sein de notre questionnaire afin que nous puissions récolter la première donnée. Or, puisque le format de questionnaire en ligne « Google Forms » permet le retour en arrière, l'interprète pourrait revenir sur ses premières réponses et les modifier après avoir constaté que le contexte influence ses choix en interprétation.

Malgré cet élément contraignant, et pour les raisons que nous avons citées précédemment, nous avons maintenu notre choix pour ce format de questionnaire en ligne. Nous avons tenu compte de la possibilité de retour en arrière dans l'agencement de nos questions et dans notre analyse des données récoltées. Cet aspect nous a incitée à d'autant plus de parcimonie dans la rédaction de nos questions.

5.3. Parcimonie

> « Pour ne pas galvauder ses ressources, éviter de mesurer des variables subsidiaires qui ne sont pas justifiées par la question de recherche » (Perneger, 2004)

Il est tentant d'explorer bien au-delà de notre question de départ car se restreindre dans les questions posées peut être déchirant, bien que totalement pertinent. Ce travail de « Parcimonie » au sens où Perneger l'entend a été conséquent et particulièrement instructif pour nous. Nous avons rédigé diverses questions puis les avons triées, ne gardant que celles qui servent notre objectif, et organisées de manière à répondre à notre question de recherches et aux hypothèses que nous avons formulées. Les données visées sont tantôt quantitatives, tantôt qualitatives afin d'avoir un premier aperçu, global, du sujet traité. Nous avons travaillé de

manière approfondie sur la forme de nos différentes questions choisissant de passer par l'écrit pour certaines, par l'image pour d'autres.

5.3.1. Récolte de données quantitatives – qualitatives

« […]quantitative and qualitative research represent different research strategies […] many writers argue that the two can be combined within an overall research project […]" (Byrman, 2004, p. 20, cité par Hale & Napier, 2014, p. 15)

Comme nous le verrons au chapitre 6, les données récoltées lors de notre enquête seront traitées tantôt de manière quantitative, tantôt de manière qualitative. La première méthode nous permettra d'observer la situation globalement et la seconde, d'obtenir des détails à partir desquels la description de nuances sera potentiellement réalisable.

En effet, le but que nous poursuivons avec certaines données est de répondre à nos hypothèses de manière empirique et objective. Ces données feront l'objet de représentations graphiques ou statistiques de la prise en compte du registre par les interprètes interrogés. Vu le nombre restreint de professionnels exerçant de nos jours et l'échantillon conséquent et diversifié de personnes ayant répondu (50% des interprètes français-LSFB officiellement reconnus), elles donneront un aperçu relativement fiable de la tendance en Belgique francophone au sein de la profession. Malgré cela, comme dans toute recherche, les résultats obtenus seront à appréhender avec prudence et discernement en tenant compte du contexte dans lequel l'enquête a été réalisée et des limites de l'outil utilisé. Afin d'obtenir des données quantitativement exploitables, nous avons eu recours à des questions à choix multiples. Dans certains cas, une seule réponse est acceptée, dans d'autres plusieurs. Ainsi les questions des sections 1, 2, 3, 4 hormis la dernière, et les deux premières questions de la section 6 de notre questionnaire permettent de faire un seul choix de réponse (voir le détail des sections au point 5.3.2.3.). Seule la dernière question de la section 4, « Pour toutes ces mises en situations, qu'est ce qui a déterminé votre choix ? », offre la possibilité de

sélectionner plusieurs cases. Par ailleurs, pour cette question, la réponse « autre » est proposée parmi l'éventail d'options. C'est le cas également pour certaines questions relatives au profil du participant à l'enquête. Cette proposition permet de rédiger une réponse personnalisée. Elle sera dès lors à traiter soit de manière quantitative comme une seule entité « réponse : autre » sans tenir compte du contenu, soit de manière qualitative pour les informations spécifiques qu'elle apporte.

Les questions de la section 5 de notre questionnaire et les deux dernières questions de la section 6 récoltent, quant à elles, des données qualitatives. Aucun choix de réponse n'est proposé. Les interprètes ont donc la liberté de s'exprimer sur leur pratique ou de partager leur opinion comme bon leur semble. Ces questions, même si elles sont moins nombreuses que les précédentes, sont essentielles pour atteindre notre objectif premier d'ouvrir la réflexion autour de notre thématique. Elles permettent de récolter des données menant à des pistes de recherches non escomptées. Dans la même optique, nous avons donné la possibilité d'ajouter un commentaire à la fin des sections 2, 4, et en fin de questionnaire. Si les données récoltées via ces questions et commentaires se trouvent être proches voire similaires entre plusieurs participants, elles pourraient être listées, comparées et potentiellement traitées également de manière quantitative.

Notre question de recherche se veut ouverte et nos hypothèses de départ requièrent des données tantôt quantitatives, tantôt qualitatives. Cependant, comme nous venons de le voir, la frontière entre ces deux types d'approche est perméable dans certains cas. En effet, elle est tributaire du type de réponses reçues. Aussi, la formulation des questions permettant de récolter ces données est cruciale. En effet, c'est elle qui guide les interprètes interrogés tout au long du questionnaire et induit chez eux des réponses qui sont en adéquation avec ce qui est attendu. Nous allons dès lors nous arrêter au point suivant sur la manière dont nous avons procédé pour formuler chaque partie de notre questionnaire.

5.3.2. Variables nécessitant une attention particulière à la forme des questions

Nous sommes consciente de la connotation présente en chaque mot employé et désirions, dans un premier temps, ne pas influencer la réflexion du répondant par des formulations qui poussent à appréhender la notion de registre selon un sens prédéfini.

Très tôt dans notre conception de l'enquête, nous avons choisi de passer par l'image libre de tout mot pour interroger l'interprète sur ses choix de registres de langue avant que celui-ci ne leur attribue un qualificatif. Nous voulions ainsi éviter d'avoir à désigner les registres comme « soutenus » ou « familiers » en raison de la diversité des représentations auxquelles ces termes peuvent renvoyer et de la hiérarchie qu'ils induisent. Par ailleurs, nous ne cherchons pas à évaluer le comportement de l'interprète en fonction du type de registre choisi par chacun des locuteurs mais bien en fonction du profil de ces interlocuteurs (sourd ou entendant), de leur statut, de leur maitrise des registres en présence, quels qu'ils soient, et de l'écart entre les registres proposés par chacun. Qualifier les registres par des termes figés dans la langue française ajoute une donnée à prendre en compte pour le répondant, donnée qui pourrait potentiellement influencer les réponses de celui-ci et « galvauder » les résultats de notre enquête, comme l'écrit Perneger dans sa description de la Parcimonie (2004). Par ailleurs, nous avions l'intuition que l'image permettrait à l'interprète interrogé de répondre de manière plus instinctive et donc plus rapidement que le mot. Or, comme nous l'avons dit précédemment, dans la première partie de notre enquête, nous désirons récolter des réponses spontanées à confronter ensuite, dans notre analyse, avec les éléments de réponses obtenus dans la seconde partie de notre enquête, verbalisés en français, nécessitant une réflexion plus conséquente de la part du répondant.

Aussi, nous allons dans un premier temps expliciter la manière dont nous avons conçu les schémas des sections 3 et 4 de notre questionnaire pour, ensuite, nous arrêter sur la formulation de nos questions en français, et enfin partager la

manière dont nous avons rédigé les textes explicatifs ayant pour but de guider le répondant.

5.3.2.1. Conception des schémas

Comme nous l'avons dit, notre objectif était de présenter à l'interprète interrogé des schémas lisibles rapidement afin que les réponses soient les plus spontanées possible. Nous avons fait en sorte de choisir des éléments peu connotés dans notre culture occidentale afin que ceux-ci n'influencent pas les décisions de réponse.

Pour que le lecteur puisse facilement suivre le détail de notre réflexion autour de la conception des schémas de notre questionnaire, nous avons repris ci-dessous les visuels explicatifs auxquels l'interprète interrogé a accès avant d'être soumis aux questions imagées.

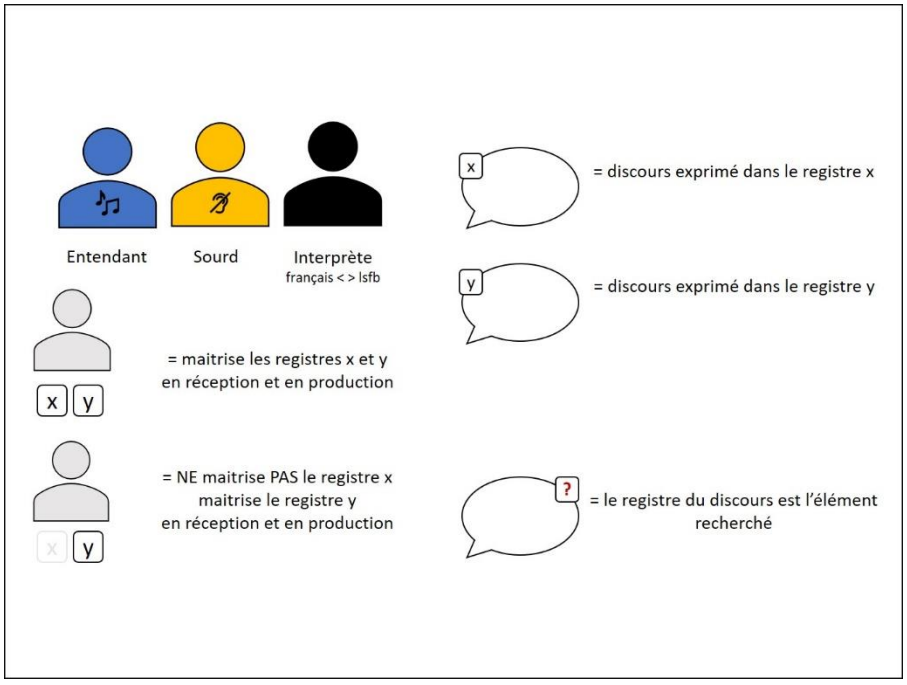

Illustration 12 : Légende des éléments des schémas du questionnaire

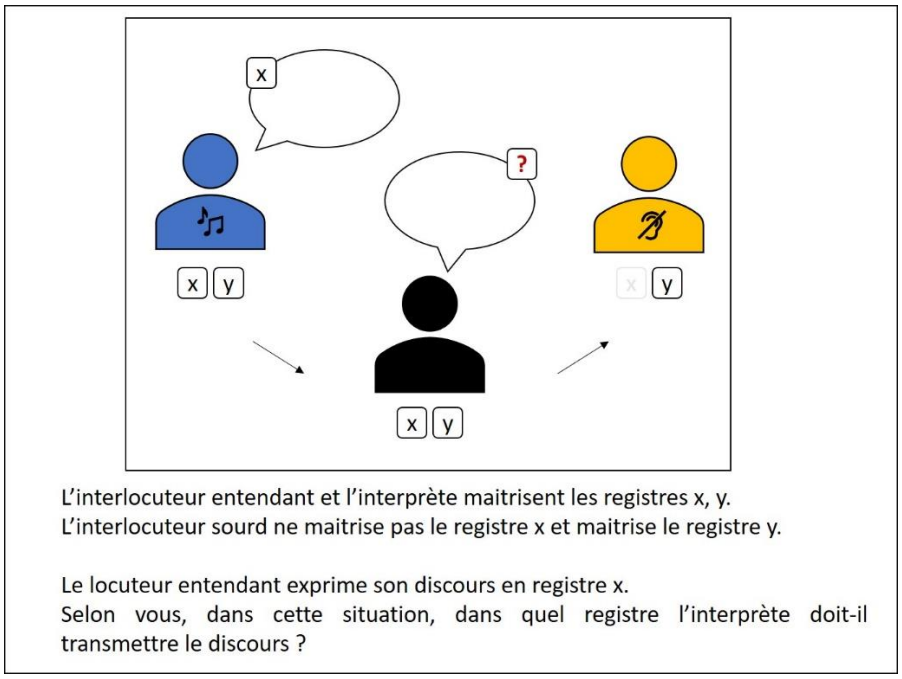

Illustration 13 : Exemple de lecture d'un schéma du questionnaire

a. La dénomination des registres

Naturellement, nous avons pensé dans un premier temps nommer les différents registres de langue 1, 2 et 3. Nous nous sommes cependant orientée vers une dénomination à partir de lettres afin de ne pas suggérer une hiérarchie entre ces registres. Pour les mêmes raisons nous avons rapidement écarté la possibilité de leur assigner les lettres a, b et c.
En effet, 1, 2, 3 et a, b, c sont des suites régulièrement utilisées dans notre culture occidentale pour classer des éléments selon un ordre de préférence ou de satisfaction.

Nous avons alors pensé différencier les registres en leur associant à chacun une couleur. Nous aurions eu le registre jaune, le registre mauve et le registre bleu par exemple. Cela nous aurait évité toute référence au système graphique. Cette combinaison nous a cependant semblé moins intuitive pour la pensée et nous avons eu peur qu'elle mette un frein à la spontanéité du répondant plutôt que de l'encourager.

Ainsi, notre choix s'est arrêté sur la dénomination x, y, z pour désigner les différents registres de nos mises en situation. Selon nous, ces symboles, usités notamment en mathématique, induisent peu un rapport hiérarchique entre les éléments qu'ils représentent et répondent dès lors à nos exigences de « Parcimonie ». Ils ne nous donnent pas de « variables subsidiaires » à prendre en compte lors de la phase d'analyse des données de notre enquête.

Dans la même lignée et à la suite des retours reçus lors de la phase de pré-test de notre questionnaire, nous avons décidé de garder seulement deux propositions de registres, x et y.

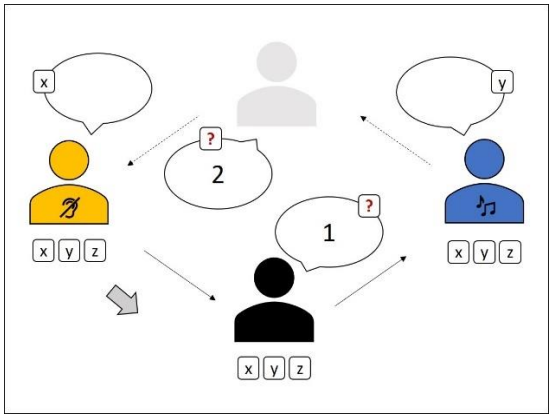

Illustration 14 : Possibilité d'un troisième registre

Dans un premier temps, nous avons proposé trois registres au répondant afin que, dans une situation telle que celle présentée par l'illustration 14, il puisse choisir un registre différent du registre d'expression de chacun des interlocuteurs à savoir, dans ce cas-ci, le registre z. La pertinence de notre proposition a été mise à l'épreuve par des situations telles que celles présentées ci-dessous par les illustrations 15 et 16.

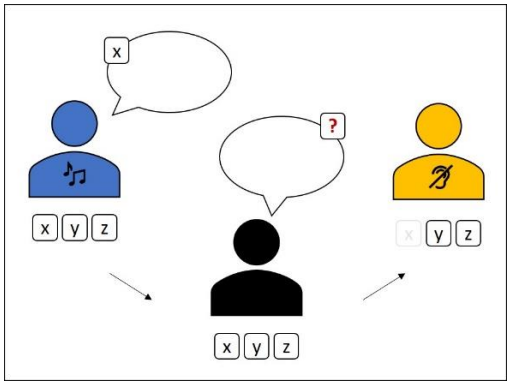

Illustration 15 : Trois possibilités de registres

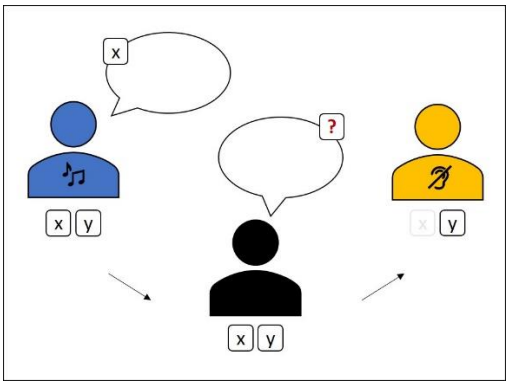

Illustration 16 : Deux possibilités de registres

Face à l'illustration 15, le répondant qui désire adapter son choix de registre de l'interprète à ceux que maitrise l'auditeur peut sélectionner y ou z sans pouvoir justifier le choix de l'un ou l'autre puisqu'aucune hiérarchie n'existe entre eux. Il n'est pas devant ce dilemme cornélien face à l'illustration 16. Nous avons décidé par conséquent de garder deux propositions de registre pour l'ensemble des schémas présentés dans le cadre de notre enquête.

b. Indication des registres

Nous avons été attentive à deux éléments dans l'indication des registres dans nos schémas. Nous avons fait en sorte d'avoir une correspondance entre la notation des registres maitrisés par les acteurs de notre situation et celle des registres choisis par les locuteurs pour s'exprimer. Par ailleurs, nous avons gardé la fluidité de lecture comme ligne de conduite dans notre recherche de schématisation. Aussi, nous avons réalisé plusieurs essais de notation du registre choisi par le locuteur pour s'exprimer avant d'aboutir.

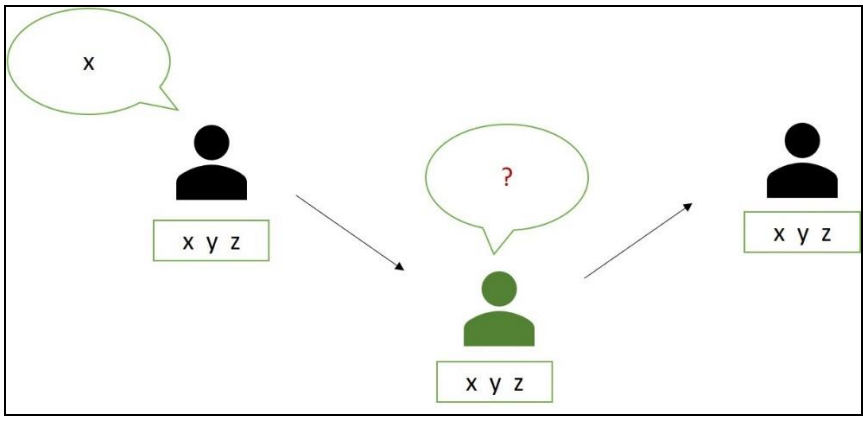

Illustration 17 : Notation du registre - 1

Nous avons opté pour la solution la plus simple avec la proposition de l'illustration 17. Cependant, la notation du registre pouvait alors être prise pour le contenu du discours en raison de son positionnement au sein de la bulle des locuteurs. Pour éviter cette confusion, nous avons symbolisé le contenu du discours en plus du registre choisi et avons obtenu le résultat présenté par l'illustration 18 ci-dessous.

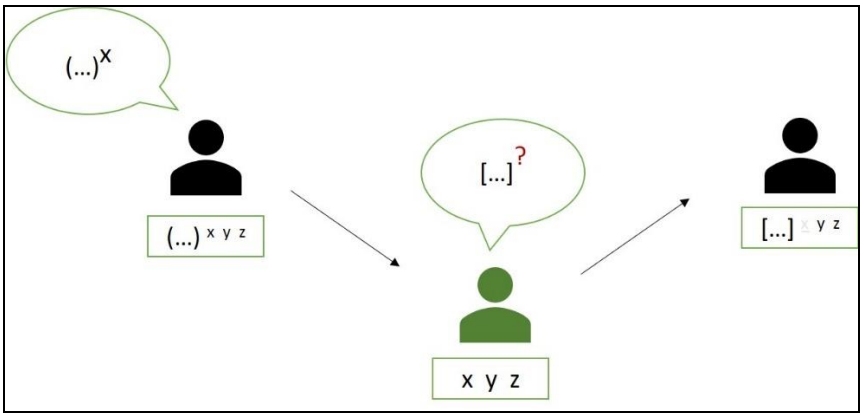

Illustration 18 : Notation du registre - 2

Dans cette deuxième proposition de notation du registre, nous avons poussé le vice jusqu'à symboliser la différence de langues par une distinction de parenthèses : (…) et […] renvoient tous les deux au contenu du discours mais

chacun dans une langue spécifique. Chaque interlocuteur maitrise une des langues, l'interprète (en vert sur l'illustration 18) maitrise les deux. La multiplicité des informations contenues dans cette notation risquait de complexifier la lisibilité de l'image. Par ailleurs l'aspect de cette notation rappelle des codes mathématiques et peut effrayer certains répondants. Nous nous sommes dès lors tournée vers une troisième proposition.

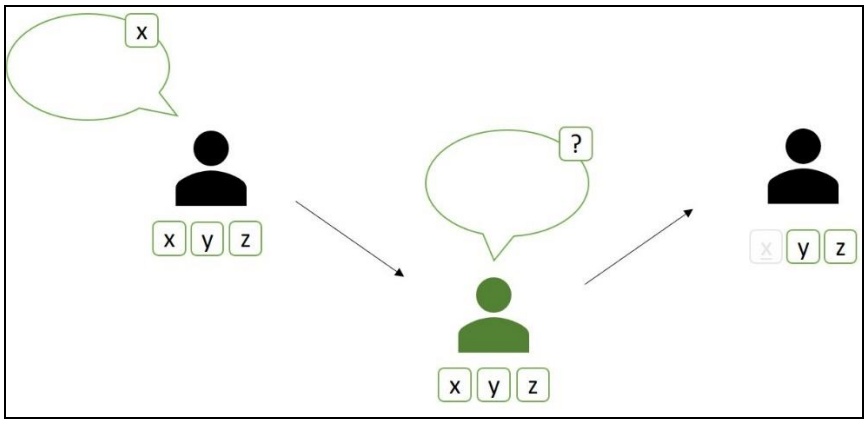

Illustration 19 : Notation du registre – 3

La notation du registre reprise sur l'illustration 19 permet au répondant de saisir rapidement les registres maitrisés par chaque individu présent, notifié sous leur icône respective, et celui dans lequel chaque locuteur s'exprime, situé sur le bord de leur phylactère. Pour ces raisons, c'est cette troisième notation que nous avons appliquée à l'ensemble des schémas du questionnaire.

c. Choix d'icônes pour différencier les différents profils des interlocuteurs

Pour répondre à notre hypothèse selon laquelle l'interprète français-LSFB poserait des choix de registre différents en fonction du statut des interlocuteurs, il est

important que le répondant puisse saisir aisément si les individus représentés sont sourds ou entendants. Aussi, nous avons passé plusieurs possibilités en revue.

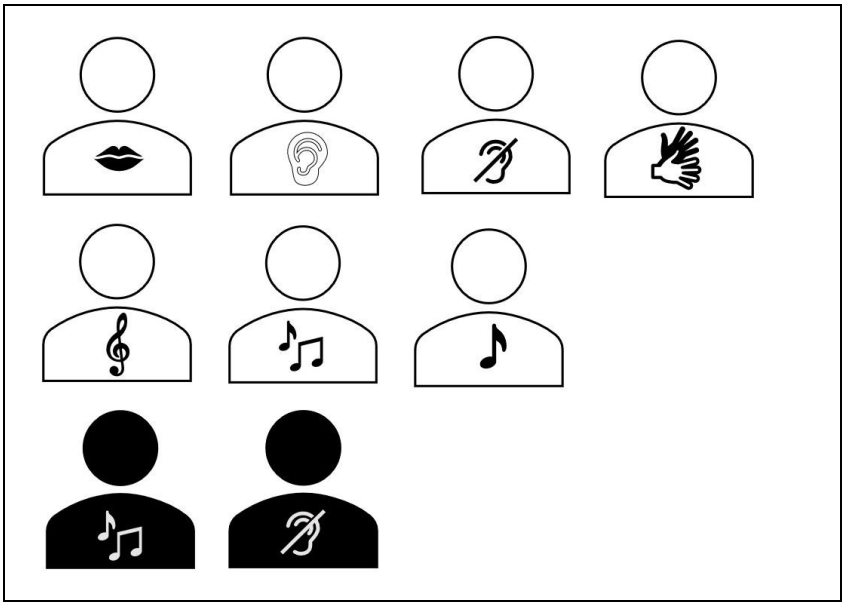

Illustration 20 : Recherche d'icônes pour différencier les interlocuteurs sourds et entendants

Nous cherchons à observer le positionnement de l'interprète en fonction du profil des interlocuteurs dont il interprète le discours et non en fonction de leur modalité langagière.

Les symboles de bouche et de mains, renvoyant respectivement à la parole et aux signes, ne nous convenaient donc pas. Nous leur avons préféré, dans un premier temps, des icônes d'oreille, barrée ou non. Cependant, puisque, selon nous, l'oreille non barrée rappelle davantage la feuille de chou ou le profil d'un fœtus que la schématisation de l'organe d'audition qu'elle est, nous avons choisi de la remplacer par une référence graphique à la musique. Ainsi, l'interlocuteur entendant est représenté par un bonhomme qui arbore des notes de musique et l'interlocuteur sourd par un bonhomme avec une icône d'oreille barrée en son sein.

Chacun d'eux a reçu également une couleur différente afin de les repérer facilement.

d. Couleurs

La couleur participe à l'attrait que peut avoir une image. Nous avons décidé de l'utiliser de manière à dynamiser l'aspect de notre questionnaire et à donner envie aux interprètes sollicités d'y répondre. Nous l'avons associée à des éléments précis pour faciliter la lecture du schéma ou attirer l'attention du répondant sur un point.

Pour renforcer la distinction entre les interlocuteurs entendants et sourds, nous avons attribué une couleur à chaque profil. Nous avons évité d'utiliser le rouge, connoté comme négatif ou interdit dans notre société, le vert, souvent associé au positif ou au bon choix, et l'orange, situé entre les deux. Dès lors, l'entendant est représenté en bleu, le Sourd en jaune et l'interprète, neutre de toute énonciation, en noir.

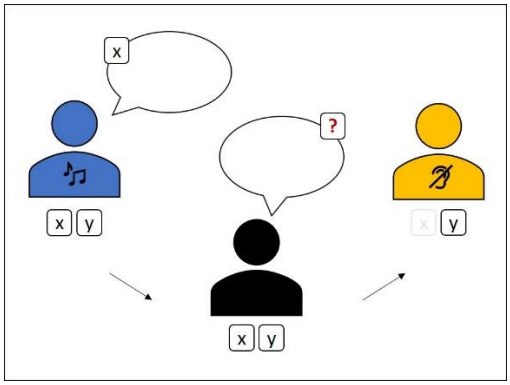

Illustration 21 : Couleurs au sein des schémas du questionnaire

Comme nous pouvons le constater sur l'illustration 21, les registres se voient également attribuer des couleurs.

Nous avons mis en rouge le point d'interrogation du registre d'expression de l'interprète afin de le faire ressortir au sein de l'image. Il représente le registre sur lequel le répondant doit statuer et doit donc attirer l'attention.

Par ailleurs, le grisé d'un registre nous permet de signifier que l'interlocuteur concerné ne le maitrise pas. Ainsi, sur l'illustration 21, l'interlocuteur sourd ne maitrise pas le registre x tant en réception qu'en expression.

e. Positionnement des éléments

Toujours dans l'optique de permettre une lecture fluide du schéma, nous avons mené une réflexion sur la position de chaque élément au sein de l'image.

Les interlocuteurs sont mis sur un pied d'égalité par l'horizontalité de leur vis-à-vis. L'interprète n'est pas dans cette même ligne, il est situé en retrait, plus bas, au centre, et supporte la relation qui s'établit par le biais de son interprétation. Sur l'illustration 22 ci-dessous, ses phylactères sont alignés horizontalement pour refléter la non-hiérarchisation des propos qu'il rend. Cependant, la situation et l'ordre de prise de parole sont alors difficiles à appréhender. Aussi, nous avons favorisé le positionnement des phylactères de l'interprète repris sur l'illustration 23, plus fidèles à la chronologie de la communication. Pour orienter le lecteur dans cette chronologie, nous avons également indiqué le sens de lecture du schéma par une flèche pleine lorsque cela s'avérait utile.

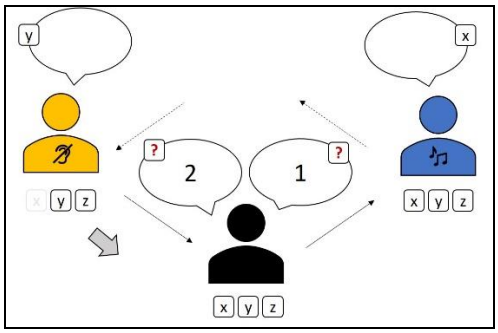

Illustration 22 : Alignement des phylactères de l'interprète

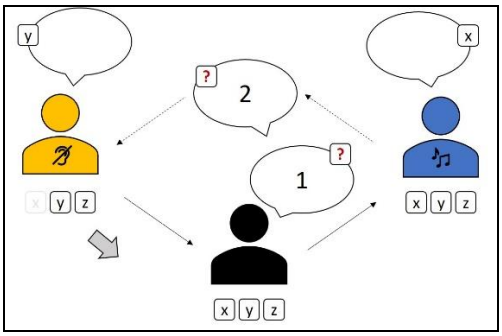

Illustration 23 : Positionnement décalé des phylactères de l'interprète

Au début de notre recherche de schématisation, nous avons pensé rendre la chronologie de la communication en matérialisant les prises de parole à travers la représentation des locuteurs. Sur l'illustration 24 ci-dessous, l'interprète prend deux fois la parole pour interpréter les propos de chacun et est dès lors représenté deux fois, une fois en noir, une fois en gris. Cette double représentation portait à confusion et nous l'avons supprimée suite aux retours reçus lors de la phase de pré-test du questionnaire.

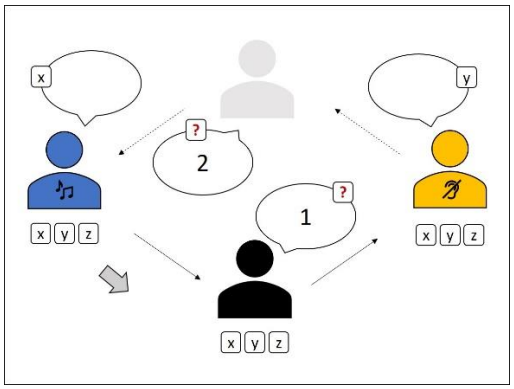

Illustration 24 : Double représentation de l'interprète

Le positionnement des différents éléments de nos schémas a également été dicté par le format de ceux-ci.

f. Format

Nous avons cadré chaque image selon les formats standardisés 4/3 ou 16/9 afin qu'elle puisse apparaitre adéquatement sur un écran de GSM.

Les interprètes ont souvent plusieurs interprétations à réaliser au court d'une journée de travail. Ils doivent parfois attendre un certain laps de temps entre leurs prestations. Nous avons anticipé la possibilité que notre public cible veuille rentabiliser ce temps d'attente en répondant à notre questionnaire. Pour qu'ils puissent participer à l'enquête à partir de l'outil qu'ils ont à leur disposition durant

ces périodes d'entre-deux, à savoir le GSM, nous avons fait en sorte que nos schémas soient lisibles dans leur totalité sur de petits écrans.

5.3.2.2. Formulation des questions en français et rédaction des textes explicatifs

Nous avons choisi de nous adresser à l'interprète questionné et de l'accompagner tout au long de notre enquête. Pour ce faire, nous avons posé des choix au niveau de la formulation des questions en français et de la mise en relief de certains mots. Par ailleurs, nous avons énoncé le cadre de l'enquête et expliqué certaines notions afin que le répondant puisse avoir les informations nécessaires à la bonne compréhension de chaque question.

Ainsi, nous avons défini brièvement la notion de registre de langue en début de questionnaire. Nous avons également situé ce paramètre au sein du travail de l'interprète français -LSFB et avons annoncé explicitement l'objectif de notre enquête : « [P]ar cette enquête de terrain, nous désirons faire un état des lieux de la manière dont les interprètes français-LSFB prennent en compte le registre dans leur pratique actuelle, consciemment ou non. » (voir le questionnaire à l'Annexe VI)

Nous avons expliqué le type de réponse que nous attendions chaque fois que nous l'avons jugé nécessaire et afin d'éviter que le répondant parte dans une direction non pertinente pour notre travail.

Nous avons utilisé des verbes conjugués à l'impératif dans nos questions plutôt que d'avoir recours à la forme infinitive de manière à nous adresser directement à l'interprète répondant. Nous avons également parsemé le questionnaire d'indications rassurantes telles que « Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. » En effet, en raison du contexte actuel de la profession d'interprète français-LSFB et de la fragilité dans laquelle se trouvent de nombreux professionnels du métier, il nous a semblé pertinent de mener l'ensemble de notre enquête sous la bannière de la bienveillance.

Dans cette optique de bienveillance et d'accompagnement, nous avons présenté en amont du questionnaire ses différentes sections. L'ordre de ces sections n'est pas anodin et a pour but de récolter les données de manière stratégique.

5.3.2.3. Ordre des questions

Nous avons organisé les questions de notre enquête afin qu'elles nous permettent de récolter les données nécessaires pour répondre à notre question de recherche et nos hypothèses de départ (voir point 5.1.)

Les questions sont réparties en six sections organisées comme suit :

1) Profil
2) Questions préliminaires
3) Choix de registre de langue en interprétation dans l'absolu
4) Choix de registre de langue en interprétation dans des contextes spécifiques
5) Éléments constitutifs des registres de langue
6) Questions ouvertes

Chacune de ces sections est à mettre en relation avec les hypothèses que nous avons décrites précédemment : l'hypothèse de l'influence du profil de l'interprète sur la prise en compte des registres de langue, celle du traitement différent des registres de langue en français et en LSFB, celle des choix différents face à l'interlocuteur sourd ou entendant, celle de l'influence du contexte sur le choix du registre de langue en expression, et celle de la possibilité de rendre le registre d'un discours par un autre élément dans l'interprétation. Elles visent dès lors à récolter des données spécifiques exploitables dans notre analyse par la suite.

La première section a pour objectif de recueillir quelques traits de profil des interprètes interrogés afin de pouvoir croiser les résultats obtenus et d'en dégager éventuellement des tendances parmi les différents profils de notre échantillon.

La deuxième section a pour but de voir où l'interprète interrogé se situe lui-même dans la prise en compte des registres de langue au sein de ses interprétations. Nous avons placé cette section avant les suivantes afin que l'interprète y réponde spontanément sans être influencé par ses réponses aux questions d'après. Ainsi l'interprète peut penser qu'il prend toujours en compte le registre de langue du locuteur francophone et constater que ce n'est pas le cas dans les mises en situations des sections 3 et 4.

Les troisième et quatrième sections visent à rassembler des données sur ce qui influence l'interprète dans son choix de registre de langue : le statut des interlocuteurs ou des éléments contextuels. Les questions de ces sections sont présentées sous la forme de divers schémas pour ne pas mobiliser dans la réflexion de l'interprète des termes de la langue française susceptibles d'influencer sa réponse tels que « le locuteur sourd », « le locuteur signant », « les registres de la LSFB ». Ces questions précèdent dès lors les questions des sections suivantes afin de préserver cette non-formalisation de la pensée offerte par le support visuel.

La cinquième section implique, quant à elle, que l'interprète qui répond nomme divers éléments constitutifs des registres de la langue française et de la LSFB. En nommant ces éléments, l'interprète les conscientise. Il peut alors plus facilement selon nous trouver des situations pratiques d'interprétation dans lesquelles la gestion du registre lui a posé question. La cinquième section prépare ainsi l'interprète à répondre à la sixième section qui se prête à des réponses potentiellement plus personnalisées.

Comme nous venons de le voir, l'ordre de nos questions n'est pas le fruit du hasard. Dans un entretien individuel, nous aurions pu nous assurer qu'il soit respecté. Comme nous l'avons signalé précédemment, le questionnaire en ligne ne nous garantit malheureusement pas cette progression de la part de l'interprète répondant. En effet, s'il le désire, il peut à tout moment revenir sur ses pas et modifier ses réponses. Nous avons dès lors demandé à notre public cible de « répondre aux questions de manière chronologique » l'invitant ainsi à respecter l'ordre des questions apparaissant successivement au rythme d'une lecture qui se veut linéaire.

5.4. Pré-test

> « Étape indispensable pour vérifier l'acceptabilité des instruments pour la population de l'étude et s'assurer de son bon déroulement » (Perneger, 2004)

Nous avons testé notre questionnaire à plusieurs reprises d'abord nous-même, ensuite en sollicitant des personnes familiarisées avec la pratique d'interprétation français-LSFB.

5.4.1. Par nous-même

Nous avons évalué nous-même notre questionnaire selon différents critères : l'adéquation de son format, la lisibilité des questions puis des réponses encodées, et le temps nécessaire pour répondre. Pour ce faire nous y avons répondu plusieurs fois à partir de différentes adresses e-mail et sur différents supports (GSM, tablette, ordinateur). Cela nous a permis, entre autres, de vérifier l'anonymat des réponses, l'accessibilité au lien vers le questionnaire en ligne et l'impossibilité de répondre plusieurs fois à partir d'une même adresse. Ces aspects pratiques sont essentiels au bon déroulement de l'enquête par la suite.

Nous nous sommes également arrêtée sur le contenu de notre questionnaire. À la suite de notre pré-test personnel, nous avons décidé de diminuer le nombre de mises en situation proposées aux sections 3 et 4 du questionnaire. Certains schémas nous ont, en effet, semblé redondants. Par ailleurs, nous voulions que le temps estimé pour répondre à notre enquête soit inférieur à 30 minutes. Retirer certaines mises en situation nous a permis d'atteindre cet objectif avant de faire tester notre questionnaire par d'autres.

5.4.2. Par d'autres

Pour définir le profil de nos sujets testeurs, nous devons dans un premier temps délimiter notre public cible.

5.4.2.1. Définition du public cible de notre questionnaire

Notre questionnaire est conçu pour interroger des interprètes français-LSFB actifs actuellement sur le terrain. Or, nous l'avons vu dans le premier chapitre, nombreux sont ceux qui se disent interprète professionnel sans avoir une réelle pratique du métier. Aussi, nous avons décidé de définir notre public cible à partir de deux critères objectifs. Les interprètes invités à participer à notre enquête répondent aux deux impératifs suivants :

- travailler actuellement comme interprète français-LSFB,
- être reconnu comme interprète professionnel français-LSFB grâce à l'un des éléments suivants :
    - l'inscription de son nom sur la liste officielle des interprètes français-LSFB (voir Annexe II),
    - l'obtention d'un diplôme de Master en interprétation français-LSFB,
    - l'obtention d'un diplôme étranger de Master en interprétation français-LS,
    - la validation d'une formation en tutorat au sein d'un service d'interprétation français-LSFB (formation dispensée par le SISB, le SISW et *L'Épée* avant l'ouverture du Master en interprétation français-LSFB en 2014).

Trente interprètes correspondent à ce profil en Belgique francophone.

5.4.2.2. Choix des sujets qui vont tester le questionnaire

Nous avons sélectionné avec attention les personnes à qui soumettre notre questionnaire pour le tester. Il nous semblait crucial qu'elles aient une expérience pratique de l'interprétation français-LSFB et des profils de formation et d'expérience différents afin d'être au plus près de notre public cible. Nous avons dès lors sollicité deux types de profil : d'une part deux interprètes français-LSFB qui ne peuvent attester de la reconnaissance officielle sur la base des critères cités au point précédent mais qui sont sur le terrain depuis de nombreuses années - l'un d'entre eux a répondu – et d'autre part, quatre étudiantes en dernière année de Master en interprétation de conférence français-LSFB à l'UCL – toutes ont répondu.

Les retours que nous avons reçus lors de cette phase de pré-test étaient très encourageants et nous ont permis de valider l'acceptabilité de notre questionnaire. Les réponses récoltées varient en fonction des sujets qui ont participé à ce test et soulignent ainsi l'intérêt de notre exploration. Il y a bien une pratique autour de la prise en compte des registres de langue en interprétation français-LSFB à observer et autour de laquelle échanger.

5.5. Performances

> « Le questionnaire choisi doit mesurer ce qu'il est censé mesurer (validité) de façon reproductible (fiabilité), et ses résultats doivent être interprétables » (Perneger, 2004)

Perneger se réfère au schéma suivant (2004) pour représenter les notions de validité et fiabilité d'un questionnaire :

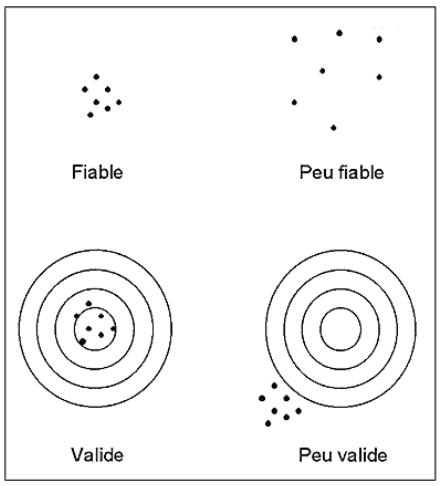

Illustration 25 : Questionnaire valide et fiable

Le questionnaire valide atteint sa cible. S'il est fiable, il l'atteint à chaque fois.

Nous ne pourrons évaluer la validité et la fiabilité de notre outil d'enquête qu'après avoir analysé les données récoltées à l'aide de celui-ci. Nous pouvons cependant présumer de ses « Performances » à partir des critères présentés par Perneger pour vérifier chacun de ces deux aspects (2004).

5.5.1. Fiabilité du questionnaire

Vérifier la fiabilité d'un questionnaire revient à observer s'il peut mesurer des éléments, quels qu'ils soient, de façon reproductible. Pour ce faire, Perneger propose quatre manières de procéder reprises dans le tableau ci-dessous :

Comment vérifier la fiabilité d'un questionnaire.	
Test-retest	Le répondant remplit le questionnaire à deux reprises Se méfier des intervalles trop courts (test de mémoire) et trop longs (trop de changements réels).
Concordance entre enquêteurs	Le même participant est interrogé pas deux ou plusieurs enquêteurs.
Formulations alternes	Deux versions de la même question sont proposées (ex : quel âge avez-vous ? quelle est votre date de naissance ?).
Cohérence interne (internal consistency)	Lorsqu'une variable est mesurée par une échelle comprenant plusieurs questions, celles-ci devraient corréler entre elles.

Tableau 6 : Comment vérifier la fiabilité d'un questionnaire (Perneger, 2004)

Dans le cadre de notre enquête, nous avons eu recours à des « formulations alternes » de certaines de nos questions notamment les questions 9 et 11 de la troisième section de notre questionnaire.

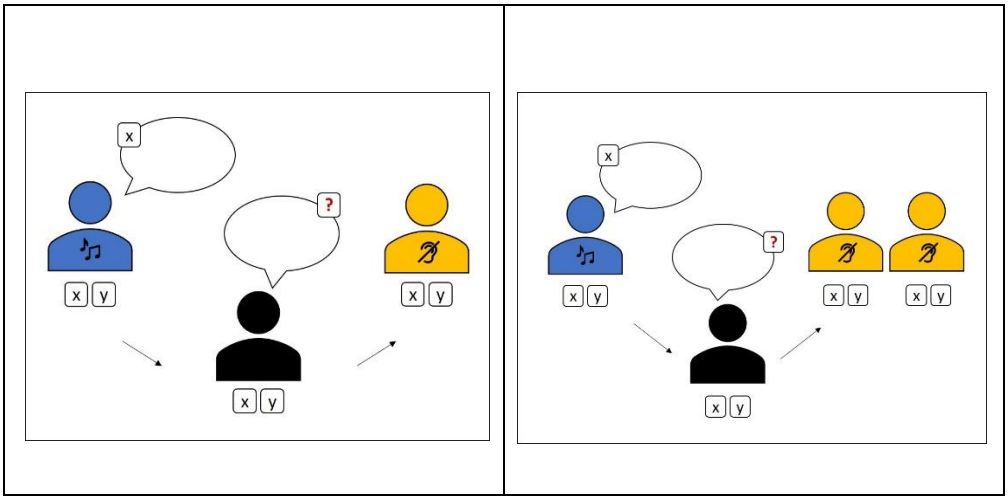

Illustration 26 : Formulations alternes – questions 9 et 11

Nous pouvons affirmer que dans chacune des situations représentées sur l'illustration 26 : P est entendant et s'adresse dans un registre x à E qui est sourd, et tous les acteurs présents maitrisent les registres x et y. Dans un cas, E est

singulier (un seul individu), dans l'autre il est pluriel (deux individus) mais ce facteur n'influence nullement notre affirmation première et nous permet de poser la même question dans les deux situations.

Nous avons également formulé plusieurs questions qui nous permettront d'évaluer la « cohérence interne » de certaines réponses reçues. Ainsi, par exemple les questions 4 et 5 de la première section de notre questionnaire demandent au répondant d'être cohérent.

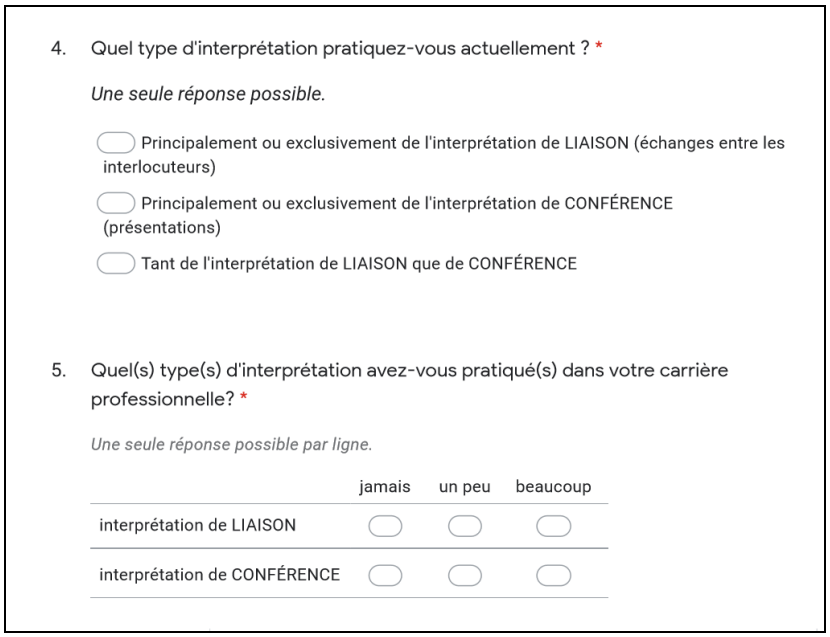

4. Quel type d'interprétation pratiquez-vous actuellement ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ Principalement ou exclusivement de l'interprétation de LIAISON (échanges entre les interlocuteurs)
- ◯ Principalement ou exclusivement de l'interprétation de CONFÉRENCE (présentations)
- ◯ Tant de l'interprétation de LIAISON que de CONFÉRENCE

5. Quel(s) type(s) d'interprétation avez-vous pratiqué(s) dans votre carrière professionnelle? *

Une seule réponse possible par ligne.

	jamais	un peu	beaucoup
interprétation de LIAISON	◯	◯	◯
interprétation de CONFÉRENCE	◯	◯	◯

Illustration 27 : Cohérence interne – question 4 et 5

Si l'interprète répond à la question 4 qu'il pratique actuellement tant de l'interprétation de liaison que de conférence, il ne peut a priori pas répondre à la question 5 qu'il n'a jamais pratiqué l'un de ces deux types d'interprétation.

Les troisième et quatrième sections de notre questionnaire regorgent de questions qui se croisent et évaluent les mêmes variables (voir le détail des questions en Annexe VI).

5.5.2. Validité du questionnaire

Perneger met l'accent sur trois aspects de validité d'un questionnaire : la validité de critère, la validité de contenu et la validité de construit. Cette dernière nous semble particulièrement adaptée à notre enquête.

Comment vérifier la validité d'un questionnaire.	
Validité de critère	Le résultat du questionnaire doit corréler avec une mesure considérée comme l'étalon-or. Ex : un questionnaire sur l'aptitude à la marche sera comparé au résultat d'un test de marche de six minutes. Un étalon-or est rarement disponible pour les questionnaires décrivant le vécu du patient. Certains auteurs appliquent le terme « validité de critère » à une comparaison avec un questionnaire de référence, mais qui n'est pas un étalon-or.
Validité de contenu	Le questionnaire doit avoir été développé selon des principes rigoureux. La population cible doit avoir contribué au contenu de façon prépondérante. Ce processus doit être documenté.
Validité de construit	Le raisonnement est le suivant : 1. On formule une hypothèse scientifiquement solide impliquant la variable mesurée (ex : l'intensité de la rhinite allergique va de pair avec l'activation du système immunitaire). 2. On mesure les composantes de l'hypothèse (rhinite allergique par questionnaire, activation immunitaire par des indicateurs biologiques) 3. Si l'hypothèse est vérifiée, on conclut que la mesure de la variable était correcte. Sinon, la situation reste floue (mauvaise mesure de la variable d'intérêt, mauvaise mesure de la variable de validation, hypothèse erronée).C'est l'accumulation des tests de validation de construit qui établit progressivement la validité du questionnaire.

Tableau 7 : Comment vérifier la validité d'un questionnaire (Perneger, 2004)

Appliquons le test de « validité de construit » à partir d'une de nos hypothèses présentées au point 5.1.2. : Un interprète français-LSFB fait des choix différents dans une même situation si le locuteur/auditeur est sourd ou entendant. Il adapte le registre de langue de son interprétation davantage en fonction de l'interlocuteur sourd qu'en fonction de l'interlocuteur entendant.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons soumis l'interprète interrogé à diverses mises en situation dans lesquelles la place du Sourd et celle de l'entendant

varient : ils se retrouvent, tour à tour, locuteur ou auditeur, et ont chacun une maitrise des registres de langue personnelle. Nous pouvons ainsi observer si la réponse du répondant est la même face à deux situations identiques où seuls les profils des interlocuteurs diffèrent comme c'est le cas des questions 17 et 26 de la troisième section.

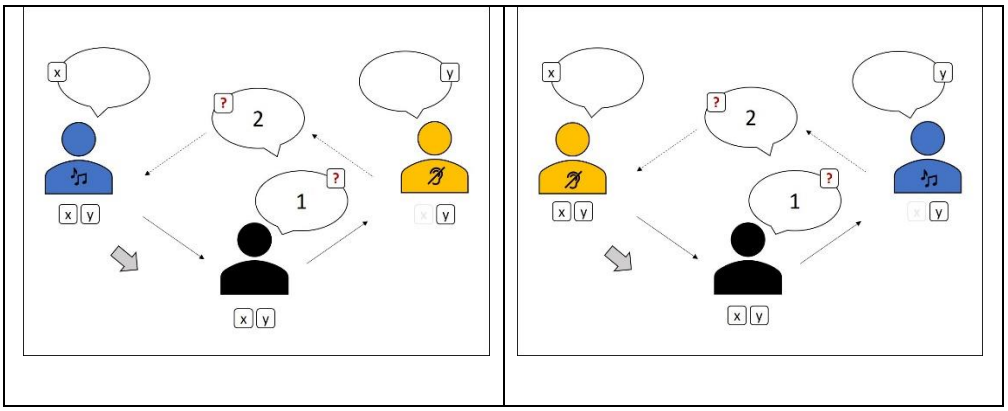

Illustration 28 : Situations identiques et profils d'interlocuteurs différents – questions 17 et 26

En croisant toutes les données récoltées lors de notre enquête, nous pourrons répondre ou non à notre hypothèse et conclure à l'adéquation de notre mesure de la variable ou non.

5.6. P supplémentaire : Publication - Administration du questionnaire

Nous avons sollicité les trente interprètes qui constituent notre public cible par mail via les services d'interprétation français-LSFB auxquels ils sont liés ou de manière directe. Presque tous nous connaissent personnellement ou situent qui nous sommes. Comme nous l'avons évoqué précédemment, en raison du contexte actuel de la profession et du cadre dans lequel s'inscrit cette enquête, cette proximité est à double tranchant. Elle est une source d'insécurité pour certains et une motivation à participer à l'enquête pour d'autres.

Nous avons rédigé notre mail d'invitation en tenant compte de cet aspect. Nous y présentons la thématique de notre mémoire et l'objectif de notre enquête. Nous invitons ensuite chacun à répondre à notre questionnaire et soulignons le caractère anonyme des réponses. Nous annonçons enfin le délai de trois semaines pour répondre et remercions le lecteur pour son attention.

Une semaine après l'envoi de notre premier mail, nous avons adressé un mail de rappel aux interprètes de notre public cible dans lequel nous les encouragions à prendre part à notre enquête s'ils ne l'avaient pas encore fait.

Outre nos mails, le bouche-à-oreille a fait son office dans l'incitation à répondre à notre questionnaire. Les premiers interprètes qui y ont répondu ont montré par la suite un enthousiasme porteur à l'égard de notre enquête de terrain. Ils ont certainement joué un rôle dans le taux de réponses récoltées.

6. Présentation et analyse des données récoltées

Quinze interprètes sur les trente que nous avions sollicités ont pris part à notre enquête de terrain. Cela revient à dire que cinquante pour cent de notre public cible a répondu à notre questionnaire. Or, notre public cible correspond à tous les interprètes professionnels français-LSFB de Belgique francophone officiellement reconnus ou ayant une certification en cours d'officialisation. Nous pouvons donc dire que cinquante pour cent des professionnels du terrain ont pris part à la réflexion que nous proposions à travers cette enquête autour de la prise en compte des registres de langue au sein de l'interprétation. L'objectif premier de notre travail étant de susciter une réflexion et un échange autour de la pratique de notre métier, nous sommes heureuse de constater qu'autant d'interprètes y ont participé.

Nous allons dans un premier temps présenter les différents traits de profils des interprètes qui ont répondu à notre questionnaire. Nous analyserons ensuite les réponses récoltées en les confrontant à nos hypothèses de départ. Pour ce faire, nous commencerons par interroger la représentation des registres du français et de la LSFB qu'ont les interprètes. Nous observerons dans un second temps s'ils prennent davantage en compte les registres du français que ceux de la LSFB et s'ils ont plus de facilité à percevoir les registres qu'à les produire. Nous répertorierons également les moyens non-linguistiques par lesquels les interprètes rendent ces registres de langue dans le discours cible. Nous analyserons ensuite les choix de registre que les interprètes ont fait dans les mises en situation de notre questionnaire afin de voir si ces choix diffèrent lorsque l'interlocuteur est sourd ou lorsqu'il est entendant. Nous listerons ensuite les facteurs qui influencent le choix du registre de langue de l'interprète. Nous observerons également si des tendances se dégagent parmi les réponses à notre questionnaire en fonction des profils des participants. Enfin, nous présenterons les commentaires des uns et des autres sur les registres et leur prise en compte au sein de l'interprétation et terminerons par résumer ce qu'il y a à retenir de cette enquête.

6.1. Profils des participants à l'enquête

Les profils des interprètes ayant répondu à notre questionnaire sont divers et représentatifs des différents profils que nous pouvons rencontrer à l'heure actuelle parmi les professionnels du terrain.

Afin que le lecteur puisse avoir une idée des traits de profil de nos participants, nous les avons repris dans des graphiques ci-dessous. Les illustrations 29, 30, 31, 32 et 33 présentent les données récoltées à la première section de notre questionnaire en fonction des questions posées. Les interprètes y sont regroupés selon les critères suivants : le nombre d'années d'expérience qu'ils ont, le type de certification et donc de formation à l'interprétation français-LSFB qu'ils ont reçu, les formations de base autre que l'interprétation qu'ils ont suivies et le type d'interprétation dont ils ont l'expérience.

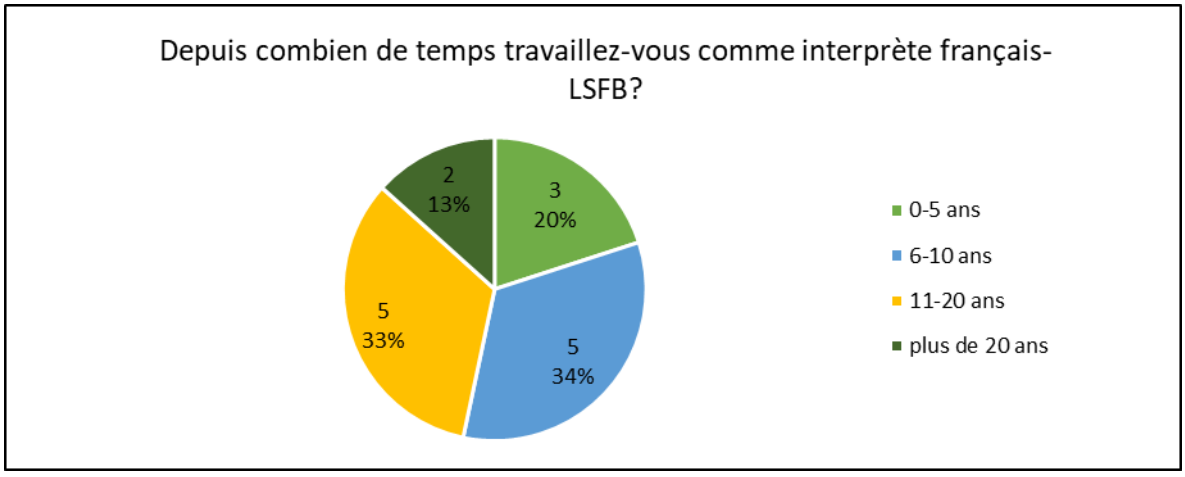

Illustration 29 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction du nombre d'années de métier

Comme nous pouvons le constater par le biais de l'illustration 29, toutes les tranches d'expérience du métier sont représentées dans notre échantillon d'interprètes. Au-delà du nombre d'années de pratique de chacun, ce graphique nous renseigne indirectement sur le contexte dans lequel chaque interprète a

débuté. En effet, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 1, interpréter en français-LSFB dans les années 1990 revient à pratiquer un métier qui n'a pas encore de cadre en Belgique francophone alors que le faire en 2020 signifie rejoindre une communauté de professionnels qui, même si elle est encore fragile, définit les lignes directrices de la profession. Cette différence de vécu peut potentiellement influencer le positionnement de chaque interprète vis-à-vis de notre question de recherche. Nous vérifierons au point 6.8. si certaines tendances peuvent se dégager des réponses en fonction de ce trait de profil. Par ailleurs, l'expérience du métier va également de pair avec le type de formation à laquelle l'interprète a eu accès.

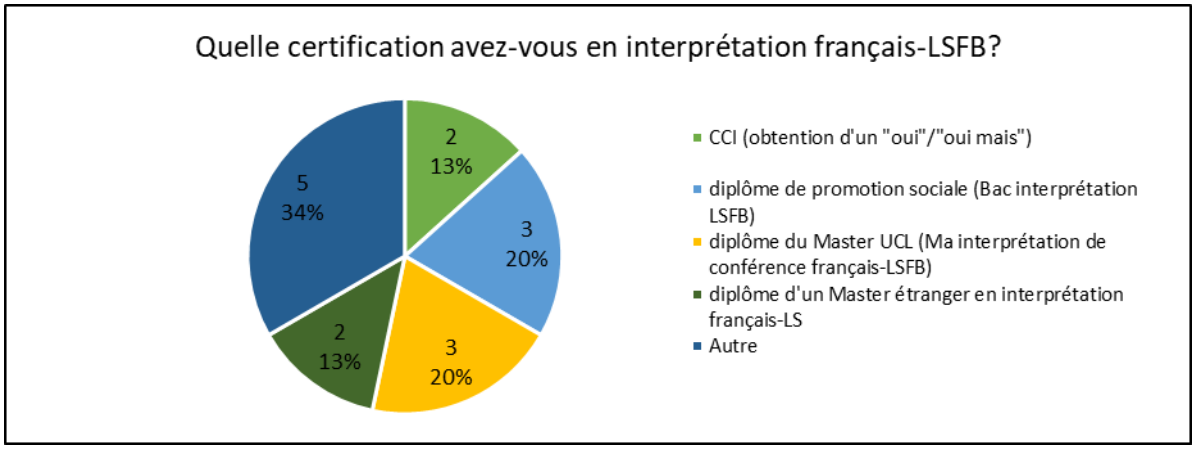

Illustration 30 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction de leur certification en interprétation français-LSFB

L'illustration 30 montre la diversité de formations de base en interprétation français-LSFB de notre échantillon d'interprètes. Elle rappelle que les professionnels sur le terrain à l'heure actuelle n'ont pas été formés de la même manière et n'ont donc pas de socle commun sur lequel s'appuyer pour échanger sur leur pratique, notamment sur la prise en compte des registres de langue au sein de leurs interprétations. Cette diversité est à double tranchant : elle peut séparer les interprètes ou alimenter la réflexion grâce aux différents points de vue. Elle est d'autant plus forte que de nombreux interprètes se sont formés dans un autre domaine avant d'arriver dans le métier.

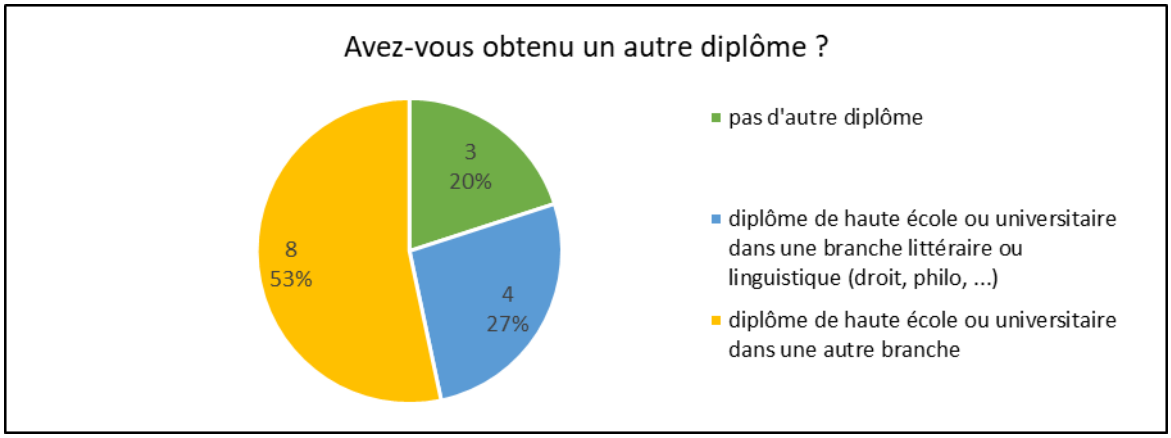

Illustration 31 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction du type de diplôme hors interprétation dont ils sont dépositaires

Douze interprètes de notre échantillon sur quinze ont un diplôme d'études supérieures dans un autre secteur que celui de l'interprétation. Comme le registre de langue est un paramètre sociolinguistique du discours, nous avons distingué les interprètes ayant un diplôme dans une branche littéraire ou linguistique, branche dans laquelle la notion de registres a potentiellement été abordée, de ceux qui en ont un dans une autre branche.

Quelle que soit leur formation, les interprètes français-LSFB se retrouvent autour d'une même pratique : celle de l'interprétation entre une langue vocale et une langue signée. Le type d'interprétation dont ils ont l'expérience peut cependant influencer leur vision du métier et leur réflexion sur l'objet de notre travail.

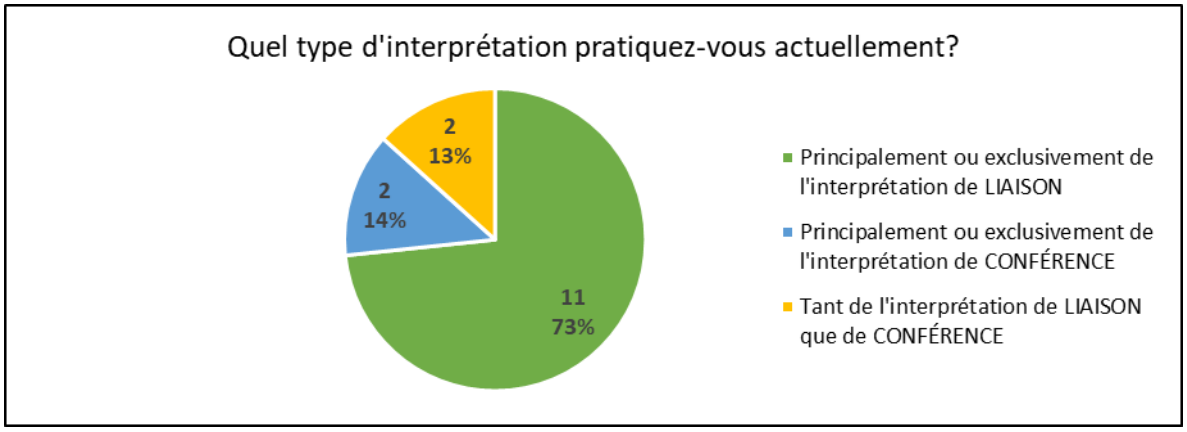

Illustration 32 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction du type d'interprétation qu'ils pratiquent actuellement

Comme nous l'avons dit précédemment, en raison des besoins de la communauté des Sourds, l'interprétation français-LSFB de conférence est moins développée en Belgique francophone que l'interprétation de liaison. L'échantillon d'interprètes de notre enquête reflète parfaitement cette réalité. L'illustration 32 montre que onze interprètes sur quinze pratiquent actuellement principalement ou exclusivement de l'interprétation de liaison. Cette donnée est particulièrement précieuse pour notre enquête puisque la variation des registres linguistiques est liée au contexte de communication. Un professionnel qui interprète des échanges entre un petit nombre d'interlocuteurs ne sera sans doute pas confronté aux mêmes registres de langue que son collègue qui interprète des présentations adressées à plusieurs dizaines ou centaines de personnes. L'un et l'autre ont probablement été influencés par leur pratique lorsqu'ils ont répondu à notre questionnaire. Certains d'entre eux ont cependant une bonne connaissance des deux types d'interprétation pour les avoir tous les deux expérimentés dans leur parcours professionnel.

La question 5 de notre questionnaire - « Quel(s) type(s) d'interprétation avez-vous pratiqué(s) dans votre carrière professionnelle ? » - nous a permis de récolter cette donnée. Parmi les interprètes qui pratiquent actuellement essentiellement ou exclusivement de l'interprétation de liaison, seuls deux d'entre eux ont réalisé

beaucoup d'interprétation de conférence dans le passé. L'expérience de cette pratique peut avoir un impact sur leur réponse à notre questionnaire. Il en va de même pour l'interprète qui fait actuellement de l'interprétation de conférence mais a une expérience conséquente de l'interprétation de liaison. Nous avons dès lors regroupé les interprètes en fonction de leur expérience des deux types d'interprétation.

Type d'interprétation	**Expérience**	**Nombre d'interprètes**
Bonne connaissance de **l'interprétation de liaison**	Pratique actuelle de la liaison et peu ou pas d'expérience de la conférence	9
Bonne connaissance de **l'interprétation de conférence**	Pratique actuelle de la conférence et peu ou pas d'expérience de la liaison	1
Bonne connaissance des **deux types d'interprétation**	Pratique conséquente, actuelle et/ou passée, de l'interprétation de conférence et de l'interprétation de liaison	5

Tableau 8 : Nombre d'interprètes qui ont une bonne connaissance de chacun des types d'interprétation (liaison et conférence)

Comme indiqué dans le tableau 8, nous pouvons distinguer trois profils au sein de notre échantillon d'interprètes : les interprètes qui ont une bonne connaissance de l'interprétation de liaison, ceux qui ont une bonne connaissance de l'interprétation de conférence et ceux qui ont une bonne connaissance des deux types d'interprétation. Dans cette répartition, les interprètes ayant l'expérience de l'interprétation de liaison restent majoritaires. Ils sont également une majorité à ne pas avoir une bonne connaissance de l'interprétation de conférence.

Avant d'observer si des tendances apparaissent parmi les réponses de chaque groupe d'interprètes qui ont un profil similaire, analysons les données récoltées séparément, en fonction de nos hypothèses de départ.

6.2. Les éléments constitutifs des registres de langue

Les questions 49 et 50 de la cinquième section de notre questionnaire demandaient aux interprètes de lister les éléments constitutifs des registres linguistiques du français et de la LSFB. Nous avions précisé dans l'introduction de la section que ces éléments permettaient de distinguer les registres entre eux. Nous avions donné comme exemple « le vocabulaire utilisé ».

À partir des données récoltées, nous désirons vérifier deux de nos hypothèses présentées précédemment :

a. Les interprètes ont plus de facilité à énumérer les éléments constitutifs des registres du français qu'à citer les éléments constitutifs des registres de la LSFB.
b. Ils arriveraient à des réponses relativement similaires entre eux pour les registres du français et auraient des réponses hétérogènes pour définir les marqueurs des registres de la LSFB, comme c'est le cas des locuteurs sourds définissant les critères d'une « belle LSFB ».

Par ailleurs, il nous semble intéressant d'observer la manière dont les interprètes de notre échantillon définissent ces variables. Ce sont elles qu'ils doivent traiter en situation d'interprétation - tant dans la phase de perception que dans celle d'expression - pour rendre au mieux le registre de langue du discours source.

Nous avons reçu autant d'éléments de réponse à la question 49 qu'à la question 50. Nous n'observons pas de différence quantitative significative entre la liste des éléments constitutifs des registres du français (44 éléments cités) et celle des registres de la LSFB (45 éléments cités). L'hypothèse selon laquelle la première serait plus simple à constituer que la seconde est dès lors mise à l'épreuve. Nous ne pouvons cependant pas l'infirmer puisque nous ne connaissons pas le temps qu'a pris chaque interprète pour répondre aux deux questions. Il est possible que certains d'entre eux aient pris moins de temps à trouver les éléments des registres du français que ceux des registres de la LSFB.

Nous pouvons en revanche infirmer notre seconde hypothèse. En effet, les réponses recueillies pour définir les marqueurs des registres du français sont aussi variées et multiples que celles qui concernent les éléments des registres de la LSFB. Nous avons regroupé les éléments cités par catégorie dans les tableaux 9 et 10 ci-dessous. Nous y avons joint le tableau 11 qui reprend les types de critères de définition d'une « belle LSFB » cités par les signeurs de notre étude présentée au point 2.2.3. Nous pourrons ainsi observer s'il y a des concordances entre les éléments de ce dernier tableau et les types de marqueurs des registres de la LSFB cités par les interprètes.

TYPES D'ELEMENTS CONSTITUTIFS DES REGISTRES DU FRANÇAIS	NOMBRE D'INTERPRETES SUR 15
Stylistique	11
Lexique	14
Syntaxe	6
Grammaire	5
Énonciation	8
Contexte	1
Social	1
Organisation discursive	4
Traits personnels	2
Posture	4
Prise en compte de l'autre	1
Contenu du discours	3

Tableau 9 : Types de marqueurs des registres du français selon les interprètes de notre échantillon d'enquête

TYPES D'ELEMENTS CONSTITUTIFS DES REGISTRES DE LA LSFB	NOMBRE D'INTERPRETES SUR 15
Stylistique	15
Lexique	10
Syntaxe	5
Grammaire	10
Linguistique	2
Sociolinguistique	2
Attitude	5
Organisation discursive	4
Phonologie	5
Posture corporelle	8
Prise en compte de l'autre	1
Contenu du discours	3

Tableau 10 : Types de marqueurs des registres de la LSFB selon les interprètes de notre échantillon d'enquête

TYPES DE CRITERES DE DEFINITION D'UNE « BELLE LSFB »	NOMBRE DE SIGNEURS SUR 9
Stylistique	8
Lexique	3
Syntaxe	3
Grammaire	4
Linguistique	5
Sociolinguistique	7
Psychologie	1
Social	1

Tableau 11 : Types de critères de définition d'une « belle LSFB » selon les signeurs de notre étude (voir point 2.2.3)

Les types d'éléments récoltés auprès des interprètes de notre enquête montrent à quel point les balises de la notion de registre de langue sont floues. Notre question « Listez les éléments constitutifs des registres de langue » a sans doute été interprétée de diverses manières. Les uns y ont vu une demande de répertorier ce qui influence le choix du registre (tel que la situation d'énonciation ou le type de rapport entre les interlocuteurs), d'autres une demande de citer les éléments du registre (tels que le type de vocabulaire ou l'usage ou non de connecteurs logiques au sein du discours), d'autres enfin y ont perçu une demande de lister et de définir quand on utilise les différents registres existant (tel que le registre informel à utiliser avec des amis ou des connaissances).

Nous avons regroupé cette multitude de données en catégories. Aussi, nous pouvons remarquer au sein des tableaux 9 et 10 que la plupart des interprètes ont cité des éléments stylistiques et lexicaux comme éléments constitutifs des registres de langue tant pour le français que pour la LSFB. Nous y retrouvons pour le français notamment des éléments tels que les tournures de phrase, les formules de politesse, le recours aux figures de style et aux expressions, l'usage du vouvoiement ou du tutoiement, d'un jargon technique, ou encore d'abréviations (voir le détail à l'Annexe VII). Les éléments qui y sont répertoriés pour la LSFB sont notamment les répétitions, l'iconicité, le rythme de signation - que nous trouvons également dans les critères de définition d'une « belle LSFB » récoltés lors de notre étude sur la matière – mais aussi l'utilisation du pointage, la variation intra-textuelle, la présence ou l'absence d'éléments méta-linguistiques (tels que la paraphrase), l'usage d'expressions propres à la culture des Sourds (nommées des « Pi-Sourds ») et de nuances lexicales (voir le détail à l'Annexe VIII).

Parmi les éléments récoltés, plusieurs sont de l'ordre du non-verbal[12]. Huit interprètes sur les quinze font référence à l'énonciation lorsqu'ils listent les marqueurs des registres du français. Le ton et l'intonation sont cités à plusieurs reprises. La prosodie, la diction, la prononciation, le caractère tronqué ou non des formulations sont également répertoriés. La posture corporelle est nommée, quant

[12] Nous considérons ici le non-verbal dans un sens très large. Nous regroupons dès lors dans cette catégorie tout ce qui ne relève pas du linguistique à proprement parler : intonation, prosodie, posture corporelle, …

à elle, comme élément constitutif des registres de la LSFB. Elle se décline sous divers aspects tels qu'une position plus ou moins statique, un mouvement plus ou moins prononcé du torse ou de la tête, et le déplacement des pieds.

Dans les marqueurs du registre en LSFB, nous retrouvons par ailleurs des éléments grammaticaux tels que l'expression faciale, la clarté des transferts et l'utilisation fine du regard. Dix interprètes, c'est-à-dire deux tiers de notre échantillon, renvoient à cette catégorie. Notons qu'elle est également reprise par plusieurs signeurs de notre étude sur la définition d'une « belle LSFB ». Des éléments de phonologie, tels que l'abaissement des signes et le fait de signer à une ou deux mains, sont cités par cinq interprètes. Nous postulons que la récente recherche d'Aurore Paligot sur ces variations de l'ordre des registres de langue (2018) a attiré l'attention d'une partie des professionnels du terrain (voir à ce propos le point 2.2.2.).

Enfin, nous désirons souligner la présence d'éléments qui nous ont surpris. L'accent et la voix sont répertoriés comme marqueurs de registre. Nous supposons que cela renvoie au fait de neutraliser ou non un accent et de gérer le volume de sa voix en fonction du contexte plutôt qu'à une variété d'accents et de voix à utiliser différemment selon le registre choisi. Le contenu du discours est également cité par quelques interprètes tant pour le français que pour la LSFB. Selon nous, il est un facteur d'influence du registre plutôt qu'un de ses éléments constitutifs. Cependant, quel que soit son statut, sa présence au sein des données récoltées dans notre enquête ouvre une piste de réflexion. Peut-on aborder n'importe quelle thématique dans tous les registres de langue ? Certains sujets nécessitent-ils d'être exprimés dans un registre déterminé ? Peut-on parler de « sujets sérieux » dans un registre intime ? Peut-on discuter de « thématiques intimes » dans un registre formel ? Nous n'ouvrirons pas ce débat dans le cadre de notre travail. La question nous permet cependant d'attirer l'attention du lecteur sur un fait relevé par plusieurs interprètes dans les commentaires libres de notre questionnaire : le locuteur sourd n'a pas toujours conscience du registre de langue attendu dans le contexte où il se trouve. Il est dès lors susceptible d'aborder une thématique dans un registre qui n'y est généralement pas associé par l'entendant.

Un locuteur sourd qui s'adresse à son banquier pourrait par exemple faire référence à son assurance pension par une abréviation ou un code de langage propre à son couple, de l'ordre du registre intime ou familier. L'interprète français-LSFB doit percevoir cela et faire le choix de rendre le discours ou cet élément de discours source dans le registre du locuteur ou dans celui attendu par l'entendant.

Nous avons pu constater que les interprètes français-LSFB considèrent de nombreux éléments d'ordre verbal et non-verbal comme des éléments constitutifs des registres de langue en français et en LSFB. Le champ du registre ainsi défini est aussi vaste dans une langue que dans l'autre. On y trouve des éléments similaires à ceux qui définissent une « belle LSFB » selon les signeurs sourds de notre étude sur la question, étude présentée au point 2.2.3. Contrairement à notre attente, les interprètes n'ont pas cité systématiquement les mêmes éléments pour désigner les registres du français. Nous avions émis l'hypothèse qu'ils auraient recours à des éléments semblables en raison de la forte standardisation du français par rapport à celle de la LSFB par exemple. Cette hypothèse n'est pas vérifiée. Nous n'avons pas pu en revanche confirmer ou infirmer notre hypothèse selon laquelle les interprètes ont plus de facilité à citer les éléments constitutifs du français que ceux de la LSFB. Observons au point suivant s'ils prennent davantage en compte les premiers ou les seconds.

6.3. L'interprète prend davantage en compte les registres de langue du français que ceux de la LSFB

Aux questions 6 et 7 de notre questionnaire, nous avons interrogé les interprètes sur leur prise en compte des registres de langue du locuteur francophone et du locuteur signant en situation d'interprétation. Nous avons précédemment émis l'hypothèse qu'ils agiraient différemment face aux registres du français et à ceux de la LSFB et qu'ils privilégieraient les premiers. Comme nous pouvons le voir sur le graphique de l'illustration 33 ci-dessous, les interprètes ont répondu en ce sens.

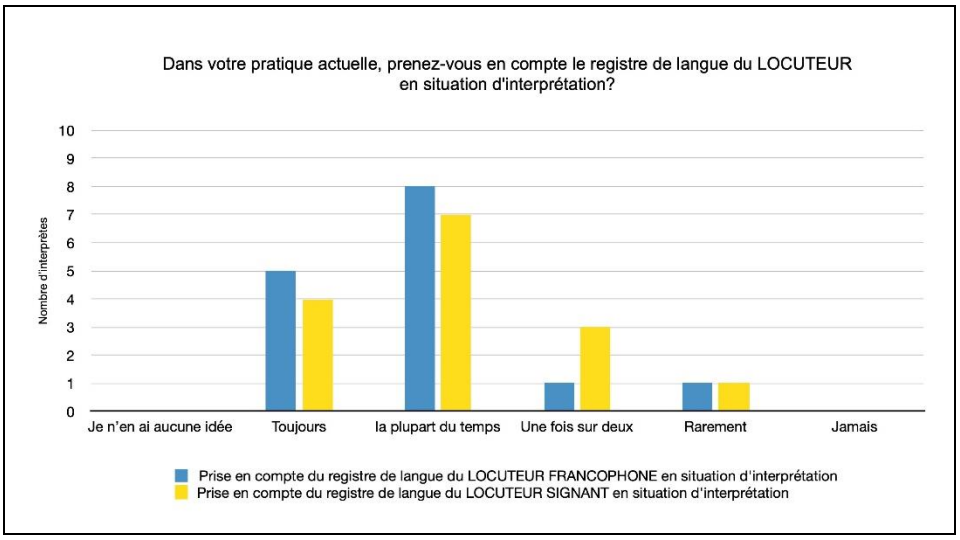

Illustration 33 : Prise en compte des registres de langue du locuteur francophone et du locuteur signant par les interprètes de notre échantillon

Treize interprètes affirment prendre toujours ou la plupart du temps en compte le registre de langue du locuteur francophone - et donc du discours en français - contre onze qui affirment la même chose par rapport au registre du locuteur signant - et donc du discours en LSFB. Si nous généralisons, nous pouvons dire que notre échantillon d'interprètes considère plus régulièrement les registres du français en situation d'interprétation que ceux de la LSFB. Notons cependant que cette différence de traitement est faible.

Lorsque nous analysons une à une les réponses des interprètes, nous constatons que quatorze d'entre eux ont tendance à prendre en compte les registres des deux langues avec la même régularité (*toujours* pour le français et *toujours* pour la LSFB, par exemple) ou à prendre en compte légèrement plus souvent le registre du français que celui de la LSFB (selon la configuration suivante par exemple : *la plupart du temps* pour le français et *une fois sur deux* pour la LSFB). Seul un interprète de notre échantillon prend moins souvent en compte le registre du français - *rarement* - que celui de la LSFB - *une fois sur deux*. Il commente ses réponses en soulignant que l'objectif principal de l'interprétation est de permettre la communication. Nous supposons dès lors que de manière générale, il fait le choix d'adapter le registre du locuteur francophone à l'auditeur sourd pour

privilégier une bonne compréhension. Restons cependant prudent face à cette interprétation personnelle, d'autant plus que l'interprète en question écrit que sa position est variable en fonction des situations.

Si nous pouvons dire que la majorité des interprètes de notre échantillon prend davantage en compte les registres du français que ceux de la LSFB en situation d'interprétation, nous pouvons nous demander si ce positionnement est lié à la facilité ou difficulté de perception ou d'expression de ces registres que rencontre chaque interprète. Dans un commentaire, un des interprètes écrit que le registre de langue de l'entendant est plus facile à identifier pour lui que celui du Sourd et que le registre en langue des signes lui semble plus subjectif. Nous pouvons proposer deux pistes de recherche à partir de cette réflexion : il serait intéressant d'étudier, d'une part, si les interprètes prennent davantage en compte les registres du français parce qu'ils sont plus à même de les identifier, et d'autre part, s'ils le font parce que le paramètre du registre linguistique a plus de sens dans la culture entendante - et particulièrement dans la culture entendante francophone - que dans celle des Sourds.

6.4. L'interprète a plus de facilité à percevoir les registres de langue qu'à les produire

De nombreuses personnes peuvent comprendre une langue sans être capables pour autant de s'exprimer dans cette langue de manière correcte. Il semblerait en effet que la perception soit plus simple que l'expression. L'interprète aurait-il dès lors plus de facilité à percevoir les registres de langue qu'à les produire ? Et aurait-il plus de facilité à le faire en français qu'en LSFB ?

Les questions 51 et 52 de notre questionnaire interrogent l'interprète à ce propos.

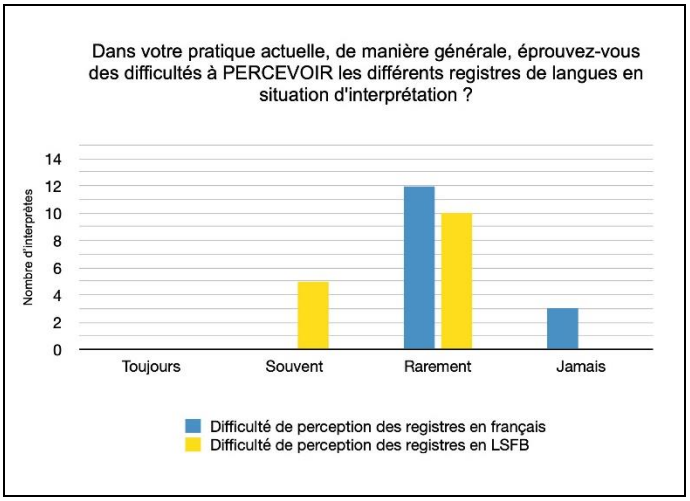

Illustration 34 : Fréquence à laquelle les interprètes éprouvent des difficultés à percevoir les registres de langues (français-LSFB) en situation d'interprétation

Comme nous pouvons le voir sur l'illustration 34, les interprètes disent avoir rarement voire, pour trois d'entre eux, jamais de difficulté à percevoir les registres de langue du français alors qu'un tiers d'entre eux considèrent en avoir souvent face à la LSFB. De la même manière qu'au point précédent, nous observons une dissymétrie entre le français et la LSFB. Le fait que les interprètes ont plus de facilité à percevoir les registres du français que ceux de la LSFB expliquerait en partie pourquoi ils prennent davantage en compte les premiers que les seconds en situation d'interprétation.

Voyons maintenant si, pour une même langue, les interprètes rencontrent effectivement plus de difficultés à s'exprimer dans des registres de langue variés qu'à les percevoir.

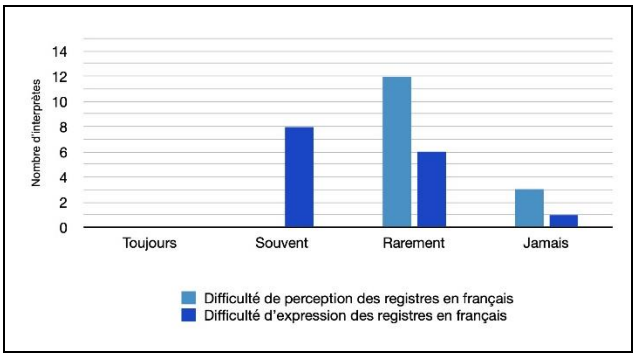

Illustration 35 : Fréquence à laquelle les interprètes éprouvent des difficultés à percevoir et à produire les registres du français en situation d'interprétation

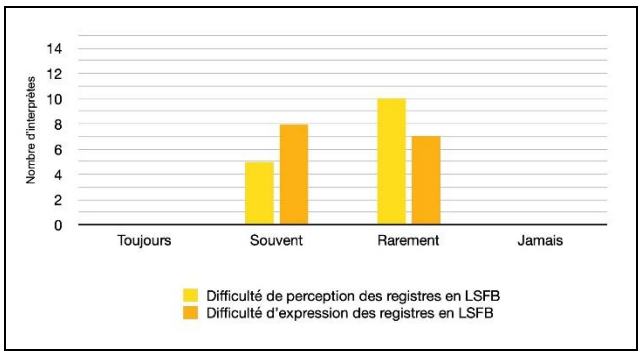

Illustration 36 : Fréquence à laquelle les interprètes éprouvent des difficultés à percevoir et à produire les registres de la LSFB en situation d'interprétation

Les Illustrations 35 et 36 confirment notre hypothèse. Huit interprètes sur les quinze considèrent qu'ils ont *souvent* des difficultés à s'exprimer dans différents registres du français alors que tous n'ont que *rarement* ou *jamais* de difficultés à percevoir ces registres. Lorsqu'on analyse les réponses de chaque interprète séparément, on constate que la difficulté de perception des registres est perçue comme équivalente ou moins grande que celle rencontrée lors de l'expression dans ces différents registres. Il en va de même pour la LSFB, les données récoltées montrent que percevoir les registres est plus simple pour l'ensemble des interprètes que de les produire.

Cette dissymétrie entre perception et expression des registres linguistiques nous invite à postuler que les interprètes interfèrent parfois malgré eux dans la

transmission de ce paramètre discursif au sein de l'interprétation. Ils peuvent vouloir rendre un certain registre et ne pas être capable de le faire concrètement dans certaines situations par manque de maitrise des registres de la langue cible en expression.

Or, nous l'avons vu, la conversion des registres, inspirée de la conversion dialogique de Coursil (voir à ce propos le point 2.3), se fait en cinq étapes : la perception du registre du discours (étape 1), l'assignation d'un sens à ce registre (étapes 2,3,4) et le choix du registre d'expression (étape 5). Si l'interprète est capable de percevoir le registre du discours source et de lui assigner un sens, il peut rendre celui-ci par un autre paramètre discursif que celui du registre de langue dans le discours cible. L'important ici est d'atteindre une « équivalence d'effet » sur l'auditeur (François, Hulin, & Jamart, 2017, p. 171) afin qu'il puisse se positionner comme « sujet social » dans la relation discursive avec son interlocuteur. C'est pour cette raison que nous avons demandé aux interprètes par quels autres biais que celui du registre ils rendent, dans le discours cible, la donnée contenue dans le registre du discours source.

6.5. Rendre en interprétation le registre de langue du discours source par un autre paramètre que celui du registre de langue dans le discours cible

Dans le chapitre 2, nous avons défini les registres de langue comme des utilisations spécifiques de la langue en fonction du contexte de communication. Cette définition implique que, dans le cadre de ce travail, nous considérons que les registres de langue se réduisent à des aspects linguistiques. Nous n'excluons pas l'idée que conjointement aux aspects linguistiques ou verbaux de notre paramètre, des aspects non-verbaux puissent entrer en ligne de compte dans le positionnement de tout individu comme « sujet social ». Des interlocuteurs pourraient se positionner comme tels à différents niveaux dans une situation de communication : au niveau de la relation discursive ou dialogique par le biais des registres de langue et au niveau de la relation sociale par le biais de registres

qu'on pourrait appeler non-verbaux. Ces deux niveaux pourraient se renforcer l'un l'autre ou donner des informations contraires. Nous nous sommes concentrée délibérément sur le premier niveau dans le cadre de ce travail et donc sur l'observation de la prise en compte des registres linguistiques par l'interprète. La question 54 de notre questionnaire d'enquête rompt cependant avec cette ligne directrice puisqu'elle propose implicitement aux interprètes interrogés de nommer les éléments non-linguistiques, et donc de l'ordre du niveau que nous avons appelé « de la relation sociale », par lesquels ils rendent le registre de langue du discours source dans le discours cible. Par notre question, nous supposons qu'il existe un lien entre ces deux niveaux de positionnement social et que l'interprète peut utiliser les outils de l'un (ici les outils du registre dit non-verbal) pour rendre l'autre (ici le registre de langue). De manière plus globale, nous pourrions considérer, comme le propose dans son commentaire un des interprètes de notre échantillon, qu'il existe un « registre communicationnel » décliné en deux types de registres distincts : les registres de langue et les registres non-verbaux.

Au point 6.2., nous avons pu constater que les interprètes associent au terme « registres de langue » des éléments relevant davantage du registre communicationnel pris dans sa globalité sans faire de distinction claire entre registres linguistiques et registres non-verbaux. Dans leurs réponses à la question 54, au contraire, ils citent presque exclusivement des éléments du registre non-verbal. Les éléments qui reviennent le plus souvent sont : l'attitude, le positionnement, la posture corporelle ; le non-verbal ; l'utilisation d'un ton formel ou décontracté. Le lecteur trouvera en annexe une liste de la totalité des éléments cités (voir l'Annexe IX).

6.6. L'interprète pose des choix de registres de langue différents face à un interlocuteur sourd ou entendant

Nous avons émis l'hypothèse que l'interprète français-LSFB fait des choix de registres de langue différents dans une même situation si le locuteur ou l'auditeur

est sourd ou entendant. Selon nous, il adapterait son registre davantage en fonction de l'interlocuteur sourd que de l'interlocuteur entendant.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons analysé les données récoltées en réponses aux questions de mise en situation, de la question 9 à la question 46 de notre questionnaire, en deux temps : nous avons d'abord observé les réponses aux mises en situation dites « dans l'absolu », ensuite, nous nous sommes penchée sur celles des mises en situation contextualisées. Toutes ces réponses sont reprises en annexes (voir les Annexes X et XI).

a. Choix de registre de langue face aux mises en situation non-contextualisées

Les questions 9 à 26 mettaient l'interprète dans une situation non-contextualisée où un locuteur s'adresse dans un certain registre à un ou plusieurs auditeurs. Aux questions 16, 17, 25 et 26, l'auditeur en question répond à son interlocuteur. Le locuteur des neuf premières mises en situation est entendant alors que le ou les auditeurs sont sourds. Celui des neuf mises en situation suivantes est sourd et le ou les auditeurs sont entendants. Les mises en situation sont semblables deux à deux avec pour seule nuance la place des interlocuteurs sourd(s) ou entendant(s). Nous avons dès lors comparé les réponses des interprètes pour chaque même mise en situation afin de voir s'ils répondaient de la même manière lorsque le locuteur est entendant et le ou les auditeurs sourds et lorsque le locuteur est sourd et le ou les auditeurs entendants. Le locuteur trouvera le détail de cette comparaison dans un tableau en annexe (voir l'Annexe X).

Sur les neuf mises en situation différentes, cinq obtiennent systématiquement les mêmes réponses de la part de chaque interprète lorsque le locuteur est sourd ou entendant. Les réponses ne sont en revanche pas toutes similaires d'un interprète à l'autre. Autrement dit, si les interprètes se positionnent de la même manière face à des locuteurs différents, ils n'ont pas tous le même positionnement entre eux. Certains privilégient la fidélité au discours source, d'autres la compréhension de l'auditeur ou des auditeurs (en tenant compte alors de la majorité d'entre eux ou

non). Puisque notre hypothèse concerne spécifiquement le traitement du discours par l'interprète en fonction du statut d'entendant ou de Sourd des interlocuteurs, nous n'approfondirons pas ici l'analyse de ce qui motive le positionnement de chaque interprète indépendamment de cet aspect.

Nous pouvons observer une variation de positionnement de certains interprètes en fonction du statut des interlocuteurs dans six mises en situation. Celles-ci obtiennent, cependant, les mêmes réponses de la part de la majorité des participants à l'enquête. En effet, pour chacune de ces mises en situation, seulement deux à quatre interprètes proposent des réponses différentes en fonction du statut d'entendant ou de Sourd des interlocuteurs. Les onze à treize autres interprètes sont constants dans leurs réponses. Nous avons analysé les réponses de chaque interprète s'étant positionné différemment face au Sourd et à l'entendant dans une ou plusieurs de ces six mises en situation afin d'observer si une tendance s'en dégageait.

Face aux mises en situation, comparables deux à deux, des questions 10 et 19, 12 et 21, et 13 et 22, ces interprètes adaptent presque tous leur registre de langue à l'interlocuteur sourd (vrai pour 14 réponses sur 16). Lorsqu'ils interprètent vers le français, ils restent fidèles au registre de langue du locuteur sourd. Lorsqu'ils interprètent vers la LSFB, ils rendent le discours source dans un registre accessible à l'auditeur sourd. Cette adaptation au Sourd n'est pas aussi évidente dans notre analyse des réponses face aux mises en situation des questions 16 et 25, et 17 et 26. Elle n'est donc pas généralisable.

b. Choix de registre de langue face aux mises en situation contextualisées

Par le biais de notre questionnaire, nous avons confronté les interprètes à des mises en situation au sein de quatre contextes spécifiques : une consultation médicale chez un spécialiste (de la question 27 à la question 30), une réunion d'équipe entre collègues (de la question 31 à la question 37), une conférence sur un sujet pointu (de la question 38 à la question 41) et un entretien d'embauche (de

la question 42 à la question 46). Nous avons analysé une à une les réponses reçues pour chaque contexte et nous les avons confrontées entre elles afin d'observer si les interprètes se positionnaient de manière significative en faveur de l'interlocuteur sourd ou de l'entendant par leurs choix de registre.

Lorsqu'ils interprètent une conférence sur un sujet pointu et qu'ils se trouvent face à une même mise en situation, quatorze interprètes sur quinze font un choix de registre similaire si le locuteur est sourd ou entendant. Nous avons pu observer ce résultat en comparant les réponses de chaque interprète deux à deux aux questions 38 et 40, et 39 et 41 de notre questionnaire.

Lorsque nous comparons la même mise en situation prise dans l'absolu à la question 10 et prise dans le contexte d'un entretien d'embauche à la question 43 de notre enquête, nous observons que deux interprètes se positionnent différemment dans le premier et dans le second cas. Ils adaptent leur registre à l'auditeur sourd lorsque la mise en situation est non-contextualisée et ils gardent le registre du locuteur entendant, non-accessible au locuteur sourd, lors de l'entretien d'embauche. Face à ce constat, nous avons cherché à savoir si d'autres interprètes se positionnaient également en faveur du locuteur entendant dans d'autres questions liées au même contexte. Force est de constater qu'ici les interprètes de notre échantillon ne se comportent pas de la même manière lorsqu'ils interprètent du français vers la LSFB ou de la LSFB vers le français. La majorité d'entre eux est fidèle au registre du discours du locuteur sourd lorsqu'ils le rendent en français et ce, quel que soit le registre attendu par l'entendant (c'est le cas des réponses aux questions 44(2), 45(2) et 46). Nous supposons que ce choix est en partie motivé par la volonté de donner une juste image de l'interlocuteur sourd à l'entendant et par le désir de laisser la responsabilité aux interlocuteurs de s'adapter à l'autre. Ces deux motivations sont en effet mises en avant par différents interprètes dans les commentaires libres de notre questionnaire. Par ailleurs, toujours dans ce contexte d'entretien d'embauche, la moitié des interprètes fait le choix de rendre le registre de langue du locuteur entendant dans le discours cible en LSFB même si l'auditeur sourd n'y a pas accès, alors que l'autre moitié des interprètes fait le choix inverse et produit le

discours cible en LSFB dans un registre que l'auditeur sourd comprend (voir les réponses aux questions 45(1) et 46(2)). Aucune tendance ne se dégage donc en faveur du Sourd ou de l'entendant dans un contexte d'entretien d'embauche lorsque l'interprète travaille du français vers la LSFB.

Dans le cas d'une consultation médicale chez un spécialiste, en revanche, la plupart des interprètes de notre échantillon font leur choix de registre en fonction du Sourd, quel que soit la langue dans laquelle est produit le discours cible. Ils transmettent à l'entendant, dans le discours en français, le registre de langue du locuteur sourd. Nous le voyons dans les réponses aux questions 29(2) et 30(2) que nous pouvons comparer respectivement aux questions 44(2) et 45(2) qui traitent des mêmes mises en situation mais dans le contexte d'un entretien d'embauche et dans lesquelles moins d'interprètes rendent le registre du Sourd dans leur interprétation. Dans les questions 28 et 30(1) qui proposent des mises en situation dans le contexte d'une consultation médicale chez un spécialiste, les interprètes font le choix d'adapter le registre de leur discours en LSFB à l'auditeur sourd. Nous supposons que ce choix de la majorité des interprètes de notre échantillon de s'adapter au Sourd dans le cadre d'une consultation médicale chez un spécialiste est lié aux enjeux potentiellement vitaux d'un tel rendez-vous.

Enfin, dans le contexte d'une réunion entre collègues, aucune tendance ne se dégage. Lorsqu'ils interprètent vers le français, les interprètes font tantôt le choix de rendre le registre de langue du locuteur sourd, tantôt celui de s'adapter au registre attendu par les entendants. Lorsqu'ils travaillent vers la LSFB, ils choisissent de s'adapter au registre de langue que l'auditeur sourd comprend ou de rendre celui du locuteur entendant même s'il n'est pas maîtrisé par le Sourd. Les proportions de réponses dans un sens ou dans l'autre s'équivalent.

c. Remarques

La réalité est bien plus complexe que les mises en situation proposées au sein de notre questionnaire et l'interprète doit gérer de nombreux paramètres en parallèle de son choix de registre linguistique, paramètres qui ne sont pas représentés ici.

Ce fait est rappelé à maintes reprises par plusieurs interprètes au sein des commentaires libres de notre enquête et nous tenons dès lors à le souligner une fois de plus.

Rappelons par ailleurs que nos mises en situation sont fictives et que l'interprète y répond derrière son écran. Il indique le choix qu'il pense qu'il ferait dans chacune des situations proposées. Il est possible cependant que sa décision sur le terrain ou dans une mise en situation réelle différerait de celle qu'il nous a transmise dans notre enquête. Nul ne peut le savoir. Nous devons lier nos observations au contexte dans lequel nous avons pu les réaliser.

Nous pouvons dès lors dire que, dans le cadre de l'analyse des données récoltées par le biais de notre questionnaire en ligne, nous avons observé que, de manière générale, les interprètes de notre échantillon ne se positionnent pas significativement en faveur de l'interlocuteur sourd ou de l'interlocuteur entendant dans leur choix de registres de langue. Deux bémols sont à apporter à cette affirmation générale, tous deux liés à la contextualisation des mises en situation.

Dans le contexte d'un entretien d'embauche, la majorité des interprètes sont fidèles au registre de langue du discours du locuteur sourd lorsqu'ils le rendent en français même si celui-ci ne correspond pas au registre attendu. Dans le contexte d'une consultation médicale chez un spécialiste, la plupart des interprètes font le choix de s'adapter à la personne sourde. Ils interprètent le discours du médecin entendant dans un registre accessible au patient sourd vers la LSFB et ils sont fidèles au registre du patient sourd dans leur interprétation du discours vers le français.

Le contexte de communication dans lequel l'interprète intervient a un impact sur son choix de registre de langue. D'autres facteurs peuvent orienter sa décision. Nous avons dès lors demandé aux interprètes de notre échantillon d'enquête ce qui a influencé leur choix de registre dans leurs réponses aux questions de mises en situation.

6.7. Les facteurs qui influencent le choix du registre de langue de l'interprète

L'interprète a pour mission de rendre le message des interlocuteurs dans la langue de l'autre. Il pourrait dès lors transmettre le registre de langue du discours source tel quel sans devoir lui-même faire un choix qui a, de toute façon, déjà été fait par le locuteur. Or, comme nous l'avons vu, ce n'est pas si simple. L'utilisation des registres linguistiques est plus ou moins codifiée d'une culture à l'autre. L'interprète doit dès lors jongler entre le registre utilisé par le locuteur, celui attendu par l'interlocuteur et celui exigé culturellement par le contexte de la situation de communication. Il fait lui-même un choix de registre de langue en fonction de différents paramètres contextuels en accordant plus d'importance à certains d'entre eux. La question 47 interroge les interprètes sur les facteurs qui ont influencé leur choix de registre dans les mises en situation des questions précédentes. Nous désirons observer si certains facteurs ressortent dans les réponses récoltées.

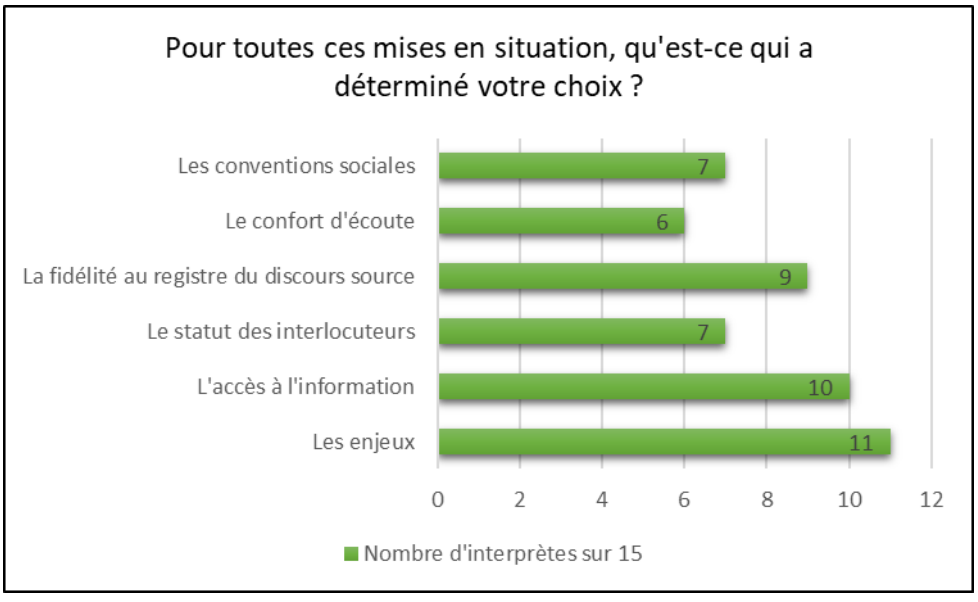

Illustration 37 : Facteurs qui ont influencé le choix du registre de langue de l'interprète interrogé face aux mises en situation de notre questionnaire

Nous pouvons observer sur l'illustration 6I que les enjeux, l'accès à l'information et la fidélité au discours source sont en tête dans le classement des facteurs déterminants dans le choix de registre de langue de l'interprète. Plus de la moitié des interprètes de notre enquête les ont considérés comme tels. Le statut des interlocuteurs et les conventions sociales, qui relèvent davantage de l'ordre culturel, ont récolté moins de voix dans ce cas-ci.

Notons que plusieurs interprètes ont cité d'autres facteurs d'influence du choix de registre linguistique dans les commentaires. Nous les avons listés ci-dessous :

- La prise en compte de la capacité du locuteur à percevoir le registre de l'autre et à s'y adapter. Si le locuteur maitrise les deux registres de langue, il est capable de faire lui-même un choix.
- L'importance de laisser la responsabilité à chaque locuteur d'adapter son registre de langue à l'autre. (Cette possibilité dépend des enjeux, de la bonne volonté des interlocuteurs et du temps accordé au rendez-vous.)
- Lorsqu'il y a plusieurs auditeurs avec un profil de maitrise des registres différent, la majorité l'emporte.
- La neutralité de l'interprète.
- La valorisation de la personne sourde et la promotion de la LS.

Toutes ces données nous ramènent au constat que le choix du registre de langue que fait l'interprète peut être influencé par de nombreux paramètres et que ceux-ci peuvent varier en fonction du contexte. En effet, nous ne pouvons dégager des réponses reçues un ou deux facteurs d'influence isolés qui auraient dicté le choix de tous les interprètes de notre échantillon.

6.8. Contextes dans lesquels le registre de langue met systématiquement en difficulté l'interprète

Puisque les registres de langue utilisés varient en fonction du contexte de communication, nous avons demandé aux interprètes de notre échantillon, à la question 53 de notre questionnaire, si certains contextes les mettaient systématiquement en difficulté par rapport à cet aspect discursif. Les réponses reçues sont, ici aussi, diverses et font référence à plusieurs types de paramètres.

Plusieurs interprètes ont cité les situations dans lesquelles ils rencontrent un grand écart entre les registres de langue utilisés par les différents interlocuteurs présents. Dans ce type de contexte, l'interprète se trouve face à un dilemme : pallier ce fossé social ou culturel demande énormément d'énergie mais maintenir les registres de chacun pourrait aboutir à une incompréhension des locuteurs entre eux et mettre la communication en péril. La gestion des registres de langue requiert alors toute l'attention de l'interprète et la qualité de l'interprétation risque d'en pâtir.

D'autres interprètes évoquent les contextes dans lesquels le contenu du discours demande une maitrise de vocabulaire spécifique ou un savoir partagé auquel ils n'ont pas toujours accès. C'est le cas des conférences ou des entretiens dans le milieu juridique.

La sphère judiciaire est également citée comme exemple par les interprètes qui pointent les contextes dans lesquels les enjeux sont importants. Le souci d'une bonne communication se trouve en tension avec la volonté de respecter les registres de langue adéquats. L'interprète met beaucoup d'énergie à trouver un équilibre entre ces deux objectifs.

Le milieu médical et le monde professionnel sont aussi nommés comme contextes dans lesquels les enjeux rendent la gestion des registres de langue plus compliquée pour l'interprète.

Enfin, les contextes dans lesquels « faire bonne figure » est crucial pour l'issue de l'entretien sont, eux aussi, répertoriés comme contextes dans lesquelles les registres de langue mettent en difficulté l'interprète. C'est le cas des entretiens d'embauche.

Nous voyons à travers ces réponses que différents paramètres contextuels entrent en jeux dans la prise en compte des registres de langue. Les écarts de registre des locuteurs, les thématiques abordées et les enjeux de l'échange sont tant de facteurs qui peuvent mettre en difficulté l'interprète dans la gestion des registres linguistiques au sein de son interprétation.

6.9. Des tendances par profil d'interprète

Nous n'avons pas pu dégager de tendances par profil d'interprète. En croisant les données récoltées, nous avons constaté que les groupes que nous avons pu constituer accueillaient trop peu d'interprètes pour pouvoir tirer des conclusions des réponses reçues. En effet, comparer des groupes de trois ou quatre personnes n'a pas tellement de sens s'il ne s'en dégage pas des résultats unanimes pour chacun des groupes et diamétralement opposés. Nous avions en effet, envisagé, par exemple, que des interprètes ayant plus de vingt ans d'expérience et ceux ayant de 0 à 5 ans d'expérience pourraient, dans le cas du premier groupe, *toujours* prendre en compte le registre de langue en situation d'interprétation, et, dans le cas du second groupe, ne *jamais* le faire. Nous n'obtenons pas, cependant, de prises de position aussi contrastées dans nos résultats.

Certaines données se recoupent cependant – sans que nous puissions les mettre en lien avec un profil spécifique - et plusieurs interprètes nous s'accordent, sans le savoir, dans les commentaires qu'ils nous ont laissés.

6.10. Commentaires récoltés

Notre questionnaire permettait aux interprètes interrogés de rédiger des commentaires libres parallèlement aux questions ciblées.

Plusieurs interprètes apportent des nuances à leurs réponses par ce biais ainsi que des éléments de réflexion sur la question de la prise en compte du registre de langue par l'interprète français-LSFB qui n'ont pas été évoqués ailleurs dans le questionnaire.

Le commentaire qui revient le plus souvent porte sur la complexité de la réalité et rappelle qu'énormément de facteurs sont à prendre en compte en situation d'interprétation. Les choix de l'interprète dépendent du contexte. Chaque situation d'interprétation étant unique, l'interprète est amené à mettre en place des stratégies différentes, adaptées aux besoins du moment. Un des interprètes de notre échantillon souligne que l'objectif premier d'une interprétation est de permettre la communication. Un autre suggère de parler de registre communicationnel plutôt que de registre de langue. Le choix du registre peut en effet influencer la communication. Certains interprètes insistent sur l'importance de rendre le registre de langue du locuteur sourd afin que l'entendant puisse avoir une juste perception de son interlocuteur et potentiellement s'adapter à lui. Par ailleurs plusieurs interprètes considèrent qu'il est nécessaire d'informer l'entendant sur la culture propre aux Sourds. Certains soulignent que les locuteurs sourds n'ont pas toujours conscience des codes sociaux et des registres de langue attendus. Ils adaptent leur interprétation vers le français en fonction de l'intention du Sourd et de sa maitrise ou non de l'usage des registres linguistiques.

Plusieurs interprètes disent faire le choix de s'adapter à la personne sourde pour qu'elle comprenne le discours de son interlocuteur. Ils indiquent que dans certains contextes la présence d'un médiateur serait souhaitable.

Enfin, divers commentaires portent sur la langue. D'une part, ils rappellent que l'interprète n'a pas la même maîtrise des registres du français et de la LSFB. D'autre part, ils soulignent que la LSFB est moins standardisée que la langue

française et que cela a dès lors un impact sur l'identification et l'expression des registres de chacune de ces langues par l'interprète.

6.11. Ce qu'il y a à retenir

Notre enquête de terrain nous a permis de répondre à la plupart de nos hypothèses de départ.

L'échantillon des interprètes ayant répondu à notre questionnaire est représentatif de la diversité des profils que nous trouvons actuellement parmi les professionnels dans le milieu de l'interprétation français-LSFB. Les interprètes se distinguent par le nombre d'années de métier qu'ils ont, les formations de base qu'ils ont reçues et le type d'interprétation dont ils ont l'expérience.

Les éléments constitutifs des registres de langue répertoriés par les interprètes sont multiples et relèvent de différents domaines de l'ordre du verbal et du non-verbal, tant pour le français que pour la LSFB. Nous n'avons pas observé de distinction significative entre le nombre de données récoltées pour l'une et l'autre de ces deux langues. Nous retrouvons en revanche des similitudes entre les critères de définition d'une belle LSFB cités par les signeurs sourds de notre étude sur cette thématique (voir à ce propos le point 2.2.3) et les marqueurs de registres linguistiques de la LSFB listés par les interprètes de notre enquête.

Au point 6.3., nous avons observé que, de manière générale, les interprètes ont tendance à prendre légèrement plus en compte les registres du français que ceux de la LSFB. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la langue française est plus standardisée que la LSFB et qu'elle est mieux maîtrisée par la plupart des interprètes. Nous avons d'ailleurs constaté que plusieurs d'entre eux ont plus de facilité à percevoir les registres du français que ceux de la LSFB.

Les interprètes ont plus de difficulté à s'exprimer dans des registres variés qu'à les percevoir quelle que soit la langue visée. Rendre le registre du discours source dans le discours cible passe dès lors parfois par un autre paramètre que celui du

registre de la langue d'arrivée. Nous avons pu en effet lister différents éléments, essentiellement non-verbaux, auxquels les interprètes ont recours pour transmettre au sein de leur interprétation le sens du registre utilisé par le locuteur.

Après avoir analysé de manière détaillée les réponses de chaque interprète aux mises en situation proposées dans notre questionnaire, nous avons constaté que, globalement, le choix de registre de l'interprète ne différait pas de manière significative en fonction du statut - sourd ou entendant - des interlocuteurs. Deux contextes font exception. Dans le cadre d'une consultation médicale chez un spécialiste, la plupart des interprètes adaptent leur registre à la personne sourde. Dans celui d'un entretien d'embauche, la majorité des interprètes de notre échantillon font le choix de rendre le registre du locuteur sourd lorsqu'ils interprètent vers le français quel que soit le registre de langue attendu par l'entendant.

La réalité est plus complexe que nos mises en situation et fait intervenir de nombreux paramètres à prendre en compte en situation d'interprétation. Les interprètes sont dès lors influencés dans leur choix de registre de langue par des facteurs liés au contexte. Les enjeux de l'échange, l'accès à l'information et la fidélité au discours source sont des aspects décisifs pour plus de la moitié des interprètes de notre enquête. Aucun facteur n'est cependant cité par tous, ce qui prouve que les choix d'interprétation se font au cas par cas selon la situation de communication.

La prise en compte des registres de langue en situation d'interprétation par l'interprète français-LSFB dépend du contexte. L'interprète fait des choix selon ce qu'il perçoit et ce qu'il estime juste en fonction de la situation de communication. Il est également dépendant de sa maitrise des registres de chacune de ses langues de travail et de la marge de manœuvre que celle-ci lui permet d'avoir.

PARTIE IV : OUVERTURE

7. Pistes de recherche autour des registres de langue en situation d'interprétation français-LSFB

Nous n'avons certes pas épuisé la réflexion sur la prise en compte des registres de langue par l'interprète français-LSFB. Nous espérons que notre travail incitera d'autres que nous à explorer les recoins de ce vaste champ. Nous avons dès lors décidé de consacrer ce dernier chapitre à la présentation de quelques pistes de recherche qui pourraient être un point de départ pour poursuivre l'étude de cette thématique.

7.1. Exploration et classement des marqueurs des registres de langue

Nous avons constaté la diversité d'éléments constitutifs des registres de langue proposés par les interprètes au sein de notre enquête (voir le point 6.2.). Nous les avons regroupés par type sans réfléchir à un classement particulier. Or, pour pouvoir affiner sa prise en compte des registres linguistiques, l'interprète français-LSFB doit avoir la possibilité d'isoler les éléments qui les constituent pour y porter son attention.

Nous pensons que l'interprète est mis en difficulté par le manque de clarté des contours de ce paramètre. Une première piste de recherche ultérieure serait dès lors de déterminer les marqueurs du registre communicationnel (registre au sens large), de définir ceux qui relèvent du registre de langue et ceux qui sont liés au registre du non-verbal (tous deux constitutifs du registre communicationnel, voir à ce propos le point 6.5.).

La distinction entre ces deux derniers types de registre nous a semblée pertinente jusqu'ici pour deux raisons : le travail de l'interprète ne s'effectue pas aux mêmes niveaux pour chacun d'eux et, par conséquent, il ne relève pas des mêmes compétences. Un interprète peut avoir intégré avec finesse les variations du registre non-verbal, avoir un ton juste, une posture, un débit de parole et une

diction adéquats à la situation, s'il n'est, par ailleurs, pas capable de jongler avec les éléments du registre linguistique, si le lexique de son discours et la construction de ses phrases font sourciller, son interprétation ne peut pas être considérée comme réussie. La situation inverse est vraie également : s'il maitrise les éléments de registre linguistique mais qu'il fait preuve de maladresse dans la gestion du registre non-verbal, son discours risque d'en pâtir. Poser un discours recevable au niveau des registres mais non-conforme au discours source serait problématique également.

Il serait dès lors pertinent, selon nous, de répertorier les marqueurs de registre - en français et en LSFB - et de les organiser de manière à ce que les interprètes puissent s'en servir comme outils pour affiner leur prise en compte des registres en situation d'interprétation. Ce classement pourrait également être un support dans la formation d'interprètes.

7.2. Pertinence des marqueurs du registre en fonction de la modalité de langue dans laquelle ils sont exprimés

Nous supposons que les registres de l'écrit et de l'oral sont définis par un ensemble de marqueurs linguistiques et non-verbaux similaires dans certains cas et différents dans d'autres.

Le lexique est, par exemple, un marqueur de registre pertinent dans les deux modalités de la langue française. A contrario, la variation de l'intonation du locuteur ou de sa posture corporelle ne peut être considérée comme un marqueur pertinent du registre à l'écrit. Un élément tel que le rythme du discours - cité comme élément constitutif des registres de langue du français et de la LSFB par les interprètes au sein de notre enquête (voir les Annexes VII et VIII) - peut quant à lui être rendu à l'écrit et à l'oral par la ponctuation, dans un cas, et par le débit de parole, dans l'autre.

Chaque marqueur de registre est plus ou moins pertinent selon la modalité de langue dans laquelle il est exprimé et en fonction du contexte dans lequel il

apparait. Tout individu qui s'exprime déplacerait un curseur sur l'échelle de pertinence de chacun des marqueurs de registre. Il le ferait en fonction de la modalité de langue par laquelle il passe. Le lecteur trouvera un exemple de ce fait sur l'illustration ci-dessous :

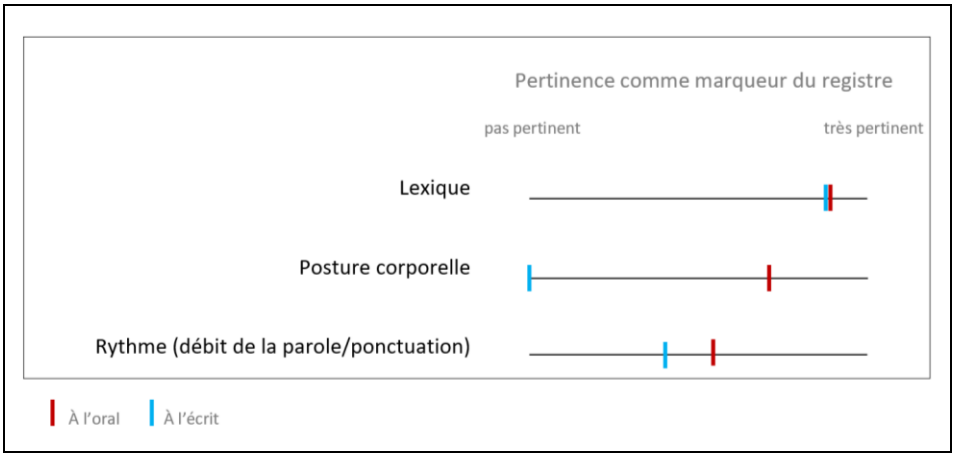

Illustration 38 : Différence de pertinence des marqueurs du registre communicationnel selon la modalité de langue dans laquelle ils sont exprimés

Nous pouvons nous attendre à ce que les curseurs sur l'échelle de pertinence du lexique et du rythme, représentés comme exemples sur l'illustration 7A, changent de place selon le discours source tant à l'oral qu'à l'écrit. Nous pouvons en revanche escompter que le curseur de l'écrit sur l'échelle de pertinence de la posture corporelle reste toujours au niveau le plus bas car non pertinent dans cette modalité de langue, quel que soit le texte original.

Si nous allons un cran plus loin dans cette idée, nous pouvons imaginer que les professionnels de la traduction qui traitent régulièrement des registres de langue à l'écrit et ceux de l'interprétation qui le font à l'oral citeraient spontanément des marqueurs de registres communicationnels différents en fonction de ceux qu'ils rencontrent le plus. Ils pourraient dès lors enrichir, chacun, le répertoire de l'ensemble des marqueurs de registres, linguistiques et non-verbaux, afin qu'il soit le plus complet possible pour servir d'outils dans leur pratique respective.

Par la suite, à partir de ce référentiel commun, les traducteurs et les interprètes pourraient échanger autour de leurs stratégies pour prendre en compte les registres et ainsi s'enrichir mutuellement.

Dans le cas du passage du français à la LSFB et vice versa, il serait également intéressant de s'interroger sur la différence de modalité de ces deux langues « à l'oral » (en communication directe) et sur la pertinence d'en différencier les curseurs sur l'échelle de pertinence de chaque marqueur de registres.

7.3. Mises en situation réelle et analyse de corpus

Nous estimons que, si nous voulons aller plus loin dans l'observation de la prise en compte des registres de langue par les interprètes français-LSFB, il est essentiel de passer par un autre biais que celui du questionnaire en ligne, ou celui de l'enquête de terrain.

Le questionnaire nous a permis de récolter de nombreuses données intéressantes pour avoir un premier aperçu de la pratique de terrain. Rappelons cependant que les réponses des interprètes reflètent ce qu'ils croient faire. Or, nous pouvons avoir une image de notre pratique qui ne correspond pas à la réalité. C'est pourquoi, dans un second temps, il nous semble crucial de passer par une observation d'interprétations réalisées soit dans le cadre de mises en situation empiriques soit sur le terrain. Pour ce faire, il serait nécessaire de constituer un corpus de captations vidéo permettant au chercheur d'analyser les différents marqueurs de registres utilisés par l'interprète français-LSFB et de pouvoir les comparer à ceux utilisés par les locuteurs des discours sources. Risa Shaw a initié cette pratique de recherche auprès d'interprètes anglais-ASL (langue des signes américaine) il y a plus de trente ans (1987). Nous pourrions l'éprouver, à notre tour, en Belgique francophone auprès des interprètes français-LSFB.

7.4. Impact de la prise en compte des registres de langue sur l'interprétation

Nous postulons qu'il serait intéressant d'observer par ailleurs quel impact a la prise en compte du registre de langue par l'interprète sur l'ensemble de son interprétation.

Nous avons pu soulever parmi les commentaires récoltés lors de notre enquête que, dans certains contextes, la gestion du paramètre du registre demande beaucoup d'énergie à l'interprète. Ce dernier a dès lors moins d'énergie à consacrer à d'autres paramètres du discours et de la situation de communication. L'observation des paramètres touchés dans ces cas-là permettrait à l'interprète d'évaluer la pertinence des choix d'interprétation liés aux registres de langue.

7.5. Un registre de langue propre à l'interprétation

Au vu de la complexité du paramètre des registres linguistiques, du manque de clarté dans sa définition et des conséquences que sa prise en compte par l'interprète peut potentiellement engendrer, nous pouvons nous interroger sur l'intérêt d'avoir un registre de langue propre à l'interprétation. Celui-ci serait utilisé par l'interprète dans son discours cible soit de manière automatique, dans toutes les situations d'interprétation, soit uniquement dans celles qui requièrent davantage d'énergie pour d'autres paramètres discursifs et ne lui permettent donc pas de gérer adéquatement les registres de langue.

Certains interprètes qui ont participé à notre enquête ont dit avoir recours à ce type de registre lorsqu'ils sont dans des contextes délicats ou lorsqu'ils ne savent pas comment rendre autrement le registre du locuteur. Ils ne parlent pas de « registre de langue propre à l'interprétation » mais désignent le registre formel comme un registre sur lequel ils peuvent s'appuyer dans toute situation. Il est probable que tout interprète français-LSFB ait un registre - ou une gamme de registres - de « confort » pour chacune de ses langues de travail qui lui permette de retomber sur ses pieds lorsqu'il est face à une difficulté de l'ordre de ce

paramètre du discours. Une étude de terrain pourrait être menée pour voir si cette hypothèse se vérifie et, si c'est le cas, voir si le registre « de confort » observé est le même pour tous les interprètes français-LSFB. En effet, si un tel registre commun existe, le nommer signifierait en avoir conscience et donc avoir potentiellement un impact dessus. Un « registre d'interprétation » commun faciliterait le travail des interprètes en binôme, par exemple, et pourrait être pris en compte dans la formation des interprètes, notamment, pour apprendre à en faire un bon usage et à repérer les situations dans lesquelles il est opportun.

7.6. Choix de registre de langue et positionnement éthique

Nous avons vu au point 3.2.2. que les choix de registre de langue que doit faire l'interprète français-LSFB sont liés à son positionnement éthique. En effet, dans certains contextes, l'interprète se trouve face à plusieurs options incompatibles voire contradictoires.

Lorsqu'il est face à des registres de langue diamétralement opposés - en termes de niveau de soutenu - l'interprète doit faire un choix : soit il rend les registres des discours sources - quitte à ce que les interlocuteurs ne se comprennent pas – soit il pallie cet écart – et n'est plus fidèle aux discours originaux.

Si le registre utilisé par le locuteur n'est pas adapté au contexte dans lequel il se trouve, l'interprète doit faire le choix de s'exprimer dans le registre source ou dans celui qu'attend l'interlocuteur. Il le fera potentiellement en tenant compte de l'intention du locuteur et des normes culturelles de chacun.

Le choix de registre de l'interprète peut jouer sur la perception que les interlocuteurs auront l'un de l'autre et sur la possibilité que chacun a de se positionner comme « sujet social » dans la relation discursive. Investiguer davantage ce qui motive les interprètes dans leur choix et mettre leurs réponses en regard de ce qui est préconisé par le code de déontologie pourrait être une piste de recherche à explorer.

Plusieurs commentaires extraits de notre enquête font référence à la difficulté que les interprètes rencontrent lorsqu'ils doivent se positionner. Une enquête sur la question permettrait d'avoir une base à partir de laquelle initier un échange entre professionnels du terrain.

7.7. Choix de registre de langue par l'interprète en présence d'un médiateur

Plusieurs interprètes ont également évoqué, dans leurs réponses à notre questionnaire, la nécessité d'avoir recours à un médiateur dans les contextes où l'écart socio-culturel entre les interlocuteurs peut rendre la communication impossible.

Nous émettons l'hypothèse que les interprètes français-LSFB font des choix de registres de langue différents lorsqu'un médiateur est présent ou non dans ce type de situation. La présence du médiateur leur permettrait d'interpréter dans un registre de « confort » et d'avoir davantage d'énergie pour gérer d'autres paramètres du discours que ceux des registres linguistiques. L'interprétation serait dès lors de meilleure qualité. Réaliser une enquête de terrain pour vérifier notre hypothèse permettrait d'avoir des données empiriques sur lesquelles les interprètes pourraient s'appuyer pour souligner l'importance de faire appel de manière plus systématique à des médiateurs.

L'interprète français-LSFB est régulièrement confronté à des situations où l'incompréhension entre les interlocuteurs n'est pas seulement liée à la différence des langues d'expression. La présence d'un médiateur dans cas-là permet à chacun de gérer la communication de manière sereine.

7.8. Choix de registres de langue par les interlocuteurs en situation d'interprétation

Dans ce travail, nous nous sommes concentrée sur les choix de registres de langue de l'interprète français-LSFB. Nous pourrions cependant adopter un autre point de vue et nous interroger sur les choix de registres que font les locuteurs en présence d'un interprète.

Nous émettons l'hypothèse que, lorsque leurs propos sont interprétés, certains locuteurs adaptent leur registre de langue en fonction de l'interprète. Leur motivation peut être de différents ordres : se faire comprendre le mieux possible, faire bonne impression ou être interprété dans un registre spécifique dans la langue de l'autre.

Certains locuteurs peuvent, par exemple, privilégier l'utilisation d'un registre « standard » afin que l'interprète comprenne bien leurs propos. D'autres peuvent vouloir que l'interprète ait une bonne image d'eux et s'exprimer alors dans un registre « de convenance » implicitement reconnu comme un « beau » registre. Ils augmenteraient alors le niveau de « soutenu » de leur registre en présence d'un interprète. Enfin, certains d'entre eux pourraient également adapter leur registre de langue afin que leur discours soit interprété d'une certaine manière dans la langue de leur interlocuteur. Dans ce cas, le discours peut être construit en fonction de la langue dans laquelle il va être traduit et de ses « codes de registre ». Une personne sourde qui maitrise bien le français écrit pourrait, par exemple, envoyer le texte de son discours en amont à l'interprète en soulignant certaines tournures de phrase ou certains termes à maintenir dans l'interprétation. Elle pourrait également avoir un regard sur l'interprète au moment de l'échange afin de vérifier si le discours cible est bien rendu dans le registre de langue attendu.

L'usage des registres de langue par les interlocuteurs en situation d'interprétation français-LSFB peut être considéré, selon nous, comme une nouvelle thématique à investir dans le champ de la recherche.

7.9. Registres de langue, attendus culturels et représentation de l'autre

A priori, les interprètes français-LSFB perçoivent quels sont les registres de langue adaptés au contexte dans lequel ils se trouvent. Cependant, les interlocuteurs dont ils interprètent les propos n'ont pas toujours la même connaissance de ces codes culturels. Aussi, nous soutenons qu'il serait utile de répertorier les différents usages des registres linguistiques dans la culture des Sourds et celle des entendants de Belgique francophone.

Nous pourrions également lister les registres attendus en français et ceux attendus en LSFB en fonction de situations de communication spécifiques. Les données récoltées pourraient être exploitées au sein de la formation en interprétation français-LSFB. Elles pourraient également être communiquées aux interlocuteurs qui en feraient la demande ou relayées auprès de la communauté des Sourds – par la Fédération Francophone des Sourds de Belgique par exemple – afin d'encourager la prise en compte de la culture de l'autre. Des interlocuteurs avertis seront plus à même d'adapter le registre linguistique de leur discours à l'autre durant un échange interprété et l'interprète pourra dès lors plus facilement traiter ce paramètre au sein de son interprétation.

Dans cette optique, les marques de politesse liées aux registres de langue dans chaque culture pourraient faire l'objet d'une étude spécifique, comme nous l'avons relevé au point 2.1.4.

7.10. Variation des registres de langue en fonction du contenu du discours

Pour clôturer ce chapitre, nous désirons revenir sur une piste de réflexion soulevée au point 6.2. de ce travail. Certains interprètes de notre enquête considèrent que le contenu d'un discours fait partie des marqueurs du registre de langue de celui-ci. Différents registres seraient dès lors associés à différents

contenus discursifs. Pour vérifier cette hypothèse, il serait intéressant de réaliser une enquête de terrain permettant de relier ou non ces éléments entre eux.

Si ce lien entre thématique spécifique et registre de langue déterminé se vérifie dans l'usage, nous soutenons qu'il n'exclut pas pour autant la possibilité de traiter de tous les sujets dans tous les registres. N'est-ce pas, d'ailleurs, l'apanage des artistes ? Connaitre les éléments constitutifs des registres de langue permet d'en jouer. Si c'est vrai pour l'artiste, c'est également vrai pour l'interprète. L'interprète français-LSFB est souvent confronté à des situations de communication nécessitant qu'il manie les registres de langue avec dextérité - dans tous les sens du terme. Ne pouvons-nous pas, dès lors, affirmer qu'interpréter est une forme d'art ?

Conclusion

L'objectif de ce travail était de réaliser une étude exploratoire de la prise en compte des registres de langue par les interprètes français-LSFB en situation d'interprétation. Le champ à investiguer étant particulièrement vaste, nous avons fait en sorte d'en définir les contours et de proposer des outils théoriques et méthodologiques pour permettre une réflexion commune autour de concepts clairement définis. Nous avons également brossé un tableau des possibilités de recherche que cette thématique offre pour que le lecteur puisse se projeter dans la matière au-delà du cadre limité de cette étude.

La première partie de ce mémoire nous a permis de définir ce que nous entendons par « l'interprète français-LSFB » et « les registres de langue ».

Nous avons commencé par présenter, au chapitre 1, l'interprète français-LSFB afin que le lecteur non-averti appréhende l'étude que nous avons menée autour des registres de langue en situation d'interprétation, avec une image claire de la réalité du cette profession en Belgique francophone. Nous avons rappelé, dans un premier temps, que le métier d'interprète est complexe et ne s'improvise pas. À l'heure actuelle, en Belgique, de nombreuses personnes s'auto-proclament interprète français-LSFB sans avoir, pour autant, une réelle pratique d'interprétation. En effet, les interprètes officiellement reconnus dans la profession sont peu nombreux et ce, notamment en raison de l'absence de formation longue en interprétation français-LSFB jusqu'à l'ouverture du Master en interprétation en septembre 2014. L'interprète français-LSFB intervient dans des contextes variés et doit dès lors acquérir de nombreuses compétences, en interprétation de conférence et en interprétation de liaison. En situation d'interprétation, il est l'intermédiaire d'interlocuteurs qui ont deux rapports au monde distincts, l'un qui passe essentiellement par la vue, l'autre par l'ouïe. Il est dès lors confronté, dans sa pratique, à des registres de langue exprimés dans des modalités différentes, en français et en LSFB.

Nous avons vu, au chapitre 2, que la notion de « registre de langue » renvoie à l'utilisation spécifique de la langue en fonction du contexte de communication. Elle reçoit des définitions diverses dans la littérature scientifique et est souvent confondue avec des notions voisines, à savoir celles de « genre littéraire », de « registre littéraire », de « genre discursif », de « registre discursif » et de « mode discursif ». Après avoir défini chacune de ces notions en les mettant en parallèle avec celle de « registre de langue », nous avons distingué les variétés de langue du registre linguistique et celles du parler. Cette distinction a mis en évidence la non-hiérarchisation des registres entre eux, raison pour laquelle nous avons privilégié l'appellation « registre de langue » plutôt que « niveaux de langue » dans le cadre de ce travail.

La plupart des locuteurs francophones sont familiarisés avec la notion de registre de langue et ont une vision relativement claire des éléments linguistiques auxquels cette notion renvoie en français. Cette notion est plus floue pour la communauté des Sourds, soit parce qu'elle est moins pertinente dans la culture sourde, soit parce qu'elle a été encore peu explorée par les chercheurs dans les langues signées. En Belgique, Aurore Paligot a récemment fait une étude sur les aspects phonologiques et les variations phonétiques dans la description des registres de la LSFB. Par souci d'élargir à d'autres types d'éléments notre perception des marqueurs de registres en LSFB, nous avons réalisé une étude de la vision de neuf signeurs sourds sur ce qui définit une « belle LSFB ». Notre démarche visait à récolter des données qui pourraient servir d'outils à l'interprète en LSFB pour gérer la variation du registre des discours des locuteurs en situation d'interprétation.

Le registre relève de la variation intra-personnelle de la langue. Chaque locuteur peut donc jouer de cette variation en modifiant le degré de « soutenu » de son discours. Nous avons émis l'hypothèse qu'il le fait en modifiant des variables linguistiques de ce discours – technicité et formalité de la langue, par exemple - en fonction de paramètres contextuels tels que ceux qui ont été décrits par Halliday (1978, cité par Stone, s. d.). Nous avons proposé de voir dans l'usage des registres linguistiques un acte performatif de langage, acte par lequel le locuteur

se positionne comme « sujet social » dans la relation discursive qui le lie à son interlocuteur. En effet, le registre peut être vu comme un appel, de la part du Parlant vis-à-vis de l'Écoutant, à réaliser une conversion de ce paramètre discursif. L'Écoutant évaluerait la proposition de lien faite par son interlocuteur et y répondrait afin de définir conjointement le lien qui les unit durant leur échange. L'interprète est invité à traduire, au sein de son interprétation, l'appel contenu dans le registre choisi par le locuteur. Il peut le faire par l'intermédiaire d'éléments non-verbaux mais également par celui d'éléments linguistiques de l'ordre du registre de langue.

Nous avons consacré la deuxième partie de notre mémoire à la question des registres de langues en situation d'interprétation

Au chapitre 3, nous avons dressé un bref aperçu historique de l'évolution de la recherche en interprétation à partir de la présentation qu'en a fait Pöchhacker (2015). Nous avons vu que l'interprétation est devenu un sujet digne d'intérêt pour la recherche dans les années 1920 et encore plus après la seconde guerre mondiale, lorsque l'interprétation de conférence s'est développée. Psychologues et interprètes s'associent pour étudier le processus mental à l'œuvre dans le travail d'interprétation proprement dit. Dans les années 1960, Danica Seleskovitch propose la théorie du sens qui s'imposera comme paradigme des études sur l'interprétation pendant les années qui suivent. Dans les années 1980, certains chercheurs se décalent cependant de cette vision de l'interprétation et proposent de nouvelles approches. La recherche autour de l'interprétation explore de nouveaux horizons et un réseau international de chercheurs dans ce domaine voit le jour. La prise en compte de l'interprétation de liaison, étudiée dans la recherche autour de l'interprétation en langue des signes, d'abord aux USA puis ailleurs dans le monde, introduit un autre point de vue dans le milieu et permet aux interprètes de langues vocales et à ceux des langues signées de se rencontrer autour d'une pratique de l'interprétation sociale. Aujourd'hui la recherche en interprétation est très diversifiée de sorte que les textes et démarches méthodologique qui y sont liés le sont également. Daniel Gile (1995) en a dressé

un tableau représentatif qui nous a permis de situer notre travail au sein des classifications existantes.

Nous avons ensuite abordé la question de la recherche sur les registres en interprétation. Pour ce faire, nous avons présenté la réflexion de Karla Déjean le Féal sur la question (1985). Nous avons mis en perspective la posture de fidélité absolue au registre du discours source qu'elle recommande avec la pratique de l'interprète français-LSFB et en avons éprouvé les limites. Nous nous sommes alors interrogée sur le positionnement éthique qu'induit la prise en compte des registres de langues au sein de l'interprétation d'un échange par l'interprète. À la suite de l'observation des résultats de l'enquête menée par Tate et Turner (1997), nous avons constaté que l'interprète est sans cesse à cheval entre deux mondes. Il doit assurer la communication quel que soit l'écart culturel entre les interlocuteurs. Dans certains contextes, il peut être mis en difficulté par les choix de registres des locuteurs liés à cette différence culturelle et être amené à faire des choix d'interprétation qui questionnent son positionnement éthique.

Le chapitre 3 nous a permis également d'évoquer la distinction et les ressemblances que l'on peut observer entre la gestion des registres à l'oral et à l'écrit, par l'interprète et le traducteur. Tous les deux responsables de la transmission du registre de langue du discours original, ils ne travaillent cependant pas avec les mêmes contraintes temporelles et matérielles. Nous postulons en effet que les marqueurs de registre à l'écrit et à l'oral ne sont pas tous similaires et que certains relèvent exclusivement d'une des deux modalités – comme c'est le cas de l'intonation, qui relève de l'oral par exemple. Par ailleurs, l'interprète doit rendre le discours au moment où il le reçoit et il ne peut dès lors prendre du recul sur sa production qu'après coup alors que le traducteur peut le faire au moment où il traduit. Nous soutenons cependant que leurs pratiques respectives peuvent s'enrichir mutuellement. L'interprète et le traducteur pourraient, dès lors, avoir un outil de référence commun pour repérer et travailler les registres de langues. Cet outil serait à créer à partir de leurs expériences respectives du terrain.

Pour étudier la prise en compte des registres de langue par les interprètes français-LSFB dans leurs interprétations, nous pouvons nous inspirer de l'enquête

de Risa Shaw, réalisée en 1987. Comme nous l'avons relayé au point 3.2.2., elle analyse des données récoltées auprès de deux interprètes anglais-ASL qui interprètent chacun les mêmes deux discours exprimés en ASL dans des registres de langue différents par des orateurs sourds. Elle relève une série d'éléments verbaux et non-verbaux qui varient dans l'interprétation en fonction du registre du discours initial. Elle démontre à travers cette étude que le registre de langue est bien un paramètre du discours dont l'interprète tient compte au sein de son interprétation et qu'il est dès lors possible de l'analyser pour observer comment cette prise en compte se traduit empiriquement.

Nous présentons dès lors, au chapitre 4, la manière dont l'interprète réalise une conversion des registres du discours source pour les rendre de manière adéquate dans son interprétation. Il est susceptible d'intervenir, consciemment ou non, à chaque étape du processus et de modifier alors le lien discursif qui se crée entre les interlocuteurs. En effet, tout interprète est confronté à ses propres limites dans la prise en compte du registre de langue. Selon nous, celles-ci peuvent être linguistiques, sociales, morales ou professionnelles. L'interprète français-LSFB y est confronté dans un cadre spécifique. Il se trouve entre deux cultures qui appréhendent différemment la notion de registre linguistique. Il doit dès lors faire des choix afin de rendre ce paramètre du discours de manière pertinente, en français et en LSFB, au sein de son interprétation.

La troisième partie de notre travail décrit l'enquête de terrain que nous avons réalisée auprès des interprètes français-LSFB autour de leur prise en compte des registres de langue en situation d'interprétation.

Au chapitre 5, nous avons présenté notre méthodologie par le biais des « 5 P » nécessaires à la constitution d'un questionnaire selon Perneger (2004). « Pertinence », « Plagiat », « Parcimonie », « Pré-test » et « Performance » sont les concepts clés de notre processus d'enquête. Nous y avons ajouté « Publication » afin d'être complète dans la description de celui-ci.

Dans un premier temps, nous avons fait part de notre question de recherche et de nos hypothèses de travail. Nous avons ensuite présenté les raisons pour

lesquelles nous avons fait le choix du questionnaire en ligne comme outil de recherche. Contrairement à l'entretien individuel, il permet de garder l'anonymat des participants à l'enquête et peut toucher un large public. Le format du questionnaire en ligne permet, par ailleurs, de soumettre les questions à tous les interprètes par des énoncés similaires et il facilite le traitement des données récoltées. Dans notre cas, en raison de notre thématique, certaines de ces données sont qualitatives, d'autres sont quantitatives.

Au point 5.3.2, nous décrivons la manière dont nous avons conçu les questions de notre questionnaire. Nous utilisons l'image et le texte selon un ordre bien précis afin d'influencer le moins possible le contenu des réponses des interprètes. Nous avons par ailleurs été attentive à la validité et la fiabilité de cet outil de récolte de données. Enfin, nous avons réalisé une phase de test de celui-ci avant de l'envoyer à notre public cible, à savoir les interprètes français-LSFB actuellement en fonction et qui sont officiellement reconnus comme interprète professionnel ou qui ont été certifiés par des pairs.

Le chapitre 6 rend compte des données récoltées lors de notre enquête de terrain et de l'analyse que nous en avons faite. Nous avons pu y décrire, dans un premier temps, le profil des différents interprètes qui ont répondu à notre questionnaire selon le nombre d'année d'expérience qu'ils ont, le type de formations qu'ils ont suivies ou de certification qu'ils ont obtenue, et selon le type d'interprétation qu'ils pratiquent. Ensemble, ils donnent un bel aperçu de la diversité des profils que l'on rencontre dans le milieu de l'interprétation français-LSFB à l'heure actuelle.

Dans un second temps, nous nous sommes penchée sur les données récoltées pour répondre à chacune de nos hypothèses de départ.

Nous avions émis l'hypothèse que les interprètes auraient plus de facilité à citer les éléments constitutifs des registres du français que ceux de la LSFB. Nous n'avons pas pu vérifier cette hypothèse avec les données récoltées. Les éléments constitutifs des registres de langue cités par les interprètes sont multiples et variés, tant pour le français que pour la LSFB. Ils relèvent de l'ordre du verbal et du non-

verbal et rappellent les critères de définition d'une « belle LSFB » que nous avions observés dans notre étude au point 2.2.3.

Nous avons ensuite constaté que tous les interprètes de notre échantillon d'enquête prennent davantage en compte les registres de langue du français que ceux de la LSFB - même si la différence de traitement reste minime. Nous supposons que ce résultat est dû, d'une part, au fait que ces deux langues ne sont pas formalisées de la même manière dans la société, et d'autre part, au fait qu'a priori, l'interprète maitrise mieux sa langue première – le français dans ce cas-ci.

Les interprètes interrogés ont, par ailleurs, davantage de facilité à percevoir les registres qu'à les produire, quelle que soit la langue visée. Ils ont dès lors recours à différents éléments, d'un autre ordre que celui du registre linguistique, pour rendre l'information contenue dans le registre du discours source. Ces éléments sont essentiellement non-verbaux.

Nous avions également émis l'hypothèse que l'interprète français-LSFB fait des choix de registre différents en fonction du statut des interlocuteurs - sourds ou entendants. Les données récoltées à partir des mises en situation de notre questionnaire révèlent que, de manière générale, ce n'est pas le cas. Nous avons pu remarquer, cependant, une tendance chez la plupart des interprètes de notre échantillon à adapter leur registre au locuteur sourd dans le cadre d'une consultation médicale chez un spécialiste. Un autre contexte fait exception : celui de l'entretien d'embauche. Dans ce dernier, la majorité des interprètes rendent le registre du locuteur sourd quel que soit celui attendu par l'interlocuteur entendant.

Les facteurs qui influencent le choix de registre de l'interprète français-LSFB sont multiples. Les enjeux de l'échange, l'accès à l'information par chacun des interlocuteurs et la fidélité au registre du discours source déterminent ce choix pour la majorité des interprètes de notre échantillon d'enquête. Certains éléments contextuels liés au registre de langue peuvent, par ailleurs, mettre en difficulté l'interprète français-LSFB en situation d'interprétation. Un écart important entre les registres des discours des interlocuteurs, l'usage d'un lexique très spécifique, ou

encore, une attention particulière aux conventions sociales sont cités par plusieurs interprètes comme tels.

Nous n'avons pas observé de tendance par profil d'interprète dans les réponses obtenues. En revanche, la plupart des interprètes de notre échantillon s'accordent pour dire que, quel que soit leur choix de registre de langue, ce qui prime est toujours l'aboutissement de la communication entre les interlocuteurs.

La dernière partie de notre travail avait pour but d'ouvrir la réflexion sur d'autres pistes de recherche en lien avec notre thématique.

Au chapitre 7, nous avons souligné l'intérêt de répertorier et de classer les différents marqueurs du registre de communication, qui englobe le registre de langue et le registre non-verbal, afin de constituer un outil de référence pour l'interprète français-LSFB. Cet outil lui permettrait d'affiner sa prise en compte des registres en situation d'interprétation.

Nous avons, par ailleurs, proposé, dans la même optique, d'évaluer la pertinence de chaque marqueur de registre selon la modalité de langue dans laquelle il est exprimé. En effet, cet aspect culturel lié aux registres peut, selon nous, influencer l'interprète dans son positionnement.

Au vu des limites du type de données que nous pouvons récolter par un questionnaire en ligne, nous pensons qu'il serait intéressant de passer par l'analyse d'un corpus d'interprétations pour poursuivre la recherche autour de la prise en compte des registres de langue par l'interprète français-LSFB. Cela permettrait notamment d'observer quel impact la gestion des registres peut avoir sur la prise en compte d'autres éléments du discours.

Nous avons également émis l'hypothèse de l'existence d'un « registre de confort » commun à tous les interprètes français-LSFB, auquel ils auraient recours dans des situations qui ne leur permettent pas de prendre en compte le registre des locuteurs de manière plus spécifique. Il serait dès lors intéressant de réaliser une étude pour vérifier notre hypothèse afin d'avoir potentiellement un outil de plus à la

disposition de l'interprète pour gérer adéquatement ses choix de registre linguistique.

Nous proposons également de mener une réflexion approfondie autour du positionnement éthique de l'interprète lorsqu'il est face aux registres de langue et qu'il doit faire des choix d'interprétation qui le mettent en porte-à-faux avec ses valeurs ou ce qui est préconisé par le code de déontologie de la profession. Étudier les choix de l'interprète en fonction de la présence d'un médiateur ou non pourrait être une des pistes pour mener cette réflexion.

Adopter le point de vue des interlocuteurs et observer si leur choix de registre est réalisé en fonction de l'interprète ou non serait une autre piste de recherche à explorer.

Lister les registres attendus en fonction de contextes de communication spécifiques dans la culture francophone des entendants et celle des Sourds, permettrait d'avoir des données supplémentaires à exploiter au sein de la formation en interprétation français-LSFB. Ces données pourraient également être communiquées aux interlocuteurs afin que ceux-ci aient la possibilité d'en tenir compte au sein de leurs échanges.

Enfin, la mise en lien du contenu du discours avec le registre de langue ouvre la réflexion sur l'étendue des possibilités de variation de ce registre linguistique. Nous l'avons vu, la prise en compte des registres de langue par l'interprète français-LSFB est un phénomène complexe. Elle lui donne cependant la possibilité d'user de ses compétences et de sa sensibilité de manière différente à chaque prise de parole, et souligne ainsi la part de créativité personnelle dont l'interprète peut faire preuve en toute interprétation.

Abréviations et acronymes

ABILS : Association des interprètes en langue des signes de Belgique francophone

AFILS : Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes

AIIC : Association internationale des interprètes de conférence

ASL : Langue des signes américaine (American Sign Language)

BSL : Langue des signes britannique (British Sign Language)

CCI : Comité de Conduite des Interprètes

FFSB : Fédération Francophone des Sourds de Belgique

LSFB : Langue des Signes de Belgique Francophone

LS : Langue des signes

LPC : Langue française parlée complétée (aide à la lecture labiale)

VGT : Langue des signes flamande (Vlaamse Gebarentaal)

WASLI : Association mondiale des interprètes en langue des signes (World Association of Sign Language Interpreters)

Table des illustrations

Illustration 1 : Dilogue entre deux interlocuteurs-énonciateurs en présence d'un interprète locuteur polyphonique bilingue 24
Illustration 2 : Sélection de définitions du terme « registre » (Le Grand Robert, 2017, version en ligne) 34
Illustration 3 : La roue de Virgile – classification selon les « styles » (*La roue de Virgile*, s. d.) 36
Illustration 4 : Sélection de définitions du terme « niveau » (*Le Petit Robert*, 2004 ; *Le Grand Robert*, 2017, version en ligne) 41
Illustration 5 : Continuum de « soutenu » des registres de langue 47
Illustration 6 : Continuum des variables linguistiques induites par les paramètres contextuels de Halliday 49
Illustration 7 : Graphe des conversions dialogiques (Coursil, 1997, p.231) 73
Illustration 8 : Exemple de variation du registre de langue française 75
Illustration 9 : Exemple de changement de registre au cours d'un dialogue 80
Illustration 10 : Les « cinq P » du questionnaire de recherche (Perneger, 2004) 108
Illustration 11 : Mise en situation dans l'absolu – situation 9 117
Illustration 12 : Légende des éléments des schémas du questionnaire 127
Illustration 13 : Exemple de lecture d'un schéma du questionnaire 128
Illustration 14 : Possibilité d'un troisième registre 129
Illustration 15 : Trois possibilités de registres 130
Illustration 16 : Deux possibilités de registres 130
Illustration 17 : Notation du registre - 1 131
Illustration 18 : Notation du registre - 2 131
Illustration 19 : Notation du registre – 3 132
Illustration 20 : Recherche d'icônes pour différencier les interlocuteurs sourds et entendants 133
Illustration 21 : Couleurs au sein des schémas du questionnaire 134
Illustration 22 : Alignement des phylactères de l'interprète 135
Illustration 23 : Positionnement décalé des phylactères de l'interprète 135
Illustration 24 : Double représentation de l'interprète 136
Illustration 25 : Questionnaire valide et fiable 143

Illustration 26 : Formulations alternes – questions 9 et 11 144
Illustration 27 : Cohérence interne – question 4 et 5 145
Illustration 28 : Situations identiques et profils d'interlocuteurs différents – questions 17 et 26 147
Illustration 29 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction du nombre d'années de métier 150
Illustration 30 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction de leur certification en interprétation français-LSFB 151
Illustration 31 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction du type de diplôme hors interprétation dont ils sont dépositaires 152
Illustration 32 : Interprètes français-LSFB de notre échantillon regroupés en fonction du type d'interprétation qu'ils pratiquent actuellement 153
Illustration 33 : Prise en compte des registres de langue du locuteur francophone et du locuteur signant par les interprètes de notre échantillon 160
Illustration 34 : Fréquence à laquelle les interprètes éprouvent des difficultés à percevoir les registres de langues (français-LSFB) en situation d'interprétation 162
Illustration 35 : Fréquence à laquelle les interprètes éprouvent des difficultés à percevoir et à produire les registres du français en situation d'interprétation 163
Illustration 36 : Fréquence à laquelle les interprètes éprouvent des difficultés à percevoir et à produire les registres de la LSFB en situation d'interprétation 163
Illustration 37 : Facteurs qui ont influencé le choix du registre de langue de l'interprète interrogé face aux mises en situation de notre questionnaire 171
Illustration 38 : Différence de pertinence des marqueurs du registre communicationnel selon la modalité de langue dans laquelle ils sont exprimés 181

Liste des tableaux

Tableau 1 : Profils des signeurs sélectionnés pour notre étude des critères de définition d'une « belle LSFB » 61
Tableau 2 : Groupe de signes pouvant être associés entre eux pour parler de la LSFB 64
Tableau 3 : Critères de définition d'une « belle LSFB » retenus 66
Tableau 4 : Classement neutre des positions des personnes verbales (Coursil, 1997, p.228) 72
Tableau 5 : Description des textes et démarches de recherche sur l'interprétation selon Daniel Gile (1995, p. 25-30) 89
Tableau 6 : Comment vérifier la fiabilité d'un questionnaire (Perneger, 2004) 144
Tableau 7 : Comment vérifier la validité d'un questionnaire (Perneger, 2004) 146
Tableau 8 : Nombre d'interprètes qui ont une bonne connaissance de chacun des types d'interprétation (liaison et conférence) 154
Tableau 9 : Types de marqueurs des registres du français selon les interprètes de notre échantillon d'enquête 156
Tableau 10 : Types de marqueurs des registres de la LSFB selon les interprètes de notre échantillon d'enquête 156
Tableau 11 : Types de critères de définition d'une « belle LSFB » selon les signeurs de notre étude (voir point 2.2.3) 156

ANNEXES

Annexe I : Avis n°13 de la Commission Consultative de la Langue des Signes sur la définition de l'interprète français-LSFB

AVIS N° 13 SUR LA DÉFINITION DE L'INTERPRÈTE EN LANGUE DES SIGNES FRANCOPHONE BELGE/FRANÇAIS

La Commission Consultative de la Langue des Signes recommande la définition suivante.

Préambule :

Un interprète traduit d'une langue vers une autre langue. L'interprète doit connaître, notamment, la culture des deux langues des participants. Pendant cet acte de communication, l'interprète prend une série de décisions pour faire passer le sens et l'intention du message.

Définition :

Un interprète en langue des signe francophone belge/français est une personne diplômée (ou hautement qualifiée et expérimentée, et reconnue comme telle par un pouvoir habilité) qui traduit l'intégralité d'un message exprimé en langue des signes francophone belge vers le français (oral ou écrit) et vice et versa.

L'interprète affilié à une association ou à un service reconnu/agréé s'est engagé à respecter un code déontologique dont les trois principes sont

- la fidélité (interpréter l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache)
- la neutralité (l'interprète n'intervient pas dans les échanges ; ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation)
- le secret professionnel (avant, pendant et après l'interprétation).

Cette profession se différencie de celles de translittérateur, d'aide pédagogique, d'aide à la communication (termes définis en annexe).

Sources :

Bélanger Danièle-Claude (1996). L'interprète en langue des signes : une interface de l'identité sociale in http:// www.er.uqam.ca/nobel/m273156/COMCPEinterface(DCB).pdf (consulté 1/4/ 2010)

Cokely, D.(1992). Interpretation: a sociolinguistic model. Linstok Press.

Gile, D. (1998). Regards sur la recherche en interprétation de conférence. Editions Septentrion.

Seleskovitch, D. & M. Ledere, M (1993). Interpréter pour traduire. Didier Erudition.

Annexe II : Annexe 1 de l'arrêté 2008/293 du Collège de la Commission communautaire française établissant la liste des interprètes en langue des signes

ANNEXE 1 DE L'ARRETE 2008/ 293 DU COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE ETABLISSANT LA LISTE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES ET LA LISTE DES INTERPRETES POUR TOUTE AUTRE AIDE A LA COMMUNICATION

Modifiée par les arrêtés 2009/458, 2010/571, 2011/37, 2011/957, 2013/1487, 2014/285 et 2014/1919

LISTE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Ayant obtenu un diplôme d'interprète en langue des Signes reconnu par la Communauté française ou ayant réussi l'épreuve organisée par le SISB

AUGUSTO Manuela	4030 Chenée arrêté 2009/4458
BEER Laurence	1030 Bruxelles
BRILLANT Pascaline	1000 Bruxelles arrêté 2009/4458
BROEKMAN Christiane	1490 Court Saint Etienne
BULTE Elly	4460 Grace Hollogne
DELDICQUE Anne	4960 Xhoffraix arrêté 2009/4458
DEVUYST Evelyne	1060 Bruxelles
DE WULF Roland	1480 Tubize arrêté 2010/571 du 8/7/2010
DEVOS Annie	5570 Janvingue-Sevry
DUCARME Françoise	1170 Bruxelles
ER-EBIE Samira	1030 Bruxelles
FAFCHAMPS Isabelle	4600 Visé
FRANCOIS Dounya	6952 Grune arrêté 2011/37 du 03 février 2001
GILLET Annie	4000 Liège
GOVAERT Caroline	5032 Mazy
GUINDE Véronique	1020 Bruxelles
HALLEUX Nathalie	4432 Alleur
HULIN Isabelle	1950 Kraainem
JABENEAU Patrice	1082 Bruxelles arrêté 2011/957
JAMART Marie-Thérèse	7034 Obourg
LA CHINA Cristelle	4430 Ans
LEJEUNE Brigitte	4870 Trooz
MOSSAY Frédérique	6120 Nalinnes
NANDANCE Emmanuelle	4690 Bassenge *arrêté 2009/4458*
PAGNONCELLI Christine	6230 Pont-à-Celles
ROBERFROID Bénédicte	1450 Chastre
SAUREN Vinciane	3790 Mouland
SCIORRE Sylviane	4219 Wasseiges
VAN ERUM Martine	5380 Novilles-les-Bois
WAUQUAIRE Anne Marie	1332 Genval

Vu pour être annexé à l'arrêté du 17 avril 2008.

Par le Collège de la Commission communautairefrançaise,

B. CEREXHE**,**
Président du Collège

E. HUYTEBROECK,
Membre du Collège en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées et du Budget

Annexe III : Présentation de la tâche 5 du Corpus LSFB par le modérateur sourd pour chaque session retenue dans notre étude des critères de définition d'une « belle LSFB »

Session 7 - Tâche 5

La consigne est d'abord donnée sous forme de vidéo puis explicitée par le médiateur sourd.

Le médiateur sourd s'adresse au signeur S015 :

> 1) Si tu rencontres un signeur qui selon toi signe bien (BIEN), quelles en sont les raisons ? Propositions de réponse : C'est parce que c'est un vrai Sourd. C'est parce qu'il a reçu la LS depuis sa naissance.

2) Si tu rencontres un signeur qui selon toi signe bof, quelles en sont les raisons ? Propositions de réponse : c'est parce qu'il est oraliste. C'est parce qu'il est entendant. C'est parce qu'il a un problème associé indépendant de sa surdité.

3) Qu'est-ce que tu aimes voir comme manière de signer ? Proposition de réponse : signer grand / signer petit.

Tu peux aussi parler de l'oralisation. Est-ce que c'est bien ? Est-ce qu'elle est utile ?

Session 15 -Tâche 5

Tâche présentée comme une discussion autour du thème suivant : Signer bien (BIEN) c'est quoi ? Signer mal (MAUVAIS), c'est quoi ?

Exemples donnés : Vous aimez voir chez le signeur des expressions, un rythme soutenu, des expressions de jeunes, un grand espace de signation, un espace de signation réduit ?

Question du Signeur S035 : Qu'entend-t-on par bien (BIEN) signer par rapport à mal (NUL.A) signer ? Tu veux parler de belle (BELLE) LS c'est ça ?

Réponse du médiateur sourd : Qu'est-ce que vous aimez voir ? Qu'est-ce qu'une belle (BELLE-FLEUR) LS ou une LS moche ?

Session 17 - Tâche 5

Quand vous voyez un signeur signer qu'est-ce qui fait que vous vous dites qu'il signe bien (BIEN) et qu'il est agréable à l'écoute, ou qu'il signe mal (MAUVAIS) ?

Session 26 - Tâche 5

Comment vous repérez une belle (BELLE-FLEUR) LS ou une LS nulle (NUL.A) ?

Question du signeur S054 : Donc on évalue nous-même ?

Reformulation du médiateur sourd : Qu'est-ce qui distingue parmi les Sourds les bon signeurs des signeurs moins bon (bof), une belle (BELLE-FLEUR) LS d'une mauvaise (MAUVAIS) LS ? Par exemple : la rapidité de signation.

Quand est-ce que tu comprends ou pas.

Est-ce que vous comprenez les vieux signeurs par exemple ?

Session 34 - Tâche 5

Lorsque vous rencontrer un signeur, qu'est-ce qui vous permet de dire qu'il signe bien (BIEN) ? Que signifie pour vous bien (BIEN) signer ?

Exemples donnés : français signé, beaucoup d'expression du visage, signer clair, configurations de la main agréables

Que signifie pour vous signer bof ? Exemples donnés : signer pas clair

Question des signeurs : doit-on citer des noms de personnes ?

Reformulation de la question par le médiateur sourd : Quand vous voyez un interprète, qu'est-ce qui fait que vous vous dites qu'il signe bien (BIEN) ou bof ?

Session 41 - Tâche 5

Lorsque vous observez des signeurs s'exprimer, certains signent de manière fine (FIN) avec une belle (BELLE) LS, d'autres signent de manière moins attrayante. Pouvez-vous définir ce qui caractérise le style de chacun de ces signeurs ?

Proposition de réponse : cela dépend de l'expression du visage, de l'amplitude de signation, …

Que veut dire signer bien (PRECIS) ?

Indépendamment du VV, dans une communication « normale », qu'est-ce qui est attrayant ou non pour vous dans une manière de signer.

Proposition de réponse : Signer grand/petit, le rythme, l'épellation, l'expression du visage

Annexe IV : Répertoire par signeur des points abordés dans la tâche 5 du Corpus LSFB

TÂCHES 5	Non-maitrise du français	Maitrise du français
Signeur natif – quasi-natif	**SESSION 15 – S035** - Référence à l'espace de signation Important de l'adapter à la situation - Mimiques du visage Le visage doit être expressif/vivant En adéquation avec les mains 0 : 34 - Éviter les signes vulgaires (qui peuvent donner une image négative de la LSFB) - Utilisation de signaire varié, de la nuance de la langue - Signer mal ? = mauvaise grammaire, manque de vocabulaire (manque structure grammaticale) - Signer mal ? = oraliser et signer en même temps (Difficilement compréhensible) - Rythme adapté – confortable pour l'écoute **SESSION 17 – S022** - Signer bien = s'adapter à l'état de fatigue de son interlocuteur - Signer bien c'est faire lien entre expression de visage et les mains - Les signeurs qui oralisent m'énervent - Importance du rythme de signation (doit être agréable, comme une dance) - Les personnes agées signent très bien (BIEN). Dire beaucoup avec peu. Signes simples mais très visuels : LS grasse / qui a du poids en opposition à une LS peu ancrée qui part dans tous les sens. Intense vs frivole(légère) L'espace de signation doit **ÊTRE** adapté à la situation	**SESSION 26 – S054** - Importance d'adapter sa manière de signer à la situation (ex : expression du visage prononcée pour les contes) - Importance d'avoir une expression du visage adaptée à la situation (Grand pour les contes, plus restreinte dans une conversation quotidienne) - Pas exagérer l'amplitude de signation et les expressions quand ce n'est pas nécessaire, ni trop lent - Ne pas articuler/oraliser et signer en même temps (cf. VGT) - Avoir une labialisation (« mouthing ») adéquate à la LS (bruits de bouche) **SESSION 41 – S083** - Une LS visuelle, rythme confortable pour l'écoute. - Si beaucoup d'hésitations = pas confortable pour l'écoute - Une langue efficace. Qui donne rapidement l'information. - Un signeur qui a confiance en sa LS produira une belle LS vs un signeur qui n'a pas confiance en sa LS produira une LS peu agréable à l'écoute - Une manière de signer trop visuelle (sans pause) peut fatiguer (parce que nécessite une attention accrue) - Une information pas trop condensée (LS pas trop concise) - Pas trop de répétitions - Rythme de signation confortable pour l'écoute - Important que les personnes âgées gardent la richesse de leur LSFB (même si elle est difficile à comprendre) **SESSION 41 - S084** - Le VV fait partie de la culture sourde. - Importance du visuel dans la langue - Un rythme de signation pas trop lent, ni trop rapide, soutenu mais confortable à l'écoute

TÂCHES 5	Non-maitrise du français	Maitrise du français
Signeur tardif	**SESSION 34 – S070** **Parle de la LS d'un interprète !** - Distinction entre situation privée et situation professionnelle o Dans situation professionnelle : important de s'adapter au contexte. Notamment dans l'amplitude de l'expression du visage. Situation professionnelle = important de signer correctement - Lorsqu'on fait un retour sur un interprète Importance de la finesse de l'expression faciale associé au signe bien (BIEN) pour qu'on puisse comprendre la nuance (c'est un interprète qui signe vraiment bien ou ça va ou ça va mais non) **SESSION 07 – S015** Réponse dans la vidéo de question du médiateur : - L'amplitude de signation doit être adapté au contexte (signer grand pour l'humour, signer avec moins d'amplitude dans la vie quotidienne) - Lorsque les signes sont trop condensés je ne comprends rien Réponse dans la vidéo de discussion : - Importance d'une variété de vocabulaire dans une langue/ signaire conséquent (LSFB peu vs LSF beaucoup) - Importance d'une langue iconique et visuelle (propre aux Sourds) - « mauvaise langue » = suivre le dictionnaire officiel mot par mot (pas de recours à l'usage dans la communauté sourde) - Joué entre le visuel propre aux LS (structures de grandes iconicité TTF, TP, TS) et le signaire propre à la LSFB - Signer bof = exemple : français signé, oraliser et signer en même temps. - L'amplitude de signation doit être adapté au contexte.	**SESSION 15 – S034** - Espace de signation adapté à la situation - Expression du visage - Évolution de la LS – influence de l'intégration sur la LS Les signeurs âgés = LS riche Jeunes signeurs = LS appauvrie (mime, oralisation) - Importance que chaque signeur ait son style d'expression en LS - Important qu'il y ait une structure de langue (grammaire, vocabulaire) - Pas de mélange de deux langues (français (LPC) -LS) - Rythme de signation adapté à la situation (conte, vie quotidienne) - Avant Sourds signent bien vs maintenant moins pcq influence de l'oral (mélange des deux langues) (implants,etc.) - Inventions de nouveaux signes (Création de néologismes) -> richesse de LS (variété) - Importance d'adapter sa LS à son interlocuteur **SESSION 17 – S023** - Utilisation du signes visuels, d'images

Annexe V : Tableau synthétique des critères de définition d'une « belle LSFB » cités par les signeurs de notre étude

	S035	S022	S070	S015	S054	S083	S084	S034	S023
	N - PMF	N - PMF	T - PMF	T - PMF	N - MF	N - MF	N - MF	T - MF	T - MF
ESPACE /AMPLITUDE DE SIGNATION	À adapter à la situation	À adapter à la situation		À adapter à la situation	Pas exagérer si pas nécessaire (ex : vie quotidienne)			À adapter à la situation	
EXPRESSION FACIALE	Doit être vivant Adéquation avec les mains	Adéquation avec mains	À adaptée à la situation Doit être fine, nuancée		À adapter à la situation Pas exagérer si pas nécessaire			oui	
SIGNES VULGAIRES	À éviter ➢ Donne image négative de la LS								
VARIÉTÉ DU SIGNAIRE / NUANCE DES TERMES UTILISÉS	nécessaire			Oui Importance de la richesse lexicale d'une langue				Important Importance de la création de nouveaux signes (néologismes)	

	S035	S022	S070	S015	S054	S083	S084	S034	S023
STRUCTURE GRAMMATICALE	Belle LS = belle structure grammaticale							important	
MÉLANGE DE 2 LANGUES	À proscrire ! Signer et oraliser en même temps	Non Signer et oraliser en même temps		À proscrire ! Signer et oraliser en même temps Français signer	À proscrire ! Signer et oraliser en même temps (cf. VGT)			Moins belle LS = Signer et oraliser en même temps À proscrire mélange LPC-LSFB	
RYTHME DE SIGNATION	Confortable pour l'écoute	Agréable (comme une danse)			Adapté à la situation	Confortable pour l'écoute	Soutenu mais confortable à l'écoute	Adapté à la situation	
ADAPTATION À L'ÉTAT DE L'INTERLOCUTEUR (FATIGUE)		Oui							

	S035	S022	S070	S015	S054	S083	S084	S034	S023
DISTINCTION ENTRE SIGNEURS SELON LEUR ÂGE		Vieux signent bien				Richesse de la LSFB des vieux (à garder)		Vieux = Riche LS Belle LS Jeunes = LS appauvrie (oralisation/ mime dû à l'intégration)	
INFORMATION CONTRACTÉE EN PEU DE SIGNES		= Belle LS (qui a du poids)		Pas trop contracté sinon pas compréhensible		Pas trop			
EFFICACITÉ DE L'INFORMATION/ PAS DE DIGRESSION NON NÉCESSAIRE					oui	oui			
RÉPÉTITIONS						Pas trop !			
CONFIANCE DU SIGNEUR DANS SA LS						Peut influencer sur la qualité de la LS			

	S035	S022	S070	S015	S054	S083	S084	S034	S023
LANGUE TRÈS VISUELLE/ IMAGÉE		Oui Signes simples mais visuels		Oui Important = spécificité des Sourds		Oui De manière adéquate (pas trop)	Oui !		Important
ADAPTATION À LA SITUATION	oui	oui	Oui Distinction privé / professionnel	Oui	Oui				
MOUTHING (LABIALISATION/ BRUITS DE BOUCHE)					En adéquation avec la LS				
FLUIDITÉ						= LS agréable			
STYLE/ MANIÈRE DE SIGNER PROPRE AU SIGNEUR								Important !	

Annexe VI : Questionnaire de l'enquête de terrain

Comment l'interprète français-LSFB prend-il en compte les registres de langues dans son interprétation ?

La notion de « registre de langue » ou « niveaux de langue » renvoie à l'utilisation spécifique de certains paramètres de la langue en fonction de la situation de communication. Ainsi, tout locuteur fait des choix langagiers à l'instant T selon son statut, le lien qu'il entretient avec son ou ses interlocuteurs, le cadre dans lequel il se trouve et les conventions sociales. Vous ne vous adresseriez pas de la même manière au roi et à votre ami d'enfance (sauf si celui-ci est le roi mais postulons que ce n'est pas le cas).

Le registre de langue est intrinsèque au discours - tout ce qui se dit se dit nécessairement dans un registre de langue. Nous pouvons dès lors le considérer comme un paramètre à prendre en compte en situation d'interprétation, notamment entre une langue vocale et une langue signée. Peu de recherches ont été réalisées sur cette thématique, aucune en Belgique. Aussi, par cette enquête de terrain, nous désirons faire un état des lieux de la manière dont les interprètes français-LSFB prennent en compte le registre dans leur pratique actuelle, consciemment ou non. Merci d'y prendre part.

Les questions sont réparties en six sections organisées comme suit :

1) Profil
2) Questions préliminaires
3) Choix de registre de langue en interprétation dans l'absolu
4) Choix de registre de langue en interprétation dans des contextes spécifiques
5) Éléments constitutifs des registres de langues
6) Questions ouvertes

Certaines sections ne demandent que quelques minutes d'attention, d'autres un peu plus. Nous estimons le temps pour répondre à la totalité des questions à une durée de 20 à 30 minutes.
Les questions suivies d'un astérisque sont obligatoires.
Nous vous demandons de répondre aux questions de manière chronologique.

Belle découverte !
*Obligatoire

Section 1 - Profil

1. Depuis combien de temps travaillez-vous comme interprète français-LSFB ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ 0-5 ans
- ◯ 6-10 ans
- ◯ 11-20 ans
- ◯ + de 20 ans

2. Quelle certification avez-vous en interprétation français-LSFB ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ CCI (obtention d'un "oui" / "oui mais")
- ◯ diplôme de promotion sociale (bac interprétation LSFB)
- ◯ diplôme du Master UCL (Ma interprétation de conférence français-LSFB)
- ◯ diplôme d'un Master étranger en interprétation français-LS
- ◯ Autre : _____

3. Avez-vous obtenu un autre diplôme ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ pas d'autre diplôme
- ◯ diplôme de haute école ou universitaire dans une branche littéraire ou linguistique (droit, philo, ...)
- ◯ diplôme de haute école ou universitaire dans une autre
- ◯ branche Autre : _____

4. Quel type d'interprétation pratiquez-vous actuellement ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ Principalement ou exclusivement de l'interprétation de LIAISON (échanges entre les interlocuteurs)
- ◯ Principalement ou exclusivement de l'interprétation de CONFÉRENCE (présentations)
- ◯ Tant de l'interprétation de LIAISON que de CONFÉRENCE

5. Quel(s) type(s) d'interprétation avez-vous pratiqué(s) dans votre carrière professionnelle ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	jamais	un peu	beaucoup
Interprétation de LIAISON	◯	◯	◯
Interprétation de CONFÉRENCE	◯	◯	◯

Section 2 – Questions préliminaires

L'objectif de cette section est d'avoir un bref aperçu de l'endroit où vous vous situeriez dans la prise en compte des registres de langues en situation d'interprétation, dans l'absolu, avant de répondre à la suite du questionnaire.

6. Dans votre pratique actuelle, prenez-vous en compte le registre de langue du LOCUTEUR FRANCOPHONE en situation d'interprétation ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ Je n'en ai aucune idée.
- ◯ toujours
- ◯ la plupart du temps
- ◯ une fois sur deux
- ◯ rarement
- ◯ jamais

7. Dans votre pratique actuelle, prenez-vous en compte le registre de langue du LOCUTEUR SIGNANT en situation d'interprétation ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ Je n'en ai aucune idée.
- ◯ toujours
- ◯ la plupart du temps
- ◯ une fois sur deux
- ◯ rarement
- ◯ jamais

8. Commentaire éventuel :

Section 3 – Choix de registre de langue en interprétation dans l'absolu

Cette section se veut ludique et rythmée. Vous allez être soumis à une série d'images représentant différentes situations d'interprétation. Aucune contextualisation n'est donnée, volontairement.

Le cadre est le suivant :
Les registres x et y existent dans chacune des langues et correspondent entre eux (x = x, y = y).
Il n'y a pas de hiérarchie entre ces registres (x n'est pas plus ou moins soutenu que y).
L'interprète est un super-héros : il comprend tous les registres et peut s'exprimer dans chacun d'eux. Par ailleurs, il est omniscient : il sait quels sont les registres que les interlocuteurs maîtrisent ou non.

Vous l'avez compris, les situations suivantes sont donc complètement théoriques.

Dans chacune d'elles, selon vous, quel registre de langue l'interprète doit-il choisir pour transmettre le discours source ? Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.
Répondez le plus spontanément possible.

Légende des images

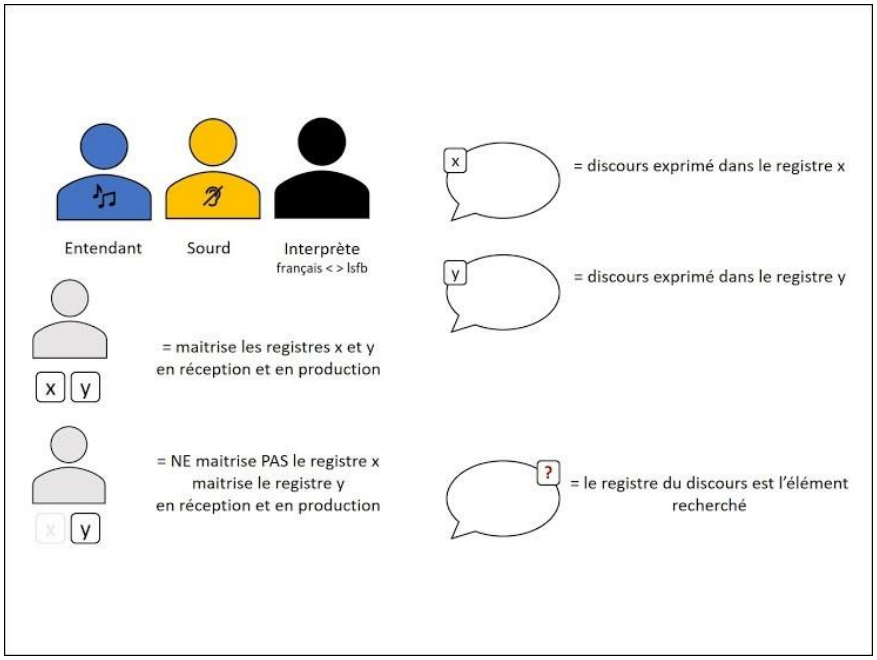

Exemple

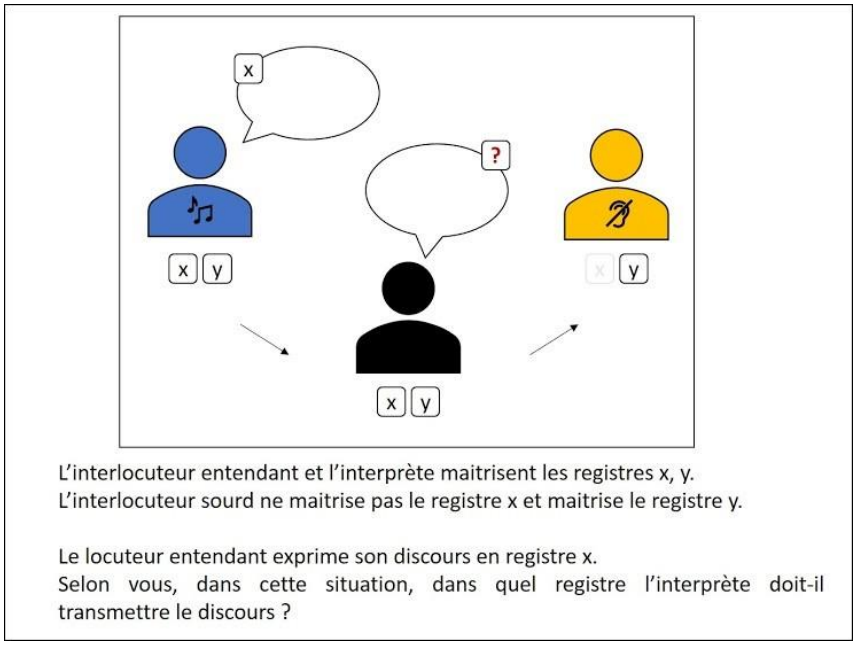

9. Dans l'absolu - situation 1 *

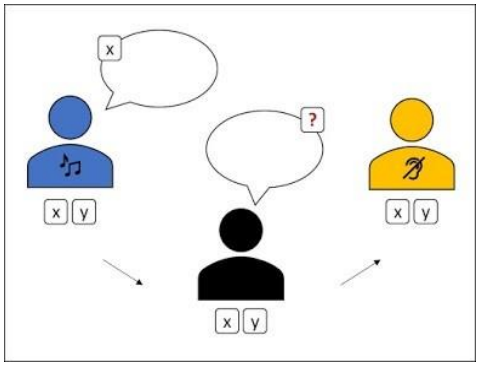

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

10. Dans l'absolu - situation 2 *

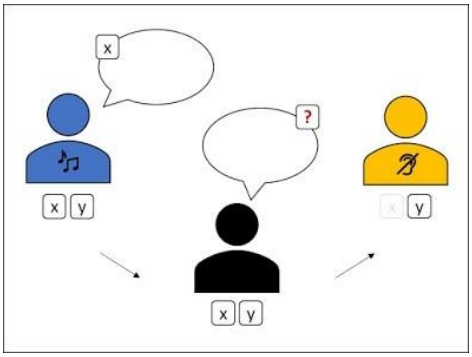

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

11. Dans l'absolu - situation 3 *

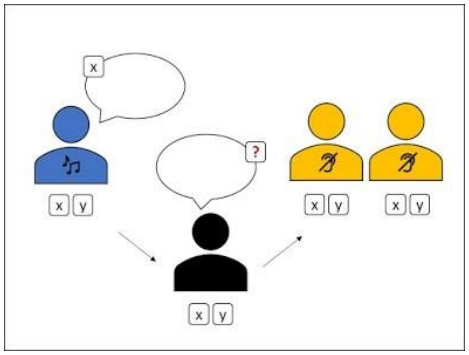

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

12. Dans l'absolu - situation 4*

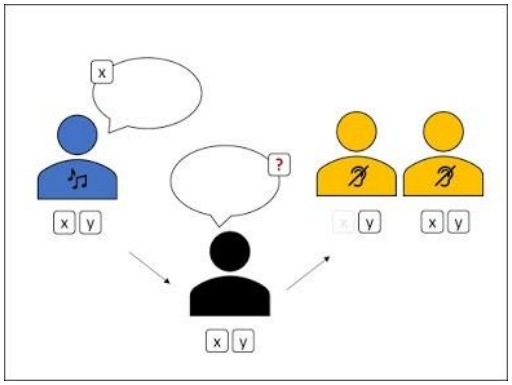

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

13. Dans l'absolu – situation 5*

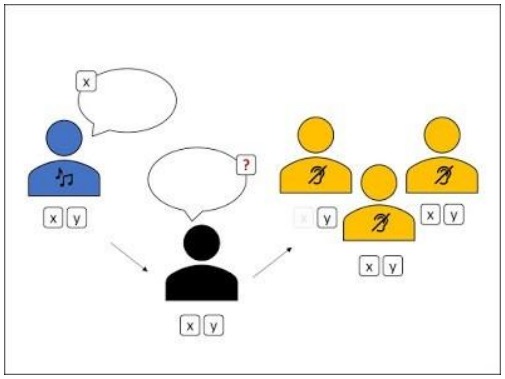

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

14. Dans l'absolu - situation 6 *

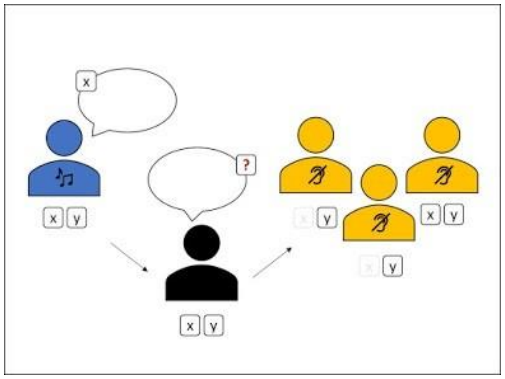

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

15. Dans l'absolu – situation 7*

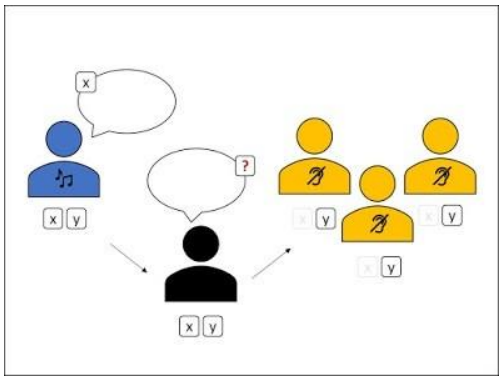

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

16. Dans l'absolu - situation 8 *

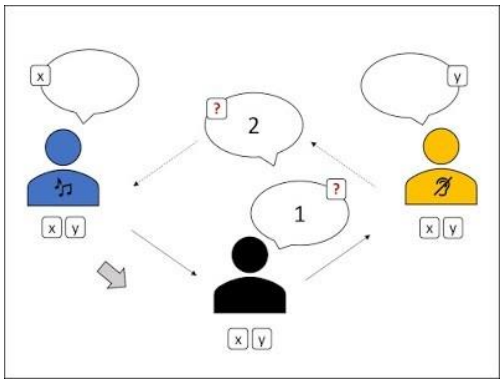

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	◯	◯
registre - interprétation 2	◯	◯

17. Dans l'absolu – situation 9*

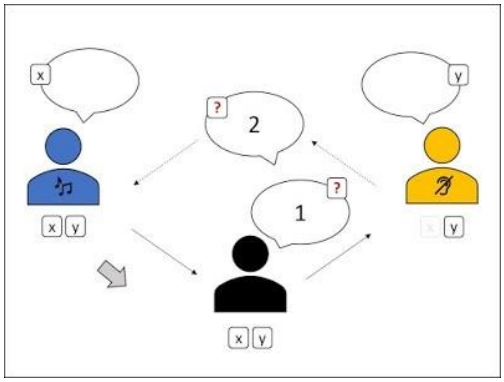

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	◯	◯
registre - interprétation 2	◯	◯

18. Dans l'absolu - situation 10 *

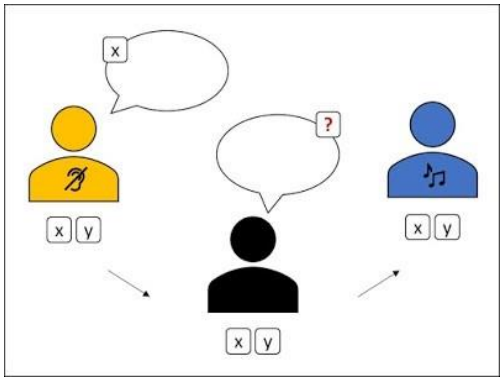

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

19. Dans l'absolu – situation 11*

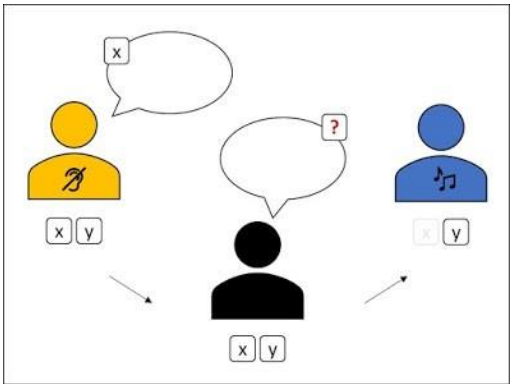

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

20. Dans l'absolu - situation 12 *

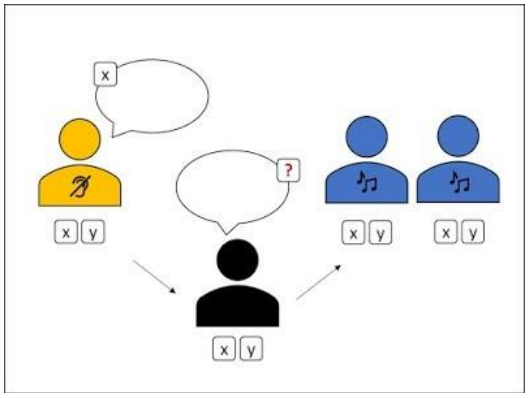

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

21. Dans l'absolu – situation 13*

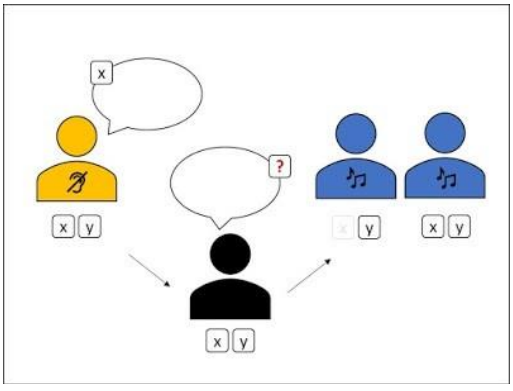

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

22. Dans l'absolu - situation 14 *

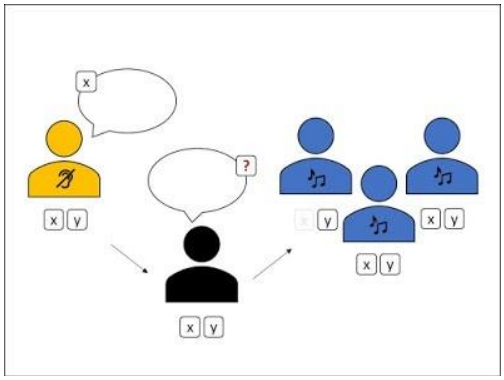

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

23. Dans l'absolu – situation 15*

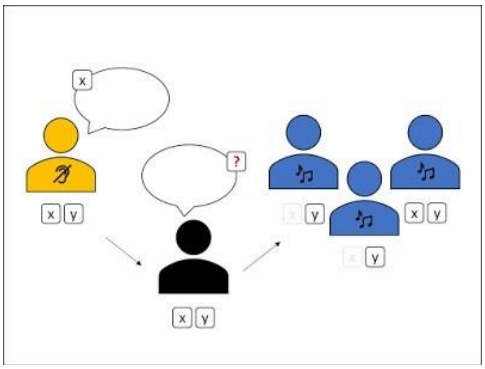

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

24. Dans l'absolu - situation 16 *

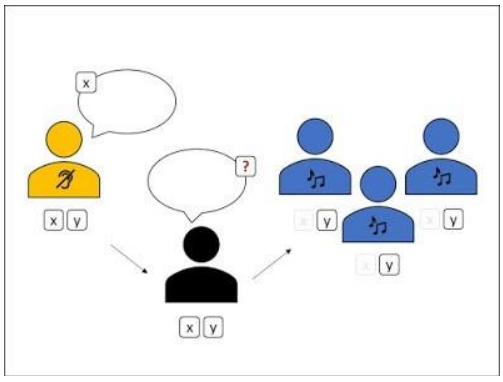

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

25. Dans l'absolu – situation 17*

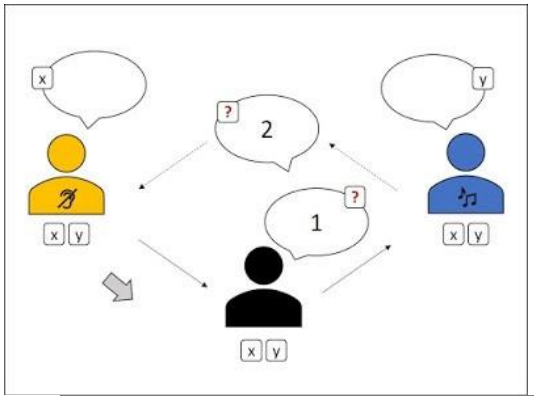

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	⬭	⬭
registre - interprétation 2	⬭	⬭

26. Dans l'absolu – situation 18*

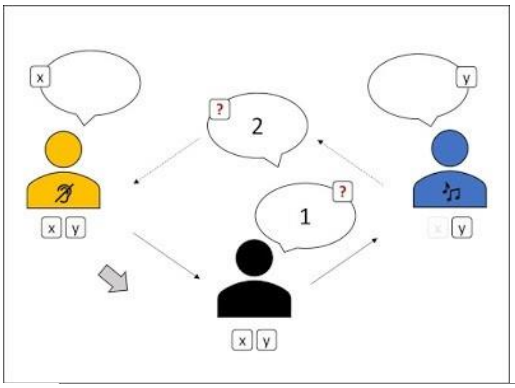

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	⬭	⬭
registre - interprétation 2	⬭	⬭

Section 4 – Choix de registre de langue en interprétation dans des contextes spécifiques

Même principe qu'à la section précédente.

Ici, chaque image fait référence à une situation d'interprétation dans un contexte spécifique.

Dans chacune de ces situations, selon vous, quel registre de langue l'interprète doit-il choisir pour transmettre le discours source ? Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.
Répondez le plus spontanément possible.

ATTENTION : Dans certains contextes, un registre spécifique est attendu par l'un des interlocuteurs.
Cela sera indiqué.

27. Consultation médicale chez un spécialiste – S1*

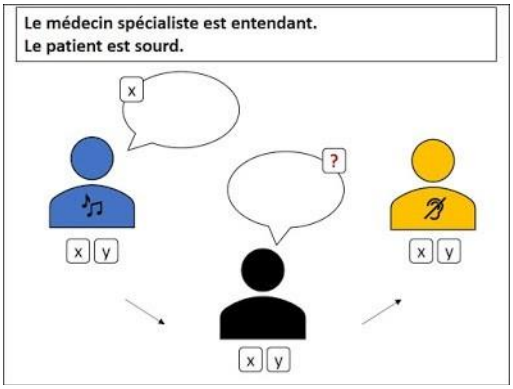

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

28. Consultation médicale chez un spécialiste - S2 *

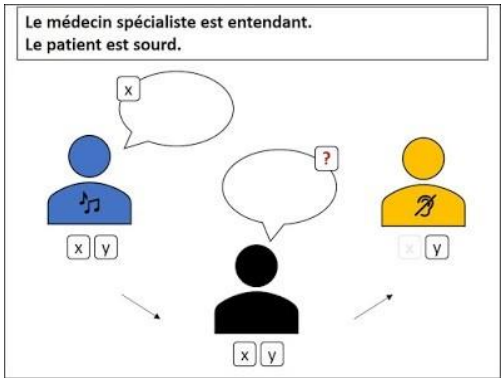

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

29. Consultation médicale chez un spécialiste – S3*

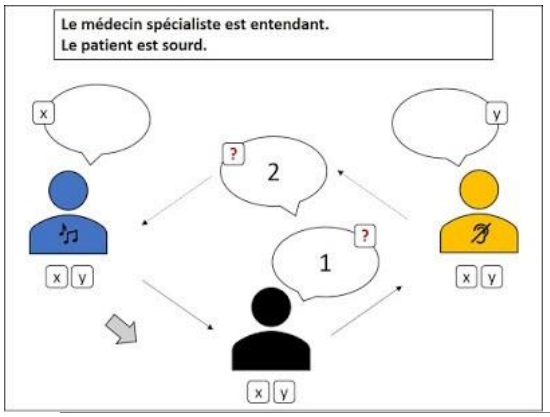

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	◯	◯
registre - interprétation 2	◯	◯

30. Consultation médicale chez un spécialiste – S4*

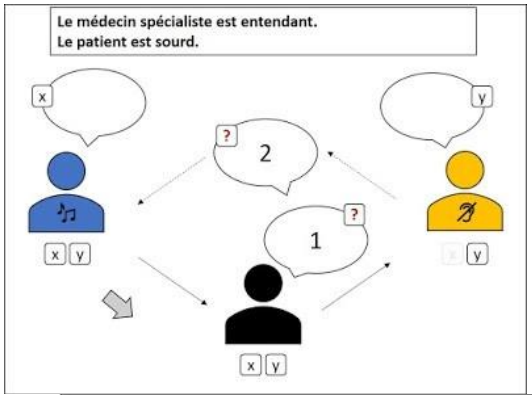

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	◯	◯
registre - interprétation 2	◯	◯

31. Réunion d'équipe entre collègues - S1 *

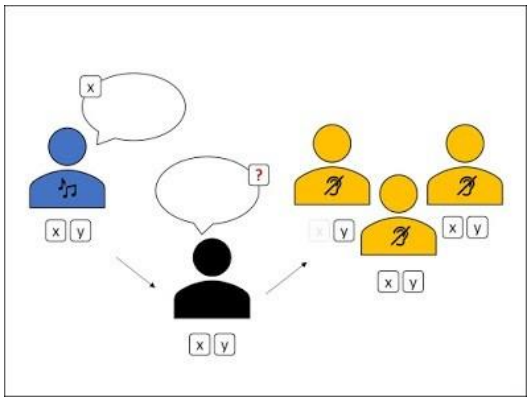

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

32. Réunion d'équipe entre collègues – S2*

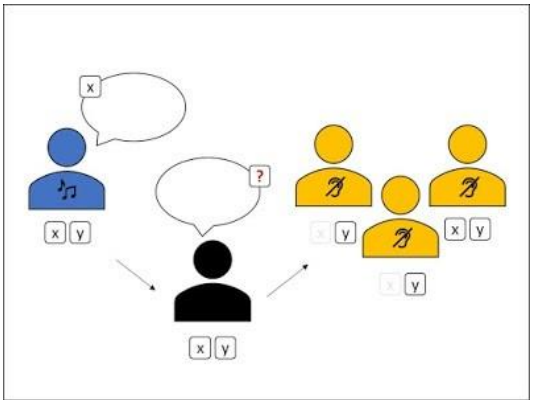

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

33. Réunion d'équipe entre collègues - S3 *

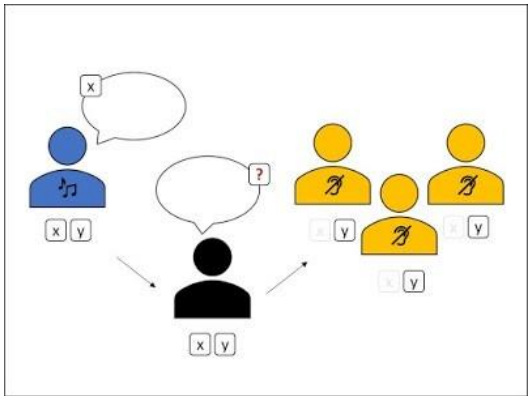

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

34. Réunion d'équipe entre collègues – S4*

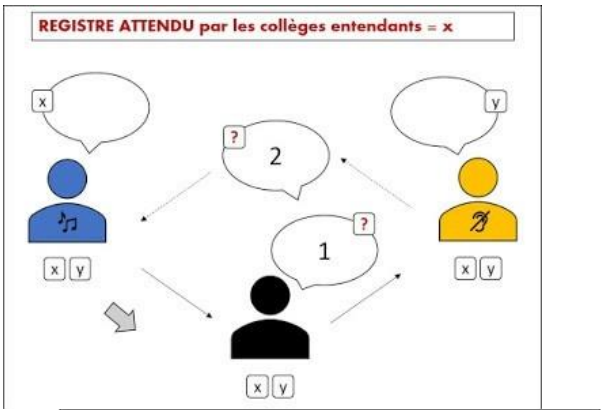

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre-interprétation 1	⬭	⬭
registre-interprétation 2	⬭	⬭

35. Réunion d'équipe entre collègues – S5*

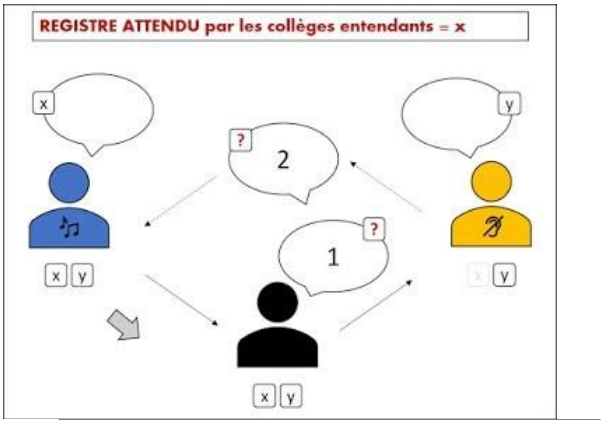

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre-interprétation 1	⬭	⬭
registre-interprétation 2	⬭	⬭

36. Réunion d'équipe entre collègues - S6 *

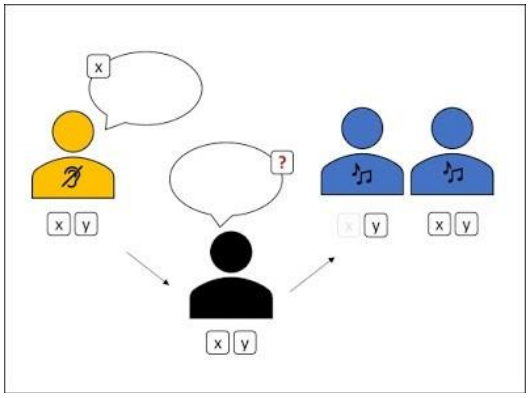

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

37. Réunion d'équipe entre collègues – S7*

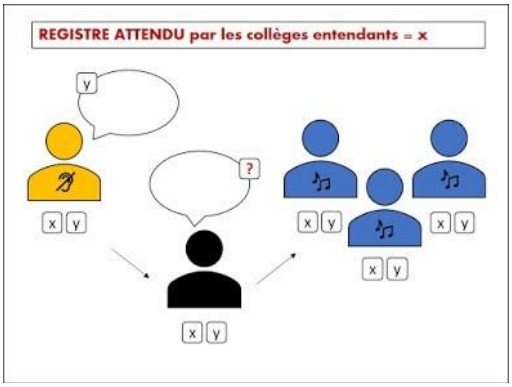

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

38. Conférence sur un sujet pointu - S1 *

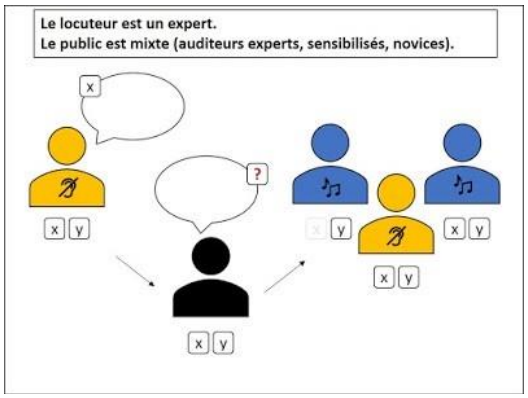

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

39. Conférence sur un sujet pointu – S2*

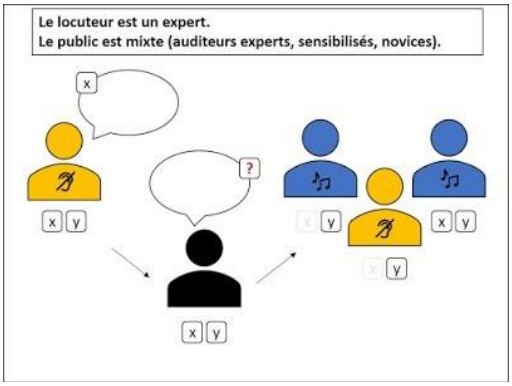

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

40. Conférence sur un sujet pointu - S3 *

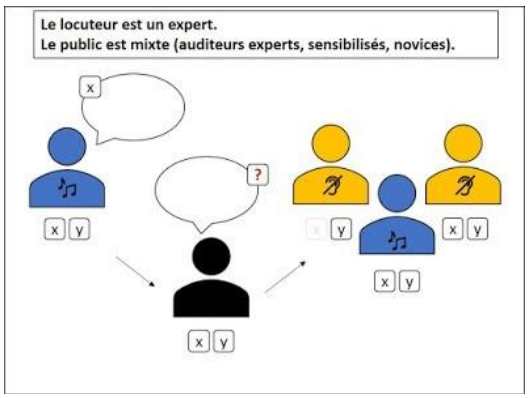

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

41. Conférence sur un sujet pointu – S4*

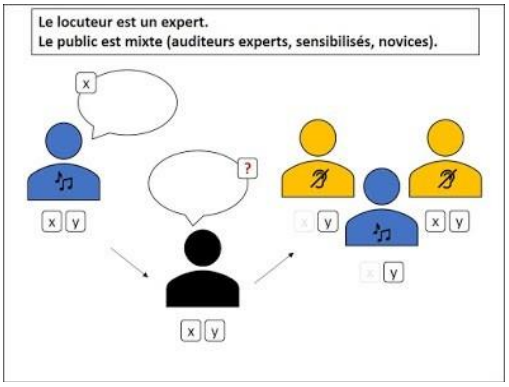

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

42. Entretiend'embauche-S1*

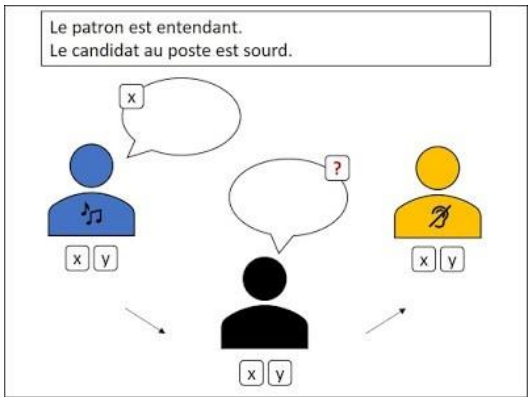

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

43. Entretien d'embauche – S2*

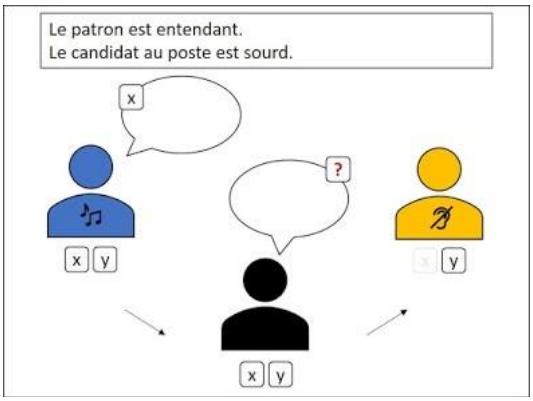

Une seule réponse possible. ◯ x ◯ y

44. Entretien d'embauche – S3*

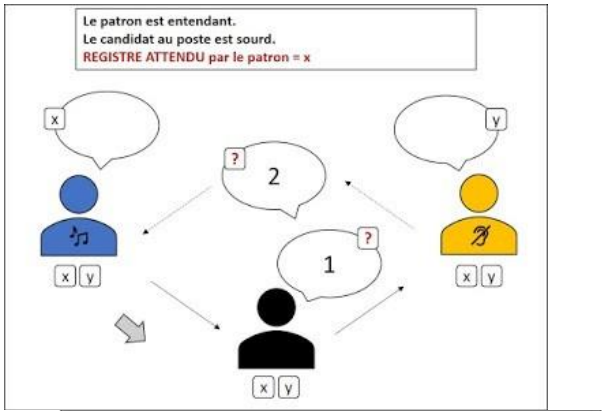

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	⬭	⬭
registre - interprétation 2	⬭	⬭

45. Entretien d'embauche – S4*

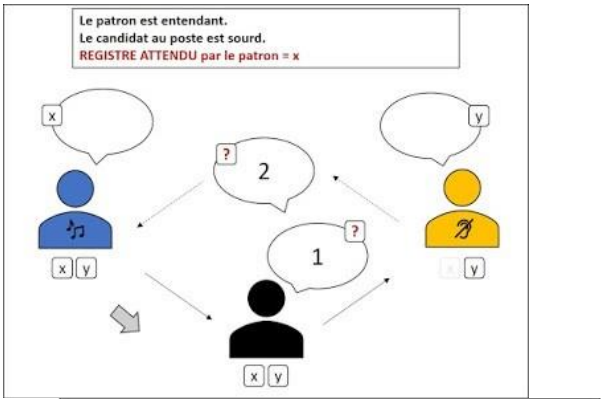

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	⬭	⬭
registre - interprétation 2	⬭	⬭

46. Entretien d'embauche – S5*

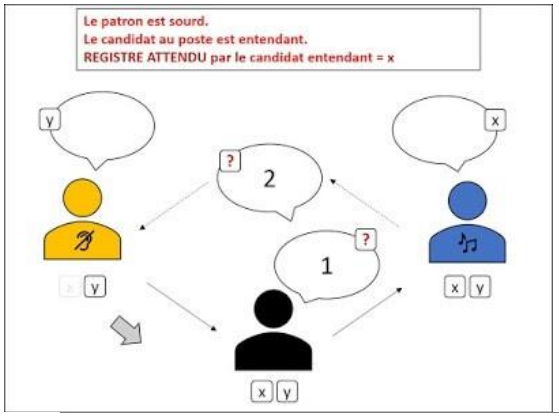

Une seule réponse possible par ligne.

	x	y
registre - interprétation 1	◯	◯
registre - interprétation 2	◯	◯

47. Pour toutes ces mises en situation, qu'est-ce qui a déterminé votre choix ? (plusieurs réponses possibles) *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ les enjeux
- ☐ les conventions sociales
- ☐ la fidélité au registre du discours source
- ☐ l'accès à l'information
- ☐ le statut des interlocuteurs
- ☐ le confort d'écoute
- ☐ Autre : _____

48. Commentaire éventuel

Section 5 – Éléments constitutifs des registres de langue

Les registres de langues peuvent être plus ou moins soutenus, plus ou moins familiers.
Quels éléments verbaux (et/ou non-verbaux) permettent, pour vous, de distinguer ces différents registres de langues ?

Exemple : le vocabulaire utilisé

49. Listez les éléments constitutifs, pour vous, des différents registres de la langue française. *

50. Listez les éléments constitutifs, pour vous, des différents registres de la LSFB *

Section 6 – Questions ouvertes

Vous trouverez ici quelques questions liées plus spécifiquement à votre pratique d'interprète français-LSFB.

51. Dans votre pratique actuelle, de manière générale, éprouvez-vous des difficultés à PERCEVOIR les différents registres de langue en situation d'interprétation ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	toujours	souvent	rarement	jamais
En français	◯	◯	◯	◯
En LSFB	◯	◯	◯	◯

52. Dans votre pratique actuelle, de manière générale, éprouvez-vous des difficultés à vous EXPRIMER dans différents registres de langue en situation d'interprétation ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	toujours	souvent	rarement	jamais
En français	◯	◯	◯	◯
En LSFB	◯	◯	◯	◯

53. Y a-t-il des contextes d'interprétation où le registre de langue utilisé vous met systématiquement en difficulté ? Si oui, lesquels ? *

54. Le registre de langue du discours source peut être rendu autrement que par le registre de langue dans le discours cible. Dans votre pratique, quel(s) autre(s) biais utilisez-vous pour rendre cette donnée dans votre interprétation (vers le français / vers la LSFB) ? *

55. Commentaire éventuel

Annexe VII : Tableau des éléments constitutifs des registres de langues du français cités par les interprètes de notre échantillon d'enquête

ELEMENTS CONSTITUTIFS DES REGISTRES DU FRANÇAIS	DETAIL	NOMBRE D'INTERPRETES SUR 15
Grammatical	Structures grammaticales Conjugaison utilisée Correction grammaticale	5
Lexical	Vocabulaire Jargon professionnel ou technique, mots et concepts spécialisés Abréviations	14
Syntaxique	Syntaxe complexe ou non Attention portée à la concordance des temps Suppression de la négation	6
Organisation discursive	Structure du discours organisée ou spontanée Connecteurs logiques ou non	4
Stylistique	Formulation/tournures de phrases, formules de politesse, vouvoiement/tutoiement Recours à des référents spécifiques vs généralisation Recours aux métaphores, expressions, figures de style	11
Énonciation	Prononciation, diction, contractions Caractère tronqué ou non des formulations (ellipses, etc.) Prosodie, rythme, gestion de la ponctuation Ton, intonation Fluidité, liaison	8
Posture	Posture, attitude corporelle Position plus ou moins statique Assurance, aisance	4
Traits personnels	Voix, accent	2
Prise en compte de l'autre	Adresse, regard, moment de pause	1
Social	Respect des conventions sociales et culturelles Type de relation entre les locuteurs	1
Contenu du discours	Cohérence du discours Construction/complexité des idées	3
Contextuel	Situation d'énonciation	1

Annexe VIII : Tableau des éléments constitutifs des registres de langues de la LSFB cités par les interprètes de notre échantillon d'enquête

ÉLEMENTS CONSTITUTIFS DES REGISTRES DE LA LSFB	DETAIL	NOMBRE D'INTERPRETES SUR 15
Grammatical	Expression faciale Clarté des transferts, Utilisation fine du regard, Langue avec paramètres propres à la LS	10
Lexical	Variété du signaire, nuance lexicale Formalité des signes Utilisation de « signes concepts » (voc figé) vs TP Recours à certains signes (Pi Sourds, etc.)	10
Sociolinguistique	Usage lexical	2
Syntaxique	Espace de signation, espace référentiel stable, clarté des emplacements	5
Stylistique	Expression faciale, expressivité Répétitions, rythme de signation, fluidité, Langue visuelle, iconicité, Efficacité discursive, Signes discrets ou non Utilisation du pointage, pointage sur l'épellation Variation intra-textuelle, Présence d'éléments méta-linguistiques (paraphrases, etc.)	15
Linguistique	Recours au français (épellation, français signé, etc.) Emprunt à une langue vocale ou non	2
Attitude	Assurance Attitude non-verbale Le ton Savoir-être	5
Organisation discursive	Construction du discours, Contextualisation, Topicalisation	4
Phonologie	Contraction des signes, configuration des signes Emplacements standards ou abaissés des signes Signer à une ou deux mains	5
Posture corporelle	Posture corporelle du locuteur Position plus ou moins statique Mouvement du torse, déplacement des pieds Mouvement de la tête Mouvement	8
Prise en compte de l'autre	Adresse, regard, moment de pause	1
Contenu du discours	Explication ou non (savoir partager) Clarté et construction des idées Complexité des idées	3

Note : Les éléments écrits en orange dans le tableau sont ceux qui sont cités également par les locuteurs sourds de notre étude sur la définition d'une « belle LSFB » (voir point 2.2.3 de notre mémoire).

Annexe IX : Liste des éléments cités en réponse à la question 54 de notre questionnaire

Question 54 : Le registre de langue du discours source peut être rendu autrement que par le registre de langue dans le discours cible. Dans votre pratique, quel(s) autre(s) biais utilisez-vous pour rendre cette donnée dans votre interprétation (vers le français/vers la LSFB) ?

- L'attitude, le positionnement, la posture corporelle
- La manière de parler ou de signer
- La prosodie
- Vers la LSFB, en étant attentif à donner les informations de contexte (tout le monde discute, il y a un long silence, voix basse, etc.)
- Le non-verbal
- Vers la LSFB, les expressions, le regard
- Vers le français, l'utilisation d'un ton formel ou décontracté
- Vers le français, le non-verbal
- L'information explicite du registre dans lequel on est via un mot de vocabulaire ou une expression faciale spécifique au registre en question, ou via une précision « méta »
- L'explicitation du non-verbal, les paraphrases
- L'emploi de la troisième personne du singulier (Madame, Monsieur dit « … »)
- Une demande à l'interlocuteur d'expliciter davantage par l'exemple concret ses propos
- Le rythme
- La tenue vestimentaire appropriée au contexte
- L'adaptation de l'ampleur de l'espace référentiel
- Le renvoi à l'interlocuteur si le registre est très grossier (« … » dit Monsieur, pointage discret, recul)
- Des ruptures de style
- L'utilisation du silence
- L'accent

Annexe X : Tableau des réponses aux mises en situation dans l'absolu comparées deux à deux

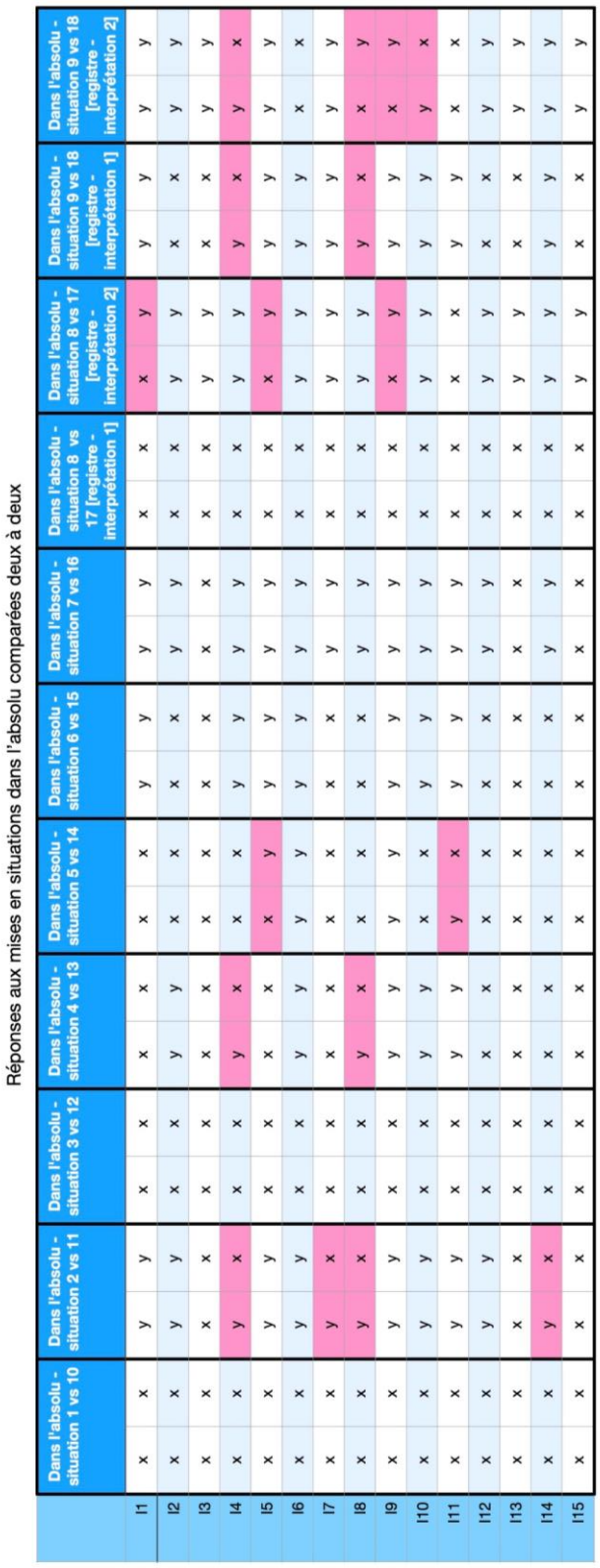

	Dans l'absolu - situation 1 vs 10	Dans l'absolu - situation 2 vs 11	Dans l'absolu - situation 3 vs 12	Dans l'absolu - situation 4 vs 13	Dans l'absolu - situation 5 vs 14	Dans l'absolu - situation 6 vs 15	Dans l'absolu - situation 7 vs 16	Dans l'absolu - situation 8 vs 17 [registre - interprétation 1]	Dans l'absolu - situation 8 vs 17 [registre - interprétation 2]	Dans l'absolu - situation 9 vs 18 [registre - interprétation 1]	Dans l'absolu - situation 9 vs 18 [registre - interprétation 2]
I1	x x	y y	x x	x x	x x	y y	y y	x x	x y	y y	y y
I2	x x	y y	x x	y y	x x	x x	y y	x x	y y	x x	y y
I3	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	y y	x x	y y
I4	x x	y x	x x	y x	x x	y y	y y	x x	y y	y x	y x
I5	x x	y y	x x	x x	x y	y y	y y	x x	x y	y y	y y
I6	x x	y y	x x	y y	y y	y y	y y	x x	y y	y y	x x
I7	x x	y x	x x	x x	x x	x x	y y	x x	y y	y y	y y
I8	x x	y x	x x	y x	x x	x x	y y	x x	y y	y x	x y
I9	x x	y y	x x	y y	y y	y y	y y	x x	x y	y y	x y
I10	x x	y y	x x	y y	x x	y y	y y	x x	y y	y y	y x
I11	x x	y y	x x	y y	y x	y y	y y	x x	x x	y y	x x
I12	x x	y y	x x	x x	x x	x x	y y	x x	y y	x x	y y
I13	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	y y	x x	y y
I14	x x	y x	x x	x x	x x	x x	y y	x x	y y	y y	y y
I15	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	y y	x x	y y

Annexe XI : Tableaux des réponses aux mises en situation contextualisées

Réponses aux mises en situation conceptualisées - Tableau 1

	Consultation médicale chez un spécialiste - S1	Consultation médicale chez un spécialiste - S2	Consultation médicale chez un spécialiste - S3 [registre - interprétation 1]	Consultation médicale chez un spécialiste - S3 [registre - interprétation 2]	Consultation médicale chez un spécialiste - S4 [registre - interprétation 1]	Consultation médicale chez un spécialiste - S4 [registre - interprétation 2]	Réunion d'équipe entre collègues - S1	Réunion d'équipe entre collègues - S2	Réunion d'équipe entre collègues - S3	Réunion d'équipe entre collègues - S4 [registre - interprétation 1]	Réunion d'équipe entre collègues - S4 [registre - interprétation 2]	Réunion d'équipe entre collègues - S5 [registre - interprétation 1]	Réunion d'équipe entre collègues - S5 [registre - interprétation 2]	Réunion d'équipe entre collègues - S6	Réunion d'équipe entre collègues - S7
I1	x	y	x	y	y	y	x	y	y	x	x	y	y	x	x
I2	x	y	x	y	x	y	x	y	y	x	y	x	y	x	x
I3	x	y	y	x	y	x	x	x	x	x	x	y	x	x	x
I4	x	y	x	y	y	y	x	y	y	x	y	x	x	x	y
I5	x	y	x	y	y	y	x	y	y	x	x	y	x	x	x
I6	x	y	x	y	y	x	y	y	y	x	x	y	x	y	x
I7	x	y	x	y	y	y	x	x	y	x	y	y	y	x	y
I8	x	y	x	y	y	y	x	x	y	x	x	x	x	x	x
I9	x	y	x	x	y	x	x	y	y	y	x	y	x	y	x
I10	x	y	x	y	y	y	y	y	y	x	y	y	x	y	y
I11	x	y	x	x	y	y	y	y	y	x	x	y	x	y	x
I12	x	x	x	y	x	y	x	x	x	x	y	x	y	x	y
I13	x	x	x	y	x	y	x	x	x	x	y	x	y	x	y
I14	x	y	y	y	y	y	x	x	y	x	y	x	y	x	y
I15	x	x	x	y	x	y	x	x	x	x	y	x	y	x	y

Réponses aux mises en situation conceptualisées - Tableau 2

	Conférence sur un sujet pointu - S1	Conférence sur un sujet pointu - S2	Conférence sur un sujet pointu - S3	Conférence sur un sujet pointu - S4	Entretien d'embauche -S1	Entretien d'embauche -S2	Entretien d'embauche -S3 [registre - interprétation 1]	Entretien d'embauche -S3 [registre - interprétation 2]	Entretien d'embauche - S4 [registre - interprétation 1]	Entretien d'embauche - S4 [registre - interprétation 2]	Entretien d'embauche - S5 [registre - interprétation 1]	Entretien d'embauche - S5 [registre - interprétation 2]
I1	x	x	x	x	x	y	x	y	y	x	y	y
I2	x	x	x	x	x	y	x	y	x	x	y	x
I3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	y	y	x
I4	x	y	x	y	x	x	x	y	x	y	x	y
I5	x	y	x	y	x	y	x	x	y	x	x	y
I6	x	x	x	x	x	y	x	x	y	x	x	y
I7	x	x	x	x	x	y	x	y	y	y	y	x
I8	x	x	x	x	x	y	x	x	x	y	x	y
I9	x	x	x	x	x	y	x	x	y	y	y	y
I10	x	y	y	y	x	y	x	y	y	x	y	y
I11	x	x	x	x	x	y	x	x	y	y	x	y
I12	x	x	x	x	x	x	x	y	x	y	y	x
I13	x	x	x	x	x	x	x	y	x	y	y	x
I14	x	y	x	y	x	y	x	x	x	y	y	x
I15	x	x	x	x	x	x	x	y	x	y	y	x

Bibliographie

Ouvrages

Aron, P., Saint-Jacques, D., & Viala, A. (2004). *Le dictionnaire du littéraire*. Paris, France : Presses universitaires de France.

Dejemeppe, J. (2010). *La « Gestuelle » de l'acteur-mime : de la langue au discours* (Mémoire de maîtrise). (L. Meurant & D. Van Raemdonck, Éd.). Bruxelles, Belgique : Université Libre de Bruxelles.

Eco, U. (2006). *Dire presque la même chose. Expériences de traduction*. (M. Bouzaher, Trad.). Paris, France : Grasset & Fasquelle.

François, D., Hulin, I., & Jamart, M. T. (2017). *Du signe à la plume*. Namur, Belgique : Presses universitaires de Namur.

Hale, S., & Napier, J. (2014). *Research Methods in Interpreting* (reprinted éd.). Zaltbommel, Pays-Bas : Van Haren Publishing.

Le Petit Robert. (2004). Paris, France : Dictionnaire Le Robert - SEJER.

Le Grand Robert. (2017). Consulté à l'adresse https://grandrobert.lerobert.com/

Notarrigo, I. (2017). *Les marqueurs de (dis)fluence en Langue des signes de Belgique francophone* (Thèse). Consulté à l'adresse https://pure.unamur.be/ws/portalfiles/portal/29524451/TheseIN_VersionFinale.pdf

Paligot, A. (2018). *Vers une description des registres de la langue des signes de Belgique francophone (LSFB). Aspects phonologiques et variations phonétiques* (Thèse). Consulté à l'adresse

https://pure.unamur.be/ws/portalfiles/portal/36809865/Paligot_2018_Vers_une_description_des_registres_de_la_LSFB.pdf

Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (2004). *Grammaire méthodique du français (3eme édition) (QUADRIGE)* (3rd éd.). Paris, France: PUF.

Wardhaugh, R. (2006). *An Introduction to Sociolinguistics* (Fifth éd.). Consulté à l'adresse http://home.lu.lv/~pva/Sociolingvistika/1006648_82038_wardhaugh_r_an_introduction_to_sociolinguistics.pdf

Articles et chapitres de livre

Arrêté 2008/293 du Collège de la Commission communautaire française établissant la liste des interprètes en langue des signes et la liste des interprètes pour toute autre aide à la communication. (2008), Moniteur belge, www.ejustice.just.fgov.be/

Baigorri-Jalón, J. (2015). The history of the interpreting profession. In H. Mikkelson. & R. Jourdenais (Eds.), *The Routledge Handbook of interpreting* (pp.11-25). London: Routledge, https://doi.org/10.4324/9781315745381

Batis, N. (2013). Le statut d'interprète en Langue des Signes de Belgique Francophone au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Consulté le 13 avril 2020, à l'adresse http://www.asph.be/Documents/analyse-etudes-2013/2013-06-interpretation-langue-signes-federation-wallonie-bruxelles.pdf

Beacco, J.-C. (2004). Trois perspectives linguistiques sur la notion de genre discursif. *Langages*, *153*(1), 109-119. https://doi.org/10.3917/lang.153.0109

Bernard, A., Encrevé, F., & Jeggli, F. (2008). Chapitre 2 - Historique de l'interprétation en langue des signes. In *L'interprétation en langue des signes* (pp. 19-35). Paris, France : Presses Universitaires de France.

Candel, D., & Lafon, P. (2002). Approche lexicale des registres en langues de spécialité. *Meta*, *39*(4), 807-815. https://doi.org/10.7202/002196ar

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. (2006). Consulté à l'adresse https://www.aviq.be/handicap/pdf/AWIPH/handicap_Belgique/conventionONU/Convention_ONU.pdf

Coursil, J. (1997). La topique du dialogue. Ou comment assigner au sujet, son lieu. *Linx*, (9), 225-243. https://doi.org/10.4000/linx.1060

Coursil, J., & Giot, J. (2003). Ce tu qui n'est pas l'autre (colloque : les formes d'adresse dans les langues romanes). Consulté à l'adresse https://pure.unamur.be/ws/portalfiles/portal/2063194/cvc_coursil.pdf

Déjean le Féal, K. (1985). Le registre littéraire en interprétation simultanée. *Meta: Journal des traducteurs*, *30*(1), 55-64. https://doi.org/10.7202/003448ar

Fraenkel, B. (2008). Comment tenir un registre ? *Langage et société*, *124*(2), 59-71. https://doi.org/10.3917/ls.124.0059

Gile, D. (1995). Chapitre 1.4 - Types de textes et démarches de recherche. In *Regards sur la recherche en interprétation de conférence* (pp. 25-30). Lille, France : Presses Universitaires de Lille.

Jeggli, F. (2000). L'équivalence des niveaux de langues en interprétation français/LSF. Consulté le 4 mai 2020, à l'adresse http://interpretation.lsf.free.fr/JEGGLI_Francis_Article_Niveaux_Langue.pdf

Klinkenberg, J.-M. (1993). Le français : une langue en crise ? *Études françaises*, *29*(1), 171-190. https://doi.org/10.7202/035902ar

Koustas, J. (1994). « Niveaux de langue et registres en traduction », colloque international du Centre de recherches en traduction et en stylistique comparée de l'anglais et du français (17-18 juin 1994), Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle. *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, *7*(2), 224-228. https://doi.org/10.7202/037189ar

La Commission Consultative de la Langue des Signes. (2010, décembre 16). Article n°13 sur la définition de l'interprète en langue des signes francophone belge/français. Consulté le 27 mars 2020, à l'adresse http://www.langue-des-signes.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=5d2d26a529c70d2f7a79cfddb263a66b4e6d5c11&file=fileadmin/sites/ccls/upload/ccls_super_editor/ccls_editor/pdf/CCLS_AVIS_N13_definition_de_l_interprete_LS_et_annexe_16dec2010D.pdf

Malheiros-Poulet, M. E. (1995). Le rôle de l'intermédiaire linguistique dans les situations de contacts interculturels. In C. Kerbrat-Orecchioni & C. Plantin (Éd.), *Le Trilogue* (p. 134-160). Lyon, France : Presses Universitaires de Lyon / CNRS.

Montgomery, M. (2008). Language and situation: register. *Langage et société*, *124*(2), 89-93. https://doi.org/10.3917/ls.124.0089

Perneger, T. (2004). Le questionnaire de recherche : mode d'emploi à usage des débutants - EM|consulte. Consulté le 31 mars 2020, à l'adresse http://emvmsa1a.jouve-hdi.com/article/144554

Pöchhacker, F. (2015). Evolution of interpreting research. In H. Mikkelson. & R. Jourdenais (Eds.), *The Routledge Handbook of interpreting* (pp.62-74). London: Routledge, https://doi.org/10.4324/9781315745381

Shaw, R. (1987). Determining Register in Sign-to-English Interpreting. *Sign Language Studies*, *1057*(1), 295-322. https://doi.org/10.1353/sls.1987.0019

Söll, L. (1971). Traduisibilité et intraduisibilité. *Meta: Journal des traducteurs*, *16*(1-2), 25-31. https://doi.org/10.7202/004199ar

Stone, C. (s. d.). Register, Discourse and Genre in British Sign Language (BSL. Consulté le 30 avril 2020, à l'adresse https://www.academia.edu/28932787/Register_Discourse_and_Genre_in_British_Sign_Language_BSL?email_work_card=abstract-read-more

Tate, G., & Turner, G. H. (1997), The code and the culture : sign language interpreting – in search of the new breed's ethics. *Deaf Worlds,* 13 (3), 27-34.

Sites internet

ABILS (s. d.-a). *Code éthique*. Consulté le 27 mars 2020, à l'adresse http://abils.net/home/code-ethique/

ABILS (s. d.-b). *Historique du métier*. Consulté le 27 mars 2020, à l'adresse http://abils.net/home/historique-du-metier/

ABILS (s. d.-c). *Formation initiale*. Consulté le 13 avril 2020, à l'adresse http://abils.net/se-former/formation-initiale/

AFILS (s. d.). *Code éthique*. Consulté le 27 mars 2020, à l'adresse http://www.afils.fr/code-ethique/

Meurant, L. (2015), Corpus LSFB. Un corpus informatisé en libre accès de vidéos et d'annotations de la langue des signes de Belgique francophone (LSFB). Laboratoire de Langue des signes de Belgique francophone (LSFB-Lab). Université de Namur. URL: http://www.corpus-lsfb.be

Illustrations

La roue de Virgile. (s. d.). [Illustration]. Consulté à l'adresse http://www.pearltrees.com/gianlucatrotta/dal-latino-all-italiano/id11048856#l427

Perneger, T. (s. d.). *Tableau I - Les « cinq P »* [Illustration]. Consulté à l'adresse http://emvmsa1a.jouve-hdi.com/module/displayarticle/article/144554/iconosup/MR-09-2004-21-4-C2-0761-8425-101019-ART11-TAB1

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres
Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/fial**